This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Princeton University Library
32101 073495705

0914
.109
913/14-
1916/17

Library of

Princeton University.

Theodore F. Sanxay Fund

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1913-1914

CLXIVe ANNÉE

6e SÉRIE — TOME XI

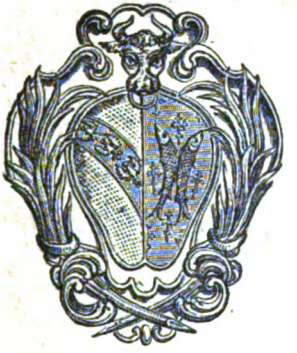

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1914

Siège de l'Académie : 43, rue Stanislas, Nancy

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Digitized by Google

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1913-1914

CLXIVe ANNÉE

6e SÉRIE — TOME XI

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1914

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 MAI 1914

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

Par M. Émile CHATELAIN

MEMBRE TITULAIRE

MESSIEURS,

La plus grande partie des prix que vous êtes appelés à décerner est destinée à récompenser le dévouement des enfants envers leurs parents.

L'heureuse fréquence de cette vertu répond à la pensée et à l'espérance des donateurs.

Aussi le montant de la fondation due à M. Charles Bour, une des plus importantes dont vous disposiez, doit-il être divisé en six prix de 300 francs chacun.

Les noms des personnes qui les reçoivent sont les six premiers de cette liste d'honneur qui est, ainsi qu'on l'a dit, une sorte de palmarès de la vertu.

La piété filiale de Mlle Franceline Labouré (1) est distinguée pour la quatrième fois. Il est juste que l'hommage se renouvelle quand le mérite se

(1) Mlle Franceline Labouré, 14, cours Léopold.

765296

Digitized by Google

renouvelle ou s'accroît par la durée. Mlle Labouré a soixante ans et sa vie entière a été consacrée à ses parents. Elle les a sans cesse soutenus, aidés et consolés. Son père est mort l'année dernière à quatre-vingt-deux ans. Sa mère, plus âgée, est depuis longtemps malade. Mlle Labouré n'a pas achevé sa tâche; elle la poursuit avec une patience sereine qui embellit l'abnégation.

Mlle Claire Villaume (1), âgée de quarante et un ans, sait multiplier et varier les formes du dévouement. Avant que son père mourût (il y a de cela vingt-deux ans) sa mère elle-même était déjà impotente. Mlle Villaume l'a soignée avec une tendresse admirable pendant vingt ans encore. Après la mort de sa mère, en 1912, elle a trouvé coup sur coup, parmi ses proches, maintes occasions de satisfaire son désir de faire du bien. C'est d'abord une de ses sœurs qu'elle prend à sa charge pendant seize mois en attendant que s'ouvre l'asile qui doit la recevoir. Puis une autre sœur est abandonnée par son mari. Comment viendra-t-elle en aide à celle-ci? Ce sera en subvenant aux frais d'entretien et de nourriture d'un enfant jusqu'au terme de l'apprentissage. Enfin, un de ses frères perd sa femme qui lui laisse quatre enfants en bas âge. Mlle Villaume soulage le pauvre père en recueillant une des orphelines âgée de cinq ans. C'est ainsi que chez elle le dévouement ne s'interrompt et ne se relâche pas; il ne fait que changer d'objet.

(1) Mlle Claire Villaume, 12, rue Lothaire II.

Digitized by Google

Mlle Rose Guerbert (1) est âgée de trente-six ans. Elle soutient seule ses vieux parents qu'elle n'a jamais voulu quitter. La mère est atteinte de diverses infirmités. Le père, septuagénaire, est depuis près de cinq ans dans un état qui, outre qu'il réclame des soins incessants, rend la vie pénible à ceux qui l'approchent. Le gain modique de Mlle Guerbert fait vivre ces trois personnes. On devine au prix de quelles privations. Surmenée par le travail, sans tranquillité ni jour ni nuit, elle assure, par son courage, par un fond de gaieté et d'entrain, la vie la plus heureuse qui soit permise aux deux vieillards. Elle sacrifie à cet objet son propre bonheur. Que seraient-ils devenus si, s'oubliant elle-même, elle n'avait pas pris la résolution de demeurer auprès d'eux, offrant un exemple de piété filiale en des circonstances particulières qui en rehaussent le mérite?

Mlle Marie Anneser (2), âgée de trente-deux ans, est une des ouvrières les plus anciennes et les plus estimées de la maison des Galeries Nancéiennes. Elle est citée, dans les sociétés de jeunes ouvrières, comme un modèle des vertus féminines. Elle avait à peine cinq ans lorsque son père mourut subitement en 1887. Mme Anneser restait veuve, sans ressources, avec deux enfants, Marie, et une seconde fille qui naquit dix jours après la mort du père. Pour achever son malheur, elle allait se voir atteinte d'une douloureuse maladie qui lui rendrait le travail impossible. L'en-

(1) Mlle Rose Guerbert, 52, rue Claudot.
(2) Mlle Marie Anneser, 8, rue Henner.

Digitized by Google

fance de Marie Anneser fut donc très éprouvée. Dès l'âge de douze ans elle travaillait pour aider sa mère; bientôt c'est elle qui dut faire vivre le ménage, élever sa jeune sœur. Elle n'a cessé de témoigner à celle-ci, dont la santé est très délicate, la plus grande affection, lui donnant les soins les plus empressés dans ses maladies et lui apprenant à travailler. Depuis vingt ans l'effort de la vaillante fille n'a pas faibli. Afin d'éviter à sa mère et à sa sœur les incertitudes douloureuses du lendemain, elle a renoncé à s'établir; elle n'a reculé devant aucun sacrifice, elle n'a craint ni les privations, ni les veilles prolongées, ni l'excès du travail.

Mlle Alice Damblé (1) a vingt-huit ans. Elle a perdu sa mère de bonne heure. Son père s'est remarié et quatre enfants sont nés de cette seconde union; il ne peut plus aujourd'hui travailler d'une manière continue, à cause de son âge et de sa mauvaise santé. Mlle Damblé dès son enfance venait en aide à ses parents. Il y a cinq ans, sa belle-mère mourut. A partir de ce jour, elle assuma courageusement le rôle de mère de famille. Les témoins de sa vie s'accordent à célébrer le dévouement éclairé avec lequel elle remplit ce nouveau devoir. Donnant à son père les soins et l'aide d'une fille attentive, elle ne se contente pas de subvenir aux besoins matériels de ses jeunes frères et sœurs, elle ne néglige rien pour leur assurer une excellente éducation. On loue par surcroît les

(1) Mlle Alice Damblé, 32, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

qualités d'énergie, d'ordre, de savoir-faire, grâce auxquelles, malgré la modicité des ressources, le ménage offre un aspect riant de propreté et de bonne tenue.

Mlle Marie Grangé (1), âgée de vingt ans, est l'aînée de cinq enfants. Le père est ouvrier imprimeur. La mère est atteinte d'une maladie qui l'a mise à plusieurs reprises hors d'état de remplir sa tâche dans la maison. Les autres enfants, à cause de leur âge ou de leur santé, ne sont d'aucun secours. Marie Grangé est la seule qui travaille. Elle est typographe et son salaire se joint à celui du père pour faire vivre la famille. C'est elle aussi qui remplace sa mère aussi souvent et aussi longtemps que cela est nécessaire. On lui a appliqué en toute justesse le titre de « soutien de famille ». Elle a exprimé nettement la volonté de continuer ce rôle aussi longtemps que ses parents auront besoin d'elle. Plus tard, seulement, elle pensera à elle-même. Les personnes qui l'entourent et qui la fréquentent sont unanimes à reconnaître en elle toutes les qualités les plus dignes d'estime, en même temps qu'elles admirent son dévouement de fille et de sœur.

Un prix de 250 francs, de la fondation Jules Gouy, est accordé à Mlle Marie Riboulet (2). Elle est l'une de ces personnes à qui l'adversité donne de bonne

(1) Mlle Marie Grangé, 213, rue de Toul.
(2) Mlle Marie Riboulet, 64, rue des Ponts.

Digitized by Google

heure l'occasion de montrer l'excellence de leur âme. A treize ans, elle dut soigner sa mère paralysée. On a vu, dit-on, plus d'une fois cette enfant porter l'infirme au grenier afin qu'elle y trouvât plus d'air que dans l'étroit logement. Le père, absorbé par son travail, qui devait faire vivre sa femme et trois enfants, ne pouvait donner ses soins à la malade; mais ceux de sa fille ne lui manquèrent pas un instant pendant les trois années au bout desquelles elle mourut. Le père tombe à son tour épuisé de fatigue et de privations. Marie reporte sur lui son dévouement. C'est elle maintenant qui doit assurer le pain quotidien. De grand matin, avant de partir pour l'atelier, elle fait la lessive, soigne le malade et les enfants. Souvent il faut se relever la nuit. La maladie du père dure un an. Qui dira les peines et les soucis de la vaillante fille? Ce n'est pas elle du moins qui avoue sa détresse ni fait entendre une plainte. Le père étant mort, en 1912, de nouveaux devoirs apparaissent. Pendant leurs longues maladies les parents ont contracté des dettes. Marie Riboulet assure seule la charge de les éteindre à force de travail et d'économie. Il faut élever ses deux jeunes sœurs. Sans rien leur enlever des soins dont sa tendresse les entoure, elle trouve le moyen de soulager d'autres misères; elle passe les nuits auprès de voisines malades. La jeune fille qui fait cela a vingt ans à peine.

Mlle Jeanne Glass (1) est du même âge et sa vie est toute pareille. Dès l'âge de treize ans elle a com-

(1) Mlle Jeanne Glass, 20, rue Saint-Thiébaut.

Digitized by Google

mencé son rôle de garde-malade, en soignant sa mère pendant une année avec tout le dévouement que peut inspirer la piété filiale. Les derniers moments de la pauvre femme furent adoucis par la pensée qu'elle laissait au foyer une enfant capable de remplir courageusement son devoir de fille respectueuse et attentive envers son père et celui de mère de famille envers un jeune frère et une jeune sœur. En effet, Jeanne Glass s'applique de tout son cœur à l'éducation des deux enfants, s'ingénie à leur donner un peu de bonheur et à gagner sur eux une douce autorité. Elle redouble d'attentions pour son père qui tombe malade à son tour. Il est emporté au bout de quelques mois malgré les soins les plus empressés. Ce n'est pas assez de malheur. La maison occupée par la famille avait été achetée par les époux Glass, mais ils n'avaient pu la payer entièrement. Jeanne réduit son logement pour tirer parti de ce qu'elle peut louer; cela ne suffit pas, elle cherche d'autres ressources dans des travaux de lingerie. Les enfants ne soupçonnent pas son anxiété, tant l'ordre et la propreté règnent dans le ménage. Jeanne Glass trouve sa seule distraction, l'oubli momentané de ses soucis, le renouvellement de son courage dans les réunions du patronage Saint-Sébastien où elle a conquis l'estime et la sympathie de tous. Outre son dévouement, on admire en elle un tact et une autorité au-dessus de son âge. Tels sont les mérites que récompense un prix de 200 francs de la fondation Jules Gouy.

Un prix de 150 francs, de la même fondation, est

Digitized by Google

accordé à Mlle Lucienne Derché (1). Ce nom a déjà été entendu ici. En 1911, l'Académie accordait un prix à Mlle Jeanne Derché, l'aînée de six enfants, pour les soins donnés à ses parents malades tous les deux, et à ses jeunes frères et sœurs. Sa sœur Lucienne la secondait déjà depuis longtemps. Après la mort du père, Jeanne se maria. Dès lors, Lucienne dut redoubler de courage et d'efforts. La maladie de la mère s'aggrava; elle devait succomber en 1913; entre temps, un frère revenu à la maison après sa libération du service militaire dut s'aliter pendant de longs mois à la suite d'une opération. Ajoutez l'éducation et l'entretien de trois frères cadets dont deux sont en apprentissage tandis que l'autre n'a pas encore dix ans. Mlle Derché a une autre sœur qui l'aide avec une abnégation égale à la sienne, mais dans la mesure seulement où le lui permet une santé très fragile. C'est sur Lucienne que repose la plus lourde part du fardeau. C'est elle qui assure, par l'exercice de sa profession, le principal des ressources nécessaires à la famille. Elle a vingt-neuf ans et n'a pas jusqu'à présent pensé un seul instant à elle-même.

Le nom de Mlle Pivoit (2) n'est pas non plus prononcé ici pour la première fois. L'Académie a déjà rendu hommage à sa piété filiale en 1906. Le dévouement dont elle a toujours entouré sa mère s'exerce chaque jour dans des conditions plus difficiles.

---

(1) Mlle Lucienne Derché, 52, rue du Sergent-Blandan.
(2) Mlle Marie Pivoit, 40, rue du Bastion.

Digitized by Google

Mme Pivoit est devenue complètement aveugle; à sa cécité s'ajoutent des troubles qui rendent nécessaire la présence continuelle de sa fille. Celle-ci a été obligée de quitter l'atelier dans lequel elle était employée. C'est en travaillant chez elle, de son métier de couturière, qu'elle se procure aujourd'hui le moyen d'assurer l'existence de sa mère et de lui prodiguer les soins que réclame son état. A ce labeur, Mlle Pivoit use sa santé et ses forces, déjà ébranlées par les veilles que lui coûta autrefois la maladie d'une sœur morte après deux années de souffrance. Malade elle-même elle s'obstine, malgré tout, dans son dévouement tel qu'elle l'a compris, sans consentir à placer sa mère dans un hospice, sans vouloir penser à son propre sort. Le prix Cardin-Roussel de 200 francs lui est décerné cette année.

Le prix de la fondation Clotilde Humbert, convient au mérite de Mlle Lucienne Leclaire (1). Agée de dix-neuf ans aujourd'hui, elle a senti peser sur elle bien jeune encore une lourde tâche. Après avoir soigné tendrement sa mère pendant deux ans, elle a eu la douleur de la perdre en 1911. Elle était l'aînée de trois enfants : c'est à elle qu'incombait, à seize ans, de prendre la direction du ménage et de remplir envers ses jeunes sœurs les devoirs de la sollicitude maternelle. Son père, d'une santé précaire, est souvent arrêté; de longs chômages épuisent les économies de la famille. Mlle Leclaire a su trouver les moyens de

(1) Mlle Lucienne Leclaire, 107, rue Saint-Nicolas.

Digitized by Google

remplir pour le mieux ses multiples devoirs. Elle a d'abord obtenu d'emporter chez elle de l'ouvrage, afin de concilier les exigences de son travail avec ses fonctions de ménagère et d'éducatrice. Puis, le moment venu où la plus âgée de ses sœurs a pu la suppléer à la maison, elle a accepté un emploi de surveillante. Elle gagne ainsi davantage mais elle est obligée de quitter de très bonne heure la maison pour l'atelier. Afin que l'intérieur n'en souffre pas, elle se lèvera, s'il le faut, à 4 heures du matin. Elle a su prendre sur ses sœurs, par sa fermeté douce, une autorité dont l'influence se fait sentir de la façon la plus heureuse. En dehors de la famille, on loue sa piété, son obligeance, son activité enjouée.

Dans le village de Lanfroicourt vit avec sa mère et une sœur infirme la fille d'un retraité décoré de la médaille militaire qui est venu se fixer là il y a une vingtaine d'années. Il y est mort il y a dix ans. Peu de temps après, la mère s'est cassé la jambe. Estropiée depuis ce moment, la pauvre femme fut, en outre, il y a quinze mois, frappée de paralysie. La plus jeune de ses filles est affligée d'un mal qui la rend incapable de rendre aucun service. L'aînée, Caroline Rostoucher (1), soigne sa mère et sa sœur avec autant de patience que d'affection. Elle subvient seule à tous leurs besoins. Elle y parvient par un labeur sans relâche; l'été elle travaille aux champs,

(1) Mlle Caroline Rostoucher, à Lanfroicourt (Meurthe-et-Moselle).

Digitized by Google

l'hiver elle fait de la broderie. L'Académie voit dans cette simple histoire, dans cet accomplissement du devoir modeste et sans éclat, un bel exemple de piété filiale digne du prix Mangeon qui lui est attribué.

Le prix biennal de 100 francs destiné par M. René de Goussaincourt à récompenser le dévouement, dans la famille ou hors de la famille, chez des enfants ou des jeunes gens de moins de vingt et un ans, est décerné à Mlle Gabrielle Perrin (1) de Jaulny. Elle est âgée de quinze ans. Elle est l'aînée d'une famille de six enfants. La mère est depuis un an au lit. Gabrielle l'a remplacée pendant tout ce temps. Les soins du ménage, l'entretien de cinq enfants, tout retombe sur elle. La besogne est parfois au-dessus de ses forces. Mais elle accepte cette lourde tâche avec entrain, avec simplicité. On admire l'aisance avec laquelle cette enfant s'acquitte des devoirs de la mère de famille, dans une famille nombreuse.

Mlle Julia Grandjean (2) a déjà reçu, en 1910, le prix dont la générosité du même donateur a voulu honorer particulièrement la vertu dans le village de Bouxières-aux-Dames. On rendait hommage alors aux soins affectueux, vigilants et prolongés dont elle avait entouré ses parents. Depuis ce temps elle a perdu son père. Mais, outre que les infirmités se sont appesanties, avec l'âge, sur sa mère, une de ses sœurs

(1) Mlle Gabrielle Perrin, à Jaulny (Meurthe-et-Moselle).
(2) Mlle Julia Grandjean, à Bouxières-aux-Dames.

Digitized by Google

atteinte d'une cruelle maladie, est venue se réfugier au foyer. Elle y a trouvé, pendant les quatre mois qui lui restaient à vivre, tout l'adoucissement que pouvaient recevoir ses souffrances. Telles furent les nouvelles épreuves de Mlle Grandjean, tels sont les nouveaux traits de dévouement que récompense une fois encore le même prix qui lui a été décerné il y a quatre ans.

Il y a dix ans, vivait à Nancy une famille prospère composée du père, ouvrier dans une fabrique de limes, de la mère soignant le ménage, de sept fils dont les uns atteignaient leur majorité tandis que les plus jeunes étaient à l'âge où l'on fréquente l'école, et d'une fille, encore une enfant. Ils étaient venus d'Alsace; le père s'était fait réintégrer dans la qualité de Français. Le nombre des garçons était une promesse pour la famille et pour le pays. Leur sœur pouvait espérer une jeunesse facile et heureuse. Un malheur soudain change sa destinée. Sa mère est frappée de paralysie. Mlle Marie Steinmetz (1), âgée alors de quatorze ans, doit tenir un ménage de dix personnes et soigner en même temps sa mère malade. Jusqu'à la mort de celle-ci, c'est-à-dire pendant neuf années, elle a rempli ce double devoir avec un dévouement que l'Académie reconnaît en lui attribuant le prix de 150 francs dû à la libéralité de Mme Prosper Simonin.

Dans la vie de Mme Meyer (2), de Jeandelaincourt,

(1) Mlle Maria Steinmetz, 20, rue des Tanneries.
(2) Mme Meyer, à Jeandelaincourt (Meurthe-et-Moselle).

Digitized by Google

on trouve, jointe à l'accomplissement du devoir maternel dans toute son ampleur et dans toute sa beauté, une charité débordante qui s'étend bien au delà de la famille.

Mme Meyer a eu seize enfants dont dix sont vivants. Deux filles sont mariées, l'aîné des garçons vient d'achever son service militaire, le dernier a cinq ans. Il serait difficile, selon la parole d'un témoin, de dépeindre le courage, l'énergie morale que cette mère a su déployer pour élever sa nombreuse famille. Afin d'augmenter les ressources fournies par le travail de son mari, elle s'improvisait lingère, blanchisseuse ou couturière, sacrifiant son repos pour prolonger fort avant dans la nuit une journée toujours largement remplie. L'ordre et la joie règnent dans cet intérieur où les enfants sont habitués au respect, à l'obéissance et au travail.

Mais ce n'est pas un champ assez vaste pour le dévouement de Mme Meyer. Elle se fait en quelque sorte la sœur de charité de la colonie ouvrière de Jeandelaincourt. Elle va à toute heure du jour et de la nuit porter ses soins aux malades, précieuse auxiliaire des médecins. Ils sont nombreux ceux qui lui doivent le retour à la santé, et peut-être la vie.

Elle se porte avec le même élan vers toutes les misères, peines morales ou souffrances physiques.

On cite d'elle des traits touchants : tantôt c'est une orpheline de treize ans qu'elle adopte; tantôt c'est une détresse inavouée qu'elle devine et soulage discrètement. Tous ses actes portent l'empreinte d'une noblesse d'âme qui inspire l'admiration et le respect.

Digitized by Google

Elle est assistée dans son activité charitable par une de ses filles âgée de vingt-deux ans, animée des mêmes sentiments.

L'Académie use exceptionnellement de la latitude qui lui est laissée, pour accorder à Mme Meyer le prix annuel de 300 francs institué par M. René de Goussaincourt.

Mme Humbert (1), âgée de soixante ans, habite une humble maison que son mari a fait construire. Une cuisine et deux chambres, c'est tout. C'était assez pour un ménage sans enfant et la mère du mari. Pour bâtir, on avait emprunté et il fallait achever d'éteindre la dette. Le mari mourut, en 1908, victime d'un accident. Mme Humbert garda avec elle sa belle-mère septuagénaire et malade. Il devint nécessaire d'ajouter à la modique rente viagère allouée à la veuve comme indemnité le produit d'un travail faiblement rémunéré. La belle-mère mourut à quatre-vingt-trois ans, accablée d'infirmités. Mme Humbert aurait pu dès lors augmenter ses ressources en louant une des deux pièces.

Que fait-elle? A ce moment même, sa sœur se trouve dans une situation malheureuse. Son mari, au lit depuis quatre ans, incapable d'un mouvement, réclame des soins continuels. Elle a deux filles, l'une de dix-huit ans, l'autre de onze ans. Voilà un ménage de quatre personnes qui n'a pour vivre que le gain d'une jeune fille. Mme Humbert n'hésite pas; elle

(1) Mme Vve Humbert, 19, ruelle Saint Lambert.

Digitized by Google

accueille chez elle et loge gratuitement la famille de sa sœur. Un pareil acte transforme en une vie très précaire l'existence relativement facile à laquelle Mme Humbert pouvait prétendre. Un prix de 200 francs de la fondation Jules Gouy lui est décerné.

Mme Gérard (1) est née à Sarreguemines en 1866. Quatre ans après, ses parents venaient se fixer à Nancy où elle a été élevée.

De son mariage avec un honnête employé de l'Hôtel de Ville elle a eu dix enfants dont sept sont encore vivants.

La mort prématurée de son mari en 1906 lui imposa la lourde tâche d'élever avec le seul produit de son travail cette nombreuse famille. Elle s'y est consacrée avec énergie, et le succès commence à récompenser ses efforts. Ses enfants sont obéissants, laborieux, de bonne tenue et d'excellente conduite. Ses deux filles aînées, formées à son exemple, l'aident à subvenir aux besoins de la famille; des deux fils, l'un fait son service militaire, l'autre est ouvrier imprimeur; les plus jeunes enfants fréquentent encore l'école. Malheureusement, dans ces derniers temps les infirmités de Mme Gérard ont aggravé les difficultés de sa situation en l'obligeant à de fréquents repos et surtout en lui interdisant l'usage de la machine à coudre. La dignité, la vaillance, le succès avec lesquels elle a su remplir tous les devoirs de la mère de famille dans des circonstances exception-

(1) Mme Gérard, 6, rue Braconnot.

Digitized by Google

nellement dures lui font obtenir, pour la seconde fois, un prix de 200 francs de la fondation Jules Gouy.

Un prix pareil est accordé à Mme Selle (1). Aucune des formes du dévouement dans la famille ne lui est inconnue. Elle donne les soins les plus assidus à sa mère, âgée de quatre-vingt-douze ans et à son mari frappé de paralysie. C'est dans une si malheureuse situation que la pauvre femme entoure de son affection et de sa sollicitude trois enfants dont l'aîné a treize ans et le plus jeune six ans.

L'Académie dispose cette année pour la quatrième fois, du prix destiné par M. René de Goussaincourt à récompenser les actes de dévouement et de vertu accomplis par d'anciens sous-officiers, caporaux ou soldats ayant pris part à la défense de Toul en 1870, comme appartenant au 3e bataillon des mobiles de la Meurthe. Il est vrai que le généreux donateur a voulu en faciliter l'attribution en désignant d'autres personnes auxquelles pourrait s'étendre au besoin le choix de l'Académie. Elle pourrait être amenée à user de cette faculté si les candidats manquaient parmi ceux qui sont appelés en première ligne. Tel n'est pas le cas cette année. M. Albert Fournier (2) servait à Toul en même temps que son frère. L'officier qui les eut alors sous ses ordres et qui les a vus à l'œuvre témoigne de leurs qualités militaires, de

(1) Mme Selle, rue du Duc-Raoul, 18.

(2) M. Albert Fournier, cultivateur, à Vitrey, canton de Vézelise.

Digitized by Google

leur courage, de leur respect des chefs. Prisonniers de guerre jusqu'au mois d'avril 1871, tous deux reprirent, en rentrant dans leur village, la rude et simple vie de l'homme des champs. Ils furent bons laboureurs, comme ils avaient été bons soldats. Ils sont entourés de l'estime publique. Mais, malgré la vaillance de leurs efforts, la fortune ne leur a pas souri. Elle a frappé particulièrement de ses rigueurs imméritées l'un des deux frères. Par là même, elle a donné à l'autre, à M. Albert Fournier, l'occasion de se signaler par un bel acte de dévouement fraternel qui le désigne particulièrement au choix de l'Académie.

Il y a des professions telles que le dévouement semble n'en être que l'exercice ordinaire. Tel n'est-il pas le service des malades dans les hôpitaux? Encore, parmi les infirmiers et les infirmières, quelques-uns se distinguent-ils par une manière éminente de pratiquer ce dévouement quasi-professionnel. Deux prix sont décernés cette année à des mérites de ce genre.

Le prix Ferdinand Lachasse de 100 francs est attribué à Mlle Clara Portier (1) de l'hospice de Blâmont. Entrée dans cette maison en 1855 comme orpheline, elle y demeura attachée comme infirmière, à l'âge de dix-huit ans. Voilà cinquante-trois ans que, sans aucune rétribution, elle en remplit tous les devoirs. Par ces devoirs n'entendons pas seulement les soins personnels donnés aux malades, les

(1) Mlle Clara Portier, à l'hospice de Blâmont.

Digitized by Google

attentions et les veilles, représentons-nous, en outre, les travaux matériels les plus pénibles et les plus répugnants. Telle fut la tâche de Clara Portier. Pendant la guerre de 1870 elle fut l'auxiliaire infatigable des religieuses dans l'ambulance qui reçut des blessés et des malades des deux armées.

Aujourd'hui, quoique âgée de soixante-dix ans, elle ne songe pas à demander du repos. « L'abnégation continuelle de soi est devenue chez elle, dit-on, comme un instinct. » Autant que ses forces le lui permettent, elle continue ses dures fonctions, et elle ne s'arrêtera que quand elle ne pourra plus agir.

M. René de Goussaincourt a fondé un prix spécialement destiné aux infirmiers militaires. Ce prix doit récompenser un homme de troupe de l'armée française, appartenant au service des hôpitaux militaires ou à celui des infirmiers régimentaires de la place de Nancy, ou y étant temporairement employé à un titre quelconque et qui se serait signalé par son dévouement, soit dans une circonstance particulière, soit dans la suite de ses services.

Ces conditions sont parfaitement remplies par le caporal Georges Cazé (1), classe 1911, de la 23e section d'infirmiers.

On sait qu'une épidémie sérieuse vient de sévir sur la garnison de Nancy; 800 malades sont entrés dans les salles consacrées aux contagieux. Le caporal Cazé, qui y est attaché depuis dix-huit mois, a fait

1) Georges Cazé, caporal, hôpital militaire Sédillot.

Digitized by Google

preuve du dévouement le plus absolu. Atteint lui-même d'un mal extrêmement douloureux, il n'a pas voulu interrompre son service un seul instant.

Par sa vigilance, sa douceur envers les malades, la conscience rigoureuse dans l'accomplissement de ses devoirs, il a bien mérité de ses camarades, de leurs familles et de l'armée.

Le dernier des prix dont l'Académie disposait cette année est celui que M. René de Goussaincourt a institué pour récompenser un ouvrier ou une ouvrière de l'industrie. Elle a le regret de ne pouvoir le décerner. Il ne s'est point trouvé de candidat réunissant les conditions exigées. Nous avons du moins l'occasion de prononcer une fois de plus le nom de l'homme de bien qui, parmi tous ceux dont l'Académie a reçu la mission de rendre chaque année un hommage public et solennel à la vertu, se distingue par les ingénieuses inventions de son inépuisable libéralité.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

POUR LE PRIX DUPEUX

Par M. G. FLOQUET

MEMBRE TITULAIRE

MESSIEURS,

Le règlement du concours pour le prix Dupeux exigeait cette année un sujet de *science* (sciences *mathématiques*, *physiques* ou *naturelles*) ou de *linguistique*. Parmi les quatre œuvres présentées, c'est une œuvre *mathématique* qui a retenu l'attention de votre Commission. Le fait est assez rare pour qu'il mérite d'être souligné.

M. André Gérardin, qui présente cette œuvre, habite Nancy, où il est né le 4 juin 1879. Une fois bachelier, il s'est voué à l'étude des sciences abstraites, et cela d'une manière purement désintéressée, ne se souciant même pas de conquérir des grades universitaires; à cette époque d'ailleurs, il était déjà hanté par l'idée de cultiver la science qui devait obtenir toutes ses préférences, la *Théorie des nombres*,

Digitized by Google

théorie qui ne mène à aucune diplôme. Élève de notre Faculté des Sciences pendant quatre ans, il y a donc suivi les cours de *calcul différentiel et intégral*, de *mécanique rationnelle*, d'*algèbre supérieure*, d'*astronomie*, mais dans la seule intention d'acquérir les notions fondamentales concernant ces branches de la science. Puis il gagna la Sorbonne où, pendant deux années environ, il suivit encore des cours, notamment ceux de Henri Poincaré. Enfin, de retour à Nancy, il se fit définitivement « l'ami des nombres » et aujourd'hui, il propose à vos suffrages une contribution intéressante à cette science arithmétique, dont Gauss disait qu'elle est « la reine des mathématiques ».

L'ensemble des travaux que vous présente M. André Gérardin peut être regardé comme comprenant trois parties.

Nous classerons dans la première toute une série de notes comportant des recherches théoriques et pratiques sur la *décomposition des grands nombres*, sur les *nombres premiers*, sur l'*analyse indéterminée en nombres entiers*, des recherches historiques sur les *arithmologues anciens et modernes*, les *solutions de divers problèmes posés depuis de longues années* et qui n'avaient pas encore été résolus, des études de *bibliographie*, des comptes rendus d'*ouvrages*, de *congrès*, etc. La plupart de ces travaux ont été publiés dans les recueils suivants : *Nouvelles Annales de mathématiques* (1906); *Mathésis* (1906); *Sphinx-Œdipe* (1906-1914); *Intermédiaire des mathématiciens* (1906-1914); *Association française pour l'Avan-*

Digitized by Google

cement des sciences (1908-1914); *Enseignement mathématique* (1909-1914); *Société philomathique de Paris* (1911); *Congrès international des mathématiciens, à Cambridge* (1912); *Congrès de la British Association, à Dundee* (1912); *Congrès des Sociétés savantes* (1912-1914); *Mathematical Gazette* (1913); *Wiskundig Tydschrift* (1913).

Nous constituerons la deuxième partie de l'œuvre de M. Gérardin avec les *machines automatiques* qu'il a inventées. Elles permettent de décomposer les nombres en facteurs, quelle que soit leur grandeur, des nombres de cent chiffres par exemple; de trouver la liste continue des nombres premiers; de résoudre les problèmes d'analyse indéterminée en nombres entiers, positifs ou négatifs. L'idée première d'une machine à décomposer les nombres semble appartenir à Édouard Lucas; mais il est mort sans l'avoir réalisée. La machine de M. Gérardin existe virtuellement depuis 1906, date de la publication de sa méthode de décomposition. Un jeune ingénieur russe, M. Kraïtchik, ayant de son côté trouvé cette méthode en 1909, a voulu, lui aussi, en faire la base d'une machine à décomposer. Mais les appareils des deux auteurs diffèrent beaucoup, et celui de notre compatriote est très pratique, en même temps que peu coûteux. Il tourne en examinant de huit à dix millions de nombres par jour. M. Gérardin a plusieurs modèles. Le dernier, le plus perfectionné, lui permet de trouver, à l'aide de la table dite *table fondamentale du million*, tous les nombres premiers jusqu'à 221 millions, à raison d'un nombre premier par seconde environ,

Digitized by Google

une fois la machine amorcée. Les tables actuellement publiées allant seulement jusqu'au nombre 10.017.000, on comprend l'importance de celle qui va être ainsi facilement obtenue; elle est en cours de publication et les premières pages en ont déjà paru.

Enfin, le *Sphinx-Œdipe*, qui a été mentionné tout à l'heure, est la troisième partie de l'œuvre de notre concitoyen. Il s'agit là d'une revue mensuelle, d'un organe spécialement consacré aux nombres, dont M. Gérardin est le directeur-fondateur, et qu'il a créé de ses propres deniers en 1906. Théorie et décomposition des nombres, analyse indéterminée en nombres entiers, magie arithmétique, historiques, comptes rendus d'ouvrages, de revues, de congrès, de conférences, articles inédits et rares, traductions, questions, réponses, concours mensuels avec prix, tel est sommairement son programme. Cette revue, qui souvent, est simplement autographiée, et dont l'existence est peu connue, car elle s'abstient de toute réclame, compte environ deux cent cinquante abonnés *mathématiciens*, tant en France qu'à l'étranger; elle les tient soigneusement au courant de tous les progrès qui intéressent le nombre, en même temps qu'elle suscite des recherches originales. Elle étend d'ailleurs son domaine au delà de l'arithmétique, car on y trouve des articles sur l'astronomie, sur la géométrie, sur l'aéronautique; par exemple, le numéro de janvier dernier renferme la description d'un nouvel inverseur, d'une réalisation très pratique, plus simple que celle des appareils classiques de Peaucellier, de Hart, etc., et l'on remarque au nombre de ses parrains, à côté

Digitized by Google

de M. Gérardin, le distingué professeur de notre lycée, M. Chanzy. Disons même que l'on sait fort bien, en dépit du soin qu'il prend de se dissimuler sous le pseudonyme *Zéro*, que M. Chanzy est l'un des notables collaborateurs de la *Revue*. Au surplus, le *Sphinx-Œdipe* ne boude nullement à l'article littéraire ni à l'article plaisant : il contient, en effet, parfois, des poésies, des anecdotes, des énigmes, des anagrammes, des problèmes récréatifs, ce qui lui vaut par surcroît un certain nombre d'abonnés *non mathématiciens*.

Le règlement du concours du prix Dupeux dit que le sujet traité devra se rapporter *de préférence* à la Lorraine. Heureusement pour les auteurs de travaux de science pure, ces termes indiquent que l'obligation n'est pas absolue; heureusement, disons-nous, car comment la science pure, et notamment celle des nombres qui, selon le qualificatif employé par Henri Poincaré, est la plus pure des sciences mathématiques, pourrait-elle être rapportée à la Lorraine? Elle peut l'être toutefois à l'aide des considérations historiques. Or, il faut remarquer que, lorsque l'occasion s'en est présentée, M. Gérardin n'a pas manqué de développer, au point de vue lorrain, le côté historique de son sujet. Et c'est ainsi qu'il nous révèle l'histoire de cet arithmologue meusien, nommé *François Proth*, dont les comptes rendus de l'Académie des Sciences ont reproduit jadis maintes communications.

François Proth est né le 22 mars 1852 à Vaux-devant-Damloup, canton de Charny, arrondisse-

Digitized by Google

ment de Verdun. Son père, Jean Proth, d'abord maréchal ferrant à Vaux, y fut ensuite cultivateur, et le fils embrassa cette dernière profession. Mais François mourut dès le 21 janvier 1879, dans sa vingt-septième année, et c'est un souvenir émouvant que celui de ce cultivateur arithmologue autodidacte qui, loin de toute ressource intellectuelle et pendant une aussi courte existence, réussit à découvrir plusieurs propositions intéressantes sur les nombres. Le Dr Pein, de Paris, a communiqué à M. Gérardin vingt lettres inédites de cet isolé. On peut les lire dans le *Sphinx-Œdipe*; elles témoignent de l'esprit singulièrement inventif du jeune Meusien. On espérait trouver quelques résultats importants dans les papiers qu'il a laissés; mais réunis pêle-mêle dans une caisse déposée au grenier, par des personnes qui ne pouvaient en soupçonner la valeur, ces papiers étaient déjà la proie des souris lorsqu'on songea à les examiner et on dut les détruire il y a environ six années. Félicitons M. Gérardin d'avoir tiré de l'oubli ce Lorrain laborieux et ingénieux, dont l'avenir semblait plein de si belles promesses.

Épris de science, M. Gérardin aime les milieux scientifiques. Il est membre de plusieurs sociétés savantes, telles que la Société mathématique de France, la Société philomathique de Paris, l'Association française pour l'Avancement des sciences, le Circolo matematico di Palermo, etc. Il fréquente assidûment les Congrès : Congrès internationaux des Mathématiciens à Rome, à Cambridge; Congrès de la British Association, à Dundee, en 1912; Congrès

Digitized by Google

de l'Association française pour l'Avancement des sciences, à Clermont-Ferrand en 1908, à Lille en 1909, à Toulouse en 1910, à Dijon en 1911, à Nîmes en 1912, à Tunis en 1913; Congrès des Sociétés savantes, à Grenoble, à Paris. Il joue d'ailleurs son rôle dans ces congrès et y fait des communications intéressantes. A signaler, par exemple, qu'au Congrès de Dundee, en 1912, il a présenté pour la première fois ses machines automatiques et, comme illustration à cette présentation, une solution vraiment imposante du problème d'Hermite sur les surfaces osculatrices, solution qu'il avait obtenue par l'emploi de ses machines.

La serviabilité de notre dévoué concitoyen, son zèle pour la science le font rechercher comme collaborateur actif. Il est secrétaire du *Répertoire bibliographique des sciences mathématiques*, secrétaire de la Bibliothèque mathématique internationale circulante, secrétaire des sections I et II de l'Association française pour l'Avancement des sciences, secrétaire adjoint de l'édition française de l'*Encyclopédie des Sciences mathématiques*, ce travail gigantesque, que dirigeait avec sa haute intelligence le regretté professeur Jules Molk. Il est correspondant du ministère de l'Instruction publique.

Tout récemment, à l'occasion du dernier Congrès des Sociétés savantes, à Paris, M. Gérardin a été nommé officier d'Académie.

Votre Commission estime que cette distinction, si justement conférée par le Gouvernement, ne doit être que le prélude d'une récompense émanant de

Digitized by Google

vous-mêmes. Suivant elle, ce Nancéien qui se dévoue à la science avec tant de désintéressement, qui donne les preuves d'une réelle activité scientifique, qui, par ses œuvres, d'un ordre restreint sans doute, mais suffisamment élevé, contribue aux progrès d'une branche importante des mathématiques, ce Nancéien, disons-nous, doit être encouragé et récompensé par l'Académie de Stanislas. Aussi vous propose-t-elle de décerner à M. André Gérardin le prix Dupeux de l'année 1914, assurée qu'elle est d'interpréter ainsi fidèlement la pensée de l'homme éclairé et bienfaisant qui a fondé le prix.

Digitized by Google

CRITIQUE LITTÉRAIRE

ET

HISTOIRE LITTÉRAIRE

Par M. Edmond ESTÈVE

MEMBRE TITULAIRE

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

M'appliquerai-je à vous remercier longuement de l'honneur, depuis plus d'un siècle et demi toujours enviable et toujours recherché, que vous m'avez fait en m'agrégeant à votre Compagnie? Vous ne doutez ni de l'étendue, ni de la sincérité de ma reconnaissance : à en multiplier les expressions, je ne pourrais que les affaiblir, et je risquerais d'être taxé de fausse modestie, si je m'excusais d'avoir brigué vos suffrages ou si je m'étonnais de les avoir obtenus. Vous ne les avez pas accordés seulement à moi, mais à ce grand corps de l'Université de France auquel je suis fier d'appartenir, mais aux études qui sont ma raison d'être. Par fonction comme par choix, l'his-

Digitized by Google

toire de la littérature française est la principale occupation de ma vie. Le peu que je suis et que je vaux lui revient. *Quod spiro et placeo, si placeo, suum est.* C'est à elle que je dois de vous entretenir aujourd'hui. Aussi ne vous étonnerez-vous pas que je vous parle d'elle; et, puisque l'histoire littéraire est une discipline relativement jeune, puisqu'elle n'est arrivée que récemment à prendre conscience de sa propre nature et qu'elle travaille encore à constituer sa méthode, peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt de vous exposer brièvement par quel mouvement elle s'est détachée et par quels caractères elle se distingue de sa vénérable aînée, avec qui elle a été longtemps et se voit encore souvent confondue, la critique littéraire.

Le fait n'a rien qui doive surprendre. L'époque n'est pas encore si éloignée, — de cent ans à peine, — où l'histoire littéraire a tendu à se séparer de la critique littéraire, comme celle-ci s'était d'abord elle-même dégagée de l'empirisme où elle avait pris naissance. Il ne paraît pas douteux que les premières analyses, ou, si l'on veut, les premiers démontages que l'on a essayés des œuvres de l'esprit n'aient été inspirés par le désir de surprendre le jeu de leur mécanisme, en vue de le reproduire, et de démêler les secrets de leur technique, afin de se les approprier. Comme l'imitation de la nature a engendré l'art, ainsi l'imitation de l'art a engendré la critique; ses formes initiales ont été des *Poétiques* et des *Rhétoriques* qui n'ont pas valu du premier coup celles d'Aristote. Du trésor de remarques accumulé par l'expérience on a extrait, pour guider l'admiration

Digitized by Google

vers de dignes objets, un certain nombre de règles dont les unes sont éternelles, parce qu'elles sont l'application à la littérature des lois constitutives de l'esprit humain, dont les autres semblent avoir été inventées par des esprits scrupuleux et moroses pour se justifier et parfois pour s'empêcher d'avoir du plaisir. En dernier lieu seulement on en est venu à considérer les œuvres en elles-mêmes, sans arrière-pensée d'imitation, sans préoccupation d'orthodoxie, sans autre but que de les mettre à leur place dans la série de faits à laquelle elles appartiennent; non plus pour les contrefaire ou pour les juger, mais pour les comprendre et pour les expliquer.

Cette évolution est conforme à la nature des choses. On la retrouverait, je crois, à un état plus ou moins avancé, dans toutes les littératures. Nulle part elle n'apparaît plus clairement que dans la nôtre. Le livre qui chez nous, au sortir du Moyen Age, inaugure la critique littéraire, c'est la *Deffence et Illustration de la langue françoise*, de Joachim du Bellay : plaidoyer chaleureux en faveur de notre « vulgaire »; manifeste retentissant d'une école nouvelle : d'un bout à l'autre *vade mecum* de l'imitateur et manuel de démarquage. Le seul moyen d'enrichir et d'ennoblir notre idiome, c'est d'imiter, voire de « piller » les bons auteurs grecs et romains : il faut leur prendre « la chair, les oz, les nerfz et le sang ». Mais encore faut-il discerner qui sont les bons auteurs, et parmi le butin qu'ils nous offrent, choisir. « Regarde nostre immitateur premierement ceux qu'il voudra immiter, et ce qu'en eux il poura et qui

Digitized by Google

se doit immiter, pour ne faire comme ceux qui voulans aparoître semblables à quelque grand seigneur, immiteront plus tost un petit geste et façon de dire vicieuse de lui que ses vertus et bonnes grâces. » On ne saurait mieux dire, et Quintilien l'avait dit avant lui. Faire le départ du bon et du mauvais, et jusque dans l'excellent discerner ce qu'il convient de laisser et ce qu'il convient de prendre, telle est la fonction de la critique scolastique et presque scolaire qui a dominé chez nous pendant deux cents ans. Pour le détail, on le trouvera dans vingt auteurs. Qu'est-ce qu'une tragédie, qu'une comédie, qu'une épopée? Comment faut-il procéder, pour traiter avec succès chacun de ces genres? Quels modèles faut-il suivre, les Grecs ou les Romains, Plaute ou Térence, Homère ou Virgile? On le verra par le menu, suivant les temps, dans la *Poétique* de Scaliger ou dans la *Pratique du Théâtre* de l'abbé d'Aubignac, dans l'*Art poétique* de Vauquelin de La Fresnaye, ou dans celui de Boileau. Sans cesse occupé à multiplier les définitions, les préceptes, les conseils, les exemples, à commander et à défendre, le critique semble un magister et un pédagogue : il mène les écrivains par les bons points et la férule, comme un régent ses écoliers.

Cependant, par la force même des choses, il est contraint d'élargir son rôle. Pour donner des modèles, il faut distinguer entre les auteurs; pour distinguer, il faut d'abord rapprocher, comparer, classer. Dans la critique littéraire, un élément historique s'insinue. Quelle place minime il y occupe, et combien misérablement il avorte, comme une semence qui a poussé

Digitized by Google

avant l'heure, on le voit par quelques passages fameux de Boileau. Le « législateur » et le grand juge du Parnasse n'y cherche qu'une occasion de plus de rendre des sentences et de promulguer des lois. Toutefois, pour imposer les unes et les autres à un siècle raisonneur et moins qu'on ne le croit plié à l'obéissance, ce n'est point assez de les publier sur le mode impératif; il n'y suffit pas, comme au temps déjà lointain de la *Deffence*, d'invoquer l'autorité des Anciens, ou de se faire tout blanc d'Aristote, comme au temps de la querelle des unités. Les jugements sont légitimés par les règles; mais par quoi celles-ci le seront-elles à leur tour? Elles ne seront acceptées de tous que si elles paraissent non pas l'œuvre d'un homme, mais l'émanation directe de ce qu'il y a de commun à tous les hommes, à savoir la raison. Le mot revient à chaque page; il est bref et sans réplique. Soumettez la rime à l'empire de la raison; fuyez les faux brillants, car ils sont contraires à la raison; gardez-vous du burlesque, qui choque la raison; évitez les pointes, qui outragent la raison. Si vous composez des tragédies, souvenez-vous qu'elles doivent être conformes aux lois de la raison; si vous écrivez des comédies, sachez qu'en ce genre « un agréable auteur »

Plaît par la raison seule et jamais ne la choque.

De la critique scolastique nous nous élevons à la critique dogmatique, qui se donne pour mission de juger et de classer les œuvres et les hommes au nom d'un principe supérieur.

Digitized by Google

Si l'on veut voir, en suivant les traces de Boileau, à quelle sécheresse grammairienne, à quelle réglementation tâtillonne, à quel formalisme étroit elle a abouti, qu'on feuillette le *Cours de Littérature* de La Harpe. Les lois de l'art, qu'il demande à Aristote ou à Longin, ont pour lui une valeur indiscutable et une absolue certitude. Ainsi armé, il passe à l'examen des ouvrages. Ils ont d'autant plus de chances de lui agréer qu'ils sont plus « réguliers »; et s'il y a, par hasard, quelques grandes œuvres, consacrées par l'admiration des hommes, qui ont donné dans une fâcheuse irrégularité, il ne pardonne à ces « monstres », — c'est la *Divine Comédie* ou le *Paradis perdu*, — qu'en faveur de « quelques belles parties exécutées selon les principes ». Il pèse, avec une gravité imperturbable, des pattes de mouches dans des balances de toile d'araignée : « Concluons de cet examen que Bajazet, comparé aux chefs-d'œuvre de l'auteur, est dans la totalité un ouvrage de second ordre, qui n'a pu être fait que par un homme du premier. » Ce genre de considérations prête aujourd'hui à sourire. C'est que depuis une centaine d'années l'élargissement progressif des connaissances, des idées et du goût a produit un nouvel et incomparable élargissement de la critique. Les écrivains qui en ont exercé au dix-neuvième siècle ou en exercent présentement le ministère n'ont pas renoncé à juger les œuvres qui leur sont soumises, à leur assigner des valeurs, à les ranger selon un ordre de préférence; mais ils ont d'autres points de repère que l'exacte soumission aux règles ou la conformité avec le bon

Digitized by Google

sens. Les uns les comparent à un certain idéal qu'ils se sont fait du génie français, et ils les approuvent ou ils les blâment dans la mesure où elles s'en rapprochent ou s'en écartent. D'autres leur donnent leur assentiment ou le leur refusent, suivant qu'ils y reconnaissent ou non au naturel la vérité des caractères, des sentiments et des passions. D'autres les classent d'après leur efficacité morale, en raison du pouvoir qu'il leur semble qu'elles possèdent d'élever, de fortifier et de raidir l'âme, ou, au contraire, de la détendre et de l'avilir. D'autres, enfin, analysent les procédés dont l'auteur s'est servi, et notent l'adaptation plus ou moins parfaite des moyens qu'il emploie au but qu'il s'est proposé. Ainsi le point de vue change avec le critique, et il peut se faire que le même critique se place successivement à des points de vue différents. Est-il rien de plus légitime? Une production littéraire ne saurait être envisagée uniquement ni comme un exemple de morale, ni comme un jeu de l'esprit, ni comme une copie de la réalité. Si l'on voulait définir le chef-d'œuvre, peut-être devrait-on dire qu'il réunit à la portée la plus haute, à la vérité la plus humaine, la beauté la plus accomplie, réalisée par les moyens les plus simples. Un jugement littéraire volontairement amputé de l'un ou l'autre de ces considérants est un jugement incomplet.

Mais faut-il donc toujours rendre des arrêts et prononcer des sentences? N'est-ce pas une conception surannée que cette prétention de quelques écrivains à régenter leurs confrères, et une usurpation intolérable que le droit qu'ils s'arrogent de les régenter

Digitized by Google

au nom d'une autorité supérieure dont ils s'instituent de leur propre mouvement les ministres? Certains critiques l'ont pensé. Ils ne se reconnaissent pas d'autre mission que de rendre compte au public des impressions qu'ils ont éprouvées au cours de leurs lectures. Ils se refusent à étayer leurs opinions sur des principes généraux de morale ou d'esthétique. Ils ne se croient pas qualifiés pour trancher de la valeur absolue des ouvrages qu'ils commentent. Ils ne veulent, comme Anatole France, que « raconter les aventures de leur âme à travers les livres », ou, comme Jules Lemaître, que « se décrire eux-mêmes dans leur contact avec les œuvres qui leur sont soumises ». Que si on leur reproche de s'abandonner aux caprices du goût individuel et aux impulsions de la sensibilité, ils rétorquent, non sans malice, qu'ils ne font pas autre chose que les critiques les plus dogmatiques, lesquels épousent avec amour et soutiennent avec entrain les causes et les théories qui s'accordent à leur tempérament : encore revendiquent-ils sur eux l'avantage de ne tromper ni soi-même ni les autres. Ces « enfants terribles » poussent à ses extrêmes conséquences le principe de la critique littéraire. Sa fonction est essentiellement de juger. Mais si nous ne pouvons en jugeant faire abstraction de nous-mêmes, si nous ne jugeons pas seulement avec la raison impersonnelle, mais avec nos passions, nos antipathies, nos préférences, nos préjugés, avec tout notre moi, si nos jugements révèlent et classent beaucoup moins les œuvres que nous jugeons qu'ils ne nous classent et nous révèlent, nous, pourquoi

Digitized by Google

ne pas en faire loyalement l'aveu, dissiper l'illusion qui attribue aux appréciations de la critique la majesté des décisions rendues par une justice souveraine, et ne leur laisser d'autre prestige que celui que peut avoir l'opinion plus ou moins motivée, plus ou moins plausible, d'un homme de goût, de savoir et d'esprit?

Mais si des intelligences très déliées ont été particulièrement sensibles à ce qu'il y a de personnel et, comme on dit, de « subjectif » dans les jugements littéraires, au point de réduire la critique à l'expression d'un état d'âme, d'autres, au cours du dernier siècle, non moins fines ou non moins pénétrantes, ont été frappées, au contraire, par tout ce qui, dans les ouvrages de l'esprit, peut être pour nous objet de connaissance, indépendamment de nos réactions particulières et des modes variables de notre sensibilité. Une œuvre n'est pas seulement une possibilité permanente d'impressions. Elle est un fait, qui ne peut se définir et se comprendre que par rapport à d'autres faits qui l'ont accompagné, précédé ou suivi. Elle a un auteur qui l'a écrite; elle a été composée à une époque dont elle retient, plus ou moins profondément, l'empreinte; elle est venue après des œuvres du même genre, ou d'un genre différent, qui l'ont provoquée, suggérée, inspirée, façonnée, auxquelles elle se conforme ou auxquelles elle s'oppose (ce qui est une autre manière de se modeler), qu'elle reproduit en partie, ou à qui du moins elle fait penser, mais à qui elle ajoute aussi quelque chose; elle a influé sur d'autres œuvres qui sont apparues plus tard. Elle a

Digitized by Google

eu dans son pays d'origine telle ou telle fortune; elle y a été estimée, portée aux nues, dépréciée, oubliée, ressuscitée; elle a passé en d'autres langues; elle a connu sous de nouveaux climats de nouvelles vicissitudes. Tout cela existe, que nous le voulions ou que nous ne le voulions pas; tout cela existe, qu'elle nous plaise ou qu'elle ne nous plaise pas; ce n'est pas nous, c'est elle, c'est sa vie et son histoire; et toutes les histoires réunies de toutes les œuvres forment l'histoire littéraire.

Le brusque épanouissement dans la critique, au début du dix-neuvième siècle, de l'élément historique jusque-là négligé ou méconnu, s'explique par le caractère général de l'époque et par le lent travail des esprits qui, dans tous les ordres de connaissance, substituait le sens du relatif à la foi en l'absolu. Après avoir fait des grandes œuvres les miroirs de la raison universelle, toujours identique à elle-même, on se plaisait à voir en elles l'expression des idées, des mœurs, de la vie et de la société d'un temps. « La forme historique appliquée à l'histoire littéraire, disait Villemain à ses auditeurs de la Sorbonne, est plus féconde et plus variée (que la forme dogmatique); elle est durable, et se rajeunit par le mouvement de l'esprit humain. » L'histoire des lettres éclairée par l'histoire politique et sociale, le caractère d'une époque défini dans sa liaison avec l'époque précédente, le développement du génie français étudié dans ses rapports avec les génies étrangers, telles étaient les principales nouveautés de ce *Tableau de la Littérature française au dix-huitième siècle,* qui marque une

Digitized by Google

date dans l'évolution de la critique française. Mais le vrai maître, celui que les historiens de la littérature réclament pour leur patron, c'est Sainte-Beuve. Il semble rétrécir le champ, mais il ne le limite que pour le fouiller plus à fond. Ses galeries partent d'un même point, mais elles s'en vont plus loin qu'on ne l'aurait cru, et en tous sens. Il explique l'œuvre par l'homme : mais l'homme ne commence pas à son œuvre. Il y a auparavant l'éducation et les études. Il ne commence même pas à sa naissance; il y a, avant lui, des ascendants dont il hérite, toute une lignée dont il perpétue les tares ou les qualités; il y a, à côté de lui, des frères, des sœurs, qui offrent de son tempérament une image atténuée ou grossie; il se révèle par tous ceux auxquels le joint une parenté naturelle, par tous ceux aussi auxquels l'unit une affinité élective, ceux à qui il va comme ceux qui viennent à lui, ses amis intellectuels, ses ancêtres spirituels, sa postérité de disciples et d'admirateurs. Le critique n'aura de cesse qu'il n'ait, pour ainsi dire, épuisé son personnage, qu'il ne l'ait examiné, retourné, analysé, rangé dans la famille d'esprits à laquelle il appartient. Cette méthode si souple, si pénétrante, si féconde, d'autres viendront qui la pousseront plus avant sur certains points, mais en l'étrécissant et en la faussant : ils croiront lui donner plus de vigueur, parce qu'ils lui donneront plus de raideur. L'un, — c'est Hippolyte Taine, — du trait dominant d'un écrivain et de sa faculté maîtresse, prétendra déduire toutes les caractéristiques de son œuvre; étant donné trois facteurs, la race, le milieu et le moment, il expliquera non

Digitized by Google

seulement telle ou telle production du talent individuel, mais le génie d'un peuple et tout le développement d'une littérature. L'autre, — c'est Ferdinand Brunetière, — verra dans les ouvrages littéraires, en même temps que les manifestations d'un art personnel, les représentants d'un genre déterminé, qui a sa nature et ses lois, dont l'idée abstraite se réalise en eux avec plus ou moins de plénitude et de bonheur, suivant les temps et les circonstances, qui naît, vit, meurt, absorbe les autres genres ou se fond en eux, comme une espèce avec une espèce voisine. Les méthodes diffèrent, mais partout se remarque le souci plus ou moins avoué de donner à l'étude de la littérature une base plus solide que l'intuition personnelle, et de constituer une science de ce qui jusqu'alors avait été considéré comme un art.

Cette préoccupation se trahit dans l'assimilation que les maîtres de la critique historique font volontiers de leurs travaux à ceux des hommes que l'on appelle ordinairement des savants. Ils s'intitulent eux-mêmes naturalistes; ils ont les yeux fixés sur Jussieu, sur Cuvier, sur Darwin. Ils empruntent aux sciences de la nature leur terminologie. Ils parlent de familles d'esprits, de caractère dominant, de différenciation des genres, de concurrence vitale, de persistance du plus apte et de sélection naturelle. Ils induisent par là les lecteurs inexpérimentés à croire que d'un ordre de recherches à un autre les méthodes sont interchangeables, et qu'il suffit de copier les procédés ou le vocabulaire d'une science pour être en droit d'en escompter les résultats. Mais un roman

Digitized by Google

n'est pas un composé chimique, un poète n'est pas une bête de race, un genre littéraire n'est pas une espèce animale ou végétale dont les individus s'engendrent les uns les autres. Ce n'est pas en appliquant des méthodes d'emprunt à des objets pour lesquels elles n'ont pas été faites qu'on aboutit à des conclusions valables; c'est en constituant, dans chaque branche des connaissances humaines, une méthode appropriée à l'objet qui est proposé. L'histoire littéraire n'est ni une mathématique, ni une chimie, ni une zoologie; elle n'est pas même une science, si on réserve ce nom à celles qui chiffrent des rapports et établissent des lois. Elle ne saurait doser avec rigueur ni prédire avec certitude. Elle ne pèsera jamais à un milligramme près ce qu'il entre d'héroïsme chevaleresque, de constance romaine, d'emphase espagnole, de bon sens français, d'idéalisme chrétien, de processivité normande dans le génie d'un Corneille. Elle ne dira pas à quelles conditions il naîtra un Voltaire ou un Victor Hugo : ce sont des phénomènes qui ne se reproduisent pas. Mais si l'on accorde que, prise dans son acception la plus large, la science consiste à constater des faits et à en rechercher les causes, alors l'histoire littéraire est une science au même titre que les sciences morales, que l'histoire, par exemple, ou que l'économie politique. Et si, par ses méthodes et ses résultats, elle diffère des sciences proprement dites, elle leur est, comme il est facile de le voir, étroitement apparentée par son esprit.

Le premier souci de l'historien de la littérature,

Digitized by Google

c'est d'établir des faits. Reprendre dans son détail la biographie d'un écrivain, en noter les incidents, en éclaircir les obscurités; rechercher les origines de l'homme, l'éducation qu'il a reçue, les aventures qu'il a eues, les amitiés qu'il a nouées, les influences qu'il a subies; s'enquérir de ses études, de ses lectures, de ses opinions morales, politiques, religieuses; compulser, s'il se peut, ses papiers, inventorier sa bibliothèque, recueillir les témoignages que les contemporains ont laissés de lui; saisir tout ce qui peut le faire mieux connaître et le mettre dans son vrai jour; étudier avec la même minutieuse précision l'œuvre, sa germination, sa préparation, son élaboration, son histoire; savoir où, quand elle a été composée, comparer aux ébauches la version définitive; découvrir les documents dont l'auteur s'est servi, les sources auxquelles il a puisé; retracer les démarches de sa pensée, refaire le travail de son esprit; fixer la date de la publication, recueillir les variantes apportées au texte d'une réimpression à une autre, établir la filiation et la valeur des éditions où nous pouvons le lire; voir au juste quel succès à son apparition le livre a obtenu, par qui, de quoi il a été loué, par qui, de quoi il a été critiqué; enregistrer de siècle en siècle, de génération en génération, les fluctuations de sa renommée, relever les imitations qui en ont été faites, poursuivre jusque dans leurs ramifications les plus ténues les influences qu'il a exercées : autant de problèmes minuscules, pris chacun en soi, autant d'humbles besognes dont l'aridité rebute les profanes, dont l'utilité leur échappe

Digitized by Google

et qu'il est facile de railler. Il n'y en a point dont l'historien littéraire s'acquitte avec plus d'exactitude et plus de zèle. C'est que pour lui, si tout n'est pas là, tout dépend de là. Si ingénieuses que soient les hypothèses, si robustes que soient les constructions, elles ne tiennent pas contre un fait. Au temps où l'on croyait Descartes né à Rennes, on a pu se livrer a d'intéressantes considérations sur la part du tempérament breton dans le génie de l'illustre philosophe. Qu'en reste-t-il, aujourd'hui qu'on le sait né en Touraine, sur les confins du Poitou? Le premier et le plus évident caractère de l'esprit scientifique, c'est la soumission aux faits.

Les faits sont là, rassemblés par le labeur acharné d'un travailleur ou la patiente activité de cinquante. Mais ils ne sont encore qu'une masse inerte : ils sont morts. Pour qu'ils reprennent la signification et la vie, il faut qu'ils soient rapprochés les uns des autres, classés dans leur ordre naturel et logique, présentés dans leurs rapports mutuels. Ils sont comme les anneaux d'une chaîne, tenant à tout ce qui précède, tenant à tout ce qui suit. Comment expliquer, de siècle en siècle, la succession des œuvres aux œuvres, d'une école à une autre école, d'un goût à un autre goût? Prise à un moment de sa durée, qu'est-ce que la littérature d'un peuple retient de son passé? Quels germes contient-elle de son avenir? Comment découvrir un ordre sous la confusion apparente? De ce perpétuel mouvement, comment mesurer la marche et déterminer le sens? Les causes sont indéfinies et complexes; les effets se diffusent en

Digitized by Google

toutes directions. La tâche est délicate, mais d'autant plus passionnante qu'on la sait plus difficile, et qu'on la sent plus féconde. Pour qui étudie la littérature du point de vue historique, s'affirme de plus en plus cette vérité que dans l'ordre de l'esprit comme dans celui de la matière, rien ne se crée, mais rien non plus ne se perd; rien ne commence, et rien non plus ne finit. Les hommes de génie ne sont pas des phénomènes inexplicables, des prodiges ou des monstres. De si haut qu'ils dépassent leurs contemporains et leurs émules, ils ont posé les pieds sur le même sol et respiré le même air. Si loin derrière eux qu'ils laissent leurs prédécesseurs, ils ont commencé par marcher dans leur chemin. Avant Lamartine, il y a eu vingt élégiaques dont on retrouve en lui l'âme élargie, affinée, sublimée. Les chefs-d'œuvre ne sont pas le fruit d'un hasard heureux, d'une illumination soudaine. Ils ont été préparés par une longue suite d'œuvres médiocres qu'ils ont rejetées dans l'ombre, mais sans lesquelles ils ne seraient pas venus à la lumière. La tragédie française, comme la fleur de l'aloès, a mis cent ans à s'épanouir. Entre les époques littéraires, il n'y a pas de ces coupures vives, de ces abîmes sans fond qu'on croyait y voir. La Renaissance se relie au Moyen Age, le romantisme à l'âge classique. De l'un à l'autre on passe par d'insensibles transitions. L'idée qui ressort le plus évidemment d'une connaissance un peu approfondie de l'histoire littéraire, c'est celle d'une continuité ininterrompue dans le développement de l'esprit humain.

Elle en ressort naturellement : elle n'y est pas

Digitized by Google

introduite. L'historien littéraire n'a pas, comme le critique, une préférence à imposer, une thèse à démontrer, une cause à défendre, une théorie à soutenir. Il n'est pas au service d'une doctrine esthétique ou morale : il est au service de la vérité. Il ne transporte pas, dans le passé où il opère, les goûts et les idées du présent. Les problèmes qu'il résout n'ont qu'un rapport lointain aux préoccupations actuelles. Des recherches sur l'épopée du Moyen Age ou sur les origines de la Pléiade n'ont pas de répercussion directe sur le mouvement littéraire contemporain. Il peut s'élever sans effort à cette sérénité d'âme qui est le propre du savant. Ce n'est pas qu'il n'y ait dans le domaine qu'il explore des terrains brûlants, des zones dangereuses. Il semble impossible, aujourd'hui encore, de toucher à certains hommes, à certaines œuvres, à certaines époques, sans y porter des mains frémissantes de passion. Il le sait, et se tient en garde contre ses antipathies, contre ses inclinations, contre ses préjugés, contre ses faiblesses. Il ne se défie pas moins des illusions de l'esprit, des jugements précipités, des conclusions hâtives, des généralisations ambitieuses. Il est convaincu que seules l'exactitude, la patience et la prudence permettent d'atteindre cette certitude nuancée, mesurée et relative à laquelle il tend.

Faut-il inférer de là qu'il condamne ou méprise ces intuitions rapides, ces divinations inattendues, ces révélations soudaines par où il semble que d'un seul coup on pénètre jusqu'au cœur d'un homme ou d'une œuvre? S'il y a entre sa fonction et celle du

Digitized by Google

critique une différence certaine, cette différence va-t-elle jusqu'à l'incompatibilité absolue? Cela est d'autant plus difficile à croire, qu'on les voit souvent exercées par le même écrivain. Personne n'a eu plus que Sainte-Beuve le souci des faits, des documents et des dates. Personne n'a eu un sens plus délicat que lui des éléments impondérables dont la combinaison forme l'originalité d'un auteur. Il faut aller plus loin, et parler hautement : on n'est pas un bon historien littéraire si on n'a d'abord affiné son goût et offert son âme aux impressions de la beauté, pas plus qu'on est un bon critique littéraire sans du savoir et de la méthode. Ces qualités ne se combattent point : elles s'entr'aident. Mais les unes ou les autres dominent, selon l'objet auquel l'effort est appliqué. Il ne s'agit pas de mutiler l'intelligence, et, comme le conseillait ironiquement Toinette, de se crever l'œil droit pour y voir plus clair de l'œil gauche. Il vaut mieux les ouvrir tous les deux, et savoir s'en servir. Intuition, réflexion, divination, méthode, goût, érudition, sensibilité, raison, quelles qu'elles soient et de quelque nom qu'on les désigne, ce n'est pas trop de toutes les facultés et de toutes les ressources de l'esprit pour suivre l'esprit dans ses démarches les plus subtiles, les plus compliquées ou les plus étonnantes, pour pénétrer, autant qu'il se peut, le mystère de ses créations les plus originales comme pour savourer dans sa plénitude ce qu'elles ont de plus rare et de plus exquis.

Digitized by Google

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. Gabriel MELIN

AU RÉCIPIENDAIRE

M. Edmond ESTÈVE

MONSIEUR,

Je voudrais qu'il me fût permis de laisser vos auditeurs sous l'impression du beau discours qu'ils viennent d'entendre et d'applaudir. Mais, puisque nos usages académiques me font la douce obligation de vous souhaiter la bienvenue et de vous exprimer notre plaisir à vous accueillir au milieu de nous, je me réjouis du moins à penser que le rapide exposé que je vais tenter de votre carrière et de vos travaux va donner à cette assistance de nouvelles raisons de vous apprécier et de vous goûter.

A vrai dire, pour louer un professeur et un écrivain de votre valeur, ce n'est pas un sociologue qu'il faudrait, mais un lettré, et Dieu sait s'il y en a, parmi nous, des meilleurs et des plus fins! Je me suis plu quelquefois à imaginer la jolie réponse qu'eût pu

Digitized by Google

vous adresser tel ou tel d'entre eux : celui-ci par exemple, hier encore votre collègue de la Faculté, spirituel comme personne, sachant tout, grand liseur, écrivant comme il parle, c'est-à-dire en perfection; celui-là encore, ancien professeur lui aussi, toujours jeune et alerte en dépit des années, bibliophile impénitent, causeur charmant au discours émaillé d'anecdotes et de citations. Vous les connaissez bien tous les deux. — Hélas! Ce n'est ni l'un ni l'autre que les destinées de notre Compagnie ont porté cette année à la présidence. Je le regrette pour vous, Monsieur. Pour moi, je m'en félicite en toute sincérité, car si la tâche du président est parfois ardue quand, semblable à Simonide, il se voit, par l'indigence des mérites de son héros, obligé de se rejeter sur les à côté du sujet, combien au contraire cette tâche ne se trouve-t-elle pas facilitée lorsque, comme aujourd'hui, la matière est si riche, si variée et que la carrière du vainqueur se trouve déjà si brillamment parcourue.

Vous êtes né, Monsieur, à Saint-Brieuc, au cœur même de la Bretagne; mais votre famille est originaire du Berry et, plus anciennement, du Midi où votre nom est encore très répandu.

Sans doute, il ne faut pas exagérer la portée des influences locales, en matière littéraire surtout : vous le rappeliez vous-même tout à l'heure. Me tromperai-je cependant si j'avance que vous me paraissez avoir emprunté à la Bretagne et au Midi deux des qualités caractéristiques de votre nature : la ténacité et l'aisance, deux qualités qui s'excluent trop souvent et qui, chez vous, se combinent au

Digitized by Google

contraire dans la plus harmonieuse conciliation. Il vous a fallu, Monsieur, une singulière force de volonté pour mener à bien, si jeune encore, tant d'œuvres diverses dont quelques-unes fort importantes; et vous l'avez fait, d'autre part, avec une si merveilleuse facilité qu'aucun de vos travaux ne révèle l'effort ni la contention, que tous au contraire, malgré leur solidité, paraissent le produit tout spontané d'un esprit naturellement abondant, ordonné et mesuré.

Vous étiez né pour la littérature. Et cependant il semble qu'à vos débuts vous ayez éprouvé quelque hésitation. Vous faites votre droit et vous le faites si bien que, en 1888, vous conquérez, à vingt ans, le grade de licencié en droit. Vous n'êtes pas le seul, Monsieur, à avoir connu cette heure d'incertitude. Un de nos plus célèbres et de nos plus regrettés confrères signait son premier essai, sur *Praxitèle* : Émile Gebhart, docteur ès lettres et *licencié en droit.* Avant lui, un de ses prédécesseurs à la chaire de littérature étrangère de la Sorbonne, Frédéric Ozanam, avait, lui aussi, fait ses études de droit et même avait été, à Lyon, professeur de droit commercial.

Comme eux, Monsieur, vous ne deviez pas vous attarder longtemps aux subtilités de la jurisprudence. Et c'est tant mieux, vraiment, car c'eût été dommage si vous eussiez été perdu pour les bonnes lettres dont le culte est devenu, comme vous le dites si bien, votre « raison d'être » et comme votre « fonction ». Vous avez donc suivi votre vocation sans avoir jamais eu à le regretter.

Digitized by Google

Vous aviez fait, comme élève, d'excellentes études littéraires dans divers lycées et collèges de province. Ces études, vous étiez heureux de les reprendre à Paris, au lycée Louis-le-Grand d'abord, à la Sorbonne ensuite.

Licencié ès lettres en 1892, vous sortez vainqueur, deux ans après, du difficile et périlleux concours de l'agrégation des lettres. Vous aviez vingt-cinq ans. C'est alors que commence votre carrière de professeur. Il fallait bien débuter par les lycées. Vous êtes successivement professeur de rhétorique (comme on disait alors) à Auch, à Guéret, au Mans, puis de première (comme on dit aujourd'hui) et de première supérieure à Poitiers.

Mais c'est visiblement l'enseignement supérieur, l'enseignement des Facultés qui vous séduit et vous attire. En 1906 et en 1907, vous occupez une maîtrise de conférences de langue et de littérature françaises à la Faculté des Lettres de Poitiers; et, cette même année 1907, vous soutenez en Sorbonne vos thèses de doctorat auxquelles vous m'excuserez de ne pas m'arrêter pour le moment; j'y reviendrai dans un instant. Vous êtes encore professeur de première et de première supérieure au lycée de Poitiers, puis à Paris au lycée Saint-Louis. Enfin, en 1910, après avoir été classé par le Comité consultatif en tête de la liste des candidats à l'enseignement supérieur, vous êtes nommé, dans notre ville de Nancy, maître de conférences et, l'année suivante, professeur adjoint de langue et de littérature françaises. Vous êtes dès lors définitivement entré dans

Digitized by Google

l'enseignement supérieur, but suprême, je crois, de vos désirs et, vraisemblablement, vous n'en sortirez plus.

Je voudrais, Monsieur, pouvoir dire ce que vous avez été pour vos élèves des divers lycées où vous avez enseigné. Malheureusement, je n'ai eu la bonne fortune de rencontrer aucun d'eux. Mais je suis assuré qu'ils ont tous conservé de leur professeur le plus reconnaissant souvenir. Si j'en juge par vos écrits, vos cours, votre conversation, vous deviez faire des classes fort intéressantes et, tout en donnant à vos jeunes auditeurs la substantielle formation qui les conduisait au succès, leur inspirer le goût passionné du beau et du vrai qui vous possédait vous-même.

Comment, avec les fatigues et les soucis de l'enseignement quotidien, la responsabilité du baccalauréat et du concours d'admission à l'École normale, avez-vous pu trouver le loisir de vous livrer à des travaux personnels et à la préparation du doctorat? Je l'ignore. C'est un fait pourtant et je vous en félicite.

Dès avant 1907, vous aviez publié quelques travaux qui déjà annonçaient l'orientation de votre pensée, notamment ce bel article sur *André Chénier, le poète et le citoyen*, épuisé aujourd'hui et qui mériterait bien les honneurs d'une réimpression et d'un tirage à part.

C'était manifestement la littérature française moderne et même contemporaine qui avait toutes vos préférences. C'est à son étude approfondie que dès maintenant vous étiez décidé à vous consacrer.

Digitized by Google

Mais surtout l'*histoire* de cette littérature, cette histoire littéraire dont vous nous avez tout à l'heure si admirablement parlé, tel était le domaine que vous deviez désormais laborieusement défricher et cultiver.

Au seuil même de cette étude, un sujet devait naturellement vous retenir : le grand mouvement littéraire qui domine tout notre dix-neuvième siècle, le *Romantisme*, ses origines et les influences diverses qui contribuèrent à sa constitution. Au surplus, n'était-il pas d'une bonne méthode de commencer par là, puisque aussi bien tous nos grands écrivains contemporains apparaissent plus ou moins touchés par ce courant? Vous l'avez pensé et, sur les encouragements de deux maîtres, M. Joseph Texte et M. Alexandre Beljame, vous entrepreniez bientôt cet ouvrage considérable que vous présentiez en 1907 à la Sorbonne comme thèse principale de doctorat et que vous intituliez : *Lord Byron et le Romantisme français*, avec ce sous-titre : *Essai sur la fortune et l'influence de l'œuvre de Byron en France de 1812 à 1850*, — thèse qui forme aujourd'hui un magnifique et imposant volume grand in-8, publié à la librairie Hachette.

Ah! Monsieur, que les temps sont changés! Jadis une thèse de doctorat ès lettres n'était qu'une mince plaquette d'une centaine de pages au plus. J'ai entre les mains une thèse de 1837, sur « *Le Droit d'asyle* »; c'est celle de Henri Wallon, l'historien de Jeanne d'Arc et de saint Louis, le « père » de notre constitution. Elle n'excède guère la dimension actuelle

Digitized by Google

d'un bon devoir de candidat à l'agrégation. Aujourd'hui ce sont, ce doivent être d'énormes livres et ce fut presque un scandale, vous vous en souvenez, quand Jules Lemaître offrit à la Sorbonne, en 1882, son coquet et minuscule essai sur le *Théâtre de Dancourt*.

Assurément l'étendue ne fait pas le mérite d'une œuvre. Il faut reconnaître cependant que les thèses littéraires d'aujourd'hui ont une autre valeur que celles d'autrefois. Pour approfondir et épuiser leur sujet, elles mettent en œuvre la philologie, l'histoire, toutes les ressources de la critique, apportent des documents, discutent des preuves; et tout cela, naturellement, ne se fait pas, surtout quand le sujet y prête, sans quelques développements ni quelques digressions.

Vous avouerai-je, Monsieur, que, lorsque je me suis trouvé, moi profane, en tête à tête avec votre gros volume de 560 pages, je n'ai pu me défendre d'une certaine appréhension. Que j'avais tort! Il n'est pas de lecture plus attrayante ni plus prenante. Ce n'est pas qu'il n'y faille apporter une sérieuse attention. C'est un travail serré, nourri d'érudition et de science, poursuivi avec une absolue rigueur de méthode. Mais il est si bien composé, les idées secondaires s'y subordonnent si docilement aux idées générales, le style en est si facile, si élégant à la fois et si sobre, que la lecture s'en fait sans la moindre fatigue et le plus agréablement du monde.

Et puis vous y abordez un si intéressant sujet! Lord Byron! Ce nom ne dit peut-être plus grand

Digitized by Google

chose aux générations nouvelles! Mais aux environs de 1820, après 1824 surtout, année de la mort retentissante du poète à Missolonghi, quel prestige, quel éclat, quelle séduction! C'est qu'aussi l'auteur de *Manfred*, du *Corsaire*, de *Lara*, de *Childe Harold*, de *Don Juan* vibrait singulièrement à l'unisson des « enfants du siècle »! C'étaient les mêmes aspirations désordonnées, le même désenchantement au contact brutal de la réalité, la même mélancolie, le même dégoût de la vie et des hommes, le même besoin de solitude et de liberté! Ce jeune lord, comblé des biens de la fortune et poète incomparable, malgré cela si amèrement triste, promenant fastueusement de rivage en rivage son immortel ennui, son scepticisme, son ironie en même temps que l'ardeur de ses passions et de ses désirs, exerçait alors en France une incontestable souveraineté littéraire.

Tous nos grands écrivains subissent la fascination de son génie. Victor Hugo s'en inspire dans ses *Orientales* et dans son théâtre. Lamartine lui dédie sa méditation de l'*Homme :*

Qui que tu sois, Byron, bon ou fatal génie,
J'aime de tes concerts la sauvage harmonie
Comme j'aime le bruit de la foudre et des vents
Se mêlant dans l'orage à la voix des torrents!

Il compose le *Dernier Chant du pèlerinage d'Harold* et se montre plein de « réminiscences byroniennes » dans le *Désespoir* et tant d'autres pièces des *Nouvelles Méditations* et des *Harmonies*.

Alfred de Vigny qui, beaucoup plus que Lamartine

Digitized by Google

et Hugo, trouvait en Byron l'écho de ses tristesses intimes et de son invincible pessimisme, lui fait de larges emprunts : il est byronien dans *Héléna*, mais surtout dans *Moïse*, le *Déluge*, dans *Éloa*, dans les *Destinées*.

Et Musset, combien ne le fut-il pas, bien qu'il s'en défendît :

On m'a dit, l'an passé, que j'imitais Byron,
Vous qui me connaissez, vous savez bien que non.
Je hais comme la mort l'état de plagiaire;
Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre (1).

Ce qui ne l'avait pas empêché de boire à longs traits dans le verre de Byron, au moins à ses débuts. *Mardoche, Namouna, La Coupe et les Lèvres, Rolla*, d'autres poèmes encore, ne reflètent-ils pas en maints endroits une âme toute byronienne, à la fois railleuse, désenchantée, amère, passionnée et violente?

Je comprends, Monsieur, que vous ayez été attiré par une personnalité aussi puissante que celle de Byron et que vous ayez cherché à en déterminer l'influence sur notre littérature romantique.

Au dire des meilleurs juges, vous y avez pleinement réussi et votre livre prend place au nombre de ces œuvres remarquables par lesquelles on a essayé déjà de démêler l'apport des écrivains étrangers dans notre littérature nationale. Citerais-je dans cet ordre d'idées l'ouvrage d'un professeur que notre Faculté s'honore d'avoir possédé jadis comme étu-

(1) *La Coupe et les Lèvres*. Dédicace.

Digitized by Google

diant et comme maître : le *Goethe en France* de M. Fernand Baldensperger, — auquel nous joindrons, si vous voulez, le *Roman historique*, consacré à Walter Scott, de M. Maigron, et le *Dante en France* de M. Counson.

Les divisions de votre travail sont aussi simples que naturelles. Dans un premier livre, vous recherchez les traces du byronisme avant Byron. Dans un deuxième, vous retracez les diverses étapes suivies par le byronisme en France : période d'infiltration (1812-1820), période d'invasion (1820-1824); vous décrivez les deux générations de 1825 et de 1830 et vous passez à la période de déclin qui s'étend de 1835 à 1850. Dans votre livre III, vous étudiez, au point de vue de l'influence byronienne, les maîtres du romantisme français que nous citions tout à l'heure : Hugo, Lamartine, Vigny, Musset, etc., et vous concluez.

Votre conclusion est très nette : ce n'est pas à Byron, certes, qu'est dû le romantisme, mais il a eu sur lui une influence indéniable.

« Il est trop évident, dites-vous, que Byron n'a pas fait le romantisme. Tous les éléments qui le constituent existaient déjà, avant qu'on connût ses œuvres en France, à l'état de germes plus ou moins développés, dans la littérature française, soit qu'elle les portât depuis longtemps en elle-même, soit qu'elle les eût entièrement reçus du dehors. De ce que Byron lui a apporté, on ne voit rien qui lui fût totalement inconnu. Il lui a même, dans une large mesure, rapporté ce qu'elle lui avait donné. Il n'en

Digitized by Google

faudrait pas triompher cependant et prétendre que son œuvre ait fait double emploi. Son influence n'a pas purement et simplement renforcé des influences préexistantes. Elle les a groupées et fondues dans une combinaison originale dont le génie du poète, la vigueur de sa personnalité, la singularité de sa destinée ont multiplié la valeur. Il n'a pas créé le romantisme, mais il a créé le type romantique; mieux que cela, il l'a réalisé. Là est le secret de sa force...»

C'est Byron, continuez-vous, qui « fournit aux poètes de ce temps la plupart des thèmes que développèrent à l'envi ceux qui naquirent à la vie littéraire entre 1820 et 1830. Il leur prêta des formes, des mouvements, des images. Il leur apprit à chanter la solitude et la nature, la liberté, l'indépendance des peuples, l'Orient et Napoléon. Surtout il les imprégna de sa sauvage mélancolie, il en fit à son image des révoltés ou des désespérés; tout au moins, il les initia aux angoisses de la pensée, il les passionna pour le problème de la destinée. Entraînée par lui, la poésie française s'éleva à des hauteurs où elle n'avait pas encore atteint ».

Et maintenant, Monsieur, que peut-on penser de ce grand mouvement romantique dont vous avez si magistralement fixé les origines et retracé le développement? Grave question à laquelle votre livre, essentiellement objectif, n'avait pas à répondre, mais qui hante l'esprit de tout homme qui pense. Ah! sans doute nul ne songe à rabaisser la valeur des œuvres ni le génie des écrivains. Mais n'est-il pas légitime de se demander si les idées, les conceptions,

Digitized by Google

les manières d'être et de sentir propres au romantisme ont été bienfaisantes à la mentalité française, ou si au contraire elles ne l'ont pas entraînée dans des voies dangereuses et peut-être fatales? « Le byronisme, dites-vous (et vous pourriez aussi bien dire : le romantisme) peut se définir d'un mot : c'est l'individualisme hautain, irréductible, absolu », cet individualisme qui consiste à « étendre son moi au delà de toutes limites, l'affranchir de toutes les lois, ne donner à son activité d'autre but que lui-même, ne voir dans tout ce qui existe que le reflet de son être ou le moyen de son développement, faire de lui le centre du monde ».

C'est parfaitement cela, et c'est justement de cet individualisme (que nous devons à Rousseau, que Byron lui avait emprunté et qu'il nous a rendu avec usure), c'est de cet individualisme que nous mourons aujourd'hui. Qui pourrait dénombrer les idées fausses, dissolvantes, antisociales, osons dire immorales, que le romantisme a mises en circulation et accréditées parmi nous? C'est, pour ne prendre qu'un exemple, la conception romantique de l'amour, telle qu'on la trouve dans les romans de George Sand (*Indiana, Valentine, Lélia* surtout) qui a faussé la notion saine du mariage et de la famille, en affirmant la valeur absolue de la passion, en proclamant le droit au bonheur, en substituant au mariage-devoir, qui est la vérité, le mariage-plaisir qui est la chimère et l'erreur.

Les conséquences ne se sont pas fait attendre. Le désorganisation progressive de la famille eut pour couronnement la loi du *divorce*, cette loi funeste entre

Digitized by Google

toutes qui, pour assurer — sans y réussir — le bonheur des parents, sacrifie sans scrupule celui beaucoup plus intéressant des enfants. Ce fut ensuite, et c'est aujourd'hui plus que jamais, cet égoïsme forcené qui, ne voulant, dans l'amour et le mariage, que l'agrément et la jouissance, en prétend répudier les charges et les soucis. Ce serait trop, assurément, que de rendre le romantisme responsable à lui seul de la stérilité systématique de nos familles et de la dépopulation navrante de notre pays. Il serait contraire à la vérité de soutenir qu'il n'est pour rien dans ce double malheur.

Mais, pour en revenir à votre livre, quel n'est pas, Monsieur, le mérite d'une œuvre qui, à côté du problème qu'elle résout si fermement, donne l'occasion d'en soulever tant d'autres si passionnants! Vos juges ne s'y sont pas trompés. Ils ont estimé votre travail digne des éloges les plus flatteurs et lui ont accordé, avec *la mention très honorable,* la plus haute distinction dont ils pouvaient disposer. Leur décision devait être bientôt ratifiée par l'Académie Française qui, en 1909, couronnait votre thèse, devenue un livre, et vous accordait un prix Montyon très important.

Au reste, dès le premier jour, la critique avait accueilli votre travail avec la plus extrême bienveillance. J'ai sous les yeux une liste, encore incomplète, des articles qui lui ont été consacrés. Il y en a de France, d'Allemagne, d'Angleterre, de Suisse, de Belgique. J'en ai lu un bon nombre. Les réserves sont rares et d'ailleurs insignifiantes. Les éloges

Digitized by Google

sont unanimes et on les sent sincères. Venus d'hommes tels que Doumic, Lanson, de Gourmont, ils sont d'un très haut prix. Tout récemment encore, Maurice Donnay, dans une de ses conférences sur Musset, ne citait-il pas votre thèse pour la louer et s'en approprier quelques idées?

L'étude des poètes romantiques influencés par Byron vous avait amené à examiner de près l'œuvre d'Alfred de Vigny. Vous l'aviez fait dans un chapitre remarquable de votre livre III. Mais, en même temps, vous présentiez, comme thèse complémentaire de doctorat, la réimpression d'un poème presque inédit de Vigny, intitulé *Héléna*, que vous enrichissiez de notes précieuses et que vous faisiez précéder d'une très solide introduction où vous passiez en revue et discutiez les diverses questions, notamment la question de date, que l'œuvre pouvait soulever.

Mais vous n'aviez pas l'intention d'en rester là. Alfred de Vigny, sa vie, ses œuvres et tout ce qui s'y rapporte de près ou de loin, vous intéresse, vous captive. Nous l'avons bien vu par les deux études si fines, si pénétrantes que vous avez bien voulu nous lire à l'Académie de Stanislas, l'une sur *Alfred de Vigny et Bernardin de Saint-Pierre : L'Origine d'un Symbole, à propos de la Bouteille à la mer*, l'autre sur la *Légende d'Emma et d'Éginard*, à propos de *La Neige* du même poète. Auparavant vous aviez publié, dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France*, un article remarqué sur *Gessner et Alfred de Vigny*.

Il semble bien, Monsieur, que vous soyez destiné à nous donner l'édition savante, définitive des œu-

Digitized by Google

vres du grand écrivain. Vous avez été chargé par la *Société des Textes français modernes* de publier une édition critique de ses œuvres poétiques. Vous avez déjà sous presse un premier volume : *Poèmes antiques et modernes* et vous en préparez un second qui contiendra *Les Destinées* et les *Poésies diverses*. Pourquoi les œuvres en prose ne suivraient-elles pas celles-ci? — Enfin vous mettez la dernière main à un volume que vous comptez intituler, je crois : *Alfred de Vigny, Études et Documents*, et qui paraîtra probablement à l'automne prochain.

Tous ces livres viennent ou viendront à point. Jamais Vigny n'a joui d'une telle faveur auprès du public. Je n'en veux pour preuve que sa statue récemment érigée à Loches, sa ville natale, la publication qu'on fait de ses œuvres inédites, dernièrement encore *Daphné*, les ouvrages nombreux qui lui sont consacrés, ceux de Maurice Paléologue, de Léon Séché, d'Ernest Dupuy, hier les conférences de Jean Aicard. Il semble qu'on soit fatigué des extravagances d'idées et de formes où se sont complus trop de poètes contemporains et qu'on revienne avec prédilection à ceux qui savent pénétrer leurs vers de pensées profondes, voire même d'austère philosophie. Auprès d'un public ainsi disposé et préparé, vos travaux, Monsieur, ne sauraient manquer d'être accueillis avec empressement.

Je n'ai guère parlé jusqu'à présent que de vos écrits. Mais vous êtes professeur, vous enseignez, et vos leçons, j'en ai acquis l'assurance, sont fort appréciées de ceux qui les reçoivent. Il ne nous est pas permis, à nous autres, de pénétrer dans ces

Digitized by Google

petites salles de la Faculté des Lettres où se préparent les examens de licence et les concours d'agrégation. Mais je sais, pour y avoir étudié moi-même autrefois, ce que les maîtres dépensent là de temps, d'efforts, de soins en des besognes souvent ingrates, toujours difficiles, devant des auditeurs exigeants. Vous êtes pour nos étudiants un guide sûr, dévoué autant que savant auquel, certes, on ne reprochera jamais de verser dans le fastidieux détail de l'érudition au préjudice des idées générales et des larges vues d'ensemble.

Vos cours publics ont eu, Monsieur, le plus vif et le plus légitime succès. Soit que vous étudiiez, comme en 1910-1911, l'*évolution du goût au dix-huitième siècle et l'acheminement au romantisme*, soit que vous recherchiez, comme en 1911-1912, les *origines du romantisme fantastique et frénétique* (cours destiné à devenir un livre), soit encore que vous retraciez, comme l'an dernier, le *mouvement littéraire du seizième siècle*, vous avez su, toujours et chaque année, grouper et retenir autour de votre chaire une assistance nombreuse et fidèle que charmait tout à la fois l'intérêt du sujet, la richesse de votre information et la distinction de votre parole. Ce n'est d'ailleurs qu'une tradition de famille. Tous les Nancéiens se rappellent encore les belles leçons d'histoire que faisait jadis, dans ce même amphithéâtre où vous parlez aussi, votre oncle, M. Antoine Debidour, aujourd'hui professeur à la Sorbonne et notre confrère depuis de longues années. Il étudiait alors l'*histoire diplomatique de l'Europe de 1815 à 1878*, et, chaque

Digitized by Google

fois, il tenait ses auditeurs suspendus à ses lèvres, expliquant les alliances, démêlant les intrigues, commentant les traités, citant et discutant les dates, tout cela sans notes, sans livres, sans autres secours que celui d'une mémoire prodigieuse et, probablement, d'une longue préparation, dont le labeur seul était pour le maître, tout le profit et l'agrément pour le public.

Comme votre oncle aussi, Monsieur, vous vous êtes, dès votre arrivée à Nancy, intéressé aux choses de la Lorraine. L'année dernière, dans le grand salon qui avoisine celui-ci, vous donniez une remarquable conférence sur le dramaturge lorrain, *Guilbert de Pixerécourt*, dont vous aviez publié, auparavant, une curieuse lettre, dans la *Revue d'Histoire littéraire*. Votre conférence fut ensuite imprimée dans le *Pays lorrain*, de notre confrère Charles Sadoul. Tout récemment, dans la *Bibliographie lorraine* où de nombreux comptes rendus sont signés de votre nom, vous analysiez avec une visible sympathie la *Colline inspirée*, ce livre si admiré, si critiqué aussi, de notre illustre confrère Maurice Barrès.

Enfin, Monsieur, je n'aurais donné encore qu'une idée imparfaite de votre activité si j'oubliais les conférences que vous êtes allé faire à la Société Industrielle de Mulhouse, d'octobre 1912 à mars 1913. Vous y avez parlé, avec votre succès habituel, de la *littérature française au seizième siècle*, prenant ainsi l'initiative de cette œuvre d'extension universitaire, si féconde à l'étranger, si peu connue encore parmi nous.

Digitized by Google

Ainsi, Monsieur, se poursuivent infatigablement vos travaux littéraires. Cours, conférences, articles, livres, se succèdent pour ainsi dire sans interruption. Grâce à vous, grâce aussi à votre cher et éminent collègue, M. Émile Krantz, dont il m'est agréable de citer ici le nom à côté du vôtre, « ce n'est pas Nancy (selon les propres paroles de M. le recteur) qu'on pourra accuser, dans la fameuse crise actuelle du français, de renier... l'antique religion des lettres : fidèle à une tradition qui remonte à son origine, notre Faculté... reste moins curieuse de défricher des ronces sur le terrain aride de l'érudition que de cueillir sur le Parnasse, comme disaient ses anciens, des anémones ou des roses... » (1).

Oui, vous continuez glorieusement les traditions de goût, d'élégance, d'atticisme auxquelles notre Faculté des Lettres est toujours demeurée attachée et qui vous sont également chères. Un avenir plein de promesses s'ouvre devant vous. De nouveaux succès, de nouvelles couronnes vous attendent. Soyez assuré, Monsieur, que l'Académie de Stanislas, dont vous avez su gagner toute la sympathie, se réjouira toujours de vos triomphes et ne se lassera jamais d'y applaudir.

(1) Rapport, 10 novembre 1910, p. 11.

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DE L'EXERCICE 1913-1914

Par M. L. MICHON

SECRÉTAIRE ANNUEL

MESSIEURS,

Jusqu'aux derniers jours de cette année académique qui, traditionnellement, prend fin au milieu de mai, avec la séance publique, votre secrétaire annuel et finissant se flattait de l'espoir de vous signaler un fait bien rare dans vos Annales : les trente-six membres titulaires qui composaient votre compagnie en mai 1913 devaient, semble-t-il, se retrouver tous présents et bien vivants un an après. Hélas ! cet espoir allait s'évanouir, au moment où sa réalisation n'était plus qu'une affaire de quelques jours. Loin de nous oublier, la mort n'avait différé son arrêt que pour faire un choix qui nous fût plus douloureux.

En nous enlevant, le 9 mai 1914, M. Antoine **de Metz-Noblat,** elle a frappé notre Compagnie à la tête et au cœur. La vie trop courte et pourtant si noblement remplie de votre regretté confrère tient tout entière dans un mot à la fois fier et humble : servir.

Digitized by Google

Il a servi son Dieu, sa patrie, sa cité, sa famille, ses amis, et il a réalisé ce prodige de se donner tout entier à chacun de ses devoirs, par la parole, par l'écrit, par l'action. Noblesse de la naissance, illustration familiale, science acquise, fortune réalisée, tout a été, pour cet esprit profondément religieux, un principe de devoirs, une raison de se dévouer et d'agir en bienfaisance, dévouement et bienfaisance accomplis sans austérité inutile, en toute simplicité de cœur, avec une indulgente gaieté, une fine bonhomie, qui étaient chez lui une forme délicate de la modestie. A sa patrie, il a donné toute sa vie depuis l'époque où, à peine âgé de vingt ans, il prenait part comme sous-lieutenant de mobiles à la défense de Toul, jusqu'à sa mort, qui le trouvait encore capitaine d'infanterie territoriale et décoré de la Légion d'honneur, et ce soldat exemplaire se doublait d'un écrivain militaire. C'est à vos Mémoires qu'il avait réservé, en 1911, ce récit si vivant par ses détails, si tragique par ses alternatives, de la bataille de Frœschviller, qui lui valut un témoignage de satisfaction du ministère de la Guerre. D'autres études sur le tir, sur la natalité et le recrutement soulignent encore une carrière militaire, qui aurait suffi à bien d'autres, mais pas à lui. Les états de services du citoyen ne sont pas moins bien remplis que ceux de l'officier. On trouve partout son dévouement, dans notre cité où il figure comme un dirigeant et un administrateur émérite, à la tête de la plupart de nos grandes sociétés d'assistance; dans les campagnes, où il manifeste son action par la direction très active d'une société d'encouragement

Digitized by Google

et de bienfaisance. Sur ce terrain encore, des écrits viennent corroborer son action. Dans le domaine financier même, il apporte ses préoccupations de moralité et de progrès social; dans de nombreux articles sur les impôts agricoles, sur l'économie rurale, il continue les traditions à lui transmises par son père, M. Alexandre de Metz-Noblat, qui fut, il y a plus de quarante ans, l'un des premiers enseignants de l'économie politique dans notre région et l'un des membres les plus éminents de votre Compagnie.

Ce dévouement qui avait le don d'ubiquité, M. Antoine de Metz-Noblat l'avait mis au service de l'Académie de Stanislas. Il était le doyen de ses membres titulaires; son élection remontait à plus de trente-deux ans, et depuis vingt et un ans, il avait sans interruption fait partie du bureau comme vice-président, comme président, comme questeur; il a occupé ces dernières fonctions pendant dix-neuf ans, administrant vos finances avec le soin et la compétence de l'homme d'affaires le plus expérimenté; il ne les a résignées qu'à la veille de sa mort, alors qu'il se sentait à bout de forces. Et les soucis administratifs qu'il avait bien voulu assumer pour votre Compagnie ne l'empêchaient pas de collaborer activement à vos Mémoires. Il y a publié des études militaires, des souvenirs de voyage et même une étude psychologique sur la peur, faisant ainsi mentir le proverbe qui défend aux aveugles de parler des couleurs.

Il nous faudra de longues années pour nous habituer au vide laissé par ce confrère, qui était pour notre Académie comme une tradition vivante, tradition de

Digitized by Google

courtoisie, de franchise, de distinction, de bonne volonté dans le sens évangélique du mot. Pour nous comme pour tous ceux qui l'ont approché, *pertransiit benefaciendo.*

Un autre de vos membres titulaires vous a quittés en novembre 1913, mais pour un séjour ensoleillé dont on revient. M. **Thoulet,** professeur à la Faculté des Sciences, a pris sa retraite, après quarante ans d'une laborieuse et brillante carrière, et s'est retiré à Alger, son pays natal, non pour se reposer, mais pour poursuivre les études océanographiques qui ont été, qui sont encore la passion et l'illustration de sa vie. Depuis 1867, il a consacré à l'Océan près de 300 articles, ouvrages ou mémoires, qui lui ont valu, entre autres distinctions, en 1909, la médaille d'or de la Société de Géographie et la médaille d'or du ministère de la Marine. Pendant les trente et une années qu'il a passées en Lorraine, à 150 lieues de la mer, M. Thoulet a donné à sa science de prédilection tous ses loisirs, s'échappant, dès que ses fonctions le lui permettaient, pour prendre part à une croisière, et rapportant de là des matériaux pour ses expériences de laboratoire. N'y a-t-il pas dans cette vocation impérieuse, surmontant toutes les impossibilités, comme un des traits du génie? On est forcé de songer au grand Beethoven, frappé de surdité et continuant à composer.

M. Thoulet, qui était votre confrère, comme membre titulaire depuis 1893, avait été sollicité en 1901 d'accepter une fonction dans le bureau de votre Com-

Digitized by Google

pagnie. Il déclinait spirituellement cet honneur, en donnant comme raison qu'il avait fait une prisonnière, l'Océanographie, et que cette prisonnière ne voulait pas le lâcher. Il vous dédommageait de son mieux de cette déception en réservant à vos Mémoires une série d'études dont l'ensemble constitue une histoire presque complète de l'océanographie au dix-septième et au dix-huitième siècles. Il vous souvient encore du charme pénétrant de ces études, où il n'y avait pas seulement des faits nus, observés avec une absolue probité scientifique et une ingénieuse sagacité, où il y avait encore, à côté des détails techniques, une conscience toujours présente de l'importance du résultat dans les harmonies naturelles, une synthèse, je dirai plus, une poésie des réalités et comme une émotion contenue, l'émotion du savant qui interrompt un instant son travail pour admirer humblement. Il y a dans M. Thoulet océanographe, quelque chose de la séduction exercée par le grand entomologiste Fabre. Votre Compagnie a vu partir avec un vif regret ce savant à large intelligence qui lui faisait honneur, ce confrère exquisement courtois qui lui donnait agrément. Du moins a-t-elle pu conserver avec lui un lien, en l'admettant parmi ses associés correspondants, et garder ainsi le droit de s'intéresser aux travaux, d'applaudir aux succès futurs de cet obstiné chercheur, qui a attendu jusqu'à l'âge de soixante-dix ans la satisfaction de vivre au bord de cette mer toujours présente à sa pensée, et qui semble trouver dans ce contact comme une nouvelle jeunesse. Nous avons, de notre côté, confiance dans la fidélité

Digitized by Google

de son souvenir : *Cœlum, non animum mutant, qui trans mare currunt.*

Le 9 janvier 1914, vous avez remplacé M. Thoulet, comme membre titulaire, par M. Édouard **Binet,** doyen de la Faculté de Droit, qui était votre associé correspondant depuis le 7 février 1913 seulement. Vous avez voulu honorer en lui d'abord le vieil universitaire qui professe depuis plus de quarante ans, avec une rare distinction, à la Faculté de Nancy, l'enseignement considéré comme fondamental, celui du droit civil; aussi peut-être le doyen appelé par la confiance unanime de ses collègues à une administration quelquefois difficile, toujours absorbante; enfin sans doute l'écrivain qui s'est fait depuis longtemps une spécialité et une notoriété incontestée dans les questions ardues de fiscalité et d'enregistrement. Vous attendez peut-être de lui qu'un jour, quand il aura quelques loisirs, il vous rende accessibles, je n'ose pas dire attrayantes, ces questions fiscales, qui malheureusement ont pour nous le mérite d'une actualité chaque jour plus pressante, écrasante même. Je ne doute pas qu'à l'école de M. Binet vous ne preniez bientôt conscience de l'une des supériorités de l'homme sur le lapin ou l'anguille, celle de s'inquiéter de la sauce à laquelle il sera mangé, ce par quoi l'homme manifeste son aptitude éminente au raisonnement spéculatif et désintéressé.

La mort n'a pas été plus clémente à l'égard des membres qui composent les cadres complémentaires de

Digitized by Google

l'Académie. Elle nous a enlevé au cours de cette année neuf associés-correspondants, dont trois anciens membres titulaires, trois associés lorrains, deux nationaux et un étranger. Et ici encore certains de ses choix ont été particulièrement cruels; nous avons perdu deux confrères dont les noms figuraient sur nos contrôles comme des titres d'honneur : M. Roger Marx et M. Gasquet.

La funèbre liste s'ouvre par le nom de M. Camille **Gérardin,** qui était presque le doyen de vos correspondants nationaux. Il avait été élu le 5 mai 1865, alors qu'il débutait dans l'enseignement en qualité d'agrégé près la Faculté de Droit de Nancy. Il était déjà honorablement connu comme traducteur de Savigny. Le choix de votre Compagnie était très judicieux; car quelques années plus tard, M. Gérardin devenait l'un des romanistes les plus en vue de la Faculté de Droit de Paris, réputé par son enseignement limpide, précis, élégant et inspiré d'une méthode historique alors toute nouvelle. Cette méthode, il l'appliquait dans quelques monographies, qui ont conservé aujourd'hui encore toute leur valeur. Malheureusement, M. Gérardin, absorbé par le souci du perfectionnement constant de son enseignement, vous avait un peu oubliés. Il serait injuste de le lui reprocher, car il y a réciprocité de torts; M. Gérardin est mort en juin 1911, et il nous a fallu deux ans pour le savoir.

M. Gustave **Sergent** est aussi un mort rétrospectif que votre Compagnie avait perdu de vue, parce que

Digitized by Google

les circonstances avaient séparé d'elle ce confrère déjà ancien et l'avaient empêché de prendre part à vos travaux. Né à Épinal en 1836, M. Sergent était avocat général à Poitiers, lorsqu'il devint en mai 1879 votre associé-correspondant. C'était un magistrat distingué, doublé d'un lettré et même d'un poète. Et c'est cette tournure d'esprit qui l'avait amené à publier d'estimables études sur les poètes du Palais, sur les avocats poètes; il avait dévoilé, sous cet aspect imprévu, Corneille et Quinault. Il avait en outre jeté le plan d'une étude historique très ample sur les lettrés du Palais du seizième siècle à nos jours, étude qu'il se proposait de reprendre pour en tirer un ouvrage d'ensemble. Il est mort depuis deux ans, sans avoir pu réaliser son projet.

En août 1913, vous perdiez un associé étranger, M. Athanase **Bernardakis,** économiste à Athènes. C'était un savant consciencieux, qui avait publié en 1867 un ouvrage sur *Le Présent et l'Avenir de la Grèce,* tableau économique complet des ressources humaines, agricoles, industrielles et minières du pays, et aussi peinture véridique de la détresse financière, de l'anarchie administrative, qui empêchaient alors son relèvement, avec un exposé des réformes nécessaires et des vues d'avenir que le temps devait en grande partie confirmer. Il a laissé aussi une monographie très érudite sur la monnaie. Cet associé lointain nous était resté physiquement inconnu. Et pourtant un trait doit nous rendre sa mémoire particulièrement sympathique. Il était de ces amis modestes et

Digitized by Google

sûrs qui se révèlent au jour du malheur. C'est lors des sombres journées qui suivirent l'armistice, en mars 1871, qu'il était venu à nous et avait sollicité l'honneur d'être attaché à notre Compagnie : *Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.*

Le mois suivant, la mort vous enlevait encore un ami des mauvais jours. M. Louis **Viansson,** né à Metz en 1836, s'était réfugié à Nancy en 1872, pour échapper à l'annexion; il passa presque aussitôt de l'Académie de Metz dans la vôtre. Correspondant en 1872, membre titulaire en 1877, il apportait avec lui une réputation bien établie d'agriculteur, au sens complet et élevé du mot; il n'était pas seulement un praticien, mais un écrivain et un économiste agricole; son esprit cultivé et compréhensif s'intéressait aux plus lointaines dépendances de sa profession, aux questions d'assurances, de mutualité, de vicinalité, canaux, octrois, traités de commerce. Sa haute expérience, jointe à l'élévation de son caractère, l'avait désigné à vos suffrages pour les fonctions de questeur, de 1880 à 1884, puis de vice-président et président en 1884 et 1885. En 1891, il avait quitté Nancy pour se retirer dans la Meuse et était resté attaché à votre Compagnie à titre d'associé-correspondant lorrain. Cet homme de bien a fini comme un patriarche, presque octogénaire, entouré de ses douze enfants.

Nous devons un tribut tout spécial d'hommages et de regrets à la mémoire de M. Roger **Marx,** décédé à Paris le 12 décembre 1913, âgé de cinquante-quatre

Digitized by Google

ans seulement, en plein essor d'une brillante carrière, qu'il justifiait au point de lui demeurer toujours supérieur; il est mort avec le double titre d'inspecteur général des musées des départements et de commandeur de la Légion d'honneur. On a loué en lui, mieux que je ne saurais le faire, l'éminent critique d'art, voyant au delà du présent, passionné pour l'effort des artistes modernes, qu'il a révélés, pourrait-on dire, à un public d'abord indifférent et même hostile. C'est lui qui a pour une grande part contribué à mettre à leur rang les grands artistes que furent Puvis de Chavannes, Carrière, que sont encore Chéret, Lalique, Rodin, Besnard. Il a été un des guides, un des initiateurs du goût contemporain, et il a accompli cette tâche avec toutes les supériorités d'un grand écrivain, dans une langue d'une pureté toute classique et cependant enrichie des nuances indispensables à l'affinement de la pensée et de la vision modernes, avec aussi toute la conscience d'un érudit, s'appliquant à rechercher dans le passé l'origine des tentatives d'art les plus récentes et les plus hardies. Cet homme de goût, doublé d'un puissant travailleur, puisait dans une sensibilité très vive le sens de tous les arts. Il a porté, avec le même bonheur que sur la peinture, sa critique agissante sur l'art décoratif, la sculpture, l'ornementation. Et c'est ici que son action dépasse singulièrement l'œuvre d'un critique pour devenir celle d'un véritable créateur, travaillant sans cesse, aux deux Expositions de 1889 et de 1900, dont il fut l'un des dirigeants, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, dont il fut le rédacteur en chef, à ranimer

Digitized by Google

et à rajeunir dans notre pays l'art de l'architecture et de l'ameublement. Le sens de la vie si active de M. Roger Marx est tout entier dans ce fait qu'il fut avant tout un homme d'action, un propagandiste et un réalisateur du beau; ses écrits d'une forme si achevée, tellement recherchés qu'ils sont aujourd'hui presque introuvables, n'ont été pour lui qu'un mode d'action, un instrument au service de son idéal esthétique. Il vous intéressera tout spécialement de savoir que M. Roger Marx, resté très attaché à Nancy, sa ville natale, considérait son titre d'associé-correspondant de votre Compagnie comme un des liens les plus précieux parmi ceux qui l'unissaient encore à la Lorraine. Et il avait prouvé autrement encore la fidélité de sa mémoire : il fut l'un des premiers parrains de ce modern-style lorrain dans l'architecture et dans l'ameublement, qui a grandi depuis avec son aide, et c'était alors un bien jeune parrain; il avait vingt-deux ans, quand il publia en 1883 ses études sur l'art lorrain. Il est aussi un des premiers à avoir révélé au grand public l'illustre maître verrier de Lorraine, Émile Gallé. C'est plus qu'un homme, c'est une idée-force, que l'art français et la Lorraine viennent de perdre dans la personne de M. Roger Marx. Puisse-t-il, à ce titre, se survivre à lui-même.

Le 1er janvier 1914, s'éteignait à Paris, chargé d'années et d'honneurs bien mérités, M. Albert **Babeau,** qui était votre associé-correspondant depuis 1882. Il était aussi membre titulaire de l'Académie des Sciences morales et politiques. M. Babeau était

Digitized by Google

un historien très connu, qui nous laisse de nombreuses et estimables monographies sur l'ancienne France et sur l'époque révolutionnaire. Il doit surtout sa réputation à des reconstitutions appuyées sur des documents d'archives, reconstitutions très savantes, mais cependant très vivantes de certains éléments de la société française du dix-huitième siècle, par exemple : *Le Village, La Ville sous l'ancien régime, La Vie rurale de l'ancienne France, Artisans, Domestiques, Bourgeois d'autrefois.* Il a produit également deux œuvres considérables : deux volumes sur l'*Instruction primaire avant 1789*, trois volumes sur la *Vie militaire sous l'ancien régime.* En outre, M. Babeau qui par ses origines était notre voisin (il était Champenois) a laissé de nombreuses études sur l'histoire de Troyes et de la Champagne.

Au mois d'avril dernier, la liste de nos défunts s'allongeait encore de deux noms. D'abord celui d'un associé-correspondant national, qui avait reçu de vous ce titre en 1883, M. Édouard **Deny,** ingénieur, directeur des usines de la maison Dietrich, à Mertzviller. M. Deny, Messin d'origine et correspondant de l'Académie de Metz, était un chef d'industrie de grande valeur, doublé d'un chercheur. Il est l'auteur de nombreuses brochures sur la mécanique appliquée, la métallurgie, la ventilation, travaux qui lui avaient valu à plusieurs reprises des médailles et des distinctions flatteuses, émanant de sociétés scientifiques. Il est mort à Badonviller, où il s'était retiré.

C'est ensuite le nom de M. Paul **Rousselot,** inspec-

Digitized by Google

teur d'Académie honoraire. En mars 1875, votre Compagnie lui avait fait l'honneur exceptionnel de l'admettre d'emblée au nombre de ses membres titulaires. M. Rousselot avait alors à son actif une carrière déjà fort honorable de professeur de philosophie dans divers lycées, plusieurs publications sur des questions d'enseignement et de pédagogie, et surtout un ouvrage important sur *Les Mystiques espagnols*. Il ne fit malheureusement que passer. L'année suivante, nommé inspecteur d'Académie à Amiens, il quittait Nancy pour n'y plus revenir, et en janvier 1878, il figurait parmi vos associés-correspondants.

Il y a quelques jours encore, nous pensions pouvoir arrêter là cette liste déjà trop longue; mais la mort, qui a toujours le dernier mot, avait encore une victime à désigner, et, comme Tarquin le Superbe abattant des pavots, elle frappait parmi nous l'une des têtes les plus hautes et nous enlevait un ami sûr en même temps qu'un illustre confrère. Quand M. Amédée **Gasquet** arrivait à Nancy en 1893, il était déjà précédé d'une très favorable réputation. Né en 1852, à Clermont-Ferrand, élève de l'École normale supérieure, agrégé d'histoire et docteur ès lettres, il était rentré dans sa ville natale, où il était devenu en 1883 professeur d'histoire et géographie à la Faculté des Lettres. Il affirme alors sa maîtrise dans ces deux ordres de science d'abord par des ouvrages savants et profonds sur l'une des époques les plus difficiles et les plus complexes de l'histoire générale, l'époque byzantine, *De l'autorité impériale en matière religieuse*

Digitized by Google

à Byzance, L'Empire byzantin et la monarchie franque, ensuite par des ouvrages de vulgarisation, *Géographie universelle* et *Géographie de la France,* tableaux achevés qui n'ont rien d'une nomenclature, et où il entre autant d'art que de science, *Précis des institutions politiques et sociales de l'ancienne Franec,* manuel très clair, mais déjà affiné, que connaissent bien les étudiants de licence et les historiens du droit. Mais il n'y a pas en lui qu'un lettré; il y a un homme d'action et de dévouement, à qui font appel ses concitoyens. Il devient maire de Clermont-Ferrand en 1888, et les cinq ans de son administration ont été pour les Clermontois une période de concorde et de travail fécond dont ils ont gardé le souvenir; la ville lui doit, entre autres bienfaits, un magnifique théâtre. Ses qualités d'administrateur l'ont mis en vue; en mars 1893, il est nommé recteur de l'Académie de Nancy; quelques mois après, votre Compagnie était heureuse de l'accueillir comme membre titulaire, sans stage préalable, le 3 novembre 1893. Ce qu'il fut ici, les universitaires s'en souviennent encore avec une vivacité faite surtout de gratitude. Il était un chef, dans la pleine acception du mot, non pas seulement par la situation administrative (ce qui est peu de chose), mais aussi par son intelligence lucide et originale (ce qui est déjà un peu plus), mais surtout par la loyauté et la bonté. Il était de ces chefs qui laissent au second plan leurs droits pour ne songer qu'à leurs devoirs, qui se font écouter non par soumission hiérarchique, mais par la confiance et l'ascendant moral qu'ils inspirent et qu'ils méritent. C'était vraiment un charmeur, et le

Digitized by Google

rayonnement de sympathie qui émanait de sa personne frappait non seulement ceux qui, comme vous, l'approchaient de près, mais même ceux qui l'entendaient à distance. Ses comptes rendus annuels de la vie de notre Université, qu'il présentait à chaque rentrée solennelle des Facultés, étaient, malgré l'aridité forcée de certains sujets, un véritable régal pour ses auditeurs. Il avait un art qui lui était propre de présenter les personnes et les faits sous un aspect vivant, attrayant, sympathique, comme il les voyait lui-même, et sa voix pénétrante et chaude faisait ressortir toutes les nuances de sa pensée bienveillante. J'ai tort de parler d'art; ce merveilleux orateur disait sa pensée en toute simplicité, cette simplicité qui part du cœur et qui va droit au cœur.

Cet homme, qui réunissait en lui toutes les supériorités, y compris celles de la modestie et de l'affabilité, n'occupa qu'un seul poste de recteur. En septembre 1902, il quittait Nancy, pour monter d'un seul coup au sommet de la hiérarchie administrative, et devenait directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'Instruction publique. Il est mort en fonctions, le 5 mai 1914, commandeur de la Légion d'honneur. Il était devenu votre associé-correspondant, au moment de son départ, le 24 octobre 1902. Que sont vos regrets de cette époque à côté de ceux que vous ressentez aujourd'hui devant l'irréparable!

Votre Compagnie n'a comblé que partiellement les vides qui s'étaient produits au cours de cette année. Elle a augmenté de cinq unités le nombre de ses asso-

Digitized by Google

ciés-correspondants lorrains, et c'est bien là ce qui importe le plus, la liste de ces associés étant la pépinière où elle choisit ses membres titulaires. Mais elle n'a pas ajouté de noms nouveaux à la liste des associés-correspondants étrangers, qui ne sont plus qu'au nombre de neuf, ni à la liste des correspondants nationaux, qui se trouve ainsi réduite à trente et un noms. Comme le nombre maximum de ces membres est de 100 d'après les statuts, la marge est peut-être un peu large.

Vous me pardonnerez d'être plus bref à l'égard des nouveaux venus qu'à l'égard des disparus. Il est plus difficile de louer les vivants que les défunts. Ceux-ci sont plus distants; ils le deviennent si vite, et puis leur tâche est terminée et apparaît dans son ensemble. Les vivants, ceux que vous avez élus particulièrement, ont encore devant eux un avenir qui s'annonce fécond et brillant, si l'on en juge par les réalités déjà acquises qui ont justifié votre choix. En outre, il est plus dangereux de louer les vivants que les morts. Ceux-ci ne souffrent point des éloges, même maladroits, et ne protestent jamais. Au contraire, il ne faut point soumettre à une épreuve trop dure la modestie des vivants, et il importe aussi de les louer au bon endroit et de ne point contrarier leur goût, qui n'est pas toujours le nôtre, parce qu'ils se voient du dedans et que nous les voyons du dehors. Devant Corneille encore vivant, il aurait fallu louer abondamment *Agésilas* et *Attila*, et glisser rapidement sur le *Cid* ou sur *Polyeucte*, sous peine de froisser un grand

Digitized by Google

homme et d'assumer le sot rôle de Grosjean qui veut en remontrer à son curé. Voilà bien des raisons, et ce ne sont pas les seules, d'être discret à l'égard des vivants.

Les cinq associés-correspondants lorrains que vous avez élus sont, dans l'ordre de leur réception :

MM. l'abbé Charles Aimond, élu le 7 novembre 1913;
Georges Bertier, élu le 21 novembre 1913;
Georges Hottenger, élu le 9 janvier 1914;
Charles Bohême, élu le 6 mars 1914;
Louis Davillé, élu le 20 mars 1914.

D'origine meusienne, M. l'abbé Charles **Aimond,** professeur d'histoire au séminaire et au collège Saint-Louis, de Bar-le-Duc, docteur ès lettres de la Faculté de Nancy, est un lotharingiste qui s'est attaché tout spécialement à l'étude de l'ancien Verdunois. Sa thèse de doctorat, consacrée aux relations de la France et du Verdunois de 1270 à 1552, a été honorée d'un prix par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Cet historien déjà réputé, élevé à l'école de votre éminent confrère, M. Pfister, archéologue sagace et averti, très au courant des bonnes méthodes, n'était pas un inconnu pour vous, au moment où il se présentait à vos suffrages. Par deux fois il avait été lauréat de vos concours; vous lui aviez conféré en 1910 le prix Dupeux pour son ouvrage sur *La Cathédrale de Verdun ;* en 1913 le prix Herpin pour son *Édition critique de l'obituaire de Saint-Mihiel.* Le passé déjà si bien rempli de M l'abbé Charles Aimond, vous ré-

Digitized by Google

pond de son avenir; il vous fera bénéficier de son activité.

M. Georges **Bertier,** un Nancéien, est sur le terrain de l'éducation et de la pédagogie un peu ce qu'était le regretté Roger Marx dans le domaine de l'art, c'est-à-dire qu'il est essentiellement un homme d'action et d'initiative, mieux qu'un directeur, un dirigeant. Poussé par une vocation impérieuse, peut-être aussi par l'inspiration d'un sociologue, dont vous appréciez hautement la valeur, et qui est votre président sortant, M. Bertier a brusquement interrompu de brillantes études qui allaient le conduire à l'agrégation et au doctorat, pour se jeter en pleine vie, en pleine réalisation sociale. Il a pris, en 1903, la direction de l'École des Roches, fondée par Demolins, école qui réalise cette heureuse et trop rare originalité de donner à ses élèves non seulement le savoir, mais l'éducation, non seulement des maîtres, mais une famille, non seulement un dortoir, mais un foyer. Tous les écrits de M. Bertier gravitent autour de cette idée, idée d'avenir qui l'a pris tout entier; ses écrits sont des actes, imprégnés de cette force communicative, que peut seule donner une conviction, non pas seulement pensée, mais pratiquée et vécue. Au moment même où vous admettiez M. Bertier dans vos cadres, l'Académie française soulignait en quelque sorte votre choix, en lui attribuant une part du prix Audiffred-Pasquier, pour sa revue *L'Éducation,* qu'il avait fondée en 1909.

M. Georges **Hottenger,** également Nancéien, com-

Digitized by Google

mença son droit à Nancy et le termina à Paris par une thèse de doctorat sur *Les Mesures de publicité concernant l'État et la capacité des personnes*, qui reçut l'approbation flatteuse d'une homme particulièrement compétent, le Dr Jacques Bertillon, l'inventeur de l'anthropométrie. Il fut ensuite notaire à Givet pendant onze ans, de 1899 à 1910. Mais la pratique des affaires l'intéressait médiocrement; il avait le goût de l'observation, l'amour du travail désintéressé, le désir d'écrire. Il revint à Nancy en 1910 et se révéla tel qu'il était au fond depuis longtemps, un sociologue de l'école de Le Play et de Tourville, attaché à l'observation minutieuse et comparative des faits, qu'il sait interpréter avec l'expérience prudente et le bon sens qu'il a gardés de ses années de basoche, et en même temps un écrivain au langage incisif et coloré. Il s'est attaché surtout à l'étude de certaines transformations sociales contemporaines, qu'il décrit et apprécie dans des conférences ou dans des monographies courtes et précises, à la façon de Le Play. C'est ainsi qu'il a étudié la transformation brusque d'une région agricole en un pays de grosse industrie, à propos de la région de Briey, l'aménagement et l'extension des cités modernes, le morcellement de la propriété foncière en Lorraine et les réunions de parcelles ou remembrements. Ce dernier ouvrage, plus étendu, a été récompensé par vous du prix Herpin en 1913. M. Hottenger était donc, lui aussi, déjà un peu de la maison quand vous lui en avez ouvert la porte.

M. Charles **Bohême,** Franc-Comtois d'origine, de-

Digitized by Google

venu Nancéien depuis qu'il a été nommé en 1908 professeur de philosophie au lycée de notre ville, vous apporte un appoint précieux. Il fut un peu poète dans sa jeunesse, voire même poète dramatique, bien qu il n'en convienne qu'avec difficulté. Mais il est en outre un moraliste très fin et souvent émouvant, parce qu'ému lui-même; il a trouvé des accents bien personnels pour décrire le sentiment du devoir, le bonheur du dévouement, la probité de l'esprit scientifique, l'humilité nécessaire devant l'infini. Si maintenant vous voulez découvrir la raison secrète de l'émotion de notre nouveau confrère, faites un petit travail de construction; rassemblez en imagination sur une même tête les traits d'humanité supérieure qu'il vient de décrire; en cherchant bien, vous trouverez peut-être dans votre mémoire quelques êtres d'exception qui se sont rapprochés de ce type idéal, et peut-être vous viendra-t-il à l'esprit le nom d'un grand savant bienfaisant, qui n'est pas encore très éloigné de nous, celui de Pasteur. Quand M. Bohême nous décrit une beauté morale, consciemment ou non, il peint d'après nature ou plutôt d'après ses souvenirs; c'est l'ombre de Pasteur, dont il fut dans sa jeunesse le protégé et l'ami, qui passe devant sa pensée. M. Bohême est aussi un critique musical qui sait, avec un tact exquis, raisonner son admiration sans l'affaiblir, et donner aux auditeurs, dans des conférences-concerts, la conscience et la clarté de leur plaisir. Parmi les compétences si diverses que contient votre Compagnie, il vous manquait, me semble-t-il, un spécialiste de l'esthétique musicale. Cette lacune est maintenant comblée.

Digitized by Google

Enfin en M. Louis **Davillé,** nous retrouvons un lotharingiste; du moins l'est-il à ses heures; car il est plus encore un historien dans le sens le plus général et le plus élevé du mot. Né à Metz, élève de la Faculté de Nancy, dirigé dans ses études par vos confrères MM. Pfister, Pariset et Parisot, agrégé d'histoire, docteur ès lettres, professeur au lycée de Bar-le-Duc, M. Davillé est à la fois un professeur très distingué et un étudiant volontaire et perpétuel, bref un grand travailleur pour les autres et pour lui-même. Bien que jeune encore, il a déjà à son actif un bagage littéraire très important et très estimé. A la fois érudit et généralisateur, historien et philosophe, il a consacré des œuvres magistrales, et sur bien des points définitives, à l'histoire de la Lorraine étudiée dans ses rapports avec la France, et sa thèse de doctorat, qui prend cette histoire à l'époque la plus difficile, au temps de la Ligue et du duc Charles III, a été honorée en 1910 du prix Prost par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. M. Davillé est en ce genre un récidiviste; car il avait déjà obtenu ce prix en 1899 pour un travail sur le *Pagus Scarponensis,* la légendaire Scarpone, que les Nancéens connaissent au moins de nom. Il a également fait porter ses études sur l'historiographie et la méthodologie historique, et l'ouvrage capital qu'il a consacré à *Leibnitz historien,* a, lui aussi, été couronné en 1910 par l'Académie des Sciences morales et politiques (prix Audiffred). On voit que M. Davillé est un habitué du succès, et cependant un modeste, car il ne cherche pas ce succès qui lui arrive naturellement et juste-

Digitized by Google

ment. Vous pouvez être assurés que la promesse de collaboration, que vous faisait votre nouvel associé en vous remerciant de l'avoir choisi, ne ressemblera en rien au bon billet de La Châtre.

Après l'histoire extérieure de votre Compagnie pendant cette année académique, il me reste à vous retracer son histoire interne; après les mutations, les incidents et les résultats de sa vie intérieure. Plusieurs de vos confrères ont été l'objet de distinctions flatteuses et méritées, dont l'Académie a pris discrètement sa part. Dans l'ordre de la Légion d'honneur, M. Madelin a été promu chevalier en juillet 1913, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la Société des Gens de lettres; le général Lyautey, ce moderne continuateur des proconsuls romains, de ces conquérants organisateurs *ense et aratro*, a reçu, en septembre 1913, le grand cordon de la Légion d'honneur et peu après le grand cordon du Mérite militaire d'Espagne. En novembre 1913, M. Brunot était promu officier, et, en janvier 1914, M. le doyen Floquet recevait la même distinction, digne récompense d'une carrière qui a été et est encore un long dévouement. Dans l'ordre des distinctions académiques, M. le recteur Adam a été élu en février 1914 membre libre de l'Académie des Sciences morales et politiques. En juillet 1913, M. Léon Malgras (René d'Avril) recevait un prix de poésie de l'Académie française pour son recueil : *L'Arbre des Fées* (prix Archon-Despérouses). En novembre 1913, M. May partageait avec M. Georges Bertier le

Digitized by Google

prix Audiffred-Pasquier, de l'Académie française, pour son ouvrage : *La Défense du français en Lorraine.*

Nos séances ont été consacrées, suivant la tradition, à d'intéressantes lectures et communications. Vous retrouverez avec plaisir la plupart d'entre elles dans vos Mémoires; il me suffira donc de vous rappeler leurs titres. C'est d'abord, de M. le Dr Zilgien, une *Étude des doctrines anciennes et modernes relatives à la répartition des médicaments dans l'organisme*, étude spirituellement sceptique (dans le sens philosophique et non médical du mot); puis de M. Pfister un fragment d'histoire anecdotique locale, très détaillé, mais qu'on n'a point trouvé long, sur *Les fêtes à Nancy sous le Consulat et l'Empire ;* de M. Ambroise une curieuse reconstitution d'un petit coin de la Lorraine féodale à la veille de la Révolution, intitulée : *Les derniers Seigneurs de Blâmont ;* de M. Pariset, des détails nouveaux et pittoresques sur un sujet inépuisable, puisque M. Frédéric Masson lui-même n'a pas réussi à l'épuiser : *Origine et Jeunesse de Bonaparte ;* de M. Estève : *Histoire littéraire d'une légende historique, le conte d'Emma et d'Éginard dans la littérature française,* fine étude des déformations que peut subir une légende en traversant les siècles; de M. Germain : *Un Symbole graphique cruciforme d'origine carolingienne,* ingénieuse solution d'une sorte de symbole ou de rébus à la fois naïf et subtil, bien conforme à la rudesse superstitieuse des féodaux primitifs; enfin de M. de Fonlongue, une *Esquisse sur le progrès et la liberté.*

Digitized by Google

A ces travaux d'intérêt si varié, s'ajoutent encore d'autres communications non destinées à vos Mémoires : de M. Germain : *Note sur les ponts dans le folk-lore ;* de M. Estève : *Alfred de Vigny et Bernardin de Saint-Pierre, Les Origines d'un symbole à propos de la bouteille à la mer ;* de M. Guyot : *Dépopulation et restauration des montagnes françaises ;* de M. Chatelain : *A propos d'une statistique fiscale en Prusse,* et du même : *A propos de la clientèle des caisses d'épargne.*

Parmi les communications plus haut mentionnées, l'une d'elles, celle de M. Chatelain sur la clientèle des caisses d'épargne, faite en juillet 1913, eut cette heureuse fortune de provoquer entre les auditeurs une discussion animée, ingénieuse et même amusante. Des observations spontanées, originales, s'échangèrent dans la forme d'un dialogue familier et courtois sur les causes d'un fait général et pourtant un peu surprenant : la diminution marquée de la clientèle ouvrière des caisses d'épargne. Il semblait que cet épisode qui tranchait si heureusement sur la froideur un peu solennelle de nos séances fût de nature à se renouveler. On pouvait croire à un commencement de réalisation du vœu formulé par l'un de vos précédents secrétaires, lorsqu'il souhaitait entre les membres de l'Académie de plus fréquents échanges d'idées sans apprêts oratoires et en toute simplicité. Et cependant ce fait inusité est resté unique dans vos Annales de cette année. Faut-il en accuser uniquement nos habitudes? Ce serait, je crois, injuste. Ces échanges d'idées, forcément improvisés et un peu superficiels,

Digitized by Google

ne sont possibles qu'exceptionnellement. La plupart des sujets traités devant vous ne s'y prêtent pas facilement, parce qu'ils sont trop spéciaux, trop archéologiques ou trop scientifiques, pour être ainsi abordés sans préparation ou sans compétence spéciale. Il faut, pour qu'une telle discussion soit possible et intéressante, qu'il s'agisse d'une de ces communications pratiques, portant sur des faits contemporains et notoires, telle qu'une étude portant sur un fait social ou économique dont nous sommes les témoins et les acteurs journaliers, ou un épisode d'histoire actuelle. Si un tel cas se présente, permettez-moi de vous rappeler que vous avez inauguré en juillet dernier une charmante et utile tradition et d'en souhaiter le retour et l'affermissement.

Puisque je suis arrivé au chapitre des vœux, souffrez que j'en formule encore un autre, non sans m'être au préalable excusé de la liberté grande; peut-être encourrai-je le reproche d'exagérer les prérogatives attachées à la fonction annuelle, que vous m'avez fait l'honneur de me confier, que je vais vous remettre, et pour laquelle je vous dois une sincère gratitude, encore accrue par l'aide bienveillante que j'ai trouvée pour accomplir cette fonction auprès de vous et des membres du bureau en particulier. Mais voici peut-être mon excuse : une tradition académique que vous pratiquez, et qui vous est d'ailleurs commune avec la plupart des sociétés savantes, veut que les fonctions de secrétaire annuel soient confiées à l'un de vos confrères nouvellement admis. Cette tradition si répandue doit avoir une raison profonde. On a sans doute voulu

Digitized by Google

par là donner pour un instant la parole à ceux qui, nouveaux-venus, vous connaissent encore surtout par le dehors, et peuvent ainsi vous traduire assez exactement les sentiments du public, d'où vous venez de les tirer.

Or le public qui est le vôtre, le public nancéien, lorrain, mérite au plus haut point qu'on le considère. Aussi attaché à sa petite patrie qu'à la grande, qui n'en font qu'une dans son cœur, il a la fierté de toutes les institutions qui lui viennent de l'ancienne Lorraine, et votre Académie est à peu près la seule institution qu'il retrouve toujours semblable, à travers les révolutions, les crises, les invasions que l'histoire lui prodigue plus qu'à un autre peuple. Votre Compagnie est une personnification de son régionalisme. L'affection qu'il a pour vous, il vous la témoigne parfois sous une forme quelque peu naïve, embarrassante, mais d'autant plus sincère, comme ces braves gens écrivant, il y a quelques mois, à des journaux de Nancy, l'un pour demander qu'on donnât un costume et des insignes aux membres de l'Académie lorraine, l'autre pour réclamer que votre Compagnie ait sa place réservée dans toutes les cérémonies officielles. Ce sont là à coup sûr des excès d'affection. Mais ce public vous montre aussi son attachement et son respect d'une manière plus délicate, par son empressement à se rendre à l'unique séance annuelle que vous lui offrez; il s'y entasse jusqu'à l'étouffement et manifeste par son attention discrète et soutenue le plaisir qu'il éprouve à l'audition de vos orateurs. Il lui est agréable d'entendre les savants les plus réputés de sa province

Digitized by Google

s'ingénier à lui rendre accessible, claire et attrayante la substance de leur science. Il se plaît peut-être plus encore à entendre le violon d'Ingres, je veux dire à suivre certains de nos confrères dans leur jardin secret, lorsqu'ils se révèlent à lui sous un aspect inaccoutumé, et qu'ils lui exposent le résultat de leurs études personnelles et désintéressées, étrangères et quelquefois opposées à leur profession, et qui sont comme la revanche d'une vocation contrariée; il y a du piquant et de l'imprévu à entendre un minéralogiste célébrer l'océan, à voir un administrateur s'égarer dans la paléontologie, un notaire dans la sociologie, un ingénieur dans la poésie. Ces écarts ne sont pas sans grâce, la grâce du sous-préfet aux champs d'Alphonse Daudet, et ils ont aussi l'intimité d'une confidence.

Or ce public nancéien, dont je ne traduis sans doute les sentiments que d'une manière bien succincte et bien imparfaite, vous ne le comblez pas, laissez-moi vous le dire. Vous vous montrez avec lui d'une réserve excessive, par modestie d'abord, mais aussi par un désir moins louable de tranquillité. Vous ne lui accordez chaque année qu'une seule occasion de vous entendre, et une fois que vous le tenez, vous usez de ses bonnes dispositions jusqu'à l'extrême limite; vous lui offrez des séances chargées à l'excès, tellement chargées que vous êtes contraints, pour les alléger, de recourir à un artifice statutairement discutable, celui qui consiste à considérer les rapports sur les prix littéraires ou sur les prix de vertu comme tenant lieu de discours de réception.

Digitized by Google

Peut-être vous semblera-t-il, comme à moi, qu'il y aurait pour nous, non seulement un avantage, mais comme un devoir de reconnaissance envers le public, à rendre un peu plus fréquentes nos séances ouvertes. Ne pourrait-on pas, par exemple et pour commencer, répartir les trop nombreux discours et rapports que nous offrons au public dans deux séances publiques annuelles, l'une restant fixée en mai, et l'autre, dite séance de rentrée, fixée au mois de décembre? Et si ce modeste essai était bien accueilli, peut-être nous encouragerait-il plus tard à réaliser d'autres progrès. Il n'est point défendu de penser que les Académies, qui par essence sont faites pour rester les gardiennes immuables de certaines traditions, peuvent cependant, doivent même s'adapter dans une certaine mesure aux milieux qu'elles traversent, aux idées modernes; elles ne peuvent plus être exclusivement des cercles fermés et privilégiés de savants; elles doivent devenir des foyers versant, sinon des torrents, du moins des rayons de lumière sur leurs amis du dehors et même sur leurs blasphémateurs.

Digitized by Google

DISCOURS PRONONCÉ LE 13 MAI 1914

AUX OBSÈQUES

DE M. A. DE METZ-NOBLAT

MEMBRE TITULAIRE

Par M. MELIN

PRÉSIDENT

C'est avec la plus profonde et la plus douloureuse émotion que l'Académie de Stanislas apporte son dernier adieu au confrère aimé et vénéré qui vient de lui être si brusquement, si prématurément enlevé. Il y a quelques jours encore, après deux alertes vives, nous étions tout à l'espoir de voir notre cher questeur triompher définitivement du mal qui l'avait atteint. Et c'est au moment même où toute inquiétude semblait avoir disparu que la mort impitoyable a surgi et nous l'a ravi. Lui, du moins, ne fut pas surpris par elle, car c'était un juste devant Dieu : il était prêt. Sa vie toute d'honneur, de droiture et de foi répondait pour lui.

Alexandre-Marie-Antoine de Metz-Noblat est né à Nancy le 16 janvier 1850 d'une famille de très ancienne noblesse lorraine. Son enfance et sa jeunesse

Digitized by Google

furent entourées des plus nobles exemples. Après de brillantes études poursuivies au lycée de Nancy d'abord, puis chez les pères Jésuites, à Vaugirard et à Feldkirch, il revint dans sa ville natale où il fut en même temps élève libre à l'École forestière et étudiant à notre Faculté de Droit qui lui conférait en 1869 le grade de licencié.

L'année suivante, la guerre était déclarée, Antoine de Metz, âgé de vingt ans seulement, s'engage aussitôt. Le 2 août 1870 il est nommé sous-lieutenant au 3e bataillon des mobiles de la Meurthe; dirigé sur Toul il prend part à la défense de la place. Après la capitulation, il est emmené en captivité à Breslau. Là, ayant dégagé sa parole, il tente de s'évader. C'est en vain : il est arrêté, condamné à six mois de forteresse et emprisonné à Cosel, au fond de la Sibérie. Avec une audace inouïe, il s'échappe de nouveau; cette fois il réussit pleinement. Il traverse l'Autriche, la Suisse, gagne Lyon et veut reprendre du service. Mais la guerre était terminée. A son grand regret, il lui fallut, malgré l'ardent désir qu'il en avait, renoncer à tout espoir d'entrer en campagne. Il revint à Nancy juste à temps pour recevoir le dernier soupir de son père.

Il avait fait plus que son devoir. Les événements de 1870 devaient laisser dans son cœur une impression ineffaçable. Toute sa vie il garda le culte de l'armée et le goût des choses militaires. Comme officier de réserve et de territoriale, il accomplit de fréquentes périodes de stage, plus nombreuses qu'il n'y était obligé par les règlements, et toujours avec une ardeur,

Digitized by Google

un entrain, une ponctualité qui lui valaient l'estime et l'admiration de ses chefs.

Le 15 avril 1890, il était nommé capitaine d'infanterie de l'armée territoriale, service de l'État-major, et le 6 février 1906, pour ses services exceptionnels, il recevait enfin, bien tardivement, la croix de la Légion d'honneur. Jamais distinction n'avait été mieux méritée.

Lorsque tout récemment, lors de sa première crise, il se vit obligé de donner sa démission d'officier, ce lui fut un véritable déchirement. « Il avait conservé son grade, a dit l'un de ceux qui l'ont le mieux connu, bien au delà de ses obligations militaires, voulant jusqu'à la limite de ses forces répondre au suprême appel de la France, au jour où elle le ferait entendre. »

Mais si M. Antoine de Metz avait la bravoure du soldat, il avait aussi le courage et la vaillance du citoyen.

De très bonne heure, il s'était adonné à l'étude des questions économiques et sociales. Il était à bonne école. Son père, M. Alexandre de Metz-Noblat, qui fut des nôtres de 1852 à 1870, était un savant distingué en même temps qu'un grand homme de bien, et l'on se souvient encore du cours libre d'économie politique qu'il fit, avec le plus grand succès, à notre Faculté de Droit, alors que cet enseignement n'y était pas encore officiellement organisé. C'est de ce cours que sortit ce livre remarquable : *Les lois économiques*, qui fut pour beaucoup le livre d'initiation à une science alors trop délaissée.

Digitized by Google

M. Antoine de Metz devait suivre les traces de son père. Toute sa vie il eut à cœur d'étudier, avec la conscience qu'il mettait en toutes choses, les problèmes sociaux qui font la préoccupation de tous les esprits sérieux et réfléchis. Il avait appris à connaître le grand sociologue Frédéric Le Play, le fondateur de la science sociale, l'auteur des *Ouvriers européens*, qui jouissait alors et qui jouit encore d'un si grand renom. Il l'appréciait, goûtait ses œuvres, aimait sa doctrine et l'orientation qu'elle donne à la vie; il voulut s'en faire l'apôtre. Il se fit agréer à ces « Unions de la Paix Sociale », que Le Play avait fondées au lendemain de nos revers, en 1871, pour la diffusion et la propagation des vérités sociales; et en 1899, après la mort du regretté M. Chassignet, il devenait correspondant des « Unions de Lorraine » auxquelles il ne tardait pas à donner un essor tout nouveau.

Chaque année, il se rendait au Congrès de la Société d'économie sociale et prenait une part importante à ses discussions. Nombreux sont les articles qu'il a donnés à la revue fondée également par Le Play, la *Réforme sociale;* je n'en citerai que deux, mais ils sont particulièrement importants : « Natalité et recrutement militaire », « Le problème de la population ».

Au reste, ce grand laborieux ne se bornait pas à écrire; il agissait surtout. A son avis, les études théoriques n'étaient qu'une préparation à l'action afin de donner à celle-ci une portée plus précise et une efficacité plus féconde.

Toutes les œuvres de valeur éprouvée le comptaient

Digitized by Google

au nombre de leurs membres; et, pour lui, faire partie d'une société, ce n'était pas seulement verser sa cotisation annuelle, c'était payer de sa personne, ne ménager ni son temps, ni sa peine, ni ses démarches.

Il me faut renoncer à énumérer seulement les œuvres auxquelles il participa. Je devrais pour cela dresser la liste de toutes les sociétés de secours, de bienfaisance, de patronage, de relèvement de notre cité. Il en est une cependant à laquelle je dois une mention particulière : c'est la « Société d'Encouragement et de Bienfaisance pour les campagnes du département de Meurthe-et-Moselle », cette Société excellente qui a donné déjà tant et de si heureux résultats, dont il était le président depuis de longues années, à laquelle il avait consacré une monographie très complète, et à l'extension de laquelle il travaillait avec un zèle infatigable.

Qu'il me soit permis d'ajouter qu'il portait le plus vif intérêt à la Société de Secours aux Blessés militaires, la « Croix Rouge », à laquelle il voyait prodiguer, tout près de lui, tant de dévouement, de générosité et d'intelligence.

Son activité s'exerçait d'ailleurs dans toutes les directions. Aussi son concours était-il partout et avidemment recherché, autant dans les sociétés financières comme « La Société Nancéienne » dont il était administrateur, que dans les sociétés littéraires, scientifiques ou agricoles de notre région.

L'agriculture et l'art forestier l'avaient toujours passionné. En 1878 il donnait au *Correspondant* un travail sur les « Forêts de l'Algérie », et deux ans

Digitized by Google

après une étude remarquée sur l' « Agriculture et les dégrèvements d'impôts ». C'est qu'il avait lui-même l'expérience directe des choses de la terre. Possesseur d'un vaste et beau domaine à Bey, dans le canton de Nomeny, il ne se contentait pas d'en jouir paisiblement durant la saison des vacances. Il le visitait à toute époque de l'année, le surveillait attentivement, s'intéressant en particulier à la population agricole dont il connaissait tous les mécomptes et les souffrances, et, pour être en mesure de lui rendre plus de services, acceptant dès 1884 les fonctions de maire de la commune, fonctions qu'il ne voulait pas purement honorifiques, mais dont il tenait à assumer intégralement toutes les charges et toutes les responsabilités.

C'est ce même souci de l'intérêt public qui lui inspirait de se présenter en 1886 aux élections du Conseil général, avec une proclamation qui exprimait toute sa pensée sans réserve ni réticence.

A Nancy, M. de Metz-Noblat ne restait étranger à aucune des manifestations intellectuelles de notre ville. Il était membre de la Société des Sciences, de la Société des Amis de l'Université, de la Société d'Agriculture, de la Société d'Archéologie lorraine, de la Société de Géographie de l'Est, dans le bulletin de laquelle il publia le captivant récit de ses « Dix jours en Corse ».

Enfin et surtout, il était membre de l'Académie de Stanislas. C'est en 1880, âgé de trente ans seulement, qu'il avait été nommé associé correspondant

Digitized by Google

de notre compagnie. L'année suivante, il devenait membre titulaire, et successivement il était secrétaire annuel en 1886, vice-président en 1896, enfin président en 1897. Il occupait les fonctions de questeur depuis 1893; il avait dû les interrompre durant ses deux années de présidence et de vice-présidence; mais il les reprenait en 1898, pour les continuer sans interruption jusqu'à la veille de sa mort. C'est alors que, par un délicat scrupule de conscience, et comme par une sorte de pressentiment secret, il demanda qu'un successeur lui fût désigné : décision qui ne fut pas moins douloureuse pour nous que pour lui.

Ce qu'il fut pour l'Académie, seuls pourraient le dire ceux qui l'ont vu à l'œuvre pendant les trente-quatre années qu'il lui a appartenu. Son assiduité aux séances, le zèle avec lequel il veillait, comme membre du bureau, au maintien du règlement et au respect des traditions, le souci constant qu'il avait du bon renom et de l'honneur de notre compagnie, le dévouement qu'il témoignait à ses intérêts les plus divers, sont autant de titres à notre gratitude et à notre reconnaissance. Président, il sut joindre l'autorité la plus ferme à la plus conciliante bonne grâce. Questeur, il administra nos finances avec le soin, la compétence, la sûreté de l'homme d'affaires le plus expérimenté. En tout temps il fut le confrère le plus aimable, le plus indulgent, le plus accueillant pour les nouveaux venus. Nous conserverons toujours le souvenir de cet homme si parfaitement distingué, courtois, affable, dont la franchise et l'absolue rigidité de principes se trouvaient si justement tem-

Digitized by Google

pérées par la plus exquise charité envers les personnes.

Nous goûtions fort sa conversation et ses travaux. Il enrichit nos Mémoires d'études nombreuses et intéressantes qui attestent bien l'ouverture de son esprit et l'étendue de ses connaissances : études économiques, « L'or et l'argent », sujet de son discours de réception; études militaires presque toujours pénétrées de souvenirs militaires; études psychologiques : « La peur »; études d'histoire et de stratégie, comme ce beau travail sur la bataille de Frœschviller, qui lui valait un témoignage particulier de satisfaction de la part du ministre de la Guerre, en décembre 1911.

Encore, nos Mémoires sont-ils loin de contenir toutes les productions de cet esprit toujours en éveil. C'est dans des recueils particuliers et dans des brochures séparées qu'il traitait notamment de ces questions relatives au tir et au maniement des armes à feu, où seuls pouvaient le suivre les spécialistes et les hommes de science.

Esprit cultivé et délicat, citoyen épris de nos plus pures traditions nationales, ardent patriote, soldat dans l'âme, père de famille accompli, homme d'œuvres éprouvé, M. Antoine de Metz puisait le principe de son zèle, de son dévouement, de sa charité dans des convictions profondes dont il ne faisait pas ostentation, certes, mais qu'il ne dissimulait pas davantage. C'était un chrétien sincère, un catholique fervent. Sa religion était éclairée. Il la trouvait éclairante surtout, lumineuse, explicative de tous les mystères dont l'angoisse nous torture, de toutes les difficultés

Digitized by Google

morales, sociales, politiques même, au sein desquelles nous nous débattons. Il ne concevait aucune solution à aucun problème qui ne fût religieuse en son fondement. C'est la religion qui faisait l'unité, la beauté exemplaire de sa vie. C'est elle aussi qui fit la dignité et la noblesse de ce foyer qu'il avait édifié avec tant de sollicitude et d'amour, de cette belle et nombreuse famille qu'il eut la joie de voir se développer et prospérer autour de lui, — joie, hélas traversée d'une cruelle épreuve que sa foi seule lui permit de supporter avec vaillance.

Maintenant, sa tâche est accomplie, et, suivant la forte expression latine, il s'est acquitté de sa fonction : *defunctus est*. Dieu lui a donné sa récompense en l'éternel repos. Ce n'est pas lui que nous devons plaindre aujourd'hui, mais ceux qui lui survivent et qui le pleurent. Puisse la compagne d'une si belle vie, puissent ses enfants et petits-enfants, dignes continuateurs d'un tel père, trouver quelque adoucissement à leur immense douleur dans l'expression de nos regrets émus et dans l'hommage de notre respectueuse sympathie.

Digitized by Google

AVICENNE

RÉHABILITÉ

PAR LA THÉRAPEUTIQUE MODERNE

PAR

Le Dr Henry ZILGIEN

ASSOCIÉ-CORRESPONDANT

La lecture des livres anciens, et plus spécialement des livres de médecine, est une excellente gymnastique de l'esprit. Entre autres mérites, elle a celui d'apprendre à réserver son jugement et à ne pas affirmer qu'un événement qui, pour le moment, paraît absurde, irréalisable, ne saurait être espéré et promis que par des être déraisonnables.

Dans une très longue exposition qui précède la traduction française de la *Pharmacopée du collège royal des médecins de Londres*, voici, comme illustration de ce que je viens d'avancer, de quelle façon le Collège des Médecins de Londres traitait Avicenne, en 1761 :

« Avicenne supposoit que chaque médicament avoit son poste, où, laissé à lui-même, il devoit opérer.

Digitized by Google

Si on vouloit que le médicament agit plutôt, on y mêloit quelque autre matière capable de le fixer dans la partie dans laquelle on avoit intention qu'il restât : si au contraire, on vouloit qu'il passât plus loin, on lui associoit quelque autre médicament propre à lui ouvrir le passage.

« Avec des principes aussi vagues et aussi bizarres, on pouvoit soutenir le fatras ridicule dont nous venons de parler. Ce fut cependant de cette manière que les hommes exercèrent leur esprit, ou plutôt en abusèrent pendant plusieurs siècles. Ce fut par de telles idées qu'ils se firent admirer de leurs descendans, sans que l'Art de guérir fit aucun progrès. Dans le temps même que nous possédâmes ces originaux grecs, dans lesquels nos premiers maitres avoient puisé leurs connaissances, les hommes ne savoient pas penser d'eux-mêmes, et ils continuèrent de se soumettre bassement à l'autorité. »

Mon désir est de réhabiliter Avicenne devant vous et, tout en faisant œuvre de bon justicier, de panser les blessures laissées à cet ancêtre médical par la magistrale et bien confraternelle volée de bois vert que vous venez d'entendre. Ce faisant, je ne sortirai pas de mon rôle de thérapeute.

Pour reprendre les expressions d'Avicenne, je vous montrerai donc que la chimie moderne fournit précisément des médicaments auxquels, en mêlant quelque autre matière, on donne des qualités permettant de les fixer dans la partie dans laquelle on avait l'intention qu'ils restassent.

Pour exposer cette question scientifiquement, il

Digitized by Google

me faudrait vous parler de chimiocepteurs, de radicaux alkylés et d'autres noms barbares qu'il serait malséant de présenter devant une société essentiellement littéraire, et qui feraient fuir bien vite et bien loin votre attention. Je m'efforcerai au contraire de retenir celle-ci en présentant la répartition ou électivité médicamenteuse de façon aimable, c'est-à-dire en harmonie avec votre Académie.

***

Quelle que soit la voie d'introduction des médicaments, ceux-ci, finalement, passent dans le sang, et la circulation les dissémine dans tout le corps. Or il se passe à leur égard le même phénomène, ignoré du Collège des médecins de Londres et soupçonné par Avicenne, que pour les substances alimentaires transportées par le milieu intérieur : de ces substances, nos cellules retiennent et élaborent les principes plus particulièrement utiles à leur fonctionnement normal; elles laissent au contraire passer, sans les arrêter, celles qui ne leur sont pas indispensables. Nos cellules manifestent à l'égard des médicaments les mêmes préférence ou indifférence. C'est en effet un principe de pharmacologie que les diverses combinaisons chimiques ne se répartissent nullement de façon égale dans les divers organes et tissus du corps, mais qu'un tissu ou un organe déterminé en retient plus ou moins. Chaque combinaison chimique spéciale comporte un mode de répartition qui lui est propre et bien caractéristique : c'est à ce phénomène qu'on donne le nom d'*électivité médicamenteuse.*

Digitized by Google

Cette règle étant applicable aux corps simples entrant dans la composition du corps, je vais en prendre deux pour exemple afin de bien préciser.

C'est ainsi que l'eau est surtout retenue par les muscles : ceux-ci, qui représentent moins de la moitié du poids du corps, retiennent plus des deux tiers de l'eau introduite en injection intra-veineuse, alors que tous les autres organes et tissus qui représentent plus de la moitié du poids du corps, n'en contiennent qu'un septième. Le surplus, c'est-à-dire l'excès d'eau, est rapidement éliminé par les reins.

Le résultat est tout différent si l'on cherche la répartition du chlorure de sodium dans le corps après ingestion de sel de cuisine. La peau en renferme de 60 à 90 %, alors que les muscles n'en retiennent que 6 à 9 % et que tous les autres organes n'en présentent que des traces.

Je ne multiplierai pas ces exemples suffisants pour vous montrer que, selon la pensée d'Avicenne, « chaque aliment a son poste, où, laissé à lui-même, il doit opérer ».

Et voici que, en 1889, MM. Dujardin-Beaumetz et Bardet formulèrent leur loi sur l'action des médicaments en fonction de leur composition chimique qui régit l'électivité médicamenteuse. Depuis cette époque, ce cadre ainsi établi a été singulièrement élargi, et il est déjà très vaste le chapitre exposant les relations qui existent entre la composition chimique et la fonction pharmacodynamique des produits pharmacologiques dont tout le mystère réside dans la répartition ou électivité médicamenteuse de la drogue.

Digitized by Google

Prenons la cocaïne, produit fabriqué par la nature, comme exemple de ce qu'a pu accomplir dans cet ordre d'idée la fée Chimie. La cocaïne, — nul de ceux qui fréquentent les cabinets de dentiste ne l'ignore, — est un excellent anesthésique local, c'est-à-dire qu'elle se porte sur les terminaisons nerveuses sensitives qu'elle altère passagèrement. Malheureusement, c'est un poison violent, qualité pour les cocaïnomanes et fort grave tare pour les chirurgiens. C'est un poison parce que, tout en étant surtout un poison sensitif, c'est aussi un poison universel. Les chirurgiens s'en plaignirent aux chimistes qui, avec une grande confiance en leur science, décidèrent de faire mieux que le Créateur. Retenons les mots cabalistiques de ces sorciers modernes : les cocaïnes sont des amino-acide-alcools éthérifiés dans lesquels les noyaux pipéridiniques sont toxiques; supprimons les noyaux pipéridiniques et remplaçons-les par des amino-alcools inoffensifs, nous obtiendrons ainsi des dérivés doués d'un pouvoir analgésique considérable, plus élevé que celui de la cocaïne, mais doués d'une toxicité inférieure à celle de cette dernière. Et c'est ainsi que M. Fourneau — que voilà donc bien un nom de sorcier! — fournit à la thérapeutique la Stovaïne et la Novocaïne.

Dans la série aromatique — laquelle renferme le phénol — il est un grand nombre de corps dont le noyau directeur a une fonction analgésique ou antithermique. Là encore, le chimiste, trouvant que le Créateur n'avait pas lieu de se déclarer satisfait de son œuvre, prononça d'autres paroles cabalisti-

Digitized by Google

ques à seule fin de la perfectionner : Dans la chaîne de ce corps aromatique j'ajoute un groupe méthylé, CH^3, puis un second, un troisième, et plus j'en ajouterai, plus j'augmenterai le pouvoir analgésique de ce corps; si, par contre, j'ajoute un groupe aminogène AzH^2, je confère ou je renforce l'action antithermique. Ainsi parla et fit le chimiste. Aussitôt fut créé le pyramidon, lui-même dérivé de l'antipyrine.

Enfin, l'union d'un analgésique tel que le pyramidon ou l'antipyrine avec les chlorals qui sont des hypnotiques fournit soit le butylchloral-pyramidon (trigémine), soit le chloral-antipyrine ou hypnal, l'un un puissant analgésique, l'autre un puissant hypnotique.

Ces exemples pourraient être multipliés à l'infini. Ceux que je viens de fournir suffisent à vous montrer que la chimie moderne a pu reconstituer synthétiquement les agents naturels, découvrir les groupements atomiques actifs nouveaux, renforcer l'action spécifique d'un groupement atomique de substances actives déjà connues, et, enfin, atténuer ou faire disparaître des actions secondaires nuisibles.

Ainsi se trouve accompli le vœu formulé par Paracelse, à savoir que « l'objet de la chimie n'est pas de faire de l'or, mais de préparer des médecines ». Cependant, au fait, ai-je raison de proclamer réalisé le souhait de Paracelse? Voici en effet que, dans la voie ouverte par les savants, s'engouffre le flot des chercheurs d'or, et chacun de ceux-ci, ayant lui aussi prononcé des mots cabalistiques, encombre la quatrième page des journaux et les officines pharmaceu-

Digitized by Google

tiques de médicaments à noms prometteurs de guérison. Une fois de plus, le temple se remplit de vendeurs bien plus que d'inventeurs!

Si cette constatation ne peut satisfaire Paracelse, elle doit par contre remplir d'aise les mânes d'Avicenne. Le moment est venu de rappeler sa formule : « Si on veut que le médicament agisse mieux, on y mêle quelque autre matière capable de le fixer dans la partie dans laquelle on avait l'intention qu'il restât. » Mais, voilà! pour réussir, il fallait posséder les mots magiques que je vous ai dévoilés et qu'Avicenne ne connaissait pas.

Malgré mon admiration pour ce vieux confrère, il me serait désagréable d'être qualifié de contemporain d'Avicenne et je ne manquerais de l'être si, dans une communication d'espèce médicale, je ne faisais donner les microbes. Cela me sera d'autant plus facile que, ce faisant, je ne sortirai pas de mon sujet. Ces êtres minuscules, lorsqu'ils sont malintentionnés à notre égard, ne sont-ils pas précisément la partie de notre corps « dans laquelle on a intention » que le médicament destiné à les détruire se fixe? La question ainsi posée, quelle solution lui a-t-on donnée? Eh bien! ce problème, qui consiste à détruire dans le corps humain et par des moyens chimiques des bactéries, des tripanosomes, des spirochètes, sans nuire toutefois à l'ensemble de notre organisme, commence à être résolu.

De suite après la découverte des bactéries pathogènes, on a cherché divers moyens de les détruire dans l'organisme. Les résultats furent mauvais,

Digitized by Google

d'abord parce que le sublimé et l'acide phénique sont de violents poisons pour le corps, et ensuite parce qu'ils ne tuent pas les bactéries. On employa ensuite toute une série de dérivés compliqués du phénol, moins toxiques pour l'homme, très actifs dans les éprouvettes de laboratoire, mais complètement inefficaces dans l'organisme.

L'idéal était de trouver un médicament dont le mode de répartition dans le corps fût tel qu'il porterait son action exclusivement ou presque sur les microbes.

Aussi le problème a évolué et l'on ne cherche plus des médicaments qui soient toxiques pour tous les parasites, mais des médicaments spécifiques pour chacun d'eux.

En 1902, Laveran et Mesnil découvrirent que les préparations arsenicales ont une influence sur la trypanosomiase, ou maladie du sommeil, du chien; mais le remède était trop toxique pour les animaux eux-mêmes et ne pouvait être considéré comme utilisable pratiquement. Par contre, les préparations d'arsenic organique sont moins toxiques que les préparations d'arsenic minéral. L'une d'elles, l'atoxyl, n'exerce aucune action sur les trypanosomes *in vitro* ; par contre elle tue directement les parasites dans l'organisme. Les chimistes cherchèrent la cause de cette différence et la trouvèrent dans la transformation, du fait de l'organisme, d'un arsenic pentavalent en un arsenic trivalent. Ehrlich ayant constaté ce fait se servit d'un arsenic trivalent qui ne tue pas les parasites *in vitro*, mais seulement dans l'organisme.

Digitized by Google

Le médicament portant principalement et d'une façon relativement exclusive sur le tripanosome, était trouvé. Ehrlich lui donna le nom de 606, ce chiffre indiquant le numéro d'ordre de ses recherches relatives aux préparations organiques d'arsenic.

En poursuivant cette étude, on arrivera à la découverte de corps analogues, spécifiques pour d'autres maladies. Et c'est ainsi que l'on a découvert un nouveau 606 ou néo-salvarsan, modification du premier et aussi moins toxique encore pour l'organisme. C'est dans la même direction qu'a marché Wassermann lorsqu'à l'éosine servant de vecteur il a juxtaposé le sélénium ainsi capable de se fixer de préférence sur le noyau de la cellule cancéreuse de la souris, c'est-à-dire « dans la partie dans laquelle on a l'intention » que le médicament reste et agisse.

Malheureusement les microorganismes ont une dose considérable de vice et de malice. C'est ainsi que les tripanosomes, lorsqu'ils ne sont pas tués par une ou deux injections d'atoxyl ou de salvarsan, s'immunisent, se mithridatent contre les substances chimiques employées pour les combattre. Ils s'arrangent de façon à perdre leur réceptivité à l'égard de ces médicaments, désormais sans action sur eux : « Le médicament ne se fixe plus dans la partie dans laquelle on avait intention qu'il restât. » Il faut avouer que c'est une jolie revanche des microbes contre la malice des chimistes-thérapeutes.

***

Messieurs, rassurez-vous, je ne veux pas, à mon

Digitized by Google

tour, vous mithridater contre la thérapeutique : je ne récidiverai pas ! Je vous ai montré que le Collège des Médecins de Londres avait été fort injuste à l'égard d'Avicenne. Celui-ci a certainement moins souffert de cette injustice que je ne vous ai tourmentés ce soir en présentant sa réhabilitation, qui vous était sans doute fort indifférente.

Je ne voudrais cependant pas vous laisser sous l'impression que les médecins seuls sont sujets à l'erreur. Les littéraires le sont tout autant; en vous le démontrant par un exemple, comme les microbes je prendrai ma revanche. En voyant voler au-dessus de notre ville tant d'aéroplanes, je songe aux vers d'Horace qualifiant de déments ceux qui osaient rêver d'ailes pour pouvoir attaquer le ciel :

Expertus vacuum Dœdalus aera
Pennis non homini datis.
Perrupit Acheronta Herculeus labor.
Nil mortalibus arduum est :
Cœlum ipsum petimus stultitia ; neque
Per nostrum patimur scelus
Iracunda Jovem ponere fulmina.

Digitized by Google

LES FÊTES A NANCY

SOUS

LE CONSULAT ET LE PREMIER EMPIRE

(1799 - 1813)

Par M. Chr. PFISTER

I. Les dernières fêtes décadaires.

On se figure en général qu'aussitôt après le coup d'État du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) les anciennes fêtes révolutionnaires cessèrent d'être célébrées. Or, il n'en fut rien. Pendant une période assez longue, le décadi demeura le jour de fête officiel : trois fois par mois, tous les services publics, qui fonctionnaient les dimanches, chômaient; les bureaux de l'Administration centrale et de l'Administration municipale étaient fermés; les écoles, tant privées que publiques, avaient congé (1); les tribunaux ne rendaient point la justice. Puis des cérémonies civiles continuaient de se dérouler ces jours, suivant les prescriptions de la loi du 13 fructidor an VI (30 août

(1) Ces écoles pouvaient encore vaquer le quintidi; mais elles étaient obligées de rester ouvertes les dimanches. Voir la loi du 17 thermidor an VI (4 août 1798).

Digitized by Google

1798). Tant que l'ancienne administration municipale, telle que l'avait établie la Constitution de l'an III, subsista, c'est-à-dire du 18 brumaire au 13 floréal (3 mai 1800), les six administrateurs municipaux — c'étaient Gormand, Jeanroy, François, Sibien, Rousseau aîné et Jacquemin, — avec le président François Lallemand, le commissaire du Gouvernement Nicolas Géhin et le secrétaire Rollin se rendaient en costume, précédés de la musique et d'un détachement de la garde nationale sédentaire, en la salle de l'hôtel de ville, dite la salle du concert; pendant un certain temps, durant l'été, la cathédrale avait servi de lieu de réunion, et les prêtres constitutionnels avaient été obligés de céder la grande nef pour la cérémonie civique, mais après le 18 brumaire la cathédrale demeura exclusivement réservée au culte (1). Après que la séance eut été déclarée ouverte, le secrétaire donnait lecture des lois et actes de l'autorité publique adressée à l'Administration municipale pendant la période précédente; puis était lu, au début du moins, le *Bulletin décadaire* qui, chaque décadi, était envoyé de Paris par les soins du Gouvernement et où étaient relatés les principales nouvelles, les traits de bravoure, les actions propres à inspirer le civisme et la vertu, et qui

(1) On aurait pourtant pu revendiquer la cathédrale pour les cérémonies décadaires, en vertu d'un arrêté des Consuls du 2 pluviôse an VIII (22 janvier 1800), portant que les édifices qui, jusqu'alors, servaient à la fois à l'exercice du culte et aux cérémonies décadaires continueraient de servir à l'un et aux autres.

Digitized by Google

contenait parfois un article sur l'agriculture ou l'industrie (1). On donnait ensuite connaissance des naissances et des décès, des actes d'adoption et de divorce qui avaient eu lieu dans le courant de la décade. Enfin, le président de l'Administration municipale célébrait les mariages : nul mariage ne pouvait plus être célébré un autre jour : on n'avait plus que trois jours par mois pour convoler en justes noces. Et il faut se rappeler que les municipalités étaient alors cantonales. La ville de Nancy était divisée en quatre cantons, mais elle n'avait qu'une municipalité; les villages de la banlieue étaient groupés en une municipalité et les couples d'Essey, de Vandœuvre ou de Maxéville, etc., étaient obligés de se rendre à Malzéville, chef-lieu du canton, pour se marier. L'Administration du département de la Meurthe avait trouvé naguère cette idée sublime. Elle avait écrit : « Le mariage, cet acte le plus intéressant de la vie sociale, va être célébré avec une solennité qui resserrera plus étroitement les nœuds des époux; cette douce union des cœurs aura pour témoins tous les magistrats du canton et une multitude de citoyens. Le jeune homme, satisfait de son choix et fier de la beauté qui va partager ses travaux, ses plaisirs, sa fortune, la présentera à l'assemblée ornée de toutes les grâces, de tous les dons de la nature, embellie par

(1) On lut encore dans la séance du 30 brumaire le *Bulletin décadaire* n° 5 de la seconde année; mais après brumaire le *Bulletin* cessa de paraître et il n'en est plus question dans nos procès-verbaux. Cf. A. Mathiez, *La Théophilanthropie et le culte décadaire*, p. 599.

Digitized by Google

le charme de l'amour et le fard de l'innocence, et ce spectacle rappellera dans les cœurs l'idée riante des plaisirs purs de la loi légitime (1). » De nombreux mariages furent encore célébrés de la sorte à Nancy lors des fêtes décadaires du 30 brumaire (2), des 10, 20 et 30 frimaire, pendant les trois décadis de nivôse, pluviôse, ventôse, germinal an VIII et même le 10 floréal (3), la dernière fois que se réunit l'ancienne administration municipale. Nous avons conservé dans nos registres le procès-verbal de chacune de ces réunions décadaires. A ces réunions on recevait aussi les serments des fonctionnaires municipaux. Le 20 frimaire (11 décembre 1799), les huit commissaires de police

---

(1) Registre de l'Administration centrale, **A. D.** L. 95 (5e jour complémentaire an VI), cité par G. FLOQUET, *Le Culte de la Raison et de l'Être suprême et les fêtes civiques à Nancy pendant la Révolution*, dans les *Annales de l'Est*, t. XIV (1900), p. 591.

(2) Pierre Chardin (45 ans), veuf de Barbe Parizot, avec Antoinette-Juliane Iselé (41 ans), veuve de Jean-Doré. — Pierre-Alexis-François Huntz, musicien (25 ans), veuf de Catherine Hardy, et Jeanne Hainzelin (28 ans). — François Blosse, scieur de bois (51 ans), époux divorcé d'avec Anne-Marguerite André, et Marguerite Robert (43 ans). — Claude Caron, sculpteur (23 ans), et Suzanne-Adélaïde Petitmengin (25 ans). — Nicolas Glaudon, commerçant (27 ans), et Christine Florentin (37 ans). — Charles Colin, vigneron de Malzéville (37 ans), et Marie-Élisabeth Voirin (27 ans). — Antoine Schneider, président de l'administration municipale du canton de Dieuze (40 ans), et Anne-Catherine Durand (18 ans). Au total 7 mariages.

(3) Le 10 frimaire, sept mariages; le 20 frimaire, neuf; le 30, trois; le 10 nivôse, cinq; le 20, un; le 30, huit; le 10 pluviôse, sept; le 20, huit; le 30, onze; le 10 ventôse, quatre; le 20, cinq; le 30, un; le 10 germinal, quatre; le 20, un; le 30, cinq; le 10 floréal, cinq.

Digitized by Google

de Nancy, revêtus de leurs insignes, y jurèrent, conformément à la loi du 25 brumaire, « d'être fidèles à la République une et indivisible, fondée sur l'égalité, la liberté et le système représentatif ». Le 30 frimaire (21 décembre), on y donna lecture de l'acte constitutionnel du 22 frimaire précédent — la Constitution de l'an VIII — et de l'arrêté des Consuls, concernant l'ouverture de registres où chaque citoyen pourrait inscrire son avis sur la Constitution; et le 10 pluviôse (30 janvier 1800), tous les membres de l'Administration, le commissaire du Gouvernement, le secrétaire en chef, les huit commissaires de police firent chacun, à haute voix, la déclaration : « Je promets fidélité à la Constitution ». Dans ces séances, encore, on publia le rôle de la contribution foncière en l'an VIII et des avis aux réquisitionnaires et conscrits.

La solennité était ainsi devenue entièrement civile : aucun élément religieux ne s'y mêlait. L'État n'avait plus de religion et ne voulait plus imposer de dogme. Il était séparé de l'Église, et les catholiques, tant les anciens réfractaires que les anciens constitutionnels, célébraient leur culte les dimanches dans les édifices qu'ils avaient loués. Y avait-il à ces solennités des décadis nombreuse assemblée? Il ne le paraît pas; les fonctionnaires y étaient par devoir, les futurs mariés et leurs familles par nécessité; les instituteurs et institutrices y conduisaient leurs élèves; mais les Nancéiens n'accouraient jamais en foule; la salle était presque vide, et les auditeurs présents écoutaient d'une oreille distraite et sans recueillement la lecture des lois.

Digitized by Google

Quand le 13 floréal an VIII (3 mai 1800) l'Administration municipale eut cessé ses fonctions, après que François Lallemand eut été nommé maire, le 14 germinal (4 avril 1800), on continua de célébrer les décadis. Dans le registre des arrêts du maire, nous trouvons ce procès-verbal de la fête du 20 floréal (10 mai), la première célébrée par la nouvelle administration : « Le maire de la ville de Nancy et ses deux adjoints se sont rendus en costume avec le secrétaire en chef de la municipalité, précédés de la musique et d'un détachement de la garde nationale sédentaire, en la salle du concert, lieu destiné à la réunion des citoyens, où il a été donné lecture des lois et des actes de l'autorité publique, adressés au maire pendant la décade précédente. Après cette lecture, il a été donné aux citoyens connaissance des naissances et décès, ainsi que des actes d'adoption et de divorce qui ont eu lieu pendant la décade; ensuite le maire, en conséquence de l'article 13 de la loi du 28 pluviôse dernier (1), a procédé à la célébration des mariages, conformément à la loi du 13 fructidor an VI. Présents : Lallemand, maire; Bouteiller et Coster, adjoints; Rollin, secrétaire en chef de la municipalité. » Nous possédons des procès-verbaux analogues des fêtes décadaires du 30 floréal; 10 prairial

(1) 17 février 1800. C'est la loi célèbre qui organisait les nouvelles administrations départementale et municipale. L'article 13 porte : « Relativement à la police et à l'état civil, les maires et adjoints rempliront les fonctions exercées maintenant par les administrations municipales de canton, les agents municipaux et adjoints. »

Digitized by Google

(la séance est présidée par de Bouteiller, adjoint; on donne connaissance de l'avis de M. le maire concernant la colonne à élever dans Nancy à la mémoire des soldats morts au champ d'honneur) (1); 20 prairial (séance présidée par de Bouteiller); 30 prairial (de Bouteiller); 10 messidor (*idem*); 20 messidor; 30 messidor; 10 thermidor (on donne lecture d'une lettre du préfet en date du 9 relative à la liste à former des militaires dont les noms doivent être inscrits sur la colonne départementale); 20 thermidor; 30 thermidor (on procède encore à la célébration des mariages conformément à la loi du 13 fructidor an VI); mais, le 7 thermidor an VIII (26 juillet 1800), les Consuls avaient pris deux arrêtés qui vont modifier profondément le caractère des fêtes décadaires. Par le premier, on déclara sans doute que les jours de décadi étaient les seuls jours reconnus fériés par l'autorité nationale, que l'observation de ces jours était d'obligation pour les autorités constituées, les fonctionnaires publics et les salariés du Gouvernement; et le ministre de l'Intérieur, interprétant cet arrêté, décida qu'aux décadis toutes les écoles, tant privées que publiques, resteraient fermées. Mais l'arrêté reconnut aux simples citoyens le droit de vaquer à leurs affaires tous les jours, en prenant du repos suivant leur volonté, la nature et l'objet de leur travail. A partir de ce moment, quelques commerçants de Nancy fermèrent leurs magasins le dimanche; les autres, plus attachés à la Révolu-

(1) Cf. *infra*, p. 22.

Digitized by Google

tion, continuaient de fermer les décadis; et à chaque fois il y eut devant les boutiques closes quelques démonstrations soit des anciens jacobins les dimanches, soit des chrétiens ou des muscadins les décadis, et la clientèle variait selon que les négociants observaient décadi ou dimanche. Par le second arrêté du 7 thermidor, les publications nécessaires pour la célébration des mariages devaient avoir lieu les jours de décadi, dans le lieu et à l'heure des séances municipales. C'était, d'une façon indirecte, autoriser la célébration des mariages à n'importe quel jour; et, à la séance décadaire de Nancy du 10 fructidor (28 août 1800), après que lecture eut été donnée de six arrêtés du préfet, ainsi que d'un avis du maire déclarant qu'à partir de ce jour était mis le ban des vendanges, on procéda simplement aux publications des mariages, et désormais on put s'unir n'importe quel jour de la semaine; six mariages furent célébrés à Nancy le 17 fructidor, jeudi 4 septembre; deux le 19 fructidor, un samedi; un le 26 fructidor, un samedi; un le 27, dimanche; le seul jour où il n'y eut plus de mariage, ce fut le décadi. Déjà, depuis un arrêté des Consuls du 19 floréal an VIII (9 mai 1800), on avait permis aux maires de chaque village de célébrer les mariages des fiancés de la commune; il n'était plus nécessaire que le cortège nuptial se rendît au chef-lieu de canton; pourtant faculté était encore laissée à ceux qui préféraient se marier à un chef-lieu de se présenter jusqu'au 1er vendémiaire an IX devant le maire ou un adjoint du chef-lieu.

Les réunions des décadis perdirent, avec la célé-

Digitized by Google

bration civile des mariages, leur principal attrait. On publiait sans doute les mariages futurs comme on lisait les actes de naissance et de décès de la décade; mais les futurs conjoints ne sont point présents et l'assistance est à peu près nulle. Pourtant les réunions décadaires continuèrent de se tenir, les 20 et 30 fructidor an VIII, toute l'année IX et une partie de l'an X. Les procès-verbaux qui nous ont été conservés se succèdent monotones, différant seulement par la mention des arrêtés qui sont lus à l'assemblée (1). A partir du 30 frimaire an IX (21 décembre 1800), on a quitté la salle du concert et on se contente de la salle beaucoup plus étroite des actes civils. A partir du 10 floréal an X (30 avril 1802), le lieu destiné à la réunion des citoyens est le bureau de police. Le dernier décadi célébré fut celui du 20 messidor an X (vendredi 9 juillet 1802). « Ce jourd'hui, 20 messidor, les maire et adjoints, secrétaire de la mairie et commissaires de police se sont rendus en costume au bureau de police, lieu destiné à la réunion des citoyens, où il a été donné lecture des bulletins des lois sous les nos 188 et 189 et d'un avis du préfet de la Meurthe en date du 16 de ce mois, sur l'exécution de la loi du

(1) Le 30 fructidor an VIII (17 septembre 1800), on donne lecture d'un avis du maire concernant la mise en activité des colonnes mobiles, d'un autre sur le service de la garde nationale sédentaire et l'établissement d'une garde de remplacement; le 20 pluviôse an IX (9 février 1801), d'un arrêté du préfet relatif à la découverte faite par les citoyens Hœner et Marcot d'une mine de houille sur le ban de Villers-lès-Nancy; le 30 prairial (19 juin), d'arrêtés des Consuls et du préfet relatifs au mode d'exécution du système décimal des poids et mesures, etc., etc.

Digitized by Google

24 floréal dernier, portant amnistie du crime de désertion. Après cette lecture, il a été donné connaissance aux citoyens des naissances et décès qui ont eu lieu pendant la décade. En suite de quoi il a été procédé à la publication des promesses de mariage conformément à l'arrêté des Consuls du 7 thermidor an VIII. » Cependant était intervenu, après la promulgation du Concordat, un nouvel arrêté du 13 floréal an X (3 mai 1802). Il rapportait l'article 1 de celui du 7 thermidor an VIII et décidait que les publications de mariage ne pouvaient avoir lieu que les dimanches. Cet arrêté reçut sa première application à Nancy le dimanche 29 messidor (18 juillet 1802). Nous trouvons dans les registres d'arrêtés du maire ce procès-verbal : « Ce jourd'hui à l'heure de midi il a été procédé par l'officier public à la publication des promesses de mariage, conformément à l'article 3 section II du titre IV de la loi du 20 septembre 1792 et à l'arrêté des Consuls du 13 floréal an X. Après quoi il a été donné lecture : 1° des bulletins des lois pour les nos 190-193; 2° d'un avis du préfet de la Meurthe en date du 23 messidor dernier aux militaires qui ont obtenu leur congé absolu. Et il a été donné connaissance aux citoyens des actes de naissance et de décès qui ont eu lieu pendant la *semaine*, conformément aux articles 1 et 5 de la loi du 13 fructidor an VI et à l'article 57 du titre III de celle du 18 germinal dernier (1). » Cet article 57 est celui des

(1) Il y eut ainsi des réunions civiques tous les dimanches jusqu'au 13 germinal an XI (3 avril 1803). On procédait à la

Digitized by Google

articles organiques, devenus loi de l'État en même temps que le Concordat le 18 germinal an X (8 avril 1802). Il dit : « Le repos des fonctionnaires publics sera fixé au dimanche. »

C'est le Concordat qui tua le jour de décadi. Dix jours après qu'il fut devenu loi d'État, le 28 germinal an X (18 avril 1802), il fut solennellement publié dans les douze arrondissements de Paris; le bourdon de Notre-Dame, après un silence de dix années, se fit de nouveau entendre, et les Consuls se dirigèrent vers la cathédrale. Une messe basse fut dite devant les autorités constituées; à l'élévation, la troupe présenta les armes. Vingt-sept évêques qui venaient d'être nommés prêtèrent serment entre les mains du Premier Consul et le légat Caprara entonna le *Te Deum*. Le 28 germinal était un dimanche, — le dimanche de Pâques, — et le dimanche devint à partir de ce moment le jour férié, la fête civile comme la fête religieuse de la semaine. — La « nouvelle loi des cultes », comme on disait, fut publiée à Nancy le dimanche suivant, le 5 floréal an X (25 avril 1802), en grande pompe (1) et peu à peu les établissements

---

publication des actes de mariage, on donnait lecture du bulletin des lois, des arrêtés du préfet ou du maire; on donnait connaissance aux citoyens des naissances et des décès qui avaient eu lieu dans la semaine. Le registre des arrêts du maire renferme les procès-verbaux de chacune de ces réunions. Après le 3 avril 1803 on n'en trouve plus trace; on se bornait désormais à afficher, comme aujourd'hui, tous les dimanches les promeses de mariage.

(1) Nous publions le procès-verbal officiel de cette proclamation. « Ce jour d'hui 5 floréal an X, trois heures après midi,

Digitized by Google

publics chômèrent les dimanches, suivant les arrêtés des chefs de service. Le 28 floréal (18 mai 1802), le préfet Marquis prit un arrêté : « Vu l'article 57 de la loi du 18 germinal dernier, les jours de congé dans tous les établissements d'instruction publique sont fixés aux dimanche et jeudi de chaque semaine. Les écoles vaqueront aussi les jours de fêtes nationales et religieuses qui sont actuellement ou seront à l'avenir déterminées par la loi. » Et pour la première fois, les écoles eurent de nouveau vacances un dimanche, le 23 mai 1802; les tribunaux, les bureaux de la préfecture, les contributions suivirent bientôt. La municipalité fut la dernière à célébrer un décadi, le 9 juillet 1802, et à le remplacer par le dimanche, le 18 juillet.

L'évêque qui devait occuper le siège de Nancy s'étendant sur les trois départements de la Meurthe, des Vosges et de la Meuse, Antoine-Eustache Osmond (1), ainsi qu'on le nommait au début de son pontificat,

---

en exécution de l'arrêté du préfet du département de la Meurthe, en date du 4 du présent mois, transmis ce jourd'hui à la mairie, portant « que la loi du 18 germinal an X, relative « à l'organisation des cultes, et la proclamation des Consuls « du 27 dudit mois sur le même objet, seront publiées avec la « plus grande solennité par les maires dans leurs communes « respectives dans les vingt-quatre heures de la réception, ce « dont les maires seront tenus de certifier tout de suite « leurs sous-préfets », le maire de Nancy, accompagné de ses adjoints, du secrétaire de la municipalité, des commissaires de police, précédé par les agents de police et les tambours et escorté d'un détachement de la garde nationale sédentaire, a solennellement lu et publié ladite loi du 18 germinal dernier et la proclamation des Consuls du 27 du même mois dans les lieux ordinaires de cette ville et de ses faubourgs. »

(1) Plus tard on le nomma : d'Osmond.

Digitized by Google

ne put se rendre dans sa ville épiscopale que le 21 prairial (10 juin), pour être installé solennellement le dimanche 24 prairial (13 juin). Et ce jour-là fut une fête officielle, annoncée par une salve d'artillerie et le son de toutes les cloches. Le préfet, les autorités civiles, judiciaires, militaires allèrent chercher le prélat au palais du Gouvernement où il logeait provisoirement, assistèrent à la messe et au *Te Deum;* à l'invocation : *Domine, salvam fac rempublicam; Domine, salvos fac consules,* une salve d'artillerie retentit. Le catholicisme était redevenu la religion reconnue; tous les dimanches étaient jours fériés, et, avec eux, les quatre fêtes de Noël, de l'Ascension, de l'Assomption et de la Toussaint, telles que les avait établies en France un indult du légat *a latere* du 9 avril 1802, publié sur l'ordre des Consuls du 29 germinal an X. Bientôt les fonctionnaires crurent faire leur cour, en honorant de leur présence les cérémonies religieuses. Le 16 prairial an XI (5 juin 1803), le sous-préfet de Lunéville écrivit au préfet pour lui demander s'il devait assister à la procession de la Fête-Dieu prochaine; et le préfet lui fit répondre : « Nous irons à la procession de la Fête-Dieu non par ordre du Gouvernement, mais sur l'invitation de M. l'Évêque. Vous ferez bien d'y aller aussi avec les autorités constituées. Votre place est derrière le dais entre le général commandant à droite et le président du tribunal à gauche (1). » Et à Nancy

(1) Quand l'évêque allait en tournée de confirmation, les autorités le devaient recevoir avec honneur et lui offrir un repas.

Digitized by Google

on vit désormais à la procession le préfet, ancien membre de la Constituante et libre penseur, les conseillers de préfecture, le général commandant la 4e division, le maire et les adjoints. Les Français regrettaient pourtant une fête qu'ils chômaient autrefois, sans qu'elle fût une fête religieuse, la fête du jour de l'an de l'ancien calendrier, celle où l'on échange les étrennes. Le 1er janvier 1803 qui était un samedi, les écoliers furent obligés d'aller en classe! En 1804, le 1er janvier était un dimanche et les écoliers eurent congé tout naturellement. Mais vraiment auraient-ils eu à cœur d'aller écouter leur professeur le 1er janvier 1805 qui était un mardi? L'Empereur et le préfet de la Meurthe eurent pitié d'eux. Le 6 nivôse an XIII (27 décembre 1804), Marquis écrit à tous les maires du département que, selon les intentions de l'Empereur, les administrations, les bureaux, les établissements publics vaqueront désormais au jour du 1er janvier, « compté parmi les fêtes de famille par la majorité des Français ». Et, dans le courant de l'année 1805, un senatus-consulte du 22 fructidor an XIII (9 septembre) déclare qu'à partir du 1er janvier 1806 (11 nivôse an XIV) le calendrier grégorien sera seul en usage dans la nation française. Il ne restait plus rien du calendrier républicain ni des fêtes civiques d'autrefois.

Au temps du Directoire, quelques-uns des décadis devaient être célébrés avec plus de pompe que les autres; dans son fameux décret sur l'organisation de l'instruction publique que la Convention avait voté, le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), avant

Digitized by Google

de se séparer, elle avait institué, outre la fête de la fondation de la République qui devait être célébrée au 1er vendémiaire (22, 23 ou 24 septembre selon les années), six autres fêtes devant coïncider avec le premier décadi des mois de printemps et d'été, les fêtes de la Jeunesse (10 germinal), des Époux (10 floréal), de la Reconnaissance (10 prairial), de l'Agriculture (10 messidor), de la Liberté (9 et 10 thermidor) (1), des Vieillards (10 fructidor). Ce n'est pas tout. Les Conseils des Cinq-Cents et des Anciens, le Directoire exécutif avaient cru nécessaire de rappeler par des réjouissances les glorieux anniversaires de la Révolution, tombant à n'importe quel jour de la décade, pour inculquer au peuple des sentiments vraiment républicains. C'est ainsi qu'une loi du 23 nivôse an IV (13 janvier 1796), reprenant du reste une idée de la Convention (loi du 21 nivôse an III), avait ordonné la célébration dans toutes les communes de la République de l'anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français, lisez de la mort de Louis XVI (21 janvier), et la fête avait été célébrée à Nancy les années IV, V, VI et VII. Le 10 thermidor an IV (28 juillet 1796) une autre

(1) L'abbé Masson, dans son *Manuel d'éducation chrétienne*, Nancy, C.-J. Hissette, t. III, p. 179, raconte une histoire sur une fête de la Liberté où l'évêque constitutionnel Nicolas aurait joué un rôle. Mais Nicolas ne prit le titre d'évêque que le 2 février 1800 et à cette date il n'y eut plus de fête de la Liberté. Puis depuis longtemps les évêques constitutionnels n'assistaient plus aux fêtes civiques, les églises et l'État étant séparés. Tout le récit de l'abbé Masson est rempli de confusions et doit être rejeté.

Digitized by Google

loi créait les fêtes du 14 juillet (24 ou 25 messidor) et celle du 10 août (23 thermidor) pour rappeler les origines de la Révolution et la chute de la royauté. Enfin le 13 pluviôse an VI (1er février 1798) fut créée la fête de la Souveraineté du peuple, peu de temps après que le Directoire eut montré le cas qu'il faisait de cette souveraineté, en cassant les élections de l'an V : elle devait être célébrée le 30 ventôse (20 ou 21 mars). Mais peu de temps après que les Consuls furent entrés en fonctions, une loi du 3 nivôse an VIII (24 décembre 1799) ordonna la suppression de la plupart de ces fêtes : elle n'en conserva que deux, celles du 14 juillet et du 1er vendémiaire; Bonaparte et ses deux collègues affirmaient par là qu'ils prétendaient continuer la Révolution et la République; ils gardaient les fêtes du souvenir, jetant par-dessus bord celles qui étaient consacrées à un symbole ou une allégorie (1). Aucune de ces dernières fêtes dont la série eût dû commencer au 10 germinal an VIII n'eut plus lieu sous le Consulat. Les dernières fêtes célébrées sous le régime du Directoire furent ainsi celle des Vieillards, le 10 fructidor an VII

(1) La commission du Conseil des Cinq-Cents vota la résolution qu'approuva la Commission du Conseil des Anciens. La loi porte ce considérant : « Qu'il importe à la liberté et à la prospérité publique de conserver les seules fêtes nationales qui ont été accueillies par tous les Français, sans laisser aucun souvenir qui tende à faire naître des divisions parmi les amis de la République. » On garda le 14 juillet, jour de la conquête de la liberté sur le despotisme, et le 1er vendémiaire, jour anniversaire de la fondation de la République, conquise le 10 août 1792 (*Bulletin des Lois*, nº 3494).

Digitized by Google

(27 août 1799) et le 1er vendémiaire an VIII (23 septembre) (1).

---

(1) Pour bien montrer le caractère de ces fêtes du Directoire et pour faire ressortir cette vérité que les fêtes du Consulat sont une transition entre les fêtes républicaines du Directoire et les fêtes dynastiques de l'Empire, nous copions le procès-verbal de la fête des Vieillards, 10 fructidor an VII (27 août 1799) :

« Ce jourd'hui 10 fructidor an VII, l'Administration municipale du canton de Nancy *intra muros* a célébré la fête des Vieillards, instituée par l'article 1 du titre VI de la loi du 3 brumaire an IV, conformément à l'arrêté du Directoire exécutif du 27 thermidor suivant.

« Hier au coucher du soleil et ce matin au lever de l'aurore le son de la cloche du temple décadaire (*la cathédrale*) et des tambours a annoncé aux citoyens de ce canton la solennité de ce jour.

« Dès le matin, l'entrée des maisons qu'habitent les deux pères et les deux mères de familles désignés au scrutin, par délibération du jour d'hier (*c'étaient les citoyens Rouvier, employé à l'Administration centrale; Jacquot, maçon, et son épouse; et la veuve Savoyen*) a été ornée de guirlandes de feuillages et de fleurs par des jeunes gens choisis par l'Administration municipale comme les plus dignes de cette fonction honorable; au-dessus des portes étaient écrits en gros caractères : *Hommage à la vieillesse et à la vertu.*

« A 8 heures, l'Administration municipale, le commissaire du Directoire exécutif et le secrétaire de ladite Administration se sont rendus en costume, précédés de la musique et d'un détachement de la garde nationale sédentaire dans la salle de la maison commune dite du concert, lieu indiqué pour la réunion des citoyens.

« Après la lecture des lois et actes de l'autorité publique adressée à l'Administration pendant la décade précédente, ainsi que du *Bulletin décadaire*, nº 34, il a été donné lecture de la proclamation de l'Administration centrale du 18 thermidor dernier, relative à la conspiration royaliste découverte dans le département du Bas-Rhin, et une seconde lecture tant du discours prononcé à la fête des 9 et 10 thermidor par le président du Directoire exécutif que de l'arrêté de l'Administration centrale au bas en date de 25 du même mois.

« Après ces différentes lectures, il a été donné connaissance

Digitized by Google

II. Les fêtes du 14 juillet et du 1er vendémiaire.

La première fête qui devait de la sorte être célébrée sous le Consulat était celle du 14 juillet 1800 ou, en

---

aux citoyens des naissances et décès, de même que des actes d'adoption et de divorce qui ont eu lieu pendant la décade; ensuite le président de l'Administration municipale a procédé à la célébration des mariages, conformément à la loi du 13 fructidor an VI.

« Pendant ce temps, les enfants des deux sexes de l'âge de huit à douze ans, rassemblés à la maison commune, deux administrateurs municipaux, précédés de ces enfants, d'un détachement de jeunes gens et d'un corps de musiciens, qui exécutèrent des airs patriotiques, se sont rendus dans les maisons des quatre vieillards et les ont conduits sur la Place du peuple, la tête couverte, appuyés sur quelques-uns des enfants qui sont restés découverts et observant le silence.

« Les membres des autorités civiles et judiciaires, les généraux de division et les officiers de l'état-major, réunis dans le grand salon de la maison commune, se sont rendus avec l'Administration sur la Place du peuple où la force armée était rangée en bataille.

« A 10 heures, le cortège s'est formé sur deux lignes au centre desquelles ont été placés les vieillards et s'est dirigé, suivant l'ordre de marche tracé par l'arrêté de l'Administration centrale du 21 thermidor an VI, sur le cours de la Pépinière où était élevée une estrade surmontée d'un autel de la patrie.

« Le cortège est arrivé au lieu de la cérémonie; les quatre vieillards ont été placés près de l'autel sur des sièges qui leur étaient préparés.

« Tous les vieillards de cette commune, âgés de soixante ans ou plus et qui avaient été invités par une proclamation à se rendre au lieu de la fête, y ont aussi occupé une place distinguée.

« La cérémonie a commencé par la lecture de la proclamation de l'Administration centrale du 1er de ce mois, ainsi que du discours prononcé par le président du Directoire exécutif à la célébration de la fête du 10 août et de l'arrêté de l'Administration centrale au bas, en date du 3 du présent mois;

Digitized by Google

style républicain, 25 messidor an VIII (1). Mais bientôt l'on songea à glorifier, à côté de l'anniver-

---

ensuite le président de l'Administration municipale, placé au-devant de l'estrade, a prononcé le discours suivant (*Suit le texte du discours prononcé par Lallemand ; il fait l'éloge de la vieillesse ; c'est un* De senectute *en miniature*). Après ce discours, il a posé sur la tête des vieillards une couronne de verdure et leur a donné l'accolade fraternelle. Ensuite des jeunes filles, vêtues de blanc et décorées de ceintures tricolores, ont présenté aux vieillards des corbeilles ornées de fleurs et remplies de fruits.

« Le citoyen Rouvier, l'un des vieillards, prenant la parole, a dit (*Suivent ses paroles ; il invite les jeunes gens à écouter les vieillards et à aimer la République*).

« Avant et dans l'intervalle de ces différents discours, l'orchestre placé au bas de l'estrade a exécuté différents morceaux de musique et des chants analogues à l'objet de la fête.

« La cérémonie s'est terminé par un hymne à la Liberté et le cortège a repris sa marche dans le même ordre qu'il était venu, accompagné de la force armée et suivi d'une foule innombrable de citoyens de tout âge et de tout sexe.

« Étant arrivé sur la Place du peuple il s'est formé en haie au-devant de la maison commune et y est resté jusqu'à ce que les troupes eussent entièrement défilé. Après quoi les vieillards ont été reconduits dans leurs maisons avec la même solennité que lorsqu'on les est allé chercher.

« Le soir, après un repas fraternel qui leur a été donné par l'Administration municipale, les quatre vieillards couronnés à la cérémonie du jour ont été conduits au spectacle par une députation de jeunes gens que leur a envoyée l'Administration; ils ont occupé une place qui leur avait été réservée aux premières loges entre un administrateur et le commissaire du Directoire exécutif, et les jeunes gens ont été placés à l'amphithéâtre. »

(1) Mentionnons seulement que, lorsque la nouvelle constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799) fut parvenue à Nancy, l'Administration municipale la fit connaître, le 26 frimaire (17 décembre), par une publication des plus solennelles. Des administrateurs municipaux, accompagnés des commissaires de police revêtus de leurs insignes, précédés de la musique de la garde nationale sédentaire et escortés par un

Digitized by Google

saire de la Révolution, des faits tout récents à la gloire du Premier Consul. Dès le 18 pluviôse (7 février 1800), les trois Consuls avaient décidé qu'une fête serait célébrée en l'honneur de l'union des Français, dans la décade qui suivrait l'entière pacification de l'Ouest. Or, il semblait, en prairial an VIII, que ce résultat fût atteint, et, le 23 prairial (12 juin 1800), le ministre de l'Intérieur Lucien Bonaparte présenta un rapport aux Consuls, leur demandant de renvoyer cette fête de l'Union ou de la Concorde au 14 juillet, « ce jour d'espérances où tous les cœurs s'unirent pour vouloir la liberté, tous les bras pour la conquérir ». Il en fut ordonné ainsi. Mais ce ne fut pas tout encore. Les Consuls, pour honorer l'armée française, avaient décidé le 29 ventôse (20 mars 1800) que, dans tous les chefs-lieux des départements, seraient érigées des colonnes « départementales », où l'on inscrirait les noms de tous les militaires du ressort morts pour la patrie (1). Pouvait-on trouver

---

détachement de la force armée, la publièrent à la lueur des flambeaux dans toute l'étendue de la commune, tandis que les cloches sonnaient à toute volée.

(1) On ne devait y inscrire les noms d'aucun homme vivant, à l'exception de ceux des militaires qui auraient obtenu des sabres, fusils, grenades ou baguettes d'honneur. A Paris, outre la colonne départementale qui devait être élevée place Vendôme, on se proposait d'ériger une colonne nationale place de la Concorde; sur cette colonne on devait inscrire les noms des militaires morts après avoir rendu des services d'une importance majeure. — Dès le 7 prairial le préfet pria les maires du département à lui faire connaître les noms qui pourraient être inscrits sur la colonne de la Meurthe et, encore le même jour, la mairie de Nancy fit afficher un avis (signé Bouteiller, adjoint), invitant les familles de ces militaires et tous les ci-

Digitized by Google

un meilleur jour que le 14 juillet pour poser la première pierre de ces monuments, en rendant ainsi hommage le même jour sur tous les points du territoire aux défenseurs de la patrie? Et il fut arrêté que cette première pierre serait posée. Lucien Bonaparte fixa le programme de la fête pour Paris; il appartenait au préfet de la Meurthe, Marquis, de prendre les dispositions nécessaires pour Nancy.

Mais voici qu'on put célébrer le 14 juillet un autre glorieux événement. L'arrêté du 23 prairial était contresigné en l'absence du Premier Consul par Cambacérès. Bonaparte venait de franchir les Alpes et le 25 prairial (14 juin 1800), il remportait la victoire de Marengo; la nouvelle fut apportée à Nancy par le *Bulletin Officiel* de l'armée de réserve, le 4 messidor (23 juin 1800); le préfet Marquis fit aussitôt réimprimer ce bulletin, le répandit à de nombreux exemplaires, ordonna de le publier au son des cloches et au bruit des salves de canon; une musique parcourut la ville de Nancy et partout retentissait par les rues le cri de : Vive la République! Ce soir-là fut un beau soir pour les Nancéiens.

Quelques jours plus tard, le 17 messidor (6 juillet 1800), le préfet, après avoir pris l'avis du maire Lallemand (1), publiait le programme des fêtes du

---

toyens qui auraient connaissance d'actions d'éclat et de services importants rendus à la patrie par des citoyens de la commune à se présenter, dans la décade, au secrétariat de la mairie, pour y consigner les renseignements qu'ils auraient à cet égard.

(1) Une minute du projet de la mairie se trouve aux **A. M.**

Digitized by Google

14 juillet et de la Concorde. Nous en donnons ici le texte :

Le préfet du département de la Meurthe, vu l'arrêté des Consuls du 23 du mois dernier, relatif à la célébration des fêtes de 14 juillet et de la Concorde, le programme adopté par cet arrêté sur la proposition du ministre de l'Intérieur pour la célébration de ces fêtes à Paris; l'instruction de ce ministre en date du 28, aussi du mois dernier;

Considérant que, si le programme arrêté pour Paris n'est pas susceptible d'une exécution complète à Nancy, il convient cependant de s'y conformer autant que les localités peuvent le permettre et que rien ne doit être négligé pour mettre la pompe la plus solennelle et la plus touchante dans la célébration des deux fêtes dont la première rappelle l'époque la plus brillante de la Révolution, et dont la seconde a pour objet de réunir tous les cœurs dans ces sentiments d'affection commune qui doivent exister entre les enfants d'une même patrie;

A ARRÊTÉ le programme dont la teneur suit :

Le 24 messidor (*13 juillet*), à 6 heures du soir, le bruit du canon annoncera la fête du lendemain. A la nuit, les édifices publics seront illuminés. Les citoyens seront, à la diligence du maire de Nancy, invités à illuminer aussi leurs maisons. On donnera le même jour au spectacle la tragédie d'*Épicharis et de Néron* (1).

---

(1) *Épicharis et Néron ou Conspiration pour la Liberté* était une tragédie en cinq actes, en vers, de Legouvé, qui avait été représentée pour la première fois à Paris sur le théâtre de la République, le 15 pluviôse an II (3 février 1794). On y montrait comment Épicharis, maîtresse dédaignée de Néron, l'obligea à se tuer et restaura la liberté. Le maire, dans son projet, dit : « C'est la pièce du répertoire des spectacles qui a paru la plus convenable aux circonstances. On a fait connaître au préfet les raisons qui semblent devoir empêcher

Digitized by Google

Le 25 messidor (anniversaire du 14 juillet) au matin, une nouvelle salve d'artillerie se fera entendre. A 9 heures, la partie de la garde nationale qui pourra être armée tant avec les fusils et sabres à la disposition de la municipalité qu'avec ceux que les citoyens qui en possèdent seront invités à prêter, seront assemblés sur la Place du peuple (1).

A 10 heures, les autorités et administrations civiles et militaires se réuniront à la maison de la Préfecture (2). Elles se rendront à la Pépinière en prenant leur route par la Place du peuple, la place Carrière, montant à la Pépinière par la rampe près du ci-devant Gouvernement, descendant au boulingrin qui fait le milieu de cette promenade, et tournant à droite jusqu'à l'estrade qui sera placée au fond de l'allée transversale du milieu, appuyée sur le mur des casernes (3).

Les autorités seront accompagnées par une partie de la garde nationale dont des détachements auront été disposés à l'avance près de l'estrade dont il vient d'être parlé et près de celle qui sera élevée sur la Place du peuple. Quatre invalides des plus âgés auront place avec les autorités sur les estrades.

La marche sera ouverte par les instituteurs et les institutrices des écoles primaires, accompagnés de leurs élèves. Ils seront suivis d'un char attelé de quatre chevaux, drapé en cramoisi, orné de guirlandes de chêne et flotté de rubans aux trois couleurs. Au faîte du char sera placée une citoyenne représentant la Concorde avec ses attributs,

---

de donner au public un spectacle gratuit : on n'est pas suffisamment assuré de la solidité de quelques parties de la salle qui pourraient se trouver surchargées. »

(1) Notre Place Stanislas.

(2) Sur la Place Stanislas, le Grand Hôtel actuel.

(3) La caserne Sainte-Catherine ou Thiry. — Dans son projet, le maire écrit : « Le local est indiqué par la nature comme celui où il y aura le plus d'ombre entre 11 heures et midi. »

Digitized by Google

un Génie tenant d'une main une branche d'oliviers (artificielle), de l'autre une épée dont la garde sera ornée de lauriers, quatre jeunes personnes vêtues de blanc, ayant une ceinture aux trois couleurs et tenant d'une main l'une une équerre, l'autre un compas, la troisième un niveau, la quatrième une règle. La marche sera fermée par les brigades de gendarmerie nationale à la résidence de Nancy.

Lorsque tout le cortège sera placé à la Pépinière, les artistes du théâtre de Nancy et les amateurs qui y seront invités, exécuteront des chants et des airs patriotiques. Le citoyen Mongin, professeur de grammaire générale, prononcera ensuite le discours du 14 juillet. Ce discours sera suivi de nouveaux chants et de nouveaux airs analogues à la fête.

Le cortège reviendra dans le même ordre sur la Place du peuple où le préfet posera sur le piédestal actuel (1) la première pierre de la colonne départementale qui doit être érigée en exécution de l'arrêté du 29 ventôse. La pierre portera l'inscription suivante : *Première pierre de la colonne départementale érigée à la mémoire des défenseurs de la patrie, posée le 25 messidor an VIII, par le citoyen Marquis, préfet du département de la Meurthe.* Cette dernière cérémonie sera précédée et terminée par des salves d'artillerie suivies de chants et d'airs civiques. Au moment où le préfet placera la pierre, les quatre invalides seront près de lui; les drapeaux de la garde nationale l'environneront et s'agiteront au-dessus du piédestal; la pierre sera ensuite couverte de fleurs mêlées de lauriers. Le préfet remettra en même temps une médaille à chacun des quatre invalides.

---

(1) C'est le piédestal qui portait autrefois la statue de Louis XV et qui était vide depuis septembre 1792; c'est le même sur lequel est posée aujourd'hui la statue de Stanislas. — Près du piédestal devait être élevée l'estrade dont il a été question plus haut, face à la maison de la Préfecture.

Digitized by Google

A 5 heures après-midi, il y aura des courses à pied à la Pépinière. Les élèves de l'École centrale seront particulièrement invités à y figurer et à s'y présenter en vestes, culottes et bas blancs; les quadrilles seront distingués par des rubans et des écharpes de diverses couleurs. Les courses seront annoncées et terminées par des airs civiques. Trois juges dont la nomination est laissée au maire de Nancy proclameront les quatre vainqueurs, auxquels le préfet distribuera des prix qui consisteront en livres : des fanfares suivront ces proclamations. Quelques orchestres seront aussi placés dans la Pépinière, pour la danse.

On donnera au spectacle *Paméla* (1). Les invalides, les jeunes citoyennes qui auront figuré à la cérémonie, les jeunes gens qui auront couru, auront place au spectacle.

A la nuit, il y aura illumination comme la veille (2).

Les frais qu'occasionnera cette fête feront partie des dépenses de la préfecture (3).

Le programme avait prévu presque tous les détails. On remarquera que la fête devait être entièrement

(1) Comédie en cinq actes et en vers de François de Neufchâteau, représentée pour la première fois sur le théâtre de la Nation, à Paris, le 1er août 1793. Le sujet était fourni par Richardson et était plus directement emprunté à une comédie de Goldoni. François de Neufchâteau mettait en scène un milord qui, après toutes sortes de tirades égalitaires, finit par épouser sa servante; — mais cette servante se trouvait être, au dénouement, la fille d'un riche comte : ce qui aussi faisait plaisir aux spectateurs.

(2) Le maire avait prévu un bal gratuit au théâtre : « Les inconvénients d'un bal ne sont pas les mêmes que ceux d'une représentation théâtrale, parce qu'on tiendrait les secondes loges et le paradis fermés et que le public ne disposerait que du reste de la salle dont la solidité ne laisse pas de doute. » Cette partie du programme fut supprimée par le préfet.

(3) Ce programme est donné en abrégé dans le *Journal de la Meurthe* du 21 messidor.

Digitized by Google

civique; l'État ne connaissait encore aucune religion; les autorités avaient même renoncé à toute invocation à un vague Être suprême. Malgré cette omission, ce programme rappelait par bien des points celui des anciennes fêtes révolutionnaires : il comportait un cortège solennel, des discours éloquents, des chants patriotiques; sur un char de carton figurait une citoyenne en Concorde, d'autres encore portant les symboles de l'égalité. La cérémonie rappellerait surtout le passé.

Pourtant tout avait changé; les autorités n'étaient plus issues du suffrage des concitoyens, mais nommées directement par l'État. Aucun décret n'avait encore fixé leur hiérarchie; or, le préfet s'avisa qu'il devait régler avec soin l'ordre du cortège, pour éviter tout froissement. Après avoir pris l'avis du maire Lallemand dont il adopta, à quelques modifications près, les conclusions, il prit, le 23 messidor (12 juillet), le décret suivant que nous publions, parce qu'il nous donne comme une image du Nancy officiel en l'an VIII.

Le Préfet du département de la Meurthe,

Vu son arrêté du 17 messidor, relatif à la célébration des fêtes réunies du 14 Juillet et de la Concorde;

Considérant que, pour donner à la cérémonie la pompe la plus imposante, il est nécessaire de régler la marche du cortège de manière à éviter toute confusion;

Arrête que l'ordre de cette marche s'observera comme il suit :

Tambours;

La petite garde nationale (1);

(1) La garde nationale de Nancy n'avait plus qu'une importance médiocre; elle était composée de trois bataillons, cha-

Digitized by Google

Les élèves des écoles primaires, surveillés par leurs instituteurs;

Le pensionnat de l'École centrale, surveillé par son maître (1);

Les élèves de l'École centrale;

Le char;

Les directeur et inspecteur de l'octroi de bienfaisance (2);

Les essayeur, contrôleur et receveur du bureau de garantie des matières d'or et d'argent (3);

Les directeur, inspecteur, vérificateurs et receveurs des Domaines et de l'Enregistrement (4).

Les directeur et contrôleur des Postes (5);

Les directeur, inspecteur et contrôleurs des Contributions (6);

---

cun de huit compagnies. Forel était chef de brigade; Jobart, adjudant général; les trois chefs de bataillon étaient Prévot, Pinon et Marton.

(1) Ce pensionnat était dirigé par M. Michel. On y recevait vingt élèves aux frais de la République, puis des élèves payants, dès l'âge de sept ans, et voulant suivre les divers cours de de l'École centrale.

(2) Cet octroi avait été établi par une loi du 17 fructidor an VII (3 septembre 1799). Il était destiné à acquitter les dépenses locales, et de préférence celles des hospices civils et des secours à domicile. Le directeur était Raissant, l'inspecteur Deroche.

(3) Était receveur Trousset, contrôleur Rafflin, essayeur Mansuy.

(4) Le directeur était J.-B. Chardon, l'inspecteur M. Brévillier, les vérificateurs Peruy, Danzel et Sirejean.

(5) Directeur, Drouin; contrôleur, Borel. La poste se trouvait à l'hôtel de ville, sur la rue actuelle de la Constitution.

(6) La direction des contributions directes venait d'être modifiée par la loi du 3 frimaire an VIII (24 novembre 1799); elle comprenait : un directeur (Mennesier), un inspecteur (Mirbeck) et onze contrôleurs, dont trois (Sellière, Joly et Dumont) résidant à Nancy.

Digitized by Google

Les receveur et payeur généraux (1);

Le jury des écoles primaires (2);

Les membres de l'Administration forestière (3);

Les ingénieurs en chef et ordinaire des Ponts et Chaussées (4);

Les membres de la commission administrative des hospices civils et du bureau de bienfaisance (5);

La Société libre d'agriculture (6);

La Société libre de santé (7);

---

(1) Le receveur général était Petitjean.

(2) Les candidats aux fonctions de l'enseignement étaient examinés par un jury spécial, formé de citoyens; c'étaient alors, à Nancy : Bigelot, notaire; Wilhem, maître de langues; Fachot, sous-bibliothécaire à l'École centrale; il y avait en plus trois jurés suppléants : Nicolas aîné, notaire public; Leseure, juge au tribunal, et Jacquinet, greffier de la police correctionnelle.

(3) Quatre administrateurs : Durand, Néret, Masson et Munier, dirigeaient l'arrondissement forestier de Nancy.

(4) L'ingénieur en chef était Lecreulx, l'ingénieur ordinaire Mengin.

(5) Les hospices étaient alors ceux de la Bienfaisance (Saint-Julien), de la Commune (Saint-Charles), des Enfants de la Patrie (Saint-Stanislas), de l'Humanité (Charité de la Ville-Vieille), et la maison de Secours.

(6) Cette Société d'agriculture avait été créée en l'an VI; les membres, au nombre de vingt, en furent, en réalité, nommés par l'Administration centrale du département; ils élisaient un président qui était alors Lallemand, maire, et deux secrétaires qui étaient Michel Lecreulx, ingénieur en chef, et Willemet, pharmacien.

(7) La Société libre de santé comprenait surtout les membres des anciens collèges de médecine, de chirurgie et de pharmacie. Elle s'assemblait le 15 de chaque mois Place du peuple, dans le pavillon au-devant de l'ancien théâtre (*cercle des officiers*). Elle avait organisé dix cours de médecine ou d'histoire naturelle et était une petite faculté. Ses membres donnaient aussi, à certains jours, des soins gratuits aux indigents. Lallemand, maire, en était le président.

Digitized by Google

Les professeurs et bibliothécaire de l'École centrale (1);
Le jury central d'instruction publique (2);
Les notaires (3);
Les juges de paix et leurs assesseurs (4);
Le tribunal de commerce (5);
Le tribunal correctionnel;
Les tribunaux civil et criminel, précédés de leurs officiers (6);
La musique;
Les vétérans;

---

(1) L'École centrale de la Meurthe était installée dans les bâtiments de l'Université et de la Visitation depuis le 1er messidor an IV (19 juin 1796). Ses professeurs avaient été nommés, après un concours, par un jury d'instruction publique : ils étaient au nombre de neuf. Le bibliothécaire était Marquet. La bibliothèque était ouverte tous les jours d'enseignement, soit sept jours par décade.

(2) Ou encore jury de l'École centrale : il était composé de Mandel, officier de santé; Mengin, ingénieur; Vosgien, juge, ancien député à l'Assemblée législative; plus trois suppléants : Schouller, juge de paix; Aubertin, président du tribunal criminel; Salle (de Pont-à-Mousson), ancien administrateur du département.

(3) Ils étaient à Nancy au nombre de quatorze.

(4) Le territoire de Nancy était divisé en quatre cantons, chacun ayant son juge de paix et deux assesseurs élus.

(5) Le tribunal de commerce était composé d'un président, Jacob, de quatre juges et de quatre suppléants élus par les commerçants de Nancy.

(6) En vertu de la loi du 27 ventôse an VIII (18 mars 1800), ces tribunaux étaient supprimés et ils ne devaient plus continuer leurs fonctions que jusqu'à l'installation des tribunaux nouveaux. Le président du tribunal correctionnel était un juge du tribunal civil nommé tous les six mois; le tribunal civil avait pour président J.-A. Henry et le tribunal criminel R. Aubertin. Nancy devait avoir désormais un tribunal de première instance avec sept juges et quatre suppléants, un tribunal d'appel avec douze juges, un tribunal criminel composé d'un président choisi parmi les juges d'appel, et de deux juges. Le tribunal de première instance devait connaître des

Digitized by Google

L'état-major de la place (1), les officiers de la garnison et l'état-major de la 4e division (2);

Les commissaires ordonnateur et ordinaires des guerres (3);

La municipalité précédée de ses officiers (4);

Le général commandant de la division (5) et les officiers généraux qui se trouvent à Nancy;

Les membres du Conseil du second arrondissement communal (6) (de Nancy);

---

matières de police correctionnelle. Précisément le préfet venait de recevoir les commissions des juges des nouveaux tribunaux, dont l'installation était imminente.

(1) L'état-major de la place comprenait un commandant, Maillefert, que remplacera bientôt Niélou; un adjudant-capitaine, Ducruzel, et un secrétaire. La garnison était réduite au minimum.

(2) Dans une lettre du 24 messidor, Marquis annonça au maire de Nancy que le général devait être accompagné de ses aides de camp et des autres officiers de son état-major. Il fallait modifier en ce point l'arrêté de la veille; mais, bien entendu, l'état-major de la place et les officiers de la garnison conservaient le rang qui leur avait été assigné.

(3) Il y avait un seul commissaire ordonnateur : ce fut, en l'an VIII, Bersonnet, puis Zaiguelius, et deux ou trois commissaires ordinaires, parmi eux Dumast (Guerrier de Dumast).

(4) La municipalité avait à sa tête Lallemand, maire, Jean-Hyacinthe Bouteiller et Jacques Coster, adjoints. Il y avait trente conseillers municipaux que le préfet venait de nommer. Voir la liste dans notre brochure : *Les Élections à Nancy de 1799 à 1815*, p. 19.

(5) Le général commandant la 4e division fut Gilot, qui resta à Nancy jusqu'à sa mort, le 27 mars 1811; son état-major comprenait un adjudant général (Fririon, puis Mutélé), un adjoint chef d'escadron (Abicot, puis Lejeune), puis un capitaine aide de camp (Boudin).

(6) Le premier arrondissement était Toul; le deuxième Nancy. Le Conseil d'arrondissement se composait de dix membres nommés par le Premier Consul. On avait réclamé une place pour le Conseil d'arrondissement : satisfaction fut donnée; mais il est à noter qu'il n'est pas question du Conseil général.

Digitized by Google

Le conseil de préfecture, le secrétaire général de préfecture et le préfet (1);

La gendarmerie nationale à cheval fermera la marche (2).

Il faut observer que le cortège est entièrement officiel : les simples citoyens marchaient par derrière ou à l'entour en un désordre plus ou moins grand.

Cependant, le maire fit placarder sur les murs de la ville dès le 21 messidor (10 juillet) l'affiche suivante :

Citoyens. La conquête rapide et prodigieuse de l'Italie, les succès éclatants de nos armées en Allemagne, l'espérance d'une paix prochaine et assurée, espérance fondée sur la promesse du Héros devenu notre premier Magistrat, toutes ces circonstances concourent, avec le désir et les ordres du Gouvernement, à nous engager à donner à la fête qui aura lieu dans cette commune, le 24 et le 25 messidor, l'appareil et l'éclat convenables à une grande cité.

Ses objets divers plaisent à tous les cœurs français.

Elle nous rappelle le 14 juillet 1789, journée fameuse où le peuple, alors uni en une seule volonté, a manifesté, d'une manière si imposante, son intention décidée de reprendre ses droits.

Elle est la première qui, depuis dix années de vicissitudes, ait pu être consacrée à la Concorde et à la réunion

---

(1) Le conseil de préfecture était formé de Villiez, Anthoinet, Charles-François Mallarmé et Géhin; le secrétaire général était Pierre-Charles Malriat; le préfet Jean-Joseph Marquis.

(2) A Nancy résidait alors le chef de la 19e division de gendarmerie, un capitaine (commandant dans le département), un lieutenant à la tête de la lieutenance de Nancy et deux brigades formées d'un maréchal des logis ou brigadier et de quatre gendarmes. Le personnel était des plus restreints.

Digitized by Google

sincère de tous les sentiments dans la seule vue de seconder un Gouvernement réparateur.

Enfin elle verra commencer la construction de ces monuments décernés par la reconnaissance nationale aux braves défenseurs de la patrie, morts aux champs de l'honneur, monuments encourageants pour nos neveux, et qui donnent aux descendants de nos braves des droits à la considération publique.

Citoyens, secondez de tout votre pouvoir les intentions du Préfet et de vos Administrateurs.

Que l'on dise que les habitants de Nancy ont célébré avec zèle une fête qui ne leur est point commandée, mais dont les motifs excitent leur joie, sur les succès de la République (1), et leur reconnaissance pour le Gouvernement qui leur promet la paix après la victoire.

Ceux d'entre vous que leur devoir appelle à la fête sont exhortés à remplir ce devoir avec empressement. Ceux qui ne sont point obligés de s'y rendre sont invités à l'orner par leur concours.

Les édifices publics seront illuminés le 24 et le 25. Je vous invite, Citoyens, à illuminer vos habitations le 25 seulement (2).

Les citoyens répondirent à l'appel du maire. Le 14 juillet 1800 fut célébré à Nancy avec pompe, conformément au programme du préfet, et le *Journal de la Meurthe* affirme que la fête fut l'une des plus brillantes qui eût été célébrée à Nancy depuis 1789. Le rédacteur Thiébaut, se souvenant qu'il avait été

(1) La phrase ici n'est pas bien correcte, mais le sens est clair.

(2) Ici il y a une petite contradiction avec le programme du préfet; sans doute le maire pensait rendre l'illumination du 25 messidor plus brillante, en invitant ses concitoyens à n'illuminer que ce jour.

Digitized by Google

l'un des organisateurs des fêtes révolutionnaires, s'élève, dans son numéro du 25 messidor, jusqu'au lyrisme : « Salut à ce jour où le peuple français reconnut et prouva sa souveraineté et sa force. Salut à ce jour qui restitua à l'homme tous ses droits et sa liberté. Salut à ce jour où les tyrans apprirent le sort qui leur est réservé : honneur et gloire au peuple français qui sut briser ses fers par la révolution la plus éclatante. » Mais les orateurs de la cérémonie parlèrent beaucoup plus du Premier Consul que du peuple français; ils louèrent plus le 18 brumaire que le 14 juillet. Mongin, ancien ecclésiastique et professeur au collège Saint-Claude, de Toul, avait été nommé professeur à l'École centrale; on vantait son éloquence et il avait prononcé à la distribution des prix, en l'an VI, un discours dont longtemps l'on garda le souvenir (1). Dans son discours du 14 juillet 1800, il fit sans doute l'éloge de la volonté populaire; mais ce lui fut un prétexte pour couvrir de fleurs le Premier Consul :

C'est elle (*la volonté populaire*) qui, au moment où d'effrayants symptômes annonçaient la dissolution prochaine du corps politique, rappelait des sables brûlants de l'Égypte le Héros qui la respecta toujours et ne la trompa jamais; formait une sainte ligue de tous les talents, de toutes les vertus; l'investissait de confiance et de force et sanctionnait d'avance tout ce qu'elle lui inspirait d'oser pour sauver la patrie. Non, ce ne fut point l'audace entreprenante d'un jeune ambitieux, ivre de gloire, avide de

(1) P. MICHEL, *Biographie de l'ancienne province de Lorraine*, au mot *Mongin*.

Digitized by Google

puissance; ce ne fut point la froide politique d'un philosophe profond; ce ne fut point l'activité inquiète d'un parti jaloux de retenir des pouvoirs prêts à lui échapper: ce ne furent point ces causes, ni séparées ni réunies, qui préparèrent et conduisirent la dernière crise qui nous a sauvés; ce fut et ce fut uniquement cette volonté générale invariable, persévérante qui, par une tendance déterminée et qu'on peut aisément remarquer à toutes les époques décisives de la Révolution, ramenait la liberté à ses beaux jours et rappelait à l'unité de sentiments et de principes tous ceux que l'instabilité de nos institutions en avait écartés (1).

Et quand, sur le piédestal vide depuis septembre 1792 de la statue de Louis XV, le préfet Marquis posa la première pierre de cette colonne départementale qui, au demeurant, ne fut jamais élevée, c'est encore l'éloge du « Héros » qui revient.

Unissons nos voix à celles de nos frères de tous les départements, et que ce concert unanime d'affection et d'allégresse, en apprenant à nos irréconciliables ennemis que la grande nation ne forme plus qu'une famille, soit en même temps le gage solennel de l'attachement de tous les Français aux principes républicains, de leur inaltérable confiance dans la sagesse du Gouvernement et de la plus juste admiration pour le jeune Héros dont le génie enchaîne la victoire, mais qui ne veut vaincre que pour conquérir la paix, affermir la liberté nationale et rendre le monde entier au repos et au bonheur (2).

---

(1) *Discours prononcé à Nancy le 25 messidor an VIII.* Nancy, Guivard, 15 p. in-8.

(2) A la suite du *Discours* de MONGIN et dans le *Journal de la Meurthe* du 5 thermidor an VIII.

Digitized by Google

Le jour même du 14 juillet, arrivaient à Nancy 1.059 prisonniers autrichiens pris à la bataille de Montebello le 9 juin 1800, quelques jours avant Marengo, et, pendant dix années, la présence de prisonniers de guerre de toutes les nations, Autrichiens, Prussiens, Russes, Espagnols, donnera à notre ville une physionomie toute particulière : les officiers furent à leur arrivée témoins de la fête. « Ils ont vu, écrit le *Journal de la Meurthe*, le peuple transporté du souvenir de la journée du 14 juillet 1789, chantant ses victoires sur le despotisme; mais ce qui a paru les frapper davantage, c'est l'accolade donnée par le préfet aux vieux militaires appelés à la fête; ils ont remarqué la différence d'une accolade républicaine aux coups de bâton royaux (1). »

Oui, on était encore en République; le 15 août 1800 suivant (27 thermidor) se passa sans que personne se doutât que ce jour était celui de la naissance du Premier Consul; et l'on s'apprêta à célébrer la fête de la fondation de la République au 1er vendémiaire an IX (23 septembre 1800). Mais les cœurs n'étaient pas à la joie : la guerre continuait et tout le monde en France désirait la paix. La fête se passa de façon morne, réduite aux réjouissances indispensables. Un cortège se rendit à la Pépinière; mais le préfet, malade, n'y assista pas; la ville économisa ses deniers le plus possible (2); le *Journal de la Meurthe* lui-

(1) D'après le *Journal de la Meurthe* un feu d'artifice fut tiré le soir sur la Place du peuple, ce qui fut une addition au programme primitif.

(2) Le 24 fructidor an VIII (11 septembre 1800), le préfet

Digitized by Google

même, sans doute par ordre, passe sous silence le récit de cette journée (1). La véritable fête eut lieu quatre jours plus tard, quand on eut appris que l'empereur d'Allemagne avait signé des préliminaires de paix, que le roi d'Angleterre serait compris dans le traité et qu'un congrès devait se réunir à Lunéville pour rédiger les articles de la paix définitive. La nouvelle télégraphique venait d'arriver, et le maire la fit aussitôt publier au son des cloches et de la musique. L'allégresse publique éclata dans les rues de

---

écrivit au maire pour l'inviter à présenter le programme de la fête. « Je sais que la modicité actuelle des revenus de la commune s'oppose au désir que vous auriez de lui donner toute la pompe convenable. Mon intention est de suppléer à l'insuffisance de vos moyens en reportant la moitié des frais à la charge de la préfecture. » Mais le maire fut désavoué par le ministre de l'Intérieur et, le 27 vendémiaire an XIII — quatre ans après — la ville fut invitée à rembourser la somme de 144 francs relative à la fête du 1er vendémiaire an IX.

(1) De cette fête il ne nous est parvenu que des couplets très médiocres, paroles du citoyen Laugier, musique du citoyen Balbâtre, avec ce refrain inepte :

Chantons, célébrons à grand chœur
De Marengo l'heureux vainqueur;
Chantons, célébrons à grand chœur
Et ses vertus et sa valeur.

(Plaquette à la bibliothèque de Nancy.)

Quelques fonctionnaires de tous les départements furent invités à se trouver à Paris pour la fête du 1er vendémiaire. On rendit, ce jour, un hommage solennel à Turenne dont le corps fut transporté au temple de Mars (*Invalides*). On proclama dans toute la République le nom des départements qui avaient le mieux payé leurs contributions et le nom de ceux qui avaient fourni le plus de conscrits. Le département qui avait le mieux payé ses contributions était celui des Vosges, et l'ancienne Place royale prit désormais le nom de place des Vosges. La fête fut précédée d'une exposition des produits de l'art national dans l'une des cours du Louvre.

Digitized by Google

Nancy : chacun versait des larmes de joie : « Ce fut vraiment la fête de l'humanité. » Mais on s'était trop hâté de se réjouir. Les Anglais ne purent s'entendre avec la France sur les conditions d'un armistice; les Autrichiens hésitaient à traiter sans eux et il leur fallut une nouvelle bataille, une nouvelle défaite, pour les décider à ouvrir enfin seuls les négociations. Moreau livra la bataille et leur fit subir la défaite le 12 frimaire (3 décembre 1800) à Hohenlinden. Joseph Bonaparte et le comte de Cobentzl hâtèrent dès lors les négociations à Lunéville, et le 20 pluviôse (9 février 1801) fut signé le célèbre traité. Six jours après, la ville de Nancy en fut informée. La municipalité fit aussitôt arborer des drapeaux sur la maison commune et sur les tours de la cathédrale; la paix fut proclamée dans toutes les rues au son de la musique, et aux cris de « Vive la République ! Vive Bonaparte ! » Le soir, il y eut illumination à la préfecture et à la mairie. La joie était grande, car l'on pensait bien que l'Angleterre, restée seule en face de la France, ne tarderait pas à demander la paix.

Aussi, cette année-là, on s'apprêtait avec enthousiasme à la fête du 14 juillet. Le 16 messidor (5 juillet), le préfet invitait les maires du département à prendre les mesures convenables : « Aux grands souvenirs que cette mémorable époque rappelle doivent encore se joindre, cette année, les sentiments d'allégresse qu'inspire à tous les Français la conclusion de la paix continentale. » Le maire fit le 19 messidor, pour Nancy, le programme, qui ne différait guère de celui de l'année précédente; pourtant on voulait davantage

Digitized by Google

associer aux réjouissances la garnison de Nancy. A la cérémonie de la Pépinière (1), où était élevé un autel de la victoire, un guidon fut remis à la gendarmerie par le préfet. Le discours fut prononcé par Gabriel Mollevaut, fils aîné de l'ancien conventionnel, devenu membre du Corps législatif : Gabriel était alors professeur à l'École centrale. Un supplément de rations en pain, vin et viande fut distribué aux soldats de la garnison, des jeux disposés dans la cour de la caserne Sainte-Catherine; 100 militaires admis gratuitement le soir au spectacle. La ville organisa même un bal en faveur de la 4e demi-brigade (2); et un poète du cru voulut la célébrer :

(1) Le registre des arrêtés du maire nous donne l'ordre du cortège; en tête marchent :

Un peloton de gendarmerie à cheval;

Les enfants de la patrie (*enfants trouvés*);

Un peloton de tambours de la garde nationale;

Les compagnies des canonniers, grenadiers et chasseurs de la garde nationale;

La 9e demi-brigade de vétérans;

La 4e demi-brigade de ligne;

Un second peloton de tambours de la garde nationale et sa musique;

Et une compagnie de grenadiers des troupes de ligne.

Et en dedans du carré :

Les élèves des écoles primaires accompagnés de leurs instituteurs.

Le reste du cortège est analogue à celui de l'année précédente (Cf. *supra*, p. 28). On mentionne seulement les nouveaux tribunaux : le tribunal de première instance, le tribunal criminel et le tribunal d'appel institués dans l'intervalle. Après le préfet : une compagnie de chasseurs de la 4e demi-brigade; les gendarmes à pied, en dedans, et la garde nationale de remplacement en dehors du carré; et un peloton de gendarmerie nationale à cheval fermant la marche.

(2) C'était le nom que portaient, depuis la Convention, les régiments.

Digitized by Google

Pour peindre ces jeunes vainqueurs
Et rendre le tableau fidèle,
Il faudrait à l'art des neuf Sœurs
Réunir les crayons d'Apelle!
Belles, pour retracer leurs traits
A mes vœux mon talent rebelle
Craignant de les rendre imparfaits,
Vous renvoie à leur vrai modèle (1).

L'auteur, en note, nous prévient que ce vrai modèle est Bonaparte. — Le préfet, de son côté, fit distribuer un supplément de subsistances aux détenus; le bureau de bienfaisance partagea 500 francs entre les pauvres, les vieillards et les femmes en couches. « Une réunion fraternelle eut lieu à la mairie ayant pour objet d'honorer les triomphes des armées françaises et de resserrer les liens de l'union entre les fonctionnaires publics, militaires et civils. » A ce banquet civique, le rédacteur du *Journal de la Meurthe*, Thiébaut, chanta des couplets à la fin desquels revient le mot : la paix.

Mars vient d'enchaîner son tonnerre
Au char triomphant de la paix (2).

(1) Feuille imprimée, à la bibliothèque de Nancy.

(2) *Catalogue* de J. FAVIER, n° 1495. — Une proclamation des Consuls relative à l'anniversaire du 14 juillet arriva trop tard pour être lue. Mention en est faite dans les arrêts du maire du 26 messidor. Le banquet coûta 1.928 francs, plus 647 francs pour le vin.

Digitized by Google

III. Fête de la Paix (18 brumaire an X-8 novembre 1801) et fête du 14 juillet 1802.

Aux approches du 1er vendémiaire an X (23 septembre 1801), la France était en négociations avec l'Angleterre, et il semble que pour ce motif la fête du 1er vendémiaire fut célébrée sans aucun éclat (1); on se réservait pour la fête de la paix. Les préliminaires furent signés le 9 vendémiaire (1er octobre); un courrier extraordinaire, envoyé par le ministre de l'Intérieur Chaptal, en apporta la nouvelle à Nancy le 13 à 10 heures du matin; aussitôt, le maire la fit annoncer au son des cloches, au bruit des salves d'artillerie, aux accents de la musique, et la joie fut très vive. On apprit bientôt coup sur coup la paix entre la République française et le Portugal, la paix avec la Russie, la paix avec la Turquie (2). Le 12 vendémiaire (4 octobre 1801), les Consuls avaient arrêté que la signature des préliminaires avec l'Angleterre serait célébrée par une fête solennelle et que cette fête aurait lieu le 18 brumaire (9 novembre). On devait célébrer en même temps que la paix le coup d'État qui avait donné le pouvoir à Bonaparte et ainsi les fêtes tournaient de plus en

(1) Nous ne trouvons d'autre trace de la célébration de cette fête que le paiement de 63 francs fait aux musiciens qui avaient formé l'orchestre le 1er vendémiaire an X. Ce paiement fut fait au citoyen Félizard, directeur de l'orchestre.

(2) La paix avec le Portugal fut publiée à Nancy le 19 vendémiaire (dimanche 11 octobre 1801).

Digitized by Google

plus à la glorification du Premier Consul. Sans doute, il n'était pas question de créer une fête annuelle du 18 brumaire; mais certainement le 14 juillet et le 1er vendémiaire étaient menacés. Donc en l'an X, on s'apprêta à célébrer le 18 brumaire, en grande pompe. Le Gouvernement fit venir à Paris les militaires de tous grades qui avaient obtenu nécemment des armes d'honneur, pour les leur distribuer. A Nancy, la fête devait se dérouler sur la Place du peuple. Sur chacune des quatre faces du piédestal vide de l'ancienne statue de Louis XV (1), on posa un panneau portant ces mots : *Paix générale ;* sur les quatre faces du socle, on inscrivit : *Aux armées, la patrie reconnaissante.* On surmonta le monument d'une pyramide quadrangulaire en carton portant des guirlandes enlacées de chênes et de lauriers, et terminée par « la couronne de l'immortalité (2) ». Autour du piédestal, on établit une estrade du haut de laquelle le préfet lut une proclamation des Consuls :

Vous l'avez enfin tout entière cette paix que vous avez méritée par de si larges et de si généreux efforts. Le monde ne vous offre plus que des nations amies et sur toutes les mers s'ouvrent, pour vos vaisseaux, des ports hospitaliers. Fidèle à vos vœux et à ses promesses, le Gouvernement n'a cédé ni à l'ambition des conquêtes, ni à l'attrait des entreprises hardies et extraordinaires. Son devoir était de rendre le repos à l'humanité et de rapprocher, par des

(1) Il ne fut pas donné suite au projet de l'an VIII d'élever sur le piédestal une colonne départementale.

(2) A l'occasion de cette fête on transporta sur la Place du peuple des tombereaux de sable pour la niveler.

Digitized by Google

liens solides et durables, cette grande famille européenne dont la destinée est de faire les destinées de l'Univers. Sa première tâche est remplie; une autre commence pour vous et pour lui. A la gloire des combats faisons succéder une gloire plus douce pour les citoyens, moins redoutable pour nos voisins.

Et la proclamation continue en invitant la population à se livrer aux travaux de la paix, en sommant les hommes « que tourmente le besoin de haïr leurs concitoyens » de se rendre aux colonies, pour y être utiles à la patrie; elle se termine par l'apologie du 18 brumaire :

Français, il y a deux ans, ce même jour vit se terminer vos dissensions civiles, s'anéantir toutes les factions. Dès lors vous pûtes concentrer toute votre énergie, embrasser tout ce qui est grand aux yeux de l'humanité, tout ce qui est utile aux yeux de la patrie. Partout le Gouvernement fut votre guide et votre appui : sa conduite sera constamment la même. Votre grandeur fait la sienne, et votre bonheur est la seule récompense à laquelle il aspire (1).

Et l'on pense bien que l'orateur désigné, Joseph-François Coster, professeur à l'École centrale, renchérit sur cette apologie du coup d'État. Se souvenant qu'il est professeur d'histoire, il esquisse à grands traits l'histoire de la France de 1771 à 1802, et promet au Consul que le département de la Meurthe restera un « bon département ».

(1) Le *Journal de la Meurthe* du 23 brumaire écrit sérieusement : « On a remarqué à Nancy et à Paris qu'une colombe planait sur l'assemblée du peuple pendant la proclamation des consuls sur la paix générale. »

Digitized by Google

Que le premier magistrat de la République soit heureux et calme. Que toutes les autorités se tiennent dans une majestueuse harmonie. Que le tribunat n'ait rien à dénoncer, le Sénat rien à réprouver, le Corps législatif rien à rejeter. Puisse le Grand Électeur toujours donner à chaque département un préfet aussi ami de l'ordre et de la paix, des administrateurs aussi sages, des juges aussi éclairés que ceux dont nous lui sommes redevables. Il sait que notre département s'est tenu constamment à la hauteur de la Révolution, sans septembriseurs, sans chouans, sans réaction : il l'appelle un département vierge, un bon département. Qu'il nous conserve cette opinion favorable, nous ne cesserons pas de la mériter. Qu'il reçoive nos promesses (1).

On avait recommandé au directeur du théâtre de donner « un bon spectacle » et nul doute qu'il ne répondit à cette injonction. Pourtant la cérémonie fut en partie manquée; le froid était trop vif pour qu'on pût écouter des discours sur la place publique. « La fête a été plus remarquable, écrit le *Journal de la Meurthe,* par les actes de bienfaisance que par l'éclat de la pompe. » Préfet et maire distribuèrent 1.200 francs aux pauvres, aux hospices, aux détenus dans les prisons (2).

---

(1) *Discours prononcé le 18 brumaire an X.* Nancy, J.-R. Vigneulle, 30 p. in-8. Coster, après avoir rempli un poste important à l'Administration financière, était revenu à Nancy lors de la Révolution; il fut le dernier secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas avant 1793, devint, en 1796, professeur à l'École centrale, puis en 1804 fut appelé comme proviseur au lycée de Lyon. Il mourut à Nancy en 1813. Voir son *Éloge* par Blau. Nancy, Grimblot, 1838, 16 p. in-8.

(2) Ce jour-là le professeur de dessin à l'École centrale, Joseph Laurent, plaça dans la salle d'assemblée de la préfecture

Digitized by Google

Les préliminaires de la paix avec l'Angleterre furent changés en paix définitive à Amiens, le 4 germinal an X (25 mars 1802), et le 8 cet événement fut annoncé aux Nancéiens par le son de toutes les cloches. Puis se succédèrent de grands événements : le Code civil fut rédigé ; le Concordat, signé l'année précédente, fut adopté par le Corps législatif et devenait, le 18 germinal an X (8 avril 1802), ainsi qu'il a été dit plus haut, loi de l'État. Le nouvel évêque, Antoine-Eustache Osmond, avait pris possession de ses fonctions au moment où la municipalité devait organiser la fête du 14 juillet. Celle-ci se passa comme à l'ordinaire : son des cloches, salves d'artillerie la veille et le matin de la fête, la musique battant l'assemblée, puis le cortège à la Pépinière où « étaient dressés les trophées et une pyramide analogues aux grands souvenirs de ce jour mémorable » (1). On y donna lecture d'une proclamation du Premier Consul :

Français, le 14 juillet commença, en 1789, les nouvelles destinées de la France; après treize ans de travaux, le

---

un tableau allégorique. On y voyait, d'un côté, deux figures représentant la Liberté et l'Égalité avec leurs attributs; de l'autre, un enfant ayant le pied sur un joug brisé et des chaînes rompues, ce qui indique le despotisme abattu. « Le frein qu'il présente annonce que, sans frein, il n'y a pas de lois, que sans lois on tombe dans l'anarchie et que l'anarchie conduit au despotisme. »

(1) Le préfet avait fixé minutieusement l'ordre du cortège. Une place est faite à l'inspecteur de la loterie nationale. Sur la minute nous lisons aussi, d'une encre différente : M. l'évêque et ses grands vicaires, et nous savons, par le *Journal de la Meurthe*, que Mgr Osmond, nouvellement installé, a fait partie du cortège.

Digitized by Google

14 juillet revient plus cher pour vous, plus auguste pour la postérité.

Vous avez vaincu tous les obstacles et vos destinées sont accomplies. Au dedans, plus de tête qui ne fléchisse sous l'empire de l'égalité; au dehors, plus d'ennemi qui menace votre sûreté et votre indépendance, plus de colonie française qui ne soit soumise aux lois, sans lesquelles il ne peut exister de colonies. Du sein de nos ports, le commerce appelle toute votre industrie et vous offre les richesses de l'univers : dans l'intérieur, le génie de la République féconde tous les germes de prospérité.

Français, que cette époque soit pour nous et pour nos enfants l'époque d'un bonheur durable; que cette paix s'embellisse par l'union des vertus, des lumières et des arts; que des institutions assorties à nos caractères environnent nos lois d'une impénétrable enceinte; qu'une jeunesse avide d'instruction aille dans nos lycées apprendre à connaître ses devoirs et ses droits; que l'histoire de nos malheurs la garantisse des erreurs passées et qu'elle conserve, au sein de la sagesse et de la concorde, cet édifice de grandeur qu'a élevé le courage des citoyens.

Tels sont les vœux et l'espoir du Gouvernement français; secondez ses efforts, et la félicité de la France sera immortelle comme sa gloire.

Le discours d'usage fut prononcé par un tout jeune homme, Charles-Louis Mollevaut, né à Nancy le 26 septembre 1776; il avait été élève prodige à l'École centrale; aux exercices qui avaient marqué la fin de l'année scolaire de l'an IX, il avait exposé, le 29 fructidor (16 septembre 1801), de la façon la plus brillante, à la grande admiration des auditeurs, un tableau de toute l'histoire de l'Asie de 622 à 1544, et le lendemain, à la distribution des prix, son père l'avait couronné, sur l'invitation du préfet, devant

Digitized by Google

un auditoire attendri. Ayant à peine dépassé la vingtième année, il avait demandé à faire un cours gratuit de belles-lettres à l'École centrale, où ses services furent appréciés. Plus tard, il sera l'émule de Delisle pour la traduction de Virgile et mettra en vers français faciles la plupart des poètes latins. Le 14 juillet 1802, il parla avec un peu de terreur de l' « auguste ministère » qu'il doit remplir :

Il effrayerait ma jeunesse, il glacerait mon courage, s'il exigeait de l'éloquence, du génie et le tableau brillant des actions immortelles qui honorent la nation française. Mais quelques vérités exposées avec candeur et sans artifice montreront combien elle est grande au milieu des orages, des tempêtes et des combats, dans le sein de la victoire, du calme et de la paix, combien le Gouvernement qu'elle s'est choisi est digne de sa reconnaissance et de son amour. Gloire, honneur, au peuple français (1) !

Et ces derniers mots reviennent sans cesse dans son discours et le ponctuent comme un refrain. Chaque paragraphe en est comme une hymne au Premier Consul, devenu, au 18 brumaire, le pilote du vaisseau de la République, entr'ouvert de toutes parts et prêt à s'engloutir dans l'abime. La journée se termina par les illuminations ordinaires.

---

(1) *Discours prononcé par* Ch.-L. MOLLEVAUT *le 25 messidor an X.* Nancy, J.-R. Vigneulle, an X, 9 p. in-8.

Digitized by Google

IV. Fête de la proclamation du sénatus-consulte de l'an X (27 thermidor, 15 août 1802). Dernières fêtes du 14 juillet et du 1er vendémiaire. Les 15 août 1803 et 1804.

Mais voici que la fête personnelle du Premier Consul va se substituer peu à peu aux fêtes de la nation. On savait maintenant qu'il était né le 15 août. On savait aussi que ce jour-là, en 1801, le pape avait ratifié le Concordat (1). Puis, après que la paix d'Amiens eut été signée, après que le Concordat fut devenu une loi, une nouvelle mesure avait été prise pour assurer la stabilité du pouvoir de Bonaparte. Le peuple français consulté venait de le nommer et le Sénat de le proclamer premier consul à vie (14 thermidor an X, 2 août 1802). Les évêques, poussés par les autorités, décidè-

(1) Le Concordat ou, pour employer le terme officiel, la « convention entre le Gouvernement français et Sa Sainteté Pie VII », fut signé le 15 juillet 1801 (26 messidor an IX) par Joseph Bonaparte, l'abbé Bernier et le conseiller d'État Crétet, du côté français, le cardinal Consalvi, Spina et Caselli du côté de Rome. Bonaparte aurait voulu qu'il fût conclu le 13 juillet pour pouvoir l'annoncer à la fête nationale; mais ses exigences retardèrent la signature jusqu'au 15. Le 15 août, par un acte daté de Sainte-Marie-Majeure, le pape Pie VII ratifia l'acte, et du même jour date un bref exhortant les évêques légitimes à se démettre, un autre adressé à Spina rappelant les évêques constitutionnels à l'unité, un troisième pour la réconciliation des prêtres mariés. Boulay de la Meurthe, *Documents sur la négociation du Concordat*, nos 731-734. Les ratifications du Concordat furent ensuite échangées le 23 fructidor an IX (10 septembre 1801) et, après de longues négociations engagées pour que fussent admis parmi les nouveaux évêques quelques constitutionnels, l'acte fut promulgué comme loi le 18 germinal an X (8 avril 1802).

Digitized by Google

rent de célébrer par une fête le rétablissement du culte le 15 août 1802 qui, cette année-là, tombait un dimanche; et la fête aura ainsi un caractère essentiellement religieux. Le 23 thermidor (11 août), l'évêque de Nancy lança un mandement où il disait aux fidèles :

Il est de notre devoir, et comme citoyen et comme évêque, de vous inviter à vous unir à nous pour remercier le Dieu des miséricordes de tout ce qui tend à l'affermissement de la religion et à la prospérité de l'État. A ces causes *et en conséquence des intentions du Gouvernement à nous connues*, nous ordonnons que dimanche prochain, 27 thermidor an X, à l'issue de la grand'messe, il sera chanté un *Te Deum* en actions de grâces dans notre église cathédrale, et dans toutes les paroisses de notre diocèse le dimanche qui suivra immédiatement la réception du présent mandement.

D'un autre côté, il fallait célébrer le sénatus-consulte nouvellement proclamé, et l'on organisa une fête civique qui se mêla à la précédente. Le soir du 26 thermidor et de grand matin au 27, on entendit le son des cloches et des salves d'artillerie. Le 27, à 7h 30 du matin, le maire, les adjoints et les commissaires de police, escortés de détachements de la 4e et de la 72e demi-brigade, d'un autre de la garde nationale, publièrent aux différents carrefours le sénatus-consulte. A 10 heures, toutes les autorités, dans un ordre hiérarchique fixé par le préfet, assistèrent au *Te Deum* à la cathédrale, et la cérémonie religieuse eut un caractère presque officiel. Les citoyens des autres cultes voulurent s'associer à cette manifestation. Le samedi 26, le rabbin avait invité ses coreligionnaires

Digitized by Google

à se présenter le lendemain à la synagogue en habits de fête pour célébrer le jour heureux qui avait donné naissance à Napoléon Bonaparte, et, le 27 au matin, devant une nombreuse assistance, il sortit du tabernacle le Pentateuque et en donna une bénédiction à la République, au premier, au second et au troisième Consul (1). Les citoyens de la communion protestante, n'ayant pas encore de temple, invitèrent le rédacteur du *Journal de la Meurthe* à consigner dans sa feuille « l'expression de leurs vifs regrets de n'avoir pas été en situation de se réunir pour adresser également à l'Éternel des actions de grâces et implorer Sa spéciale protection sur les jours du Héros qui a rendu aux différents cultes leur liberté et au monde la paix et le bonheur ». Le soir, il y eut à Nancy illumination générale et salves d'artillerie. On était sur le chemin d'une fête du 15 août où le caractère religieux l'emporterait sur le caractère civique.

On avait publié le 15 août le sénatus-consulte, proclamant Bonaparte consul à vie; le 4 fructidor (22 août 1802), c'est-à-dire le dimanche suivant, le maire et les autorités militaires se mirent de nouveau en route à 6 heures du soir pour proclamer le sénatus-consulte organique de la Constitution. Et les musiciens des deux demi-brigades (4e et 72e) exécutèrent sur la terrasse de la Pépinière des fanfares et des airs guerriers.

Le 1er vendémiaire demeurait fête nationale et rien ne venait encore troubler la paix au moment où l'on

(1) Le *Journal de la Meurthe* du 3 fructidor donne la traduction de la prière qui fut dite en hébreu, le 27 thermidor, par le rabbin.

Digitized by Google

s'apprêtait à célébrer celui de l'an XI (23 septembre 1802). La fête devait cette année être marquée par une attraction nouvelle. Le ministre de l'Intérieur avait ordonné que, pour donner plus de solennité à la publication du sénatus-consulte de l'an X, des mariages fussent célébrés le 15 août, aux frais de la nation; mais l'ordre était venu trop tard pour que les formalités nécessaires pussent être remplies. Le préfet avait, en conséquence, renvoyé la célébration de ces mariages au 1er vendémiaire suivant (1). Son choix se porta sur Catherine Robaine, de Voinémont, qui avait, en se précipitant deux fois dans les flammes, sauvé un jeune enfant sur le point de périr, et sur Guillaume Garo, vétéran dans la compagnie détachée à la Petite-Pierre, qui avait fait toutes les campagnes de la liberté et reçu trois blessures; elle était invitée à choisir son mari, lui sa femme, et le choix du militaire se porta sur Anne-Marie Guillemin : chaque couple devait recevoir une dot de 600 francs sur les fonds de l'État (2). Les conjoints devaient se marier

(1) Le préfet avait écrit au maire, le 27 fructidor an X (14 septembre 1802), pour l'inviter à donner à la fête tout l'éclat nécessaire. « Je m'en rapporte entièrement à vous, pour régler les détails de cette cérémonie. » Mais, après cette phrase générale, il trace de façon très précise le programme que le maire n'eut plus qu'à reprendre. « Des agents préposés par vous feront l'appel des autorités et administrations dans l'ordre indiqué par le tableau ci-joint. J'ai, au surplus, consulté le ministre sur le rang qui appartient à chaque autorité, et je vous préviendrai à temps si la réponse me parvient avant la fête. » (Le décret du 24 messidor an XII fixera bientôt les préséances.)

(2) Le préfet croyait du moins que l'État paierait ces dots. Mais, le 17 juin 1807, — cinq années plus tard — le receveur de la ville fut sommé de restituer au payeur du département

Digitized by Google

civilement dans leurs communes et le mariage religieux — on ne concevait plus qu'il fût possible de s'en passer — devait faire partie du programme de la fête de vendémiaire, qui fut fixée par le maire le 30 fructidor (17 septembre) de la façon suivante :

Le maire de Nancy, vu la lettre du préfet du département de la Meurthe du 27 de ce mois, désirant donner à la fête du 1er vendémiaire prochain, anniversaire de la fondation de la République, tout l'éclat et la pompe que les localités peuvent permettre;

ARRÊTE ce qui suit :

Art. I. La veille de la fête du 1er vendémiaire sera annoncée à 6 heures du soir par le son des cloches et des salves d'artillerie. — II. Le jour de la fête, à 6 heures du matin, le son des cloches et de nouvelles salves d'artillerie se feront entendre. — III. Le lieu de la réunion pour la célébration de cette fête sera au Cirque de la Pépinière, où il sera élevé un autel à la patrie, représentant les emblèmes de cette mémorable journée; là, toutes les autorités et administrations civiles et militaires seront invitées à se rendre, chacune séparément. — IV. A 10 heures précises, au moment où le préfet, précédé de la musique de la garde nationale sédentaire, escorté par un détachement de troupes de ligne et de la gendarmerie, sera rendu au lieu de la réunion avec les époux, il sera exécuté diverses symphonies par la musique de la garde nationale. — V. Après ces symphonies, un orateur de l'École centrale prononcera un discours analogue à cette auguste cérémonie : ensuite les musiciens et chanteurs exécuteront en chœur des chants patriotiques et des hymnes consacrées à célébrer l'hymen et les vertus sociales. — VI. La cérémonie finie, le préfet, précédé de la musique et accompagné des époux,

---

la somme de 1.200 francs, montant des deux dots payées de façon indue par l'État.

Digitized by Google

des conseillers et secrétaire général de la préfecture, s'étant retiré, les autorités et administrations se retireront également, chacune dans le même ordre qu'elles seront arrivées. — VII. A 11h 30 précises, les mêmes autorités et administrations se rendront chacune séparément à l'église cathédrale, pour assister à la bénédiction nuptiale qui sera faite par Monsieur l'évêque; ces autorités et administrations se placeront dans l'ordre qui a été prescrit le 27 thermidor dernier. Le citoyen préfet sera prévenu du moment de leur réunion et invité à s'y rendre dans le même ordre qu'à la célébration de la fête civique. — VIII. Cette cérémonie religieuse terminée, les autorités et administrations se retireront dans l'ordre précité. — IX. A 1h 30 précise, il sera fait un banquet civique à la maison commune, en l'honneur des époux. Le préfet, le secrétaire général de la préfecture et l'orateur seront priés d'y assister. — X. A 5 heures, les époux seront conduits au spectacle et ensuite reconduits à leurs domiciles respectifs. — XI. Pendant la célébration de la cérémonie civique et de la bénédiction nuptiale, le son des cloches et des salves d'artillerie se feront entendre. — XII. A 7 heures précises du soir, le son des cloches annoncera l'instant de l'éclairage des édifices publics. — XIII. Les commissaires de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté et de toutes les mesures de police relatives à la fête.

Le programme fut exécuté à la lettre, et le *Journal de la Meurthe* rend compte, en termes lyriques, de la cérémonie célébrée au Cirque de la Pépinière : « Tous les yeux se fixaient sur un jeune guerrier couvert de blessures glorieuses, reçues en combattant pour la liberté; on éprouvait la même émotion et le plus tendre intérêt à la vue de la jeune épouse dont l'âge, le sexe, le modeste embarras contrastaient avec l'héroïsme qui l'avait précipitée deux fois au milieu

Digitized by Google

des flammes. Un orateur, le citoyen Mongin, professeur à l'École centrale, a prononcé un discours énergique dans lequel, après avoir retracé la force et la grandeur du peuple français pendant les orages de la Révolution, il l'a montré rendu au bonheur et aux vertus sociales par la sagesse d'un Gouvernement digne de sa confiance. Le préfet du département, par un discours plein de sensibilité, a fixé de nouveau l'intérêt sur ces jeunes époux et a excité dans les jeunes cœurs la plus vive émulation pour suivre de si beaux exemples. » Et, après la cérémonie civique, se déroula dans la cathédrale la cérémonie religieuse; et, de plus en plus, l'essentiel dans toutes les fêtes, ce sera la messe et ce sera le *Te Deum* (1).

Pourtant, le 14 juillet de l'année 1803 — 25 messidor an XI — demeura une fête entièrement civile, qui ressemblait aux fêtes des années précédentes : « Le Cirque de la Pépinière est le lieu où la cérémonie se fait; il y est élevé une estrade avec des inscriptions qui rappellent au peuple français l'époque mémorable de la conquête de la liberté sur le despotisme; pendant la cérémonie, le citoyen Mongin, professeur à l'École centrale, prononce un discours analogue à cette fête et la musique exécute des airs patriotiques. Toutes les autorités civiles et militaires y assistent en grand costume. » Le discours de Mongin a été imprimé (2) et, sous ces phrases balancées avec régula-

(1) Cf. Courbe. *Les rues de Nancy*, t. III, p. 132.

(2) A la suite du tome II de sa *Philosophie élémentaire ou Méthode analytique appliquée aux sciences et aux langues*. Nancy, Haener et Delahaye, an X, 2 vol. in-8. Les lycées venaient

Digitized by Google

rité, nous devinons les préoccupations de l'époque. La paix avec l'Angleterre vient d'être rompue et un duel à mort va s'engager entre elle et la France. Mongin, après avoir fait l'éloge de la « fille du ciel », c'est-à-dire de la Religion, — et son discours peut être regardé comme un sermon laïque — adresse à l'Angleterre de terribles menaces :

Ils seront confondus, tes projets impies, rival injuste et sans foi. En vain tu sèmes partout la calomnie, l'or et l'intrigue. En vain tu couvres l'Océan de tes nombreuses citadelles : Rome a bien détruit Carthage. Un faible détroit nous sépare; les braves sauront le franchir. Tu n'as point d'Annibal : nous avons plus qu'un Scipion, et contre toi, nos soldats sont tous des Romains.

---

d'être organisés; l'enseignement que Mongin avait donné à l'École centrale était profondément modifié, les observations grammaticales rattachées à l'explication des classiques latins et français, la pratique et les règles de la logique et du raisonnement à l'étude des mathématiques et à l'analyse des discours. En publiant son ouvrage, il pensait se créer des titres à une place dans un lycée; il croyait aussi que son discours du 14 juillet ne le desservirait pas. « J'ai cru pouvoir joindre à cet ouvrage le dernier discours que j'ai prononcé à la fête du 14 juillet. Chargé plusieurs fois de cette honorable fonction, j'ai apporté à la remplir plus de zèle, sans doute, que de talent. Mais il peut être permis à un professeur dévoué, depuis vingt-six ans, à l'instruction de la jeunesse, de se présenter avec tous ses titres au choix d'un Gouvernement juste et qui a bien senti que le succès du nouveau plan d'études dépendrait, en grande partie, de l'expérience et des lumières des professeurs auxquels il en confierait l'exécution. » Mongin obtint satisfaction; il fut nommé professeur au collège de Metz où il enseigna encore longtemps. — Des fragments de son discours du 14 juillet 1803 ont paru dans le *Journal de la Meurthe* du 27 messidor an XI. Invitation de prononcer le discours avait été faite au citoyen Mongin dès le 25 prairial an XI.

Digitized by Google

Nous avons vu que, le 15 août 1802, les autorités civiles s'étaient rendues à la cathédrale; que, le 23 septembre, elles y avaient assisté à la bénédiction des époux; et depuis cette date elles furent convoquées à diverses reprises officiellement à l'église; ainsi, le 21 pluviôse an XI (10 février 1803), elles assistèrent à un service funèbre solennel célébré en l'honneur du général Leclerc, mari de Pauline Bonaparte, décédé à Saint-Domingue, et entendirent l'oraison funèbre prononcée par le chanoine Coster; le 25, elles furent présentes au service solennel pour les braves militaires morts à la défense de la patrie, où le curé Charlot parla avec grande éloquence. Elles étaient invitées à ces cérémonies par l'évêque. Et M. Osmond imagina aussi, par son mandement de Carême (25 pluviôse an XI—14 février 1803) d'organiser dans son diocèse une fête annuelle pour le rétablissement de l'église catholique, en la fixant au troisième dimanche après Pâques (ce dimanche tombait en 1803 le 1er mai, soit le 11 floréal). La messe fut célébrée au jour dit, et toutes les autorités civiles, judiciaires, militaires, avec un détachement de la garnison, y assistèrent. Le préfet prononça un discours plein d'onction sur les avantages du Concordat et sur la gratitude due au Premier Consul. Mais voici que, dans les autres diocèses, les évêques, voulant de leur côté glorifier cet événement, fixèrent la fête au 15 août (1): c'était une des fêtes les plus solennelles de l'Église, l'Assomption; c'était aussi la date

(1) La fête du 15 août 1802 devait, au début, dans la pensée des évêques, être unique; au 15 août 1803 seulement, on eut l'idée de rendre cette fête annuelle.

Digitized by Google

de la naissance du Premier Consul — et on l'avait rappelé aux cérémonies du 15 août 1802; — c'était la date même de la ratification du Concordat, et puis c'était l'anniversaire de la proclamation du consulat à vie. Mgr d'Osmond — il reprit peu à peu la particule — se rallia à la pensée des autres évêques et, pour établir une précieuse uniformité dans tous les diocèses de France, il abolit, le 13 thermidor (1er août 1803) la fête qu'il avait instituée précédemment et la transféra au 15 août : si bien qu'à Nancy elle fut célébrée deux fois en 1803. Le Gouvernement fit connaître à tous ces fonctionnaires qu'il entendait qu'on donnât à cette fête du 15 août le plus grand éclat; le préfet invita les sous-préfets et tous les maires à assister en costume à la messe et à faire exécuter un *Te Deum* en musique. Les autorités judiciaires reçurent un ordre analogue, et ainsi sur l'initiative du clergé, encouragé par le Gouvernement, fut instituée — non pas encore de façon officielle — une fête annuelle. Celle du 15 août 1803 se déroula à Nancy sans incident; la municipalité ordonna d'illuminer dans la soirée; mais la fête eut surtout un caractère religieux (1).

Le 1er vendémiaire an XII (23 septembre 1803) ramena la fête de la proclamation de la République.

---

(1) Le *Journal de la Meurthe* du 25 thermidor, écrit : « On célèbre aujourd'hui dans toute la République la fête de la naissance du Premier Consul et de la signature du Concordat. Chaque préfecture, chaque mairie, chaque chef d'église a employé tous les moyens de la rendre solennelle et précieuse; il n'est aucun citoyen qui n'y prenne une part active par le sentiment de reconnaissance et de dévouement au bonheur de la patrie. »

Digitized by Google

Le *Journal de la Meurthe* qui paraissait ce jour écrit : « Aujourd'hui, tous les bons citoyens environnent les autorités constituées et se rendent au Cirque de la Pépinière, pour célébrer la glorieuse époque de la fondation de la République; aujourd'hui se confondent, par cette solennité, toutes les opinions dans l'amour de la patrie menacée par le farouche Anglais; aujourd'hui, dans toutes les villes et villages de la France on chante l'hymne à la liberté et à la paix générale; puisse ce jour devenir aussi celui de la paix si désirée! » Mais il oublie dans les numéros suivants de rendre compte de cette fête dont les diverses péripéties n'excitaient plus d'intérêt (1). Cette année XII de l'ère républicaine devait amener dans la Constitution un changement important. Le 28 floréal (18 mai 1804) un sénatus-consulte déclara que le gouvernement de la République serait confié à un empereur des Français et confia cette dignité à Napoléon Bonaparte. Le peuple fut consulté sur la question de l'hérédité et déclara qu'il la voulait dans la descendance directe, naturelle, légitime et adoptive de Napoléon Bonaparte, puis dans celle de Joseph et de Louis (2). Le 14 prairial an XII (dimanche 3 juin 1804), les maire et adjoints de Nancy, accompagnés du secrétaire en chef, des commissaires de

(1) Le 7 vendémiaire, le préfet fait ordonnancer pour dépenses de la fête du 1er vendémiaire la somme de 44f 50.

(2) Il ne semble pas qu'il y eût d'autre fête à Nancy à ce moment. Le 21 messidor, les officiers en réforme de la Meurthe firent parvenir à Sa Majesté, par l'intermédiaire du gouverneur de Paris, une adresse sur son heureux avènement à l'Empire.

Digitized by Google

police et appariteurs, procédèrent à la proclamation solennelle de cette constitution sur les places de l'Union, de la Constitution (1) et du Peuple, en présence du préfet, du secrétaire général, du conseil de préfecture, du général de la 4e division et de son état-major et, le mercredi suivant 17 prairial, un *Te Deum* fut chanté en actions de grâces à la cathédrale. Le régime était ainsi changé, quand vint la fête du 14 juillet (25 messidor an XII). Comme ce jour tombait un samedi, on résolut de renvoyer la fête au lendemain dimanche (15 juillet, 26 messidor), ce qui eût certainement scandalisé les anciens républicains, et le *Journal de la Meurthe* ne souffle aucun mot de cette fête qui semble avoir été célébrée sans aucun éclat, comme un geste traditionnel qui n'est plus en harmonie avec les paroles prononcées (2). La véritable fête, encore qu'elle ne fût pas proclamée officiellement, était celle du 15 août. Le clergé la célébra, en 1804, avec pompe dans la cathédrale, en présence de toutes les autorités; et déjà commençait à courir la légende que ce jour était consacré à un saint, inconnu certes des anciens hagiographes, saint Napoléon. Les comédiens jouèrent une pièce de circonstance : *Napoléon à Boulogne*, avec chants, danses, évolutions militaires exécutées par plus de 200 hommes du 4e régiment; et le spectacle fut terminé par un feu d'artifice sur la scène, représentant le buste de l'Empereur, et par

(1) La place de l'Union est la place Saint-Èvre; la place de la Constitution la place du Marché.

(2) Ainsi il n'y eut aucun programme ni aucun cortège.

Digitized by Google

un bal de nuit. Tout le pourtour des loges était orné de festons, guirlandes, transparents et devises. A la sortie du théâtre, les hôtels de la préfecture, du général divisionnaire, du commandant du département furent illuminés; un feu d'artifice fut tiré sur la Place du peuple; un autre dans la maison de M. Marin, négociant, au faubourg de la Constitution (*rue de Strasbourg*).

Rien à dire sur le 1er vendémiaire an XIII (23 septembre 1804). On célébra encore la fête, de façon traditionnelle au son des cloches et par une illumination des édifices publics; on était encore officiellement en République et les monnaies qui représentent Napoléon Ier, empereur des Français, portent toujours au revers la légende : République française; — elles la porteront jusqu'au 1er janvier 1809.

Ce fut du reste la dernière fois que fut célébrée une fête républicaine. Sans doute, aucun décret ne supprima officiellement les fêtes du 14 juillet et du 1er vendémiaire; un tel acte eût attiré l'attention sur elles et suscité peut-être des controverses; on se borna à n'en plus parler; ces fêtes disparurent — ce qui est plus grave — par prétérition; celle du 14 juillet ne sera ressuscitée que sous la troisième République.

V. Fête du couronnement impérial (11 frimaire an XIII, 2 décembre 1804).

Napoléon Ier, une fois proclamé Empereur, songea à se faire couronner de façon solennelle en une fête

Digitized by Google

éblouissante. Le couronnement devait être accompagné d'un sacre; mais, tandis que Charlemagne était allé chercher à Rome la couronne impériale, Napoléon fit venir le pape Pie VII à Paris pour présider à la cérémonie. Après qu'on eut un peu hésité entre le champ de Mars et les Invalides, on avait décidé que la pompe se déroulerait sous les voûtes de Notre-Dame. Les maires des grandes villes étaient invités à assister à la solennité, et le décret nommait parmi eux le maire de Nancy au vingt-cinquième rang. Il devait se faire accompagner à Paris de délégués de la garde nationale, connus par leur attachement au régime, et, le quatrième jour complémentaire de l'an XII (21 septembre 1804), Lallemand désigna Forel, commandant, Hocquet-Rambernoy et Aërts, officiers, Barbier fils, imprimeur, et Leseure fils, fabricant de tabac, fusiliers (1). Bientôt on apprit que le pape Pie VII était en route et que le sacre aurait lieu le dimanche 2 décembre (11 frimaire an XIII). Mgr d'Osmond, par mandement du 4 brumaire (26 octobre 1804), ordonna que des prières fussent dites dans la cathédrale, puis dans toutes les églises de Nancy et successivement dans toutes les paroisses du diocèse, pour l'heureux voyage du Souverain Pontife : elles devaient durer jusqu'à l'arrivée de Pie VII à Paris. En même temps, il était ordonné que le 2 décembre

(1) Ces délégués reçurent chacun de la ville une avance de 150 francs que le département s'engagea à rembourser. Le Gouvernement compléta cette indemnité à Paris; mais quelques-uns d'entre eux, s'étant trouvés en retard, durent restituer partie de la somme avancée.

Digitized by Google

des fêtes locales seraient célébrées dans toutes les communes de France (1). Le 16 brumaire an XIII (16 novembre 1804), l'adjoint Mandel, en l'absence du maire déjà parti pour Paris, en arrêta, pour Nancy, le programme que nous publions *in extenso :*

La veille, une heure avant le coucher du soleil, le son de toutes les cloches annoncera, ainsi qu'une décharge de mousqueterie, sur la terrasse de la Pépinière, la solennité du jour.

Cette première annonce durera une heure, pendant laquelle des feux de file et autres seront entendus d'intervalles à autres.

A cet effet, M. le commandant de la division sera invité de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour que la troupe de ligne soit chargée de cette annonce militaire.

A la nuit tombante, il sera lancé des fusées volantes, serpentaux, etc...

Une musique guerrière et très nombreuse, placée sur le grand balcon de l'hôtel de ville, exécutera des marches et airs analogues au sujet de la fête. Pendant ce temps, l'assemblée sera battue dans toute la ville par les tambours de la garde nationale. La clôture de cette première annonce aura lieu par une seconde décharge de mousqueterie.

Le lendemain, jour de la fête, à 7 heures du matin, elle sera de nouveau annoncée aussi par le son des cloches et par plusieurs décharges de mousqueterie qui, alors, seront tirées au quartier militaire, au moment où les cloches se feront entendre; elles dureront au moins jusqu'à 8 heures.

---

(1) A la fin de brumaire, les routes de Nancy étaient couvertes de courriers, de princes et seigneurs étrangers qui se rendaient au couronnement; l'animation était très grande dans la ville.

Digitized by Google

Alors les tambours de la garde nationale se réuniront sur la Place du peuple et partiront de là pour battre l'assemblée dans toute la ville, notamment en passant sur les places publiques.

A 9h 30 précises, un détachement nombreux de la garde nationale se rendra devant l'hôtel de ville. La troupe de ligne sera également invitée de se rendre là, ainsi que la gendarmerie. La musique, placée sur le balcon, sera entendue à la même heure.

A 10 heures précises, le maire et le Conseil municipal de la commune se réuniront dans le grand salon de l'hôtel de ville, pour se rendre, avec les autorités constituées, chez le fonctionnaire public qui présidera la cérémonie (1).

A 10h 30, on ira, de la part de la mairie, chercher en voitures les personnes dont le mariage sera arrêté pour ce jour solennel (2). Les futurs seront conduits à l'hôtel de ville pour y faire la déclaration civile de leur mariage, qui aura lieu en présence des autorités civiles et militaires, invitées à y assister.

Le son des cloches sera entendu, depuis 10 heures jus-

---

(1) Le décret du 24 messidor an XII (13 juillet 1804) avait fixé les rangs et séances des diverses autorités dans les cérémonies publiques. A Nancy le premier rang devait appartenir — en dehors de certains hauts fonctionnaires présents par hasard dans la ville — au général de division commandant la 4e division territoriale. C'est lui le fonctionnaire public dont il est ici question. Le poste était occupé, comme on sait, par le général Gilot.

(2) Le 13 prairial an XII (2 juin 1804) l'Empereur, « voulant marquer le moment de son avènement par des actes d'indulgence et de bienfaisance », décrète, entre autres, qu'il est accordé pour chacune des municipalités de Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux et pour chaque arrondissement communal de l'Empire, une somme de 600 francs, destinée à la dotation d'une fille pauvre et de bonne conduite. Dans les arrondissements du chef-lieu du département, la désignation de la jeune fille sera faite par le préfet. Les mariages se célébreront au jour fixé pour le couronnement.

Digitized by Google

qu'à 1h 30, d'intervalles à autres, notamment lorsque les autorités se réuniront et seront en marche.

Après la déclaration civile du mariage, le cortège, réuni dans le grand salon, ira de suite à l'église cathédrale, où sera célébrée la messe commémorative de l'heureuse époque du sacre et du couronnement, et à laquelle les époux recevront la bénédiction nuptiale.

Pendant la messe, chantée en musique, on entendra différentes décharges de mousqueterie de la troupe de ligne et de la garde nationale qui se rendront sur la place de la cathédrale.

Après la messe, toutes les autorités se rendront sur la Place du peuple, au centre de laquelle sera dressée une estrade destinée à recevoir les fonctionnaires publics et l'orateur qui sera chargé de prononcer un discours analogue à la fête et à l'époque remarquable des mariages qui auront lieu ce grand jour. C'est à ce moment que se fera l'inauguration de la PLACE NAPOLÉON. Le discours sera précédé et suivi d'airs exécutés par la musique, replacée au balcon.

Immédiatement après cette inauguration, la troupe de ligne, la garde nationale et la gendarmerie défileront devant les autorités constituées, placées devant l'hôtel de ville.

A 1h 30, un dîner sera servi dans l'une des salles de l'hôtel de ville, auquel les époux, les chefs des autorités civile, militaire et de la garde nationale, seront invités. Pendant ce dîner, la musique exécutera différentes symphonies; il y sera porté des toasts, etc...

Chaque sous-officier, soldat de la garnison, gendarme et de la garde nationale soldée, sera gratifié, ce jour-là, d'un kilogramme de viande et d'un litre de vin (1).

Après-midi, des bals publics seront ouverts dans la ville

(1) L'effectif de la garnison montait alors à 426 hommes tant en sous-officiers que soldats. Le prix de chaque ration fut convenu à 60 centimes : ce qui faisait une dépense totale de 255f 60.

Digitized by Google

et les faubourgs; les commissaires de police indiqueront les lieux, et prendront les mesures nécessaires pour le maintien du bon ordre.

Il sera établi dans le quartier militaire et sur la place de la Carrière plusieurs arbres de cocagne, destinés à l'obtention des prix d'adresse qui consisteront en comestibles, argent et objets de parure.

On distribuera aux détenus, dans la maison de secours, dans les hôpitaux, ainsi qu'aux pauvres infirmes qui reçoivent des secours à domicile. et aux prisonniers, 3.000 rations d'un demi-kilogramme de viande, et du vin.

A 5 heures du soir, le son de toutes les cloches et la musique se feront entendre pendant une heure au moins, d'intervalles à autres. Une loge au spectacle sera à la disposition des époux.

A la nuit tombante, il y aura illumination générale dans la ville et les faubourgs. A cet effet, les habitants seront invités et en tant que besoin *requis*, par ordre de la police, d'éclairer leurs maisons au moment où le son de la cloche l'annoncera.

A la sortie du spectacle, il y aura illumination en feux de couleurs sur un vaste édifice, qui sera élevé sur l'estrade de la place et décoré avec magnificence. Il sera entouré d'un feu d'artifice qui durera une heure. L'édifice, illuminé en feux de couleurs, offrira au public les emblèmes indicatifs des actions mémorables du Héros couronné. Pendant le feu d'artifice, la musique se fera entendre de nouveau, et, si le temps le permet, elle continuera à jouer des danses jusqu'à 10 heures.

La façade de l'hôtel de ville recevra une illumination extraordinaire jusqu'au fronton. Les quatre grilles qui ornent la Place du peuple seront également décorées et surmontées chacune de pots à feu.

Pendant le feu d'artifice, les époux seront placés commodément à l'une des croisées de l'hôtel de ville; après quoi ils seront conduits, ainsi et comme on est allé les chercher.

Digitized by Google

Le 3 frimaire an XIII (24 novembre), Mallarmé, conseiller de préfecture, en place du préfet parti pour le couronnement, approuva ce programme.

On voit qu'un mariage devait être célébré, comme au 1er vendémiaire de l'an XI. Les futurs époux furent choisis par le préfet au nom de l'Empereur et la dot de 600 francs devait être payée par l'État. La ville y ajouta seulement 120 francs. Les époux choisis furent : François Wolff, âgé de vingt-cinq ans, né à Morhange, et Marguerite-Françoise Roubalet (dix-neuf ans), née à Nancy (1). On voit aussi qu'à cette occasion, la Place du peuple devait être baptisée à nouveau et devenir la Place Napoléon. L'ancienne Place royale inaugurée en 1755, devenue Place du peuple, puis Place Napoléon, participa de la sorte à toutes les révolutions de la France! On décida aussi de donner à l'Arc de Triomphe le nom de Porte Napoléon, et deux jours avant la fête, le 9 frimaire, la municipalité fit connaître ces décisions par une proclamation qui fut affichée sur les murs de Nancy :

Le maire de la ville de Nancy,

Considérant que la ville de Nancy ne peut choisir une circonstance plus heureuse que l'époque du couronnement de S. M. l'Empereur, qui doit avoir lieu dimanche prochain, 11 frimaire, pour réaliser le projet qu'elle a conçu depuis

(1) Le mariage fut célébré en présence d'Alexis-Jean-Henri Duverger, général commandant le département de la Meurthe; Charles-François Mallarmé, conseiller de préfecture; François Lelorrain, président de la cour d'appel; Jean-Baptiste-Elzéard Coriolis, adjudant général commandant la garde nationale; Marie-Jacques-Louis Zaiguelius, commissaire ordonnateur, qui signèrent l'acte.

Digitized by Google

longtemps de donner à la principale place, dite du Peuple, le nom de Place Napoléon, et offrir à l'auguste chef de l'Empire, ce témoignage durable de son amour, de sa fidélité et de sa reconnaissance;

Que cette époque mémorable doit être célébrée par des fêtes où l'allégresse publique puisse se déployer avec toute l'énergie du sentiment qu'elle inspire;

ARRÊTE ce qui suit :

I. Le dimanche prochain, 11 frimaire, la place principale de cette ville, dite du Peuple, et la porte de ce nom, prendront le nom de Place et Porte Napoléon : des inscriptions indicatives y seront placées ainsi que sur l'Arc de Triomphe.

II. L'inauguration de la place, sous son nouveau nom, aura lieu ledit jour, 11 frimaire, avec la plus grande solennité, et fera partie des fêtes que la ville célébrera le même jour.

III. Tous les habitants seront appelés à embellir les fêtes de leur présence et par tous les moyens qu'ils jugeront convenables. Ils sont particulièrement invités à faire illuminer les façades extérieures de leurs maisons à la nuit tombante, au moment où le son des cloches l'annoncera (1).

La fête se déroula suivant le programme annoncé. A l'hôtel de ville, à 10 heures, l'adjoint Mandel adressa « aux futurs époux un discours touchant sur les devoirs qu'ils avaient à remplir ». A la cathédrale, le vicaire général Brion donna la bénédiction nuptiale, qu'il fit précéder d'un discours « analogue à la circonstance ». L'inauguration de la Place Napoléon

(1) Par cette proclamation, les habitants n'étaient plus *requis*.

Digitized by Google

se fit au milieu d'une foule immense. L'adjoint Mandel prononça une courte allocution :

Messieurs, depuis longtemps la ville de Nancy s'est rendue remarquable par les monuments érigés au nom et à la gloire des gouvernants qui ont illustré leur siècle par des qualités personnelles ou le succès de leur règne et la pureté de leurs intentions.

L'histoire nous atteste que les peuples anciens et modernes donnaient aux établissements et places publiques les noms des souverains en faveur desquels l'opinion prononçait.

Cet hommage rendu à ceux qui, par leur grandeur d'âme, leurs vertus et leurs triomphes, se sont rendus immortels, doit faire retentir sans cesse l'histoire des temps, des éloges des contemporains et de ceux de la postérité.

Nous sommes arrivés aujourd'hui, Messieurs, à ce jour de fête communale, où cette ville intéressante peut aussi faire cet hommage au premier de la dynastie, que près de quatre millions de Français ayant droit de voter appellent au Gouvernement.

N'y sommes-nous pas entraînés, Messieurs, quand nous connaissons le tableau des trophées sublimes de sa magnanimité, gravée en traits de flammes par la main de la justice?

Ces trophées ne sont-ils pas les signes non équivoques de la légitimité de sa puissance et de son droit positif à la souveraineté?

Ah! sans doute, puisqu'il sut, au milieu même des guerres, donner des ordres à tous et partout régler cet État, y faire fleurir les lettres par la protection constante qu'il leur accorde;

Puisque. à l'exemple de Charlemagne, il aime et cultive lui-même les sciences et les arts;

Puisqu'il est sage et ferme dans ses entreprises, qu'il les

Digitized by Google

soutient avec courage et qu'il force la fortune à les couronner;

Puisque enfin le burin de l'histoire conservera et portera le nom de ce Héros jusque dans les siècles à venir;

Pourquoi ne l'imprimerions-nous pas à cette place, qui rappellera toujours également à nos derniers neveux une mémoire bien chère à cette ville, celle du fondateur Stanislas le Bienfaisant, également ami des sciences et des arts ?

Ainsi, en réitérant la proclamation faite le 9 de ce mois, je déclare que cette Place et l'Arc de Triomphe situé au nord, porteront désormais le nom de Napoléon. Vive l'Empereur (1)!

La harangue est médiocrement composée; le rappel de Stanislas, dont pourtant il faut savoir gré à Mandel, était peut-être maladroit à l'époque, et l'adjoint appuie trop sur la légitimité de la nouvelle dynastie (2); la foule, qui sans doute n'avait rien entendu, applaudit pourtant et regarda l'inscription nouvelle : PORTE NAPOLÉON, placée sur l'Arc de Triomphe. Elle envahit aussitôt la place où divers jeux avaient été préparés. A 3 heures (3), fut servi le banquet à l'hôtel de ville et des toasts furent portés à l'Empereur, à l'Impératrice, aux membres de la famille impériale, à S. S. Pie VII, aux braves armées et aux nouveaux époux. Au théâtre, on joua une pièce faite exprès pour la circonstance. L'illumination du soir fut l'une des

(1) Peu après on prit l'habitude de donner le nom de Passage Napoléon à notre rue Héré.

(2) Il ne semble pas qu'il y eut d'autre discours; Mandel est l'orateur dont il est question dans le programme.

(3) On était en retard sur le programme.

Digitized by Google

plus belles qu'on vit jamais à Nancy. Le feu d'artifice tiré au milieu de la Place Napoléon sur l'estrade, surmontée d'un obélisque portant l'aigle impériale, fut superbe (1). L'allégresse fut franche et sincère. Les Israélites avaient tenu à s'associer à la manifestation. Le rabbin, tenant le Pentateuque entre ses bras, fit une prière fervente pour l'empereur des Français. Les élèves du lycée qui venait d'être inauguré entendirent une messe solennelle et firent entre eux pour le bureau de bienfaisance une collecte qui rapporta 100 francs; et dans toutes les cités du département, Lunéville, Pont-à-Mousson, Toul, l'enthousiasme fut grand (2).

Le nouvel empereur des Français allait bientôt prendre un nouveau titre, celui de roi d'Italie, et il se fit couronner solennellement à Milan le jour de l'Ascension, 3 prairial an XIII (23 mai 1805). Il voulut que ce jour fût fêté dans l'Empire français, comme naguère le 2 décembre 1804; et de nouveau

---

(1) Les dépenses furent assez élevées, près de 8.000 francs; il est vrai que dans cette somme sont compris près de 3.000 francs pour pavés dans la rue du Marsais (*de la Visitation*). Le récit de cette fête est reproduit dans COURBE, *Les Rues de Nancy*, t. III, pp. 134-136.

(2) Le 16 nivôse an XIII (dimanche 6 janvier 1805), l'évêque de Nancy fit chanter, à 3 heures et demie précises, à l'issue des vêpres, un *Te Deum* à la cathédrale en actions de grâces du sacre et du couronnement de Sa Majesté. Les mêmes prières eurent lieu le dimanche suivant, 13 janvier, dans les autres églises de Nancy, et dans toutes celles du diocèse le dimanche suivant la réception du mandement (Mandement, du 18 décembre 1804, daté de Paris « où Nous avons été appelé pour le couronnement et où Nous sommes retenu pour les affaires de notre diocèse »).

Digitized by Google

la municipalité élabora un beau programme. Après la messe pontificale, un *Te Deum* fut chanté à la cathédrale, à grand orchestre, en présence de toutes les autorités, des membres de la Légion d'honneur, des détachements du 4e régiment de ligne et de gendarmerie; des distributions furent faites aux soldats et le soir il y eut illumination générale. L'Arc de Triomphe Napoléon, la porte de Toul (*Stanislas*) et la porte des Volontaires (*Sainte-Catherine*) furent ornés de feux de couleurs. Dans la chapelle du lycée, après le *Te Deum*, le proviseur Mollevaut montra toute l'importance des événements qui se passaient et « excita dans les âmes sensibles et pures des élèves les sentiments d'admiration et de respect, d'amour et de reconnaissance qui les devaient animer envers la personne sacrée de Napoléon 1er, leur auguste bienfaiteur ».

Le 14 juillet 1805 se passa, sans que personne ne songeât à rappeler que ce jour était jour de fête nationale : c'est la fête du 15 août qui devait devenir désormais la fête nationale. Le Gouvernement ne l'institua pas encore par un arrêté, mais il encouragea toutes les démonstrations qui devaient être faites ce jour et le lendemain (27-28 thermidor an XIII). Dans toutes les villes de l'ancienne Lorraine, il y eut des manifestations et Nancy ordonna les illuminations traditionnelles et fit distribuer 300 francs aux nécessiteux. Le ministre de la Guerre écrivit au général Gilot, commandant la 4e division militaire : « Un mouvement spontané, Général, s'élève dans tous les cœurs des Français pour célébrer la fête de notre

Digitized by Google

Auguste Empereur Napoléon, le 28 de ce mois; en conséquence, vous ferez tirer une salve d'artillerie dans les places de guerre qui se trouvent sous votre commandement », et ces salves se firent entendre à Nancy comme à Toul et à Phalsbourg. Pas plus que le 14 juillet et pour les mêmes motifs, il n'y eut de fête au 1er vendémiaire an XIV. La guerre venait du reste d'être déclarée à l'Autriche; et le 3 (25 septembre 1805) à 9 heures du soir, Napoléon traversa Nancy à la hâte pour se mettre à la tête de l'armée qui se concentrait dans le bassin du Danube (1).

Bientôt la France allait recevoir, par les bulletins de la Grande Armée, la nouvelle de victoires se succédant rapidement les unes aux autres. Tandis que des convois de prisonniers de guerre cherchaient dans la ville leurs logements, le maire, sur l'invitation du préfet, faisait sonner toutes les cloches et au bruit des tambours donnait lecture des dépêches glorieuses; on apprit ainsi à Nancy le 3 brumaire (25 octobre) la nouvelle de la capitulation d'Ulm, le 5 frimaire (26 novembre) celle de l'entrée de l'Empereur à Vienne, le 19 frimaire (10 décembre) celle de la victoire d'Austerlitz (2). La nouvelle de

(1) Cf. notre brochure : *Les Passages de Napoléon Ier et de Joséphine dans le département de la Meurthe*, p. 47. L'évêque de Nancy ordonna, par mandement du 21 septembre 1805, des prières publiques à l'occasion des préparatifs de guerre pour le vendredi 27 septembre à la cathédrale.

(2) Le *Journal de la Meurthe*, du 25 frimaire, écrit : « Nous voulions entreprendre de peindre la joie qui a éclaté en cette ville à la réception des nouvelles de l'armée; mais toute expression de gratitude et d'admiration nous paraît au-dessous

Digitized by Google

la paix de Presbourg arriva à Nancy le 5 janvier 1806. Le préfet se trouvait au spectacle; il communiqua aussitôt la nouvelle qu'il venait de recevoir; — on sait qu'à Paris on chargea souvent les acteurs de lire les bulletins de la Grande Armée qui étaient arrivés dans la journée. Avant la lecture, l'orchestre jouait le *Vivat in æternum;* il s'interrompit pour laisser la parole à M. Marquis; puis, quand fut prononcé le mot de paix, les applaudissements éclatèrent; l'orchestre continua le *Vivat* et le public réclama l'air dit de Henri IV.

Des *Te Deum* furent chantés à la cathédrale le dimanche 5 brumaire (27 octobre) et le dimanche 1er nivôse [22 décembre] (1) pour célébrer la capitulation d'Ulm et la bataille d'Austerlitz. A chaque fois Mgr d'Osmond rédigeait un beau mandement et prononçait un discours enflammé (2). Le rabbin convoqua aussi le 23 décembre les juifs à la synagogue, afin de rendre des actions de grâces à Dieu pour les succès de la patrie commune.

---

du courage et des succès de la Grande Armée, et on est presque réduit à lui dire : « Tes bienfaits sont si grands qu'ils nous « forcent d'être ingrats. »

(1) Ce soir-là, toutes les cloches furent mises en branle et les bâtiments publics illuminés. Le maire invita ses concitoyens à témoigner leur allégresse, en illuminant la façade de leurs maisons.

(2) Mandements du 26 octobre et du 20 décembre 1805. Signalons aussi que les curés avaient ordre de lire dans leurs églises les Bulletins de la Grande Armée qui leur parvenaient par la voie de la préfecture.

Digitized by Google

VI. Les deux fêtes nationales du 15 août et du premier dimanche de décembre.

En l'année 1806, les fêtes nationales furent définitivement fixées par un décret impérial du 19 février, rendu sur un rapport du ministre des Cultes, Portalis. Ces fêtes, est-il dit dans le rapport, doivent avant tout avoir un caractère religieux. « Les cérémonies et les pompes civiles ne sont rien, si elles ne se rattachent aux pompes et aux cérémonies de la religion. La religion comble l'espace immense qui sépare le ciel de la terre; elle communique à toutes les pompes un sens mystérieux et sublime; elle communique à toutes les cérémonies cette gravité imposante et ce caractère touchant qui commandent le recueillement et le respect; elle lie les actions passagères des hommes à cet ordre de choses éternel, la source unique de toutes les consolations célestes et l'unique but de toutes les espérances pieuses. » Deux jours par an doivent être consacrés à ces solennités. C'est d'abord la fête de l'Assomption (15 août), qui est en même temps la Saint-Napoléon, l'anniversaire de la naissance de l'Empereur, l'anniversaire du Concordat. Ce jour, il doit y avoir, dans toute la France, une procession hors de l'église dans toutes les communes où l'exercice du culte extérieur est autorisé, une procession intérieure dans les autres (1); un prêtre

(1) D'après l'article 45 des articles organiques : « Aucune cérémonie religieuse n'aura lieu hors des édifices consacrés au culte catholique, dans les villes où il y a des temples des-

Digitized by Google

prononcera un discours avant la procession et, immédiatement après la procession, le *Te Deum* sera chanté; toutes les autorités assisteront à la solennité. La seconde fête est fixée au premier dimanche de décembre, en souvenir du couronnement impérial et de la bataille d'Austerlitz. Dans les églises sera prononcé un discours sur la gloire des armées françaises et sur l'étendue du devoir imposé à chaque citoyen de consacrer sa vie à son prince et à la patrie. L'Empereur songeait à faire exposer à Paris, au second anniversaire de son couronnement (décembre 1806), les produits des arts et de l'industrie nationale de la France. Peu de temps après, le cardinal Caprara adressa à tous les prélats un indult par lequel, au nom du Pape, il leur accorda à perpétuité le pouvoir de donner, le 15 août, la bénédiction papale, avec indulgence plénière à tous ceux qui ce jour-là assisteraient aux actions de grâces et prieraient pour l'Empereur, pour l'Église, pour le Pape et pour la paix (1).

---

tinés à différents cultes. » Par ce mot *temples*, il ne faut pas entendre les synagogues, et les processions purent par suite librement sortir dans Nancy de 1802 jusqu'en 1807, où les protestants installèrent un temple dans l'ancienne église Saint-Joseph. Même après 1807, les processions continuèrent par suite d'une tolérance.

(1) L'évêque de Nancy annonça la création de ces deux fêtes religieuses par un mandement daté du 5 juin 1806; à la procession du 15 août, l'image de saint Napoléon doit être portée immédiatement après celle de la Vierge; à l'office, mémoire doit être faite de ce saint; l'évêque fixe les hymnes, antiennes et psaumes qui doivent être chantés pendant la procession. Le premier dimanche de décembre, on doit ajouter à la collecte, la secrète et la post-communion, les oraisons *pro gratiis agendis*. Après les vêpres, aura lieu le sermon, puis, exposition faite du Saint Sacrement, le *Te Deum* solennel.

Digitized by Google

Le 7 juillet, le préfet Marquis convoqua extraordinairement tous les Conseils municipaux du département, les invitant à voter les crédits nécessaires aux deux fêtes nationales et chargea les maires de prendre les dispositions nécessaires. Le Conseil municipal de Nancy se réunit le 17 juillet, et, après d'éloquents *considérants* sur l'utilité des fêtes nationales, sur la gloire de la Grande Armée, sur le génie du Héros du siècle :

Considérant que, dans les annales du monde, il n'est point d'exemple d'une suite de triomphes comparable à celle des étonnantes victoires remportées dans les derniers temps par nos invincibles légions; que du Texel au Vésuve, du Danube à la mer Adriatique, tout parle de leur courage, tout est couvert de leurs trophées;

Considérant que c'est au Héros du siècle, au vainqueur des Empereurs et des Rois coalisés contre la France, que c'est au grand, à l'immortel NAPOLÉON, à ses éminentes qualités et surtout à cette fécondité de génie qui caractérise ses vastes conceptions, que nous sommes redevables de ce haut degré de puissance, de grandeur et de gloire, où nous a élevés la bataille d'Austerlitz qui vient de fixer à jamais les destinées de l'Europe, et qui semble annoncer au monde la paix et le bonheur;

il décide de consacrer chaque année à la célébration des deux fêtes au moins une somme de 1.800 francs, d'illuminer ces jours les édifices publics, d'envoyer les musiciens à la procession et au *Te Deum* le 15 août, au *Te Deum* du premier dimanche du mois de décembre, d'assister lui-même à cette cérémonie, de pourvoir aux frais d'apprentissage de six enfants

Digitized by Google

pauvres de la ville, désignés par le maire et nommés par le Conseil municipal (1).

De 1806 à 1813, pendant huit années, les fêtes se passèrent conformément à ce programme; nous allons les passer sommairement en revue, en signalant seulement les particularités pour chacune d'entre elles.

1806. — Vendredi 15 août. — La veille et le matin, son des cloches, décharges de mousqueterie, etc. Un détachement du 6e régiment d'artillerie, se rendant à l'armée, arrive à Nancy à 9 heures; il demande à figurer à la cérémonie. A 2h 30, les autorités se réunissent chez le général Gilot, commandant la division; à 3 heures, le cortège se rend à la cathédrale, escorté du détachement d'artillerie, de la garde nationale, du dépôt du bataillon corse en garnison à Nancy, et de la compagnie de réserve (2). La procession a lieu hors

(1) Le conseil municipal d'Agincourt décide que les jeunes filles du village, de dix-huit à trente ans, désigneront, le dimanche avant le 15 août, la plus vertueuse d'entre elles; il lui sera remis, à la fête, une médaille, moitié des deniers de la commune, moitié de ceux de la congrégation des filles. A la fête de décembre, une médaille sera remise de la même façon à un garçon, choisi de préférence parmi ceux qui sont au service de l'Empereur.

(2) C'est ici qu'apparaît pour la première fois ce nom qui reviendra souvent dans la suite. Les compagnies de réserve avaient été créées par un décret du 24 floréal an XIII (14 mai 1805). Il y avait une compagnie de réserve par département, qu'on ne tarda pas à nommer la compagnie départementale. Elle était destinée à fournir la garde de la préfecture, des archives, des maisons de détention, etc. Les hommes étaient pris parmi les conscrits de la réserve (2e partie du contingent, composée de conscrits n'ayant pas encore servi et immédiatement appelables; venait ensuite la 3e partie du contingent, le « dépôt », formé des bons numéros, des soutiens de famille, certains employés de l'État). La compagnie de réserve se formait

Digitized by Google

de la cathédrale, et au retour le *Te Deum* est chanté après un sermon d'un des vicaires généraux (1). L'après-midi, grande foule au spectacle pour lequel ont été distribués des billets gratuits. On y donne un divertissement composé par l'un des artistes de la troupe avec couplets sur l'Empereur et les armées. Le soir, au sommet de l'Arc de Triomphe, une effigie de l'Empereur est éclairée avec goût. Le rabbin Jacob Schweich célèbre un service à la synagogue; on chante un hymne hébraïque en l'honneur de l'Empereur, puis la traduction en français. Le Conseil municipal nomme, pour être mis en apprentissage,

---

par enrôlements volontaires des conscrits de la réserve et, si ces enrôlements ne suffisaient pas, par la voie du sort. Les officiers en étaient nommés par l'Empereur parmi les officiers en retraite ou en réforme. L'uniforme était celui de la gendarmerie. Soldats et sous-officiers étaient casernés. La compagnie renforça la gendarmerie, très peu nombreuse à Nancy, servit à maintenir l'ordre et à arrêter les réfractaires; elle servit aussi à recruter l'armée, où beaucoup de ses hommes furent appelés. Elle était aux ordres du préfet, dont elle formait la garde d'honneur. En 1809-1810, la compagnie de la Meurthe fut appelée avec les gardes nationales à arrêter les Anglais qui étaient débarqués en Hollande. Louis XVIII supprima les compagnies de réserve par ordonnance du 31 mai 1814 (Cf. Maurice DUNAN, *La Garde d'honneur du préfet de l'Allier*. Moulins, 1913).

(1) M. d'Osmond était absent de Nancy. Il officiait pontificalement à Bar-sur-Ornain. On écrit de cette ville : « La procession a été majestueuse. Le respectable prélat a donné, dans cette solennité, et pour la première fois, la bénédiction papale et l'indulgence plénière que Sa Sainteté permet aux évêques de France de départir ce jour-là. Le gage de bienveillance accordé au département de la Meuse dans son chef-lieu sera bien apprécié par les fidèles de cette partie du diocèse de Nancy. M. l'évêque a prêché à vêpres : la double solennité du jour était une matière digne d'un tel orateur. » Le lendemain, l'évêque donna la confirmation à Bar (*Le Narrateur de la Meuse*, 20 août 1806).

Digitized by Google

quatre jeunes garçons et deux filles. L'apprentissage doit durer deux ans et la ville paiera pour chacun d'eux 100 francs. Ces enfants resteront, pendant la durée de l'apprentissage, sous la tutelle et la surveillance de la Commission administrative des hospices. Le chiffre des dépenses s'éleva à 2.905 francs, y compris les 600 francs pour l'apprentissage.

7 décembre. — La compagnie départementale fit les décharges de mousqueterie la veille et le jour. Pendant la messe le matin elle réitéra ces décharges devant la cathédrale. Le général Gilot prie les autorités de se rendre directement l'après-midi à l'église.

1807. — Samedi 15 août. — La paix qui vient d'être signée à Tilsit donne à cette fête quelque éclat. Tous les cœurs sont remplis d'espérance. Les autorités assistent aux cérémonies religieuses non seulement l'après-midi, mais encore le matin où est donnée la bénédiction papale, au son de toutes les cloches de la ville, et où l'on entend un sermon du grand vicaire Brion. Mais les finances de la ville sont très basses; aussi le préfet autorise-t-il le maire à supprimer l'illumination et le spectacle gratuit qui figuraient au programme; il n'est plus question d'enfants à mettre en apprentissage (1). Pour la première fois les protestants célèbrent à Nancy la fête nationale dans leur temple qui a été inauguré le 12 juillet précédent. Le 16 août, sont célébrés différents jeux

(1) Carl von REITZENSTEIN, *Erlebnisse eines Gefangenen von Iena*, Berlin, 1887, p. 98. Il nous donne ce curieux détail : « Pas un cri de *Vive Napoléon* ne fut poussé, ce qui nous surprit beaucoup. »

Digitized by Google

auxquels sont attachés des prix. « La chaleur modérée qui a régné pendant ces deux jours de fête y a attiré une foule prodigieuse (1). »

6 décembre. — Conformément à l'intention expresse de l'Empereur, un mariage doit être célébré ce jour. Le maire présentera au préfet, qui choisira, des jeunes filles « reconnues par leurs vertus » : l'élue sera mariée à un militaire ayant fait la guerre. Toutes les autorités civiles et militaires seront invitées à honorer le mariage de leur présence et de leur signature. Les époux seront ensuite conduits à la cathédrale pour y recevoir la bénédiction nuptiale que l'évêque donnera lui-même. La ville offrira un banquet aux époux et à leur famille à l'hôtel de ville. On supprime les bals et danses; en revanche, une somme de 200 francs sera distribuée aux vieillards, infirmes et indigents de la commune. Le choix du préfet se porta sur Jacques Besse, âgé de trente et un ans, militaire pensionné et membre de la Légion d'honneur, et Mlle Jeanne Lejeune (vingt et un ans), tailleuse en robes (2); le chiffre de la dot est fixé à

---

(1) Ce renseignement est emprunté au *Journal de la Cour d'appel de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges*, qui commença à paraître à Nancy le 14 août 1807 et qui fut continué jusqu'au 24 juin 1808. Au moment où ce dernier numéro venait d'être imprimé, le rédacteur reçut des ordres supérieurs de discontinuer le journal. Bientôt, un décret du 3 août 1810 portera qu'il ne paraîtra plus qu'un journal par département sous l'autorité du préfet et sous son approbation.

(2) Signent à l'acte de mariage : Joseph Gilot, général de division; Joseph-Arnould Henry, président de la Cour d'appel; Jean-Joseph Marquis, préfet; Antoine-Eustache d'Osmond, évêque de Nancy, aumônier honoraire de S. M. le roi de Hol-

Digitized by Google

800 francs. Lors du mariage, le maire prononça une allocution dont le brouillon se trouve aux archives municipales; et, fait bien administratif, l'inspecteur de l'enregistrement Collesson réclama l'année suivante à la ville un droit qui frappait les actes de mariage! Au théâtre, entre les deux pièces, le buste de Napoléon fut couronné sur la scène et un acteur chanta des couplets où est célébré Napoléon, tour à tour libérateur, consolateur, vengeur et pacificateur du monde. Nous citons le dernier :

Dans ses pacifiques desseins
Admirez quelle prévoyance!
Voyez comment ses sages mains
Des États règlent la balance!
Il rajeunit la mappemonde :
C'est au sein de notre chaos
Un autre créateur du monde.

(*Applaudissements; cris de : Vive l'Empereur!*)

1808. — Lundi 15 août. — Rien de particulier à signaler. Il semble bien que les réjouissances soient réduites; ni bal, ni concert, ni feu d'artifice. La ville ménage ses finances (1).

4 décembre. — Le programme qu'approuva le nouveau préfet Riouffe est daté du 28 novembre. Le *Te Deum* est chanté à la cathédrale dans la matinée : « Messieurs composant la compagnie des

---

lande. REITZENSTEIN, *op. cit.*, p. 111, prétend que les voisins jasaient beaucoup sur la rosière.

(1) Le numéro du 15 août 1808, n° 407, du *Journal de la Meurthe* manque malheureusement dans la collection de la ville.

Digitized by Google

gardes d'honneur (1) seront invités par la mairie à assister sans armes à la cérémonie, ainsi que MM. les commandant et officiers de la garde nationale. » Il n'est pas question de bals ni de concert; aucun mariage n'est célébré. Le maire écrit à son adjoint Mandel : « Je dois vous observer que les dépenses de cette fête peuvent être au-dessous, mais qu'elles ne peuvent excéder la somme de 386f 30, seule disponible pour cet objet d'après le budget de cet exercice. » Les dépenses faites pour le passage de la Grande Armée (2) avaient laissé la caisse municipale vide. Les juifs se réunirent à 8 heures du matin en leur synagogue, les protestants à 10 heures en leur temple.

1809. — Mardi 15 août. — Le programme ressemble à celui des années précédentes. Les officiers pensionnés et les gardes d'honneur (3) accompagnent à la cathédrale le cortège municipal. Le soir, après

(1) Une garde d'honneur s'était constituée à Nancy, à la fin de 1805, pour escorter l'impératrice Joséphine, qui passa par la ville le 28 août. Elle était formée de jeunes gens riches qui voulaient faire preuve de zèle dynastique. Après le passage, cette garde se dispersa et une autre se forma de nouveau, en janvier 1806, lors du passage de Napoléon Ier, qui rentrait de la campagne d'Autriche. Mais une garde d'honneur permanente fut organisée seulement en octobre 1808, au moment où l'on attendait à Nancy Napoléon Ier retour d'Erfurt (Cf. *infra*, p. 103), et depuis cette date, elle eut sa place dans les cérémonies officielles. Sur tout ce qui concerne la garde d'honneur, cf. E.-L. Bucquoy, *Les Gardes d'honneur du Premier Empire*. Nancy, A. Crépin-Leblond, 1908, p. 257 et suiv.

(2) Cf. *infra*, pp. 93 et suiv.

(3) La garde d'honneur qui acheva de se constituer au début de 1809 comprenait désormais deux compagnies : l'une à cheval, l'autre à pied.

Digitized by Google

le spectacle, on tire un feu d'artifice sur la Place Napoléon (1) : aussi le directeur du théâtre fut-il invité à terminer le spectacle à 8h 45. La garde d'honneur donna un bal le lendemain; mais, comme ce bal n'était pas public, il ne fut pas compris dans le programme. Le 16 août, l'impératrice Joséphine, se rendant à Plombières, passa par Nancy.

3 décembre. — On avait renvoyé à ce jour la fête et le *Te Deum* qui devaient être célébrés pour la conclusion de la paix de Vienne avec l'Autriche; aussi les démonstrations de joie furent-elles plus vives qu'à l'ordinaire. La ville de Nancy devait, sur l'ordre formel de l'Empereur, fournir une dot à une jeune fille qui serait mariée à un militaire. Elle eut beaucoup de peine à trouver une candidate : les jeunes filles pauvres préféraient se marier avec moins de solennité. Son choix se porta sur Mlle Françoise Collignon (trente-sept ans), qui fut uni à Jean-Martin Bernard (quarante-deux ans), ancien maréchal des logis des carabiniers, chevalier de l'Empire. Toutes les autorités signèrent l'acte du mariage civil (2). Le maire prononça une allocution qui se trouve aux archives municipales. A la cathédrale, le discours fut confié au vicaire général Bernard, qui fit un éloge pompeux de l'Empereur et cita une série d'anecdotes sur sa générosité et ses soins pour les troupiers. Il y eut service au temple et à la synagogue.

---

(1) Ce feu d'artifice fut tiré par le sieur Juliac; il coûta 300 francs. Les autres dépenses montèrent à 342f 55.

(2) Le général Gilot, le président Henry, le préfet Riouffe et l'évêque d'Osmond.

Digitized by Google

1810. — Mercredi 15 août. — On célèbre à la cathédrale la fête du rétablissement du culte, dans l'oratoire protestant celle de la liberté des cultes, à la synagogue des juifs celle de l'organisation du culte hébraïque. Le préfet offre un banquet et « cette réunion a l'aspect d'une famille assemblée pour honorer les vertus du meilleur des pères ». Feu d'artifice le soir (1). Aux solennités prennent part MM. les inspecteurs généraux de l'Université impériale, en tournée dans les départements de l'Est.

2 décembre. — Ce jour est célébré le mariage entre Mlle Rose Émonet (trente-deux ans), de Nancy, et Claude-Joseph Gimet (vingt-deux ans), né à Raon-l'Étape, armurier, hussard réformé, qui a perdu une jambe à la bataille de Wagram (2). La garde nationale, la garde départementale, le 4e régiment de ligne, la gendarmerie sont sous les armes. Au cortège pour la cathédrale, la garde d'honneur entoure les autorités (3). Un grand banquet chez le préfet se termine par les toasts à l'Empereur et à l'Impératrice Marie-Louise. Le jeudi suivant fut installée de façon solennelle la Faculté des Belles-Lettres.

1811. — Jeudi 15 août. — Rien de particulier à signaler; la fête se passe avec le cérémonial traditionnel. Feu d'artifice sur la Place Napoléon.

---

(1) Tiré par l'artificier Juliac : 300 francs. Le total des dépenses du 15 août et du 2 décembre est de 660f 80, plus la dot.

(2) Signent l'acte : le général Gilot, le président Henry et le préfet Riouffe.

(3) Les frais, moins la dot, sont estimés 363f 55, dont 100 francs pour le banquet à l'hôtel de ville, 66 pour deux couverts d'argent, 10 pour l'anneau conjugal, etc.

Digitized by Google

1er décembre. — Mariage entre Alexis-Dominique Vieugeot (vingt-deux ans), ex-militaire, pensionné de l'État, et Catherine Lescalle (vingt-deux ans), tous deux de Nancy (1). Plusieurs bons citoyens font des distributions d'argent à des pauvres honteux. Il semble que la misère augmente dans la ville (2).

1812. — Samedi 15 août. — Programme ordinaire. Le ministre de l'Intérieur rappelle que les autorités doivent se réunir chez le général de division, pour

---

(1) Signent l'acte : Jean-Laurent-Justin de La Coste, général commandant la 4e division militaire, le président Henry, le préfet Riouffe et l'évêque de Nancy, Benoît Costaz. Le général Gilot était mort le 27 mars précédent et ses obsèques avaient été célébrées à Saint-Èvre, conformément au décret de messidor. La moitié de la garnison et presque la totalité des prisonniers espagnols avaient assisté aux obsèques.

(2) Le *Journal de la Meurthe,* du 1er décembre, présente sur un ton lyrique les vœux des habitants de la Meurthe : « Qu'il vive à jamais, cet auguste souverain à qui la France doit sa tranquillité et sa splendeur ! Qu'il vive pour recevoir de nos arrière-neveux l'expression des sentiments qui animent leurs aïeux et pour jouir du vrai bonheur d'un peuple heureux ! » Le 6 décembre, rendant compte de la fête, il écrit : « On a remarqué une rivalité active entre toutes les classes du peuple à célébrer cette fête qui rappelle les souvenirs les plus précieux, le rétablissement du culte, la liberté des opinions religieuses, la tranquillité après les orages de la Révolution, la sagesse de l'administration générale, les bienfaits du Code Napoléon, l'accroissement de l'Empire et sa prospérité. » Les gardes d'honneur ne figurent plus au cortège. Le 30 novembre 1811, le général La Coste écrivait au maire : « Je ne puis, Monsieur, qu'applaudir au zèle qui anime une troupe si distinguée; mais en même temps je ne puis m'empêcher de vous inviter à observer que tout ce qu'elle ajoutera toujours de beau, de brillant aux grandes occasions des passages ou séjours de Leurs Majestés ou des princes du sang se trouverait infiniment diminué, si elle prenait les armes à toutes les cérémonies annuelles. » On verra pourtant qu'en 1813 la municipalité pria les gardes d'honneur de figurer au cortège.

Digitized by Google

se rendre en cortège à la cathédrale. En cas de pluie seulement, elles se rendront individuellement à l'église. Aucun incident.

6 décembre. — La rosière est Marie Lacelle, âgée de trente-deux ans, née à Nancy; le militaire, Joseph Vigneron, d'Art-sur-Meurthe, n'a que vingt-quatre ans; il a perdu son bras droit à la bataille de Wagram (1). Le *Journal de la Meurthe* cherche ses expressions pour décrire la fête. Il parle « d'illumination spontanée », et continue : « Cette fête est chaque année la fête du cœur des Français, dont l'amour et l'attachement à la personne sacrée de Sa Majesté et de son auguste famille trouvent toujours de nouvelles expressions et démonstrations. » En réalité, la retraite de Russie cause de grandes inquiétudes et l'avenir paraît sombre.

1813. — Dimanche 15 août. — La municipalité publie un beau programme que le *Journal de la Meurthe* reproduit tout au long dans son supplément du 10 août. On y lit : « Le commandant de la compagnie de réserve sera invité à réunir cette compagnie dans le Cirque de la Pépinière ou sur le Passage Napoléon, pour y faire des décharges de mousqueterie qui auront lieu d'intervalle à autre. » Mais le commandant Bellèle écrit au maire, après avoir lu le journal : « J'ai l'honneur de vous prévenir qu'il me reste tout au plus une douzaine d'hommes qui soient dans le cas de faire feu et je crois que cela n'en vaudrait pas la peine. » Le cortège doit se rendre

(1) Signent au contrat les mêmes que précédemment.

Digitized by Google

de l'hôtel de ville à la cathédrale : « Au centre seront placés ceux des élèves du lycée qui se sont distingués par leurs études, leurs succès et leur conduite, comme une récompense nationale. MM. les officiers pensionnés et MM. les gardes d'honneur sont invités à escorter le cortège. » Comme on devine qu'on redoute l'absence de ces officiers et de ces gardes ! On a recours aux élèves du lycée pour renforcer le cortège. Il n'est plus question de feu d'artifice; sur la Place Napoléon deux mâts de cocagne, des jeux de bagues et de coqs ! Oh ! bien triste dut être cette journée de la saint Napoléon !

5 décembre. — L'ennemi approchait des frontières et la France était menacée d'une invasion. L'évêque nommé de Nancy, Benoît Costaz, dans une lettre pastorale, engage les fidèles à se souvenir que la religion commande l'obéissance aux puissances établies de Dieu et que tous les Français doivent répondre au souverain qui les appelle à la défense de la patrie. Il invite les prêtres à rappeler à leurs paroissiens la fidélité due à l'Empereur. Cette fidélité est chancelante. Les hôpitaux de Nancy sont remplis de malades et l'on redoute une épidémie. Une nouvelle levée d'hommes vient d'être ordonnée. La municipalité fait pourtant le programme de la fête; elle désigne la rosière Françoise Schmitt, de Malzéville, âgée de vingt ans, qui doit épouser Aimé-Joseph Vosgien, trente-trois ans, marbrier, soldat en retraite, jouissant d'une pension de 150 francs, blessé d'un coup de feu à la jambe gauche à la bataille d'Ocana, en Espagne, le 19 novembre

Digitized by Google

1810 (1). La fête a lieu, malgré la tristesse générale (2); le maire en envoie le procès-verbal au préfet le 13 décembre. Il écrit : « Des jeux et des danses ont terminé cette fête où l'allégresse publique s'est manifestée par des cris répétés de : Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le roi de Rome ! » Mais nous savons bien que tous ces procès-verbaux sont de style !

VII. Fêtes et *Te Deum* pour les victoires.

Les vraies fêtes n'étaient plus, sous l'Empire, ces fêtes du 15 août et du premier dimanche de décembre qui revenaient traditionnellement; c'étaient les fêtes célébrées à la nouvelle des victoires remportées dans toutes les parties de l'Europe; c'était l'annonce de ces victoires faite dans tous les carrefours de Nancy par le maire, accompagné de ses adjoints et des commissaires de police; c'étaient les *Te Deum* auxquels, sur ordre supérieur (3), l'évêque de Nancy

(1) Signent l'acte de mariage : le général de La Coste, le président Henry et Benoît Costaz, nommé à l'évêché de Nancy. — Le préfet Riouffe venait de mourir d'une maladie contractée en visitant les hôpitaux. Il fut remplacé le 15 décembre 1813 par le baron Fléville.

(2) Les dépenses montent à environ 500 francs. Le lendemain, 6 décembre, le maire fait un appel pressant aux habitants aisés de la ville les priant de fournir et de faire porter dans le bâtiment des ci-devant Orphelines les effets nécessaires pour coucher 600 malades.

(3) Il faut bien observer que les mêmes *Te Deum* eurent lieu dans toute la France, sur ordre de l'Empereur; les autorités locales ne prenaient à ce sujet aucune initiative.

Digitized by Google

convoquait les autorités et les fidèles. Veut-on la liste de ces cérémonies? 9 novembre 1806, *Te Deum* en actions de grâce de la glorieuse victoire d'Iéna; 1er février 1807, des victoires remportées sur les bords du Bug et de la Narew; 21 juin, de la prise de Dantzig; 12 juillet, de la mémorable victoire remportée à Friedland par les armées françaises et de leur entrée à Kœnigsberg (1) [rappelons que ce jour-là fut inauguré le temple protestant (2)]; 1er janvier 1809, des victoires remportées en Espagne par Sa Majesté Impériale et Royale et de son entrée dans la ville de Madrid; 11 mai (jour de l'Ascension), des victoires

(1) L'enthousiasme fut peut-être plus grand quelques jours plus tard, le 27 juillet, quand on apprit à Nancy la nouvelle de la paix de Tilsit. Le préfet Marquis, aussitôt la nouvelle reçue, la fit annoncer par le son des cloches. Le lendemain, à 6 heures et à midi, les cloches furent sonnées de nouveau. A 3 heures, la garde départementale, un détachement de la garde nationale et un autre de la gendarmerie impériale se rendirent devant l'hôtel de ville; un groupe de musiciens prussiens, prisonniers de guerre, un orchestre composé de tous les professeurs de musique et des amateurs s'installèrent sur la Place Napoléon; au moment où le maire et les adjoints, avec les commissaires de police, sortirent de la mairie, ils jouèrent un morceau; le maire fit la proclamation du traité et les cris de : « Vive la paix! » retentirent. Puis le cortège se mit en route, précédé des musiciens, et la proclamation eut lieu à tous les carrefours. Le soir, l'illumination fut générale. Il est curieux de voir que les Prussiens prisonniers aient mêlé leurs acclamations à celles de la foule. Quelques jours plus tard, le 5 août, les officiers prussiens célébrèrent la fête de leur roi, Frédéric-Guillaume III : ils illuminèrent le quartier Sainte-Catherine où beaucoup d'entre eux étaient logés. Cf. Carl von Reitzenstein, *op. cit.*, pp. 92 et 95.

(2) Müller, président provisoire du consistoire, et Gloxin, secrétaire, invitèrent le maire, les adjoints et les membres du Conseil municipal à assister à l'inauguration du temple et au service d'actions de grâces pour la victoire de Friedland.

Digitized by Google

de Thann, Eggmühl et Ratisbonne; 4 juin, de l'entrée des troupes françaises dans la ville de Vienne (1); 30 juillet, des victoires d'Enzersdorf et de Wagram; 3 décembre, de la paix avec l'Autriche [la fête se confondit avec celle du premier dimanche de décembre] (2). En 1810, Mgr d'Osmond fut nommé archevêque de Florence et Mgr Costaz fut appelé à l'évêché de Nancy en qualité d'administrateur épiscopal; lui aussi dut célébrer des *Te Deum* pour les dernières victoires de l'Empereur : 4 octobre 1812, *Te Deum* en actions de grâces des victoires remportées sur les Russes aux passages du Niémen, de la Dwina, du Borysthène, aux combats de Mohiliov, de la Drissa, de Polotsk, de Smolensk et à la bataille de la Moscowa; 16 mai 1813, de la victoire de Lützen; 6 juin, de la victoire de Wurschen; 19 septembre, des victoires remportées sous les murs de Dresde les 26 et 27 août précédents (3). Mais la bataille de

(1) Cf. *supra*, p. 84. Ce jour-là, qui était le dimanche après la Fête-Dieu, une procession eut lieu. Elle passa devant la fontaine dite du Pont-Mouja, par la rue Saint-Georges, la rue de la Constitution (*Saint-Dizier*), l'Esplanade (*rue Stanislas*), la Place Napoléon et la rue du Petit-Paris (*de la Constitution*); on voit que, malgré l'inauguration d'un temple protestant, les processions continuèrent à sortir à Nancy.

(2) Mandements des 5 novembre 1806; 25 janvier, 15 juin, 7 juillet 1807; 25 décembre 1808; 9 mai, 28 mai, 28 juillet, 15 novembre 1809. — Le 21 octobre 1806, un mandement daté de Gerbéviller ordonne des prières publiques pour le 29 octobre, afin d'attirer la bénédiction du ciel sur les armées de Sa Majesté à l'occasion de la guerre contre la Prusse; un autre, du 20 septembre 1808, ordonne, pour le mardi 27, des prières *pro tempore belli* par suite de la guerre avec l'Espagne.

(3) Mandement du 3 octobre 1812, 15 mai, 5 juin, 18 septembre 1813. Ajoutons que, le 31 janvier 1813, il fut chanté

Digitized by Google

Dresde devait être suivie, en octobre, de celle de Leipzig : « la bataille des nations »; l'Empereur dut reculer et l'ennemi refoula les Français au delà du Rhin; à la fin de l'année l'invasion paraissait imminente.

La nation s'était lassée des fêtes du 15 août et du premier dimanche de décembre; elle finit par se lasser même des *Te Deum :* toutes ces victoires coûtaient très cher et chacune exigeait de nombreux sacrifices; c'est à ces sacrifices que songeaient surtout maintenant les populations en se rendant dans les églises, dans les temples ou les synagogues, pour les actions de grâces. Cependant deux fêtes furent cé-

---

un *Te Deum,* à la suite du Concordat passé le 25 de ce mois, à Fontainebleau, entre Napoléon Ier et le pape Pie VII, pour le rétablissement de la paix de l'Église. Le 10 avril 1814, les deux vicaires généraux Brion et Bernard ordonnent qu'un *Te Deum* sera chanté dans toutes les églises du diocèse, en reconnaissance du rétablissement de Louis XVIII sur le trône de ses ancêtres. La Bibliothèque de Nancy possède en un recueil la collection complète de ces mandements. — A ces *Te Deum* font pendant les cérémonies funèbres pour les généraux tués dont les corps étaient ramenés en France et conduits à travers Nancy : ainsi, en 1810, celui de Lannes, duc de Montebello, tué à Essling, et celui du général de Saint-Hilaire, mort des suites de blessures reçues à la même bataille. Le corps de Lannes séjourna à la cathédrale de Nancy le 31 mai et du 1er au 4 juin. La garde d'honneur déposa sur le cercueil une couronne composée de branches de cyprès en argent et de feuilles de lauriers en or (Cf. E.-L. Bucquoy, *op. cit.,* p. 283). En outre, le 6 juillet, il fut dit à Nancy, comme au chef-lieu de chaque département, des prières funèbres en présence de toutes les autorités civiles et militaires et des détachements de tous les corps de troupes. — Le 15 juillet 1813 fut célébré à la cathédrale de Nancy un service solennel en mémoire de Duroc, président à vie du collège électoral de la Meurthe, tué le 23 mai précédent à Mackersdorf, en Saxe.

Digitized by Google

lébrées à Nancy avec un grand enthousiasme, sans aucune arrière-pensée, à une époque où l'étoile de Napoléon brillait encore de tout son éclat : la fête du retour des soldats de la Grande Armée en 1808 et celle de la naissance du roi de Rome en 1811. C'est elles qu'il nous faut maintenant décrire.

VIII. Fêtes données aux troupes de la Grande Armée.

En septembre 1808, les troupes de la Grande Armée furent rappelées d'Allemagne pour aller combattre en Espagne. Une partie d'entre elles, la colonne gauche, devait passer à Nancy (1). Déjà, à la fin de l'année précédente, on avait reçu avec enthousiasme, à Paris, la Garde impériale. Le Gouvernement émit l'avis que Nancy devait faire, aux troupes qui la traverseraient, un accueil semblable, digne des victoires qu'elles avaient remportées de 1805 à 1807 et demanda qu'en leur honneur fût célébrée une fête. Le préfet transmit le 8 septembre cet avis au maire et donna les instructions suivantes :

Je m'empresse, Monsieur, de vous informer que, la colonne gauche de la Grande Armée et sans doute son état-major devant très incessamment passer par Nancy, l'intention de Sa Majesté est, ainsi que me le fait connaître Son Excellence le ministre de l'Intérieur par sa lettre du

(1) La colonne droite passa à Metz, où eurent aussi lieu des fêtes très brillantes.

Digitized by Google

5 courant, que cette brave troupe, qui a porté aussi haut la gloire de son pays et la sienne, rencontre dans cette ville, l'un des points principaux de l'Empire sur sa route, des actes de la reconnaissance et de l'admiration publiques.

La principale fête devra avoir lieu au moment du passage de l'état-major.

Le ministre s'en réfère entièrement au Corps municipal et à moi pour en prévoir et régler les détails.

Je vous invite en conséquence à réunir dès demain le Conseil municipal pour régler les programmes de ces fêtes, afin qu'ils puissent m'être soumis de suite.

Je dois en même temps vous faire part de quelques dispositions particulièrement prescrites par Son Excellence et que le Conseil municipal devra en conséquence faire entrer dans le projet qu'il adoptera.

1° Un arc de triomphe doit être élevé à la porte d'entrée; on évitera que sa construction soit sur une trop grande échelle et dans des proportions trop dispendieuses. Il se distinguera surtout par des inscriptions et par des couronnes. (Vous devez, même avant la réunion du Conseil, donner les ordres pour la construction et la décoration de cet arc.)

2° Une harangue, courte et animée, sera prononcée par le Corps municipal, à l'occasion de l'arrivée de la tête de la colonne.

Le lendemain, qui sera séjour, les officiers devront recevoir un dîner. Chaque soldat participera ou à un dîner général ou à une distribution extraordinaire de subsistances qui puisse fournir un régal aux chambrées. (Si l'on s'arrête à des distributions, il faudra en déterminer la nature et les quantités, en faisant attention à celles que les soldats reçoivent d'ailleurs en route.)

3° Des couplets seront chantés et distribués. Le spectacle sera, s'il est possible, ouvert gratuitement aux militaires tous les jours de passage. Son Excellence ne

Digitized by Google

recommandant cette dernière disposition qu'en cas de possibilité, le Conseil reconnaîtra si elle existe sans inconvénient; et, en supposant la négative, il pourra examiner encore s'il n'y aurait pas lieu de distribuer un nombre fixe de billets d'entrée à chaque compagnie, sauf à se concerter à cet égard, notamment pour le prix, avec la direction.

Le ministre observe que toute idée de magnificence est éloignée de ces fêtes, qui devront surtout se faire remarquer par le bon accueil des autorités et des habitants, auxquels il ne vous sera pas difficile d'inspirer des sentiments dont ils sont déjà profondément pénétrés. Une simple proclamation de la part du Conseil municipal qui les préviendra de l'arrivée de la colonne suffira sans doute pour les disposer à recevoir les braves qui la composent avec les sentiments auxquels ils ont acquis tant de droits.

Son Excellence a conçu que la ville ne pourrait supporter tous les frais de ces fêtes et devrait en être indemnisée. Elle m'a fait connaître la base qu'elle avait adoptée pour cette indemnité et comme *maximum :* elle sera à raison de 3 francs par homme, si les circonstances ne permettent pas de réduction; ce qui veut dire sans doute : si les dépenses résultant des dispositions que nous aurons adoptées, le Conseil municipal et moi, ne sont pas inférieures au total que produirait cette fixation.

Cette dépense soudaine et imprévue devra être acquittée d'abord sur la caisse municipale; en cas d'insuffisance, j'aurai à y pourvoir ultérieurement, et à cette occasion le ministre répète encore que tout sera ultérieurement mis en règle, approuvé et soldé.

Vous voudrez donc bien, Monsieur, faire constater de suite l'état de la caisse municipale et me rendre compte du montant des sommes qui doivent s'y trouver : vous vous abstiendrez ensuite, jusqu'à nouvelle autorisation de ma part, de décerner des ordonnances ou mandats sur le receveur, afin de laisser la somme en caisse entièrement disponible pour l'objet dont il s'agit.

Digitized by Google

Je compte, Monsieur, sur tout votre zèle et sur celui du Conseil municipal, dans cette intéressante circonstance.

Pour le Préfet absent,
Le Conseiller de préfecture délégué,
ANTHOINET.

Le ministre s'en référait, disait-il, au Conseil municipal pour le soin de régler ces fêtes : mais il en fixait le programme de façon si précise qu'on se demande vraiment ce que le Conseil aurait pu faire de sa propre initiative; tout au plus choix lui était laissé entre deux alternatives pour de menus détails. Le Conseil se réunit donc le 9 septembre sous la présidence de l'adjoint Mandel et enregistra les ordres ministériels. Un arc de triomphe sera élevé à l'entrée du faubourg de la Constitution (*Saint-Pierre*), près de l'église de Bonsecours; aux arrivées de l'état-major de chaque division et de chaque régiment, le corps municipal, accompagné de la garde nationale, se rendra près de cet arc, et le maire fera la harangue prescrite; un banquet sera préparé pour les officiers dans une des salles de l'hôtel de ville; pour les soldats, on servira un dîner à la Pépinière; on prévoit qu'il faudra chaque fois 2.000 couverts; on chantera au festin des couplets qui seront distribués aux convives; après la fête, les soldats passeront sur la place de la Carrière, devant l'hôtel du Gouvernement, où il sera dansé jusqu'à 10 heures du soir. Des billets de spectacle en nombre suffisant seront distribués à chaque compagnie; on offrira aux officiers, outre le banquet, un bal dans la salle du concert, et le soir

Digitized by Google

la ville sera illuminée. Mais la ville ne laissait pas d'être inquiète sur les conséquences financières de cette fête. Dans la caisse de son receveur, il n'y avait plus que 41.136f 93 et il fallait bien acquitter les mandements qui avaient été tirés sur elle les jours précédents. Le Conseil supplia donc le préfet d'ordonner le remploi de la somme qui serait prise à la caisse municipale au fur et à mesure que la caisse du receveur général du département le permettrait, et le préfet s'engagea à donner satisfaction à cette prière. Le Conseil rédigea aussi sa proclamation aux habitants de la ville :

Citoyens, une colonne de la Grande Armée doit très incessamment passer dans vos murs.

Ces militaires quittent les champs de la victoire pour voler à d'autres triomphes.

Guidés par le génie et la présence de votre auguste Empereur, ils ont été invincibles et ils ont prouvé qu'ils ne cesseraient pas de l'être.

Le même génie dirige leur courage dans d'autres contrées où les éternels ennemis de la France ont encore osé souffler le feu de la discorde, pour retarder la pacification du monde.

Ce sont des frères couverts de gloire qui se trouveront momentanément au milieu de vous.

Nous sommes assurés que vous ferez un accueil amical bien dû à des défenseurs qui ont exposé leur vie pour le salut commun.

Fait et arrêté en Conseil municipal, à Nancy, le 9 septembre 1808.

Le mercredi 14 septembre, on annonça l'arrivée des premiers corps pour 10h 30 du matin. C'était le

Digitized by Google

27e régiment d'infanterie légère (2.373 hommes, 17 chevaux), tête de la troisième division, commandée par le général Villatte — un Lorrain (1) — qu'accompagnait le général Pacthod, de l'état-major. L'adjoint et le Conseil municipal attendaient près de Bonsecours, devant l'arc de triomphe, où l'on lisait d'un côté : A LA GRANDE ARMÉE; de l'autre : NANCY RECONNAISSANT. Mandel fit la harangue « courte et animée » :

Le corps municipal de la ville de Nancy se porte avec empressement au-devant des braves déjà couverts de lauriers, pour leur offrir le tribut d'admiration dû à leur courage et à leur héroïsme. Recevez, Messieurs, cet hommage comme l'expression franche d'un sentiment que le cœur a dicté. La reconnaissance est gravée profondément dans celui des habitants de Nancy, qui se félicitent de pouvoir jouir de la présence des héros que l'immortel Napoléon a toujours conduits à la victoire. Pour lui comme pour ses compagnons d'armes, nos concitoyens n'ont qu'un seul esprit, un seul sentiment : dévouement respectueux à son auguste personne, attachement et gratitude à ses valeureux soldats. Que leurs aigles triomphantes viennent, aux acclamations publiques, recevoir à Nancy de nouvelles couronnes, si souvent méritées. Vivent l'Empereur et ses armées!

Le général Villatte répondit avec beaucoup de bonne grâce. On se mit en route par le faubourg Saint-Pierre et par la rue Saint-Dizier, franchissant

(1) Il était né à Longwy le 14 avril 1770 et avait été nommé général de division le 25 février 1807. Il mourut à Nancy le 14 mai 1834. Cf. A. GEORGEL, *Armorial des familles de Lorraine titrées au dix-neuvième siècle*, p. 646.

Digitized by Google

la porte de la Constitution (*Saint-Nicolas*) au fronton de laquelle on lisait ces deux très médiocres vers :

A nos braves guerriers, aux vaillantes cohortes
Nous ouvrons en ce jour et nos cœurs et nos portes.

Puis on arriva par les rues Saint-Georges et des Dominicains sur la Place Napoléon où attendaient le sénateur Colaud (1), le général Gilot, le préfet et les autres autorités. Les troupes, après le défilé, se formèrent en bataillon carré et l'adjoint Mandel couronna leurs aigles de lauriers, rappelant à chaque chef les glorieux exploits auxquels son corps avait pris part. Sur le piédestal de la place avait été érigée une pyramide où l'on lisait, en face de l'hôtel de ville : Napoléon et la Paix, A l'ami des hommes, au bienfaiteur de l'humanité; en face de l'Arc de Triomphe : Prise de Dantzig, Au protecteur des talents, au restaurateur des arts; en face de la porte de Toul (*Stanislas*) : Bataille d'Iéna, Au héros du siècle, l'étonnement de la postérité; en face de la porte de la Garde nationale (*Sainte-Catherine*) : Bataille de Friedland, Au Monarque, la terreur de ses ennemis, l'amour de ses peuples. Les troupes défilèrent une seconde fois, reçurent leurs billets de logement, et, après avoir déposé chez l'habitant leurs armes, se réunirent à nouveau sur la place, d'où elles furent conduites, par la place de la Car-

(1) C'était un soldat de fortune qui avait conquis le grade de général à la bataille d'Hondschoote (1793). Il était très lié à Moreau; Bonaparte, pour l'*absorber*, en fit un sénateur. Il se trouvait à ce moment par hasard à Nancy.

Digitized by Google

rière, à la Pépinière où étaient préparées les tables du banquet civique, chargées de mets froids. Les officiers dînèrent pendant ce temps à la salle du concert décorée de trophées et d'inscriptions. A la Pépinière comme à l'hôtel de ville on chanta des couplets qui avaient été distribués :

Lorrains, ils viennent dans nos murs!
Signalons notre joie.
Qu'en vrais Français, en amis sûrs
Notre cœur se déploie!
A bien célébrer leur retour
Qu'à l'envi tout s'empresse,
Et qu'on n'entende dans ce jour
Que des chants d'allégresse.

Puis, du moins dans la salle du concert, des toasts furent portés à l'Empereur, à l'Impératrice, à la famille impériale, à la colonne de la Grande Armée. Chaque santé fut accompagnée de fanfares et de cris de : Vive l'Empereur. Au théâtre, 400 billets gratuits avaient été distribués aux soldats et l'on y chanta les mêmes couplets qu'aux banquets. La nuit tombant, la Place Napoléon fut illuminée; un bal organisé par les soldats sur la place de la Carrière, un autre bal pour les officiers dans la salle du concert, et, comme dit le compte rendu officiel : « Les dames de la ville y déployèrent leurs grâces naturelles et donnèrent aux vainqueurs du Nord le tableau ravissant des plaisirs de la danse, unis à la décence qui en relevait tout le prix. » On se sépara à minuit et le lendemain 15 septembre, le corps quitta Nancy. Mais ce jour-là y entra le 63e de ligne (1.806 hommes,

Digitized by Google

41 chevaux), et les mêmes cérémonies recommencèrent, moins la harangue et le bal d'officiers. Le 16 septembre, ce fut le tour du 94e régiment de ligne (2.140 hommes, 24 chevaux) et du parc d'artillerie; le 17, du corps de réserve de l'artillerie et du 95e de ligne (2.188 hommes, 45 chevaux); le dimanche 18, du 25e d'infanterie légère (1.917 hommes, 4 chevaux); puis jusqu'au jeudi 22, des troupes passèrent, 27e (2.227 hommes) et 50e de ligne (1.704 hommes, 36 chevaux), 3e régiment de hussards (559 hommes, 535 chevaux) et 59e de ligne (2.486 hommes), 25e de chasseurs à cheval (621 hommes, 609 chevaux), 31e d'infanterie légère (1.649 hommes) et grand parc d'artillerie; et chaque jour il y eut banquet, chants, théâtre et même le 18, à l'hôtel de ville, un second bal fut donné, plus brillant que le premier. Pendant ces neuf jours de passage, où Nancy dut héberger à chaque fois de 1.800 à 2.500 hommes, l'ordre le plus complet régna dans la ville; il n'y eut aucune difficulté entre les soldats et leurs hôtes; il ne fut point nécessaire de faire des patrouilles pendant la nuit. Le ministre de l'Intérieur reconnut que la ville de Nancy s'était dignement acquittée de son honorable mission et envoya des remerciements et des félicitations au Conseil municipal (1).

(1) Les dépenses pour les passages de la Grande Armée, du 13 au 22 septembre, s'élevèrent à 56.207f 20, se décomposant de la manière suivante : arc de triomphe, repas et banquets, 49.118f 25; musique et spectacle, 3.193 francs; fournitures et frais d'impression, 295f 50; éclairage extraordinaire de la ville, 2.476 francs; diverses, 1.124f 35. Le traiteur Benezet fournit 1.185 banquets (tables) pour 30.394f 50; Paquin toucha pour

Digitized by Google

Mais tout n'était pas fini. Le 13 octobre 1808, le maire recevait du préfet la lettre suivante :

Je reçois à l'instant, Monsieur, de S. Exc. le ministre de l'Intérieur, l'avis qu'une partie du 5e corps de la Grande Armée doit encore traverser ce département; que la tête de la colonne forte de 2.000 hommes, arrivera en cette ville le 22 de ce mois et que les passages continueront jusqu'au 27 inclus.

Son Excellence a décidé, Monsieur, que ces braves seraient reçus et traités à Nancy comme l'ont été ceux qui les ont précédés. Elle compte, dans cette nouvelle circonstance, sur le même zèle de votre part et du corps municipal et sur le même empressement des habitants. Vous voudrez bien, en conséquence, faire de suite tous les préparatifs convenables et, à cet égard, vous aurez la même marche à suivre que pour le premier passage. Tout ayant alors été réglé de concert avec le Conseil municipal et les marchés passés alors pouvant vraisemblablement être continués aux mêmes conditions, je ne pense pas qu'il soit utile de le convoquer de nouveau pour cet objet. Je crois seulement nécessaire qu'il soit donné à ses membres connaissance des intentions de Son Excellence et de les inviter à se trouver réunis à la mairie, pour recevoir la tête de la colonne et les divers corps à leur arrivée successive. Si au besoin vous croyez avoir besoin d'assembler le même conseil à raison de quelques changements de disposition que vous croiriez avoir à proposer, je vous autoriserais volontiers aussitôt que vous m'en auriez fait la demande.

Pour le Préfet empêché :
Le Conseiller de préfecture.
ANTHOINET.

---

les repas offerts aux officiers 12.996f50. — La municipalité publia un compte rendu officiel de ces fêtes dans le *Journal de la Meurthe* du 25 septembre 1808. Ce compte rendu est reproduit dans COURBE, *Les Rues de Nancy*, t. III, pp. 140-146.

Digitized by Google

Malgré les insinuations du conseiller de préfecture, l'adjoint Mandel demanda la permission de convoquer le Conseil en session extraordinaire; celui-ci, réuni le 16 octobre, décida de continuer les fêtes dans le même ordre; et, comme on attendait à ce moment le passage de l'Empereur lui-même qui revenait d'Erfurt (1), on donna à Mandel les pouvoirs nécessaires pour parachever et compléter l'organisation de la garde d'honneur — il devait offrir à cette garde, au nom du Conseil, une armure avec un signe distinctif. — Le Conseil arrêta également « qu'il sera, à la diligence de la mairie, établi le plus tôt possible, sur la Place Napoléon, un monument « qui attestera à la postérité la gratitude de la ville de Nancy aux armées et le respectueux dévouement qu'elle porte à l'invincible héros qui les a si souvent conduites à la victoire ». L'idée d'un tel monument était déjà venue aux conseillers municipaux lors du premier passage; ils songeaient à une statue pédestre représentant le Génie de la France distribuant des couronnes aux armées françaises; même Mandel avait, dès le 12 septembre, passé contrat avec le sculpteur Labroise (2). Une souscription s'était ouverte en ville,

(1) Napoléon passa, en effet, à Nancy le 17 octobre 1808. — Corrigeons ici une erreur qui nous a échappé dans notre étude sur les *passages de Napoléon*. L'une des pétitions qui lui fut remise se rapportait à l'acquisition que la ville souhaitait faire des fortifications de la citadelle.

(2) Nous donnons ici le texte de ce contrat : « Le soussigné, Joseph Labroise, sculpteur statuaire à Nancy, se soumet et s'engage envers la commune de faire une statue haute de 12 pieds ou 3^{m} 90, aux charges, clauses et conditions suivantes : 1° que le dessin lui en sera fourni par l'Administration et ap-

Digitized by Google

pour procurer la somme nécessaire, et, au début, des dons assez importants furent remis ou promis.

Cependant l'adjoint Mandel prit les dispositions nécessaires pour le passage des troupes : on s'attendait à recevoir 15.000 hommes tant d'infanterie que de cavalerie. L'arc de triomphe qui n'avait pas encore été abattu fut rafraîchi et orné d'inscriptions nouvelles, qui rappelaient les batailles de Pultusk et de la Narew; — là s'était surtout distingué le 5e corps. — L'Empereur avait dit à sa Grande Armée : « Quand vous retournerez en France, mon peuple se conduira à votre égard comme il doit se conduire

---

prouvé par qui de droit; 2° qu'il se chargera de fournir la pierre de Savonnières, de la meilleure qualité, rendue à Nancy; 3° qu'il fera établir à ses frais l'échafaudage et les abris nécessaires tant pour ériger la statue sur la place que pour perfectionner son travail, à charge, cependant, que la mairie lui fera remettre sous récépissé les bois de service et les toiles qui se trouveraient dans ses magasins, pour être rétablis dans le même état qu'il les aura reçus; 4° la statue ne sera définitivement payée qu'après sa réception faite par gens de l'art, nommés par la mairie; 5° les couronnes que tiendra la statue seront en cuivre ou en plomb, ainsi et comme la mairie le jugera mieux; 6° il consent à être garant pendant un an de la qualité de la pierre. Cette année courra du jour de la réception de son ouvrage qu'il promet de terminer pour le 15 juillet prochain, à moins qu'il ne justifie de quelque événement qui en aurait retardé l'exécution; 7° le soumissionnaire recevra pour prix tant de ses fournitures que de la main-d'œuvre, la somme de 2.500 francs qui lui sera payée, savoir 600 francs à l'arrivée des pierres, 900 francs lorsque la statue sera ébauchée et placée sur le piédestal, 400 francs après qu'elle sera parachevée et enfin 600 francs lors de la réception définitive dont l'époque sera fixée par la mairie dans la quinzaine au plus tard à dater de la demande qui en sera faite par le soussigné. A Nancy, le 12 septembre 1808. — Il faut par suite légèrement modifier ce que nous avons dit : *Histoire de Nancy*, t. III, p. 522.

Digitized by Google

envers ses libérateurs », et Nancy voulut remplir cet engagement. Le samedi 22 octobre arriva le 40e régiment de ligne; il fut harangué sous l'arc de triomphe par la municipalité, conduit Place Napoléon où étaient réunies les autorités constituées : là les aigles furent couronnées de lauriers, les soldats reçurent leurs billets de logement et on les conduisit au quartier neuf (*emplacement de la gendarmerie actuelle*) où le banquet était préparé pour eux (on ne pouvait plus songer à la Pépinière, la saison étant trop avancée). Les officiers furent traités à l'hôtel de ville; des couplets furent chantés en chœur et répétés un peu plus tard au théâtre pour lequel beaucoup de militaires reçurent des billets gratuits. Les passages continuèrent les jours suivants. On vit défiler dans les rues de Nancy, du 24 au 28 octobre, le 88e de ligne, le 21e de chasseurs à cheval, le 21e d'infanterie légère, le 103e de ligne, une brigade de dragons et le 27e de chasseurs. Et à chaque fois les mêmes réjouissances recommençaient, ce qui ne laissait pas de causer à la municipalité de grandes fatigues. Mais on restait fier des réponses faites par quelques généraux après le couronnement des aigles. Le général Fournier-Sarlovèze qui, étant du Midi, avait la parole facile, dit : « De toutes les couronnes de la victoire, les plus belles, les plus glorieuses, sont celles que des soldats vainqueurs reçoivent des mains de leurs concitoyens; les couronnes dont vous avez orné nos aigles sont pour nous le plus noble des trophées. Nous avons combattu pour la gloire nationale, comme vous travaillez personnellement pour

Digitized by Google

la prospérité publique : aux yeux de notre auguste Empereur, les différents services pour le grand objet de sa pensée sont un titre égal à sa bienveillance. » Le général, avec quelque condescendance, rendait justice au civil (1).

Mais les passages n'étaient pas encore fini (2). Sans cesse des troupes venaient d'Allemagne. Au début de 1809, il fallut loger à Nancy la division du général Carra-Saint-Cyr. Elle était formée du 24e régiment d'infanterie légère (1.960 hommes) qui vint à Nancy et y coucha le 29 janvier; du 4e régiment de ligne (1.960 hommes) qui y resta deux jours (30 et 31 janvier); du 46e de ligne qui, avec l'état-major (au total 1.190 hommes), séjourna les 1er et 2 février; enfin des troupes d'artillerie et du train (290 hommes et 300 chevaux) qui furent hébergées le 3 février. Toutes ces troupes furent reçues, sur l'ordre du ministère de l'Intérieur, avec les mêmes honneurs que celles qui avaient précédé (3). Chaque jour la mairie,

(1) Les dépenses faites à l'occasion de ces fêtes, du 22 au 30 octobre, s'élevèrent à 36.142f 73, dont 10.428f 55 pour le traiteur Paquin (repas aux officiers) et 18.156 pour le traiteur Benezet (repas aux soldats). Il fut servi des repas pour 11.416 hommes de passage. On invita en plus les militaires appartenant aux dépôts de la ville, c'est-à-dire ceux du 4e régiment de ligne dont le corps principal faisait partie de la Grande Armée et du 96e, chargé du recrutement, soit 640 hommes, au total 12.056 repas.

(2) Au cours de novembre, on avait attendu avec une grande curiosité le passage du corps des grenadiers du général Oudinot; mais ces troupes prirent une autre direction.

(3) Les frais s'élevèrent à 14.041f 46, dont 4.399 pour le traiteur Paquin et 7.384 pour le traiteur Benezet. Ces frais furent ordonnancés sur la caisse du receveur de la ville, sauf à

Digitized by Google

précédée de la garde d'honneur, se rendait à la rencontre des militaires.

Ces fêtes devaient avoir un épilogue. Il fallait que la souscription ouverte pour élever un monument sur la Place Napoléon fût régularisée et le maire demanda au préfet l'autorisation de réunir le Conseil municipal, pour que tout fût bien en ordre. Le Conseil, assemblé le 14 novembre 1808, déclara que la souscription était légalement ouverte, que la mairie était chargée de prendre les mesures nécessaires pour la faire aboutir, que les fonds seraient versés, avec ceux déjà perçus, dans la caisse du receveur municipal, qui en tiendrait un compte à part; mais les habitants de Nancy mirent peu d'empressement à apporter leur offrande. L'artiste se mit à l'œuvre; sa statue était fort avancée, quand on songea à l'inaugurer au moment des fêtes pour la naissance du roi de Rome (1) : mais il aurait fallu la payer et l'on n'avait point d'argent. Le *Génie de la France* était encore dans l'atelier de la rue des Tiercelins, quand Napoléon partit pour l'île d'Elbe; au retour des Bourbons, l'artiste Labroise fit un nouveau traité avec la municipalité, le 6 mai 1814, et toucha

---

les récupérer sur les fonds qui devaient être mis à la disposition du maire par le Gouvernement. Celui-ci devait, cette fois-ci, faire honneur à son engagement. Le total de la dépense pour les trois passages s'éleva à 106.391f59. Or, le 10 novembre 1808, l'État remboursa 36.000 francs, puis, le 20 mars 1809, 56.349 francs; enfin le 3 mai 1809, 14.040f46. Le receveur municipal ne constata qu'un déficit de 2f13. Vraiment la ville de Nancy pouvait faire ce sacrifice pour la Grande Armée.

(1) Cf. *infra*, p. 120.

Digitized by Google

les 2.500 francs (1); mais le *Génie* ne devait plus couronner les aigles de la Grande Armée. Sur la place redevenue la Place royale, il couronnait les emblèmes, armoiries et chiffres de Louis XV, ancêtre de Louis le Désiré.

IX. Fêtes pour le mariage de Napoléon avec Marie-Louise et pour la naissance du roi de Rome.

Nancy devait encore célébrer en des journées fameuses le mariage de Napoléon avec Marie-Louise et la naissance du roi de Rome. Le 25 mars 1810, elle reçut avec enthousiasme Marie-Louise, la descendante des anciens ducs qui allait devenir Impératrice des Français. On nous a raconté déjà (2), de façon charmante, les fêtes qui furent données à l'occasion de ce « passage ». Un mois après de nouvelles fêtes furent comme l'épilogue des premières. Le jour même où Marie-Louise faisait son entrée à Nancy, un décret de l'Empereur, qui voulait signaler l'époque de son mariage par des actes d'indulgence et de bienfaisance, accordait amnistie entière aux soldats déserteurs, si la désertion avait eu lieu avant le 1er janvier 1806,

(1) Ce contrat est à peu près analogue à celui du 12 septembre 1808. La statue devait être prête le 15 août suivant et le soumissionnaire toucherait, au moment de la réception, les 2.500 francs; ainsi rien n'avait été payé à l'artiste de 1808 à 1814, pas même le prix de la pierre. La statue fut inaugurée le jour de la Saint-Louis, 25 août 1814.

(2) Charles SADOUL, *L'impératrice Marie-Louise en Lorraine*, dans le *Pays lorrain*, année 1910, pp. 228-240 et 289-301.

Digitized by Google

amnistie à ceux dont la désertion était postérieure à cette date, à condition qu'ils rentrassent dans leur corps d'armée; il remettait leur peine à un certain nombre de condamnés; enfin il portait que 6.000 militaires en retraite, ayant au moins fait une campagne, seraient mariés le 22 avril suivant à des filles de leur commune, auxquelles il serait attribué une dot de 1.200 francs pour Paris, de 600 pour le reste de l'Empire. Un mariage devait avoir lieu dans chacun des chefs-lieux de canton, et un nombre fixé par le décret dans chacune des grandes villes en proportion du nombre des habitants. Nancy fut taxée à dix mariages. Les militaires et les filles à marier, les « rosières », comme on ne tardait pas à les nommer dans le peuple, furent choisis par délibération du Conseil municipal et approuvés par le préfet. La dot devait être payée par la ville. C'étaient 6.000 francs qu'on arrachait à Nancy, dont les finances étaient déjà singulièrement obérées et qui venait de se ruiner pour recevoir dignement la future Impératrice. Il fallait pourtant s'exécuter et le choix du Conseil et du préfet se porta sur les dix couples suivants qu'on eut quelque peine à assortir.

1. Jean-Nicolas Christophe, ex-soldat au 2e des carabiniers, né à Sexey-aux-Bois (30 ans), et Henriette Pierron, née à Nomeny (32 ans).

2. Claude-François Malette, ex-soldat au 96e de ligne (29 ans) (1), et Marguerite-Françoise Voirin, née à Pont-à-Mousson (33 ans).

3. Jean-Baptiste-Joseph-Barnabé Legand, ancien

(1) Les personnages sont nés à Nancy, à moins d'indication contraire.

Digitized by Google

caporal au 92e de ligne (32 ans), et Barbe Bourguignon (30 ans).

4. Pierre Grégoire, ancien caporal au 46e (34 ans), et Catherine Jullien, née à Bouxières-au-Mont (34 ans).

5. Étienne Clairier, boulanger et ex-chasseur au 4e léger (32 ans), et Marguerite Pichon, née à Chassagne, arrondissement de Beaune (Côte-d'Or) (45 ans).

6. Nicolas-François Balp, ex-soldat au 65e (21 ans), et Françoise Thomassin, née à Saint-Nicolas (26 ans).

7. Antoine Serré, ex-tambour au 72e (22 ans), et Anne-Catherine Dautrey (18 ans).

8. Claude Turck, ex-soldat au 72e, né à Wahl-lès-Faulquemont (27 ans), et Françoise Hautbois (28 ans), née à Zimming (canton de Boulay, Moselle).

9. Joseph Klein, serrurier et ex-voltigeur au 17e (26 ans), et Marguerite Horquin, née à Raucourt (28 ans).

10. Henry Drouin, cordier, ex-caporal au 96e (25 ans), et Anne-Adelaïde Knochel (23 ans).

Les mariages devaient être célébrés le dimanche 22 avril, et ce jour fut réputé comme jour de fête et il le fallait marquer par des réjouissances. Le 13 avril 1810, le maire de Nancy et son Conseil, précédés des tambours et d'une brigade de gendarmerie à cheval, entourés d'un détachement de la garde nationale, proclamèrent solennellement le décret du 25 mars relatif à l'amnistie et à la dotation des époux et annoncèrent la fête du 22. Le préfet Riouffe lança la proclamation suivante :

L'auguste alliance contractée par S. M. l'Empereur et Roi a porté au plus haut degré l'allégresse et l'enthousiasme publics. Gage sacré des espérances les plus chères,

Digitized by Google

elle consolide les destinées glorieuses de la France; elle devient ainsi l'un des plus grands bienfaits que S. M. ait accordé à ses peuples. Mais ce n'était point assez pour son cœur paternel : S. M. a encore éprouvé le besoin de marquer ce grand événement par des actes d'indulgence qui, en essuyant les larmes d'un grand nombre de familles, ramèneront sans doute au sentiment du devoir et de l'honneur des hommes moins coupables qu'égarés, et par des actes de bienfaisance destinés à récompenser le courage et la vertu. La disposition du décret du 25 mars, relative au mariage de 6.000 militaires dans toute l'étendue de l'Empire, doit particulièrement fixer notre reconnaissance : ce n'est pas simplement une disposition de bienfaisance; c'est aussi l'effet de l'intérêt que le vainqueur de l'Europe porte toujours aux compagnons de ses victoires. Les militaires qui se marieront ne seront donc pas les seuls à jouir de ce bienfait. La patrie qu'ils ont servie le ressentira comme eux. Tous ceux qui ont pris part à nos succès seront flattés des bontés qu'a pour eux le chef de l'Empire; et les jeunes gens qui sont appelés à suivre leurs glorieux exemples seront assurés d'une noble émulation en apprenant à compter sur la bienveillance du souverain. Le jour de ces mariages sera donc un jour de fête. Les noms augustes de NAPOLÉON et de MARIE-LOUISE se confondront dans les acclamations de la joie publique. Si notre Monarque chéri ne peut, comme il l'a dit et prouvé tant de fois, être heureux que par notre bonheur, il saura aussi que nous sommes heureux par le sien; il saura encore combien l'épouse qu'il a choisie, et que déjà l'on chérissait pour lui, est maintenant aimée pour elle-même dans ce département qui a joui du précieux avantage de la posséder quelques instants et où elle a laissé des souvenirs ineffaçables de la sensibilité et de l'extrême bonté de son cœur.

La mairie prépara le programme des fêtes du 22 avril, conformément aux programmes précédents.

Digitized by Google

Elle n'osa inviter les habitants à illuminer, se souvenant des dépenses faites par eux le 25 mars; mais elle déclara qu' « il y aura une illumination sur les édifices de la Place Napoléon et sur le temple de Hymen ». Ce temple en toile peinte avait été élevé par l'architecte Grillot sur le piédestal vide qui supporta de 1755 à 1792 l'image de Louis XV; il était composé de colonnes entre lesquelles avaient été suspendus des lustres (1); il avait été érigé pour le passage de Marie-Louise et on l'avait laissé debout en prévision de la fête du 22 avril. Mais voici que la fête fut renvoyée du dimanche 22 au lundi 23 : sans doute on craignait que les 60 mariages qu'il aurait fallu célébrer à Notre-Dame de Paris ne gênassent les cérémonies religieuses. Le 23 donc, les autorités constituées de Nancy furent présentes au mariage civil (2); dans le cortège la musique de la garde d'honneur marchait devant les époux ; l'évêque donna lui-même la bénédiction nuptiale à la cathédrale (3); un banquet de 150 couverts fut servi à l'hôtel de ville aux mariés et à leur famille; les époux furent ensuite

(1) Dans le temple étaient dressées deux statues, de la hauteur de 2 mètres, représentant l'alliance de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice; elles étaient l'œuvre de Labroise.

(2) Les mariages furent célébrés par Jacques-Michel Collenot, adjoint. Signèrent les dix actes : Joseph Gilot, général de division; Honoré-Jean Riouffe, préfet; Antoine-Eustache d'Osmond, évêque de Nancy; François Lelorrain, doyen des juges de la Cour d'appel.

(3) Un mariage fut célébré à Laxou, d'autres à Lay-Saint-Christophe et à Pont-Saint-Vincent, pour les trois cantons de Nancy. Dans l'arrondissement de Nancy, il y eut quatre autres mariages à Pont-à-Mousson, Blénod et Saint-Nicolas.

Digitized by Google

menés au spectacle, et le soir eut lieu l'illumination annoncée. Beaucoup de citoyens illuminèrent d'eux-mêmes leurs maisons (1). Deux jours après, dans le *Journal de la Meurthe* (supplément en date du 25 avril) parut un article dithyrambique qui, sans doute, fut rédigé par le préfet lui-même :

Nous avons promis quelques détails sur la fête du 23 de ce mois. Cette fête, que tout bon Français considère et considérera toujours comme l'une des plus intéressantes, doit, sous tous les rapports qui la caractérisent, faire une époque principale dans les annales de l'Empire. C'est la fête du souverain, du père le plus tendre et du véritable ami du peuple : c'est la fête de la bienfaisance. Elle est également la fête du peuple, du cœur sensible, de l'ami de la patrie. Ici le souverain déploie sa puissance et en fait le plus noble usage : sa clémence tarit les larmes de plusieurs milliers de familles; sa générosité fournit à 12.000 individus le moyen d'être utiles à la société et à eux-mêmes; son indulgence arrache au glaive de la loi et rattache à leurs drapeaux un nombre considérable d'hommes égarés ou séduits. Là le peuple donne un libre essor à son amour pour son chef : il est pénétré des bienfaits qu'il reçoit; il sent vivement le bonheur d'avoir un père qui veille sur les besoins et les intérêts de la grande famille : c'est la fête de sa reconnaissance. Le bonheur du père fait celui de ses enfants : la félicité des enfants comble les vœux du père; leur bonheur est le même. C'est dans ces sentiments que la fête d'avant-hier a été célébrée dans tout le département de la Meurthe : la joie générale en

(1) Cf. COURBE, *Les Rues de Nancy*, t. III, pp. 137-139. La fête de Marie-Louise, la Saint-Louis au 25 août, fut célébrée les années suivantes, mais à la cour seulement; il n'y eut point de fête à Nancy.

Digitized by Google

était l'expression comme l'amour pour l'Empereur en était le principe.

Sans doute cette journée du 23 avril eut d'heureuses conséquences. Beaucoup de malheureux qui avaient été condamnés pour de petits délits, notamment pour des délits forestiers ou de pêche, et qui ne pouvaient acquitter l'amende, virent s'ouvrir les portes de leur prison; dans le seul arrondissement de Nancy, 252 individus profitèrent de la clémence du souverain; puis les jeunes gens réfractaires, qui étaient partis depuis longtemps et dont les familles n'avaient plus de nouvelles, purent rentrer, soit exempts définitivement du service, soit en prenant leur place sous les drapeaux. Puis, le lendemain 24 avril, les Nancéiens eurent une grande joie. La compagnie de réserve du département, qui était partie en septembre pour combattre en Hollande, rentrait dans la ville et fut accueillie avec chaleur (1); le préfet offrit en son honneur un banquet; mais combien les fêtes du 25 mars et du 23 avril allaient peser sur Nancy! La caisse municipale se trouvait vide; impossible d'acquitter les fournitures faites, les lampions, la cire, les fleurs, les bouquets, etc. Dès sa séance du 12 avril, le Conseil municipal avait constaté qu'il était dans l'impossibilité de payer la forte somme qu'avait coûté la fête offerte à l'Impératrice le 25 mars; il avait décidé de supplier l'Empereur d'ac-

(1) Le 2e bataillon de la garde nationale, qui avait été aussi mobilisé, était rentré le 18 avril.

Digitized by Google

corder à la ville un crédit de pareille somme, soit sur la caisse d'amortissement, soit sur toute autre caisse, et de l'autoriser à vendre deux bâtiments municipaux : l'hôtel des Pages, que réclamait à ce moment le président de la cour d'appel, et la Poissonnerie. Après la fête du 23 avril, les dettes de la ville pour les fêtes s'étaient élevées à 74.962f 35. Les marchands et les ouvriers réclamaient, menaçaient la ville d'un procès, s'en prenaient aux employés qui avaient fait les commandes. Ne pouvant payer le capital dû, le conseil vota, le 22 mai, 2.000 francs pour acquitter au moins les intérêts. Mais les marchands et les ouvriers revinrent à la charge : le maire alors faisait examiner les mémoires, les diminuait dans d'assez fortes proportions (1), mais on ne payait toujours pas. La ville demanda à l'État la permission de contracter un emprunt. Elle ne reçut pas de réponse. Elle s'acquitta tant bien que mal par « petits paquets »; la dette ne fut définitivement éteinte qu'en 1814, à un moment où Louis XVIII était assis sur le trône de France.

---

(1) L'ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé d'examiner les mémoires, les réduisit, le 10 mai 1811, de 74.962f 35 à 67.693f 41 plus 2.000 d'intérêts votés par le Conseil municipal. Le 22 juillet 1812, le ministre de l'Intérieur supprima ces intérêts et réduisit la dépense à 67.693f 41. Sur cette somme furent payés, au budget de 1810, 6.000 francs, la dot des rosières; au budget de 1811, 20.000; à celui de 1812, 25.000; de 1813, 10.000. Les frères Cunisset consentirent à reprendre les glaces qu'ils avaient fournies, soit encore une diminution de 1.470f 52. Les divers fournisseurs furent payés sur chaque budget à proportion de leurs créances. Il restait par suite à payer encore, en 1814, 5.222f 89.

Digitized by Google

Les charges de Nancy allaient être augmentées par la célébration d'une nouvelle fête. Moins d'une année après le mariage de Napoléon et de Marie-Louise, la France attendait un « heureux événement ». L'enfant qui allait naître serait-il un fils ou une fille? Telle était la question angoissante que chacun se posait. Un fils, c'était la dynastie consolidée, c'était la promesse d'une longue série de souverains succédant à Napoléon. Les habitants voulaient être instruits au plus vite, et, devinant leur impatience, le préfet Riouffe prit, le 11 mars, l'arrêté suivant :

Le Préfet du département de la Meurthe, baron de l'Empire, membre de la Légion d'honneur,

Considérant que l'heureux accouchement de S. M. l'Impératrice et Reine comblera les vœux les plus ardents de tous les Français;

Que la nouvelle d'un événement aussi important ne peut être répandue avec trop de célérité, pour favoriser simultanément, autant qu'il sera possible, dans toutes les communes, l'explosion de l'allégresse publique;

ARRÊTE ce qui suit :

1° Au premier avis qui parviendra, dans chaque commune, de l'heureux accouchement de S. M. l'Impératrice et Reine, la naissance d'un prince sera annoncée par quinze volées des cloches; celle d'une princesse par trois volées. Les maires détermineront la durée de chaque volée et les intervalles à observer entre elles;

2° Dans les villes où il existe plusieurs clochers, les maires désigneront celui d'où partiront les trois volées qui annonceront la naissance d'une princesse, ou les trois premières volées qui annonceront celle d'un prince.

Dans ce dernier cas, la quatrième volée et celles qui suivront seront accompagnées de la sonnerie de toutes les cloches des autres clochers;

Digitized by Google

3° A 8 heures du soir, une dernière volée sera le signal de l'illumination des hôtels de ville, maisons communes et des édifices communs;

4° Les volées qui se feront entendre dans une commune serviront d'avis aux communes voisines et de proche en proche.

Le maire de Nancy, Lallemand, se conformant à ces instructions, décida le 13 mars que les trois premières volées partiraient à Nancy des clochers de la cathédrale; qu'en cas de naissance d'un prince, à la quatrième volée, toutes les cloches de Nancy seraient mises en branle; que chaque volée durerait un quart d'heure et qu'après un quart d'heure d'intervalle une volée nouvelle ébranlerait les airs, si bien que sept heures et quart seraient nécessaires pour terminer les sonneries. Le soir, à 8 heures, une dernière volée annoncerait l'illumination des édifices publics et les citoyens étaient invités à illuminer en même temps les façades de leurs maisons.

On attendit avec une impatience de jour en jour grandissante. Enfin, le 20 mars, à 9h 20 du matin, Marie-Louise mit au monde l'enfant qui fut le roi de Rome. La nouvelle parvint à Nancy le lendemain 21, à 1 heure de l'après-midi. Les cloches de la cathédrale sonnèrent aussitôt et, au quatrième coup, on entendit celles de Saint-Èvre, de Saint-Sébastien, de tous les autres clochers de la ville. La joie fut immense et bien sincère. Les habitants se mirent aussitôt devant la porte de leurs maisons, échangèrent de joyeux propos. Les ateliers furent désertés et le travail cessa. Le soir, la ville fut magnifiquement illuminée. Dès

Digitized by Google

le lendemain 22 mars, en vertu d'une lettre du ministre des cultes, on chanta dans toutes les paroisses de Nancy un *Te Deum*, le salut et des prières d'actions de grâces; il y eut bénédiction du Saint Sacrement. Le soir on tira un feu d'artifice sur la place (1). Ce jour-là, une grosse voiture impériale, recouverte de toile, était passée à travers la ville : on assurait qu'elle contenait la layette envoyée par l'impératrice d'Autriche à son petit-fils (2).

---

(1) Coût de la fête : 482f 50.

(2) Le 28 mars, le Conseil municipal de Nancy envoya à l'Empereur l'adresse suivante :

« Sire, Votre Majesté placée sur le premier trône du monde, au faîte de la gloire, il ne manquait au bonheur des peuples soumis à votre Empire que l'espérance de le voir se perpétuer par une longue suite de vos descendants.

« La naissance ardemment désirée du prince impérial, roi de Rome, le premier fruit de votre heureux hymen avec S. M. l'Impératrice Marie-Louise, votre auguste épouse, comble tous les vœux de vos fidèles sujets, habitants de la ville de Nancy.

« Cet illustre enfant, la consolation de la génération actuelle, l'espérance de celle qui nous succédera, élevé par le héros de ce siècle, soutiendra avec dignité l'éclat de sa haute origine; il conservera, Sire, le fruit de vos victoires; il fera le bonheur de l'Empire que vous avez fondé.

« Jouissez longtemps de la douceur d'être père et que, dans la plus extrême vieillesse, vous puissiez voir le front de ce jeune monarque, orné des lauriers de la victoire, être le digne successeur de votre héroïsme et de vos vertus.

« Tel est le vœu qu'au nom des habitants de la ville de Nancy le Conseil municipal ose déposer aux pieds de Votre Majesté; daignez, Sire, l'accueillir : c'est l'expression franche et simple de notre fidèle attachement envers votre auguste personne. »

Dans la séance du Conseil municipal du 22 avril 1811, — il avait été convoqué extraordinairement pour accepter la donation d'une maison faite à l'hospice Saint-Charles, rue du Moulin — on donna lecture d'une lettre du préfet, informant le Conseil que le ministre de l'Intérieur a reçu cette adresse et

Digitized by Google

Ces premières fêtes ne devaient être que le prélude de fêtes plus solennelles. Dès le 19 avril 1811, le sous-préfet de l'arrondissement de Nancy, Bouvier, envoya aux maires la circulaire suivante :

L'heureux événement qu'on avait si impatiemment attendu et qui assure à jamais le repos de la France, la naissance de S. M. le roi de Rome, a fait tressaillir de joie tous les cœurs. Le moment approche où cette joie, qui a peine à se contenir dans l'intérieur des familles, pourra librement éclater au dehors. Des fêtes seront incessamment annoncées. Il est probable qu'elles auront lieu le jour où S. M. l'Impératrice, relevée de couches, se propose d'aller à l'église remercier Dieu d'avoir exaucé les vœux de tous les Français, en accordant à Napoléon un héritier de sa gloire et de son amour pour son peuple.

Votre commune, Monsieur, n'est sans doute pas moins jalouse qu'une autre de donner des témoignages solennels de sa joie. Veuillez dès à présent vous occuper des moyens de faciliter le développement de l'allégresse publique. Inspiré par votre propre satisfaction, vous ne serez point embarrassé d'imaginer des fêtes, des divertissements, etc. Consultez les personnes et les localités. Si quelques anciens usages sont chers aux habitants de votre commune, voici le cas de les renouveler : le souvenir de l'événement qu'il s'agit de célébrer est digne d'être joint aux plus précieux souvenirs.

La fête fut d'abord fixée au dimanche 2 juin, et, après une séance extraordinaire du Conseil municipal, le maire en arrêta le programme (25 avril). Il ne différait pas beaucoup de celui qui était adopté pour

---

qu'il saisira l'occasion de la mettre sous les yeux de Sa Majesté. Les 22 mars et jours suivants, le maire fit afficher en ville les bulletins de santé de l'Impératrice et du roi de Rome.

Digitized by Google

toutes les fêtes; la veille, son des cloches, musique de la garde nationale sur le balcon de l'hôtel de ville; le jour, cloches, tambours annonçant l'assemblée. « Conformément à l'intention expresse de S. M. l'Empereur et Roi, il y aura le jour de cette fête un mariage, célébré entre un ancien militaire et une fille pauvre ou orpheline née en cette ville, laquelle sera dotée d'une somme de 600 francs sur la caisse municipale (1). » Toutes les autorités seraient invitées au mariage civil, puis assisteraient à la bénédiction religieuse à la cathédrale. La musique de la garde nationale serait mise à la disposition de l'évêque pour donner au *Te Deum* plus de solennité. A midi, banquet aux époux et à leurs familles. L'après-midi, jeux, danses, courses sur la Place Napoléon. « La statue représentant le *Génie de la France*, à laquelle on travaille, étant avancée, l'érection s'en fera sur le piédestal qui est au centre de la place, assez à temps pour que son inauguration soit célébrée le jour de la fête même; à l'effet de quoi il sera fait par la ville les diligences nécessaires pour placer l'échafaudage. » Les époux seront conduits au spectacle; à la nuit, illumination générale. Ce programme, qui ne se distinguait certes pas par son originalité et où rien ne rappelait les anciens usages de Nancy, fut approuvé le 9 mai par le secrétaire général Merville, remplaçant le préfet en tournée, « à l'exception seulement des dispositions concernant l'érection de la statue repré-

(1) Le préfet avait avisé le maire, le 23 avril, de cette intention formelle de l'Empereur.

Digitized by Google

sentant le *Génie de la France;* on pourvoira à ce dernier objet dans un moment plus favorable sous le rapport des ressources ». La pénurie générale était grande et empêchait de donner libre cours à l'enthousiasme; la souscription pour le monument restait stationnaire et l'on ne pouvait payer à l'artiste les sommes convenues.

Mais ce n'était pas tout. Napoléon voulait donner aux fêtes du baptême un éclat tout à fait exceptionnel et il convoqua pour le 2 juin à Paris le maire de Nancy, avec deux délégués du Conseil municipal qu'il invitait le Conseil à désigner. Ces représentants de Nancy seraient accompagnés de gens portant une livrée analogue aux anciennes armes de la ville (1). Dans la même séance du 25 avril où fut arrêté le programme des fêtes, le Conseil municipal décida d'ajourner le choix des deux délégués afin que tous ses membres

(1) Le maire profita de l'occasion pour solliciter du prince archichancelier autorisation, conformément à un avis du Conseil municipal du 9 novembre 1809, de reprendre les anciennes armoiries honorées d'un nouveau chef. Napoléon fit droit à cette demande quelques jours après les fêtes, le 13 juin 1811. « Nous avons autorisé et autorisons notre bonne ville de Nancy à porter les armoiries telles qu'elles sont figurées et coloriées aux présentes et qui sont d'argent au chardon arraché à deux feuilles de sinople, fleuri de pourpre, au chef des bonnes villes qui est de gueules à trois abeilles en fasce d'or; pour livrées blanc, rouge, jaune, vert, le vert en bordure seulement. Voulons que les ornements extérieurs desdites armoiries consistent en une couronne murale à sept créneaux, sommée d'une aigle naissante pour cimier; le tout d'or soutenu d'un caducée du même, posé en fasce au-dessus du chef auquel sont suspendus deux festons servant de lambrequins, l'un à dextre de chêne, l'autre à senestre d'olivier d'or, noués et rattachés par des bandelettes de gueules. » Il en coûta à la ville 958f 13 de droits de chancellerie.

Digitized by Google

fussent présents. Le 27 avril, il désigna au troisième tour de scrutin Mandel, juge de paix, et Blaise, fabricant de tabac; mais Mandel, étant fonctionnaire, ne pouvait s'absenter sans congé; Blaise allégua des raisons de famille pour ne point se rendre à Paris (1). Le 4 mai, en une nouvelle séance du Conseil, furent délégués définitivement Rouot, par 14 voix et Crousse par 13; ils acceptèrent l'honorable mission de repré-

(1) Ce jour, le maire écrivit au ministre de l'Intérieur : « Monseigneur, j'ai reçu la lettre que Votre Excellence a daigné m'écrire le 17 de ce mois pour me faire connaître que l'intention de Sa Majesté est que les maires de ses bonnes villes assistent à la cérémonie du baptême de son auguste fils S. M. le roi de Rome, fixée au 2 juin prochain.

« En instruisant les habitants de cette ville de ce témoignage flatteur de Sa Majesté, je m'empresserai de me rendre à l'époque indiquée à Paris avec les deux députés choisis dans le sein du Conseil municipal et aurai l'honneur de prévenir Votre Excellence tant de notre arrivée que de notre demeure.

« Permettez-moi, Monseigneur, de saisir cette heureuse occasion pour informer Votre Excellence du discrédit absolu où cette ville se trouve réduite par le défaut de fonds et d'autorisation pour payer les dépenses des fêtes offertes à S. M. l'Impératrice et Reine lors de son passage à Nancy, à l'époque du 25 mars 1810.

« Les produits effectifs de l'octroi s'étant trouvés, pour cet exercice, au-dessous du taux présumé d'une somme de 42.000 à 45.000 francs, ainsi qu'il sera démontré à Votre Excellence par mon prochain compte administratif, il devient impossible de rejeter ces dépenses, en tout ou en partie, sur les revenus de 1811, qui, par les mêmes circonstances, ne se trouveront point en rapport avec ceux présumés que présente le budget de l'exercice courant.

« Ce budget n'étant point encore sanctionné par Sa Majesté, je prie Votre Excellence d'en fixer les revenus à 50.000 francs de moins que ceux y portés ou bien de retrancher des dépenses extraordinaires jusqu'à concurrence d'une pareille somme de 50.000 francs, afin que cette ville n'éprouve point une seconde fois le fâcheux inconvénient d'avoir à solder des dépenses pour lesquelles il n'y aurait point de fonds réels à y appliquer. »

Digitized by Google

senter Nancy, avec le maire Lallemand, au baptême du roi de Rome. Le préfet autorisa, le 8 mai, à prendre sur le budget de 1811, chapitre des dépenses imprévues, la somme de 2.000 francs pour les frais de voyage : évidemment on comptait que Lallemand et les deux conseillers paieraient de leur poche le surplus de la dépense.

Tandis qu'à Nancy il était question d'économies à faire sur les frais pour les fêtes du baptême, réduits à 1.150 francs, dot comprise, tandis qu'on allouait au maire 2.000 francs pour frais de représentation, l'Empereur, par un décret du 12 mai, fixait les dépenses que ses bonnes villes devaient s'imposer à 25.000 francs : 10.000 francs étaient attribués à la députation à Paris, 9.000 à la fête locale, 6.000 francs seraient répartis pour des dots. Si le budget de 1811 ne permettait pas de supporter ces dépenses, le surplus serait porté sur celui de 1812. Le préfet annula par suite, le 18 mai, la délibération du Conseil municipal du 25 avril et convoqua l'assemblée extraordinairement pour le lendemain 19.

Le Conseil municipal fit sans doute la grimace, en apprenant quelle somme on lui demandait; mais il s'exécuta et sut trouver des paroles de flatterie pour expliquer sa volte-face :

Le Conseil, considérant que le décret impérial du 12 du courant régularise le mouvement spontané qui avait déjà déterminé la ville de Nancy à voter les dépenses qu'elle avait jugées nécessaires et convenables pour célébrer avec pompe l'heureuse naissance de S. M. le roi de Rome;

Digitized by Google

Que le décret qui fixe la totalité des dépenses à une somme de 25.000 francs est une nouvelle preuve de la sollicitude de Sa Majesté Impériale, en ce qu'elle ne permet pas que le zèle des citoyens de ses bonnes villes outrepasse les ressources présumées de leurs finances (1) pour répondre aux sentiments d'allégresse publique que tous les citoyens de cette ville ont manifestés à la nouvelle si ardemment désirée de la naissance de S. M. le roi de Rome;

Considérant que le jour d'une naissance aussi heureuse est regardé par tous les Français comme une preuve toujours constante des bienfaits de la Providence envers eux; que c'est s'en montrer dignes, en répondant aux vues de notre auguste Empereur, consignées dans le décret impérial du 12 du courant,

ARRÊTE en conséquence que, conformément aux dispositions du même décret et au tableau y annexé pour la bonne ville de Nancy, il sera alloué pour la députation qui doit se rendre à Paris, une somme de 10.000 francs, qui sera remise à la disposition de M. le maire et de MM. les députés qui rendront à leur retour au Conseil municipal un compte sommaire et sans pièce à l'appui de l'emploi qu'ils en auront fait, afin qu'ils puissent représenter d'une manière convenable la ville de Nancy, selon le rang distingué que S. M. l'Empereur et Roi lui a assigné, et qu'elle croit mériter par son amour pour son auguste personne;

Que des fêtes publiques seront données dans l'intérieur de la ville le 9 juin prochain (2); que rien ne sera épargné

---

(1) Cela est très joli : n'oublions pas que la Ville avait voté 1.150 francs.

(2) Le baptême avait été renvoyé à sept jours plus tard, à cause du voyage que firent l'Empereur et l'Impératrice à la fin de mai à Caen et à Cherbourg. Ils arrivèrent dans la première ville le 22 mai et y restèrent jusqu'au 26; du 27 au 30 ils sont à Cherbourg; le 5 juin ils reviennent à Saint-Cloud, le 8 ils vont à Paris pour la cérémonie du lendemain.

Digitized by Google

dans un jour aussi solennel, pour donner à la joie publique un libre essor, répondre aux vœux impatients des citoyens dont les hommages seront présentés à S. M. l'Empereur et Roi et à S. M. le roi de Rome par MM. les députés;

Que, conformément aux intentions de S. M. l'Empereur et Roi, des jeunes filles honnêtes et pauvres nées à Nancy qui seraient disposées à épouser des militaires en retraite ou réformés, seront dotées d'une somme de 600 francs; à l'effet de quoi le registre déjà ouvert au secrétariat de la mairie le sera jusqu'au 1er juin prochain, époque à laquelle il sera fermé et la liste remise à M. le préfet, pour qu'il en fasse le choix, le nombre des dots ne devant pas excéder 6.000 francs;

Qu'il sera rédigé un programme particulier des fêtes qui auront lieu dans l'intérieur de la ville, pour être joint à la présente délibération et également soumise à l'approbation de M. le préfet;

Arrête que les fonds nécessaires pour assurer les dépenses permises seront pris, conformément aux dispositions de l'article 3 du décret impérial du 12 courant, sur les fonds alloués au budget de la ville de Nancy pour l'année 1811 pour fêtes publiques et dépenses imprévues, sur ceux qui pourraient être laissés à la disposition de M. le préfet et sur les excédents réservés par ledit budget, le Conseil municipal suppliant Sa Majesté Impériale et Royale de vouloir bien prendre en considération la situation des finances de la ville pour que, sur les excédents qu'il plaira à Sa Majesté de réserver, la totalité de la dépense puisse être couverte par le budget de 1811; arrête enfin qu'en cas d'insuffisance, le surplus sera porté pour régularisation au budget de 1812.

Le même jour était arrêté le programme des réjouissances à célébrer à Nancy le 9 juin. C'était le même que celui du 25 avril, sauf qu'il devait y avoir dix mariages au lieu d'un seul. Les fiancés de-

Digitized by Google

vaient se rendre à la cathédrale en grand cortège : « La musique précédera le cortège. Les agents et les commissaires de police en grande tenue ouvriront la marche. Les époux seront accompagnés de MM. les adjoints et de MM. les membres du Conseil. Des haies de garde nationale fermeront la marche et escorteront de chaque côté. » Puis, à 10 heures du soir, un feu d'artifice devait être tiré sur la Place Napoléon.

Restait à choisir les rosières à marier avec des militaires en retraite ou réformés. Cinq couples que la municipalité proposa au préfet furent adoptés : Louis Richard, âgé de 36 ans, 18 ans de service, né à Willerwald, arrondissement de Sarreguemines, et Jeanne-Rose Richard (1) (23 ans); Germain Nivard (34 ans) et Élisabeth-Thérèse Vignon (33 ans); Michel Habout, membre de la Légion d'honneur (41 ans), né à Xouaxange, et Françoise-Adélaïde Servaux (21 ans), née à Agincourt; Jacques Marsilly (42 ans), né à Amance, et Élisabeth-Catherine Deley (31 ans); Jean-Baptiste Discourt (25 ans), né à Thelod, et Marie-Madeleine Faubel (27 ans). On ne tomba pas d'accord sur un sixième couple; le préfet trouva non pas que le vétéran proposé par la ville était trop vétéran, il n'avait que 28 ans, mais que la demoiselle — 43 ans — était trop mûre : et la ville n'avait point fait d'autre proposition. Voilà pourquoi il n'y eut que cinq mariages. Il était aisé sans doute de trouver à Nancy des jeunes filles jolies et honnêtes;

(1) Ces deux fiancés avaient déjà été désignés par le préfet le 10 mai, alors qu'il s'agissait d'un unique mariage.

Digitized by Google

il était plus aisé encore d'y trouver des militaires couverts de blessures; mais il était plus difficile de former des couples; les jeunes filles n'aimaient pas épouser des invalides ayant perdu qui une jambe, qui un bras, et pour ceux-ci ne se proposaient que de vieilles cuisinières.

La fête du 9 juin se déroula à Nancy conformément au programme. Les étrangers étaient accourus en foule à la ville et mêlaient leurs acclamations à celles des Nancéiens. Il y eut service à la synagogue à 7 heures; le mariage civil des époux fut célébré à l'hôtel de ville à 8 heures (1); à 11 heures, le *Te Deum* fut chanté à la cathédrale. A 3 heures, au temple, le ministre « prononça un discours plein d'onction, dans lequel il fit le tableau des vertus et des bienfaits de S. M. l'Empereur, en adressant à Dieu la prière la plus fervente pour l'illustre héritier du trône ». A 4 heures, commencèrent les jeux populaires, tandis qu'un banquet réunissait les autorités chez le général divisionnaire. A 10 heures du soir, fut tiré sur la place le feu d'artifice (2). Le grand-maître de l'Université avait décidé que le lycée s'associerait à ces fêtes; les jeunes

(1) Étaient présents et signèrent les cinq actes : Jean-Laurent-Justin de La Coste, général commandant la 4e division militaire; Joseph-Arnould Henry, président de la Cour impériale; Honoré-Jean Riouffe, préfet; Joseph-Nicolas Brion, vicaire du diocèse. Les mariages sont célébrés par l'adjoint, Jacques-Michel Collenot.

(2) Le total des dépenses s'éleva à 2.344f 28, non compris les dots des mariés. Il semble que ces dépenses furent acquittées sans difficultés, tandis que celles du 25 mars et du 23 mars restaient en souffrance.

Digitized by Google

collégiens ne devaient-ils pas devenir un jour les « sujets » du roi de Rome? Aussi le lundi 10 juin, à 10 heures du matin, dans la chapelle ornée de guirlandes et des chiffres de Napoléon et de Marie-Louise, une messe solennelle, de la composition de Winter, et un *Te Deum* de Knecht (1) furent chantés. Un jeune élève, dont le professeur de musique Eck cultivait le talent, était l'auteur du *Domine salvum* qui fut exécuté. La cérémonie laissa dans le cœur des assistants une profonde impression (2). Dans tout le département de la Meurthe, la fête se passa à la fois avec enthousiasme et décence. Nulle part elle n'eut peut-être plus d'éclat qu'à Toul. La légion portugaise qui se trouvait en cette ville, devançant de huit jours le terme fixé, organisa, les 2, 3 et 4 juin, des réjouissances variées : bal et souper offerts par les officiers aux habitants de la ville; dîner préparé par les sous-officiers portugais pour les sous-officiers français, etc.

Mais nous aurions aimé suivre à Paris les trois représentants de la ville, Lallemand, Rouot et Crousse. Comme il est dommage qu'aucun d'entre eux ne nous ait laissé de mémoires racontant leurs impressions! Rouot et Crousse s'étaient bien inquiétés des costumes à emporter. Le maire, lui, avait son beau costume officiel; eux se bornèrent à se faire faire un

(1) Le nom de Knecht, organiste de Biberach, était alors célèbre; il a écrit de nombreuses compositions pour orgue et publié plusieurs ouvrages sur la musique.

(2) Dans la séance publique de la Société académique du 20 juin, M. Maffioli prononça un discours sur la naissance du roi de Rome et exprima « les sentiments de tous les bons Français sur un événement qui comble leurs vœux ».

Digitized by Google

habit noir en velours. Le maire Lallemand, qui avait le sens de l'histoire, a déposé aux archives municipales les billets d'invitation qu'il reçut : invitation du grand maître des cérémonies de se trouver à l'hôtel de ville de Paris, le 9 juin à 3 heures, pour se rendre de là en cortège, avec les autres maires, à l'église Notre-Dame; invitation du préfet de la Seine d'assister le soir à la fête de l'hôtel de ville; texte de la cantate exécutée pendant cette fête, *Le Chant d'Ossian*, paroles de M. Arnault, musique de M. Méhul; avertissement du ministre de l'Intérieur Montalivet que l'Empereur daignera recevoir, le dimanche 23 juin, à Saint-Cloud dans la galerie, après la messe, l'hommage des bonnes villes; autre avertissement de la duchesse de Montebello que la députation de la bonne ville de Nancy sera présentée à S. M. l'Impératrice aussitôt après; avertissement du grand Chambellan que, le soir à 8h30, il y aura cercle à la cour, dans les grands appartements du palais à Saint-Cloud. Décidément, nous regrettons encore davantage de ne posséder aucune lettre intime de Lallemand sur son séjour à Paris (1).

Le 15 juillet 1811, le maire rendit un compte sommaire des dépenses faites en son voyage; une somme de 10.000 francs lui avait été allouée; il avait touché de la caisse municipale, en trois versements, 7.900 francs; or, il ne porta comme dépenses que 5.611f 20 pour « frais de route de trois maîtres et deux domestiques allant et revenant en poste; *idem* de logement

(1) Il était descendu à l'hôtel des Milords, rue du Mail.

Digitized by Google

et nourriture pendant leur absence de trente-neuf jours, y compris la nourriture du domestique du maire; *idem* d'achat des étoffes, galons de laine et confection de quatre habits de livrée, y compris l'habit croisé d'un courrier, des chapeaux galonnés en argent; *idem* pour location d'une remise pendant leur séjour à Paris et l'application des armoiries de la ville sur la même remise; *idem* du banquet auquel S. E. le ministre de l'Intérieur comte de l'Empire, M. le préfet de la Seine et les maires de la bonne ville de Paris ont assisté, ensemble ceux de la médaille à frapper à l'occasion du baptême de S. M. le roi de Rome et plusieurs autres menues dépenses, accessoires et relatives à ce voyage ». Lallemand rendit à la caisse municipale la somme de 2.288f 80. Les intérêts de Nancy étaient en bonnes mains; le maire ménageait les finances de la cité, parfois au détriment des siennes propres. La ville n'eut plus à payer qu'une part supplémentaire dans la frappe d'une médaille commandée par les maires, soit 400 francs (mandement du 3 février 1812) (1).

L'État, de son côté, avait fait frapper des médailles pour perpétuer le souvenir de cet événement (2). Il en adressa une de gros module en or pour la ville de Nancy, trois autres en or, de petite dimension, l'une

(1) Cette médaille est reproduite dans le *Trésor de numismatique et de glyptique* (*Médailles de l'Empire français*). Paris, 1840, in-folio, pl. 4, n° 13. Au revers 49 couronnes murales autour du champ, avec les noms des 49 bonnes villes, dont Nancy.

(2) *Ibid.*, pl. XLIX, n° 3 (grand module), nos 6 et 7 (petit module).

Digitized by Google

pour le maire, les deux autres pour Rouot et Crousse. Le maire déposa la première, le 15 juillet 1811, aux archives de la ville. Dans l'acte de dépôt, nous lisons : « Cette médaille est un monument d'autant plus précieux à conserver qu'en rappelant l'heureuse alliance du héros du siècle avec la fille des Empereurs, il doit perpétuer la mémoire d'un événement qui assure à l'Empire français ses hautes destinées, à ses peuples le bonheur, et la paix aux deux mondes. » Il est inutile de rechercher aujourd'hui cette médaille à Nancy. Le médailler de la ville fut pillé en 1815 par les Alliés et la médaille sur la naissance du roi de Rome fut volée, comme toutes les pièces en or (1).

Cette fête fut la dernière célébrée à Nancy sous le premier Empire avec enthousiasme, avec un véritable élan populaire; nous avons déjà dit combien furent mornes les fêtes du 15 août et du premier dimanche de décembre en 1811, 1812 et 1813, avec quelles appréhensions la foule assista aux derniers *Te Deum*. L'Empire succombait sous ses victoires mêmes, par la trop grande ambition de l'Empereur, toujours obligé, par une sorte de fatalité attachée à lui, d'étendre ses conquêtes et d'aller de l'avant.

Cette étude sur les fêtes de 1799 à 1813 peut faire naître bien des réflexions. Elle nous a montré comment les fêtes à caractère révolutionnaire disparurent peu à peu : les décadi furent remplacés par les dimanches; les grandes fêtes symboliques du Direc-

(1) *Histoire de Nancy*, t. II, p. 97, n. 2.

Digitized by Google

toire, celles qui commémoraient des souvenirs historiques trop fâcheux, comme la mort de Louis XVI, furent supprimées par un arrêté des consuls dès leur entrée en fonctions; subsistèrent seules deux fêtes républicaines, le 14 juillet et le 1er vendémiaire; elles furent célébrées chacune encore cinq fois en 1800, 1801, 1802, 1803 et 1804; mais chaque année leur enlevait quelque peu de leur splendeur et le Gouvernement donnait des ordres pour que l'éclat en fût amoindri. De façon en quelque sorte subreptice, les fêtes dynastiques se substituèrent aux fêtes républicaines. On fêta en l'an X le 18 brumaire sous prétexte de se réjouir des préliminaires de la paix avec l'Angleterre, le jour de la naissance du Premier Consul le 15 août 1802 sous prétexte de la proclamation du sénatus-consulte créant le consulat à vie. En 1803, 1804 et 1805, cette fête du 15 août fut célébrée dans les églises par les évêques qui se rappelaient que le Concordat fut ratifié ce jour par le pape; les autorités constituées assistèrent au *Te Deum* et, encouragées en secret par le Gouvernement, ordonnèrent des réjouissances; puis avec quelle pompe fut organisée en tous lieux la fête du couronnement impérial, le 2 décembre 1804! En 1806 furent instituées de façon stable les deux fêtes officielles du nouvel Empire : celle du 15 août et celle du premier dimanche de décembre; par la première on commémorait avec l'Assomption, fête religieuse, la naissance de l'Empereur, la ratification du Concordat et aussi un saint fort étonné sans doute de se trouver à pareil honneur, saint Napoléon ; par la seconde, le couronnement

Digitized by Google

impérial et aussi cette grande bataille livrée sur les coteaux de la Moravie, chef-d'œuvre de stratégie, Austerlitz. Chacune fut célébrée huit fois, de 1806 à 1813. Mais nous avons montré comment à chaque fois l'enthousiasme déclinait; en tâtant le pouls à l'opinion populaire, nous avons constaté qu'il battait plus faiblement; il ne s'accélérait que lorsqu'un coup d'éclat, une victoire héroïque ramenait pour un instant la fièvre, lorsque les armées victorieuses traversèrent Nancy en 1808, ou lorsque la naissance du roi de Rome semblait consolider la dynastie de l'homme prédestiné. Cependant la fièvre tombait bien vite; aux dernières fêtes, les rapports du préfet osent encore parler d'allégresse, de joie du peuple; personne ne s'y trompait plus, ni le préfet qui les rédigeait ni le Gouvernement qui les recevait. En réalité, la tristesse était dans les cœurs; la misère était générale; le sang généreux de la jeunesse s'était comme écoulé; et Nancy, remplie de malades et absolument vide de troupes, Nancy où, le 15 août 1813, le commandant de la compagnie de réserve ne put fournir douze hommes pour faire des salves de mousqueterie, voit avec angoisse s'approcher l'armée de Blücher.

Digitized by Google

NOTES SUPPLÉMENTAIRES

Page 19, note 1. — Nous donnons les renseignements suivants nécessaires pour comprendre le programme de la fête des vieillards du 10 fructidor an VII.

A la fin de messidor an VII, le bruit courut qu'un complot avait été fomenté en Alsace par l'Autriche, dont le but était de livrer la province aux Allemands. On devait exterminer les fonctionnaires publics, les protestants, les acquéreurs de biens nationaux, les catholiques favorables au clergé constitutionnel; il y avait des bureaux de conspiration à Saverne et à Thann, etc. Cette nouvelle produisit une grande sensation et donna lieu à une enquête où se distingua l'accusateur public du Bas-Rhin Bauër.

Le président du Directoire exécutif qui prononça le discours au Champ de Mars, le 10 thermidor an VII, était Sieyès. Voir son discours dans le *Moniteur Universel* du 13 thermidor. Le même prononça le discours à la fête du 23 thermidor (10 août) (*Moniteur Universel* du 26 thermidor).

L'Administration centrale dont il est question et dont on lut une proclamation du 18 thermidor et des arrêtés du 25 thermidor à la réunion décadaire du 10 fructidor, un autre arrêté du 3 fructidor à la cérémonie de la Pépinière, est l'administration départementale de la Meurthe. Le texte de la proclamation se trouve aux **A. D.**, L. 98, f° 82, et il a été imprimé. Il contient un exposé des faits qui se seraient passés dans le Bas-Rhin et, faisant allusion

Digitized by Google

à d'autres incidents qui se seraient produits dans la Meurthe, continue. « Citoyens, combinez ces faits avec les pèlerinages et rassemblements qui se sont opérés il y a quelque temps sous le prétexte des apparitions de la Vierge dans des fontaines et des bouteilles : et vous verrez qu'il est très probable qu'on ne répandait ces fables absurdes que pour attirer les habitants des campagnes, avoir occasion de les fanatiser et de leur faire signer des listes semblables à celles du réfractaire Marx (1), ou du moins pour convenir avec eux de quelques points, de quelques signes de ralliement. Nous sommes loin de croire que les citoyens du département de la Meurthe soient capables de répondre à l'appel qui leur serait fait pour égorger leurs concitoyens, leurs parents, leurs amis; mais il est certain qu'il existe des individus qui, dans leur haine profonde pour la République, et dans leur rage d'avoir perdu des richesses, des honneurs, sont prêts à tout tenter et inonderaient la France de sang plutôt que de renoncer à ce qu'ils appellent leurs droits. » Les arrêtés des 25 thermidor et 3 fructidor portaient que les discours de Sieyès seraient lus par les municipalités cantonales, dans les trois réunions décadaires qui en suivaient la réception.

Page 40. — Le discours prononcé, le 14 juillet 1801, par Gabriel Mollevaut, alors second professeur des langues anciennes à l'École centrale, a été imprimé, même imprimé deux fois (NOEL, *Catalogue*, nos 1530 et 1531). Mais nous n'avons pas réussi à en trouver d'exemplaire. La fin est citée dans la *Vie de M. Mollevaut, prêtre de Saint-Sulpice*, par un prêtre de Saint-Sulpice. Paris, 1875, p. 30.

Arbitre immuable de nos destinées, ô toi qui élèves et brises la balance des empires, si la France n'a pas encore succombé sous les efforts de cette foule de conjurés; s'ils ont été vains,

(1) Le ci-devant récollet qui, à Saverne, aurait fait signer aux catholiques des engagements de prendre les armes à l'approche des Austro-Russes.

Digitized by Google

tous ces calculs de la prudence humaine; si la tempête n'a pas brisé le vaisseau de la République, ô Dieu suprême, nous le devons à ta bonté. Achève ton ouvrage, détruis les dernières semences du désordre et daigne sceller cette paix, si chère aux Français, de ton sceau immortel.

L'auteur de la biographie ajoute : « Dans tous les temps, ces paroles, prononcées en présence des autorités civiles et militaires et devant toute la population d'une grande ville, auraient mérité à l'orateur l'admiration des gens de bien. En 1801, disait plus tard M. Mollevaut lui-même, en parlant de la dégradation où était alors tombée la France, il fallait un courage héroïque pour faire publiquement profession de croire en Dieu et à sa Providence. » Peut-être y a-t-il là quelque exagération; n'oublions pas que le lendemain de cette fête le Concordat était signé.

Page 62. — D'après le sénatus-consulte du 16 thermidor an X (4 août 1802), le Premier Consul avait le droit de présenter un citoyen pour lui succéder après sa mort. Ce citoyen devait prêter serment entre les mains du premier Consul, en présence des autorités, des présidents des collèges électoraux, des présidents des assemblées de cantons, des grands-officiers de la Légion d'honneur et des maires des vingt-quatre principales villes de la République. Un autre sénatus-consulte du 8 fructidor an X (26 août 1802) désigna les vingt-quatre villes principales; Nancy se trouve au vingtième rang. D'après le sénatus-consulte du 28 floréal an XII (18 mai 1804) créant l'Empire, l'Empereur des Français devait prêter serment dans les deux ans suivant son avènement, en présence des autorités et des maires des trente-six principales villes de l'Empire. Un décret du 3 messidor (22 juin 1804) désigna ces trente-six villes : Nancy est au vingt-cinquième rang. Elle a reculé par suite de l'annexion de Turin et d'Alexandrie, de l'addition à la liste de Gand, Aix-la-Chapelle, Amiens, Angers, Metz, Clermont

Digitized by Google

et Besançon (Versailles, Rennes, Mayence et Reims, qui la précédaient en l'an X, sont maintenant placées après elle). Le 21 messidor (10 juillet), la prestation de serment et le couronnement — les deux termes sont liés — furent fixés au 18 brumaire suivant; mais la cérémonie fut retardée; elle devint celle du couronnement auquel assistèrent les maires des trente-six villes désignées le 3 messidor. Ces villes devinrent les bonnes villes de l'Empire, avec droit de prendre dans leurs armoiries le chef des bonnes villes : de gueules à trois abeilles en fasce d'or. Le nombre des bonnes villes fut augmenté par des décrets spéciaux et était de quarante-neuf en 1811. Les bonnes villes nouvelles étaient surtout des villes qui avaient été annexées à l'Empire depuis 1805, comme Hambourg, Lubeck, Rotterdam.

Digitized by Google

HISTOIRE LITTÉRAIRE D'UNE LÉGENDE HISTORIQUE

LE
CONTE D'EMMA ET EGINHARD
DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

Par M. Edmond ESTÈVE
MEMBRE TITULAIRE

On lit dans la Chronique de l'abbaye de Lorsch, au diocèse de Worms, que le domaine de Michlenstat devint, sous le règne de Charlemagne, la propriété de ce monastère par la générosité du vénérable Eginhard, qui le tenait lui-même de l'Empereur. Les circonstances dans lesquelles s'était exercée la libéralité du prince avaient paru au rédacteur dignes d'être conservées au souvenir des hommes. Il les rapporte tout au long, dans un latin abondant et fleuri, dont voici la traduction :

« Eginhard, archichapelain et notaire de Charlemagne, s'acquittait si honorablement de ses devoirs à la cour qu'il était bien venu de tout le monde; mais

Digitized by Google

il était surtout aimé de très vive ardeur par la fille de l'Empereur lui-même, nommée Imma et fiancée au roi des Grecs. Quelque temps s'était écoulé, et leur amour mutuel ne faisait que s'accroître de jour en jour. Retenus qu'ils étaient par la crainte de la colère impériale, ils n'osaient faire, pour se trouver ensemble, de périlleuses démarches; mais un amour opiniâtre surmonte tous les obstacles. Aussi le noble jeune homme, se sentant consumer par une passion que rien ne pouvait éteindre, et désespérant d'arriver par un intermédiaire jusqu'aux oreilles de la jeune fille, prit tout d'un coup confiance en lui-même, et, une nuit, il se rendit secrètement à l'appartement qu'elle habitait. Là, il frappe doucement à la porte, s'annonce comme porteur d'un message de la part du Roi, et obtient la permission d'entrer. Seul avec la jeune fille, et l'ayant charmée par de secrets entretiens, il put enfin la presser dans ses bras et satisfaire les désirs de son amour. Cependant, lorsqu'à l'approche du jour il voulut profiter du silence de la nuit pour s'en retourner, il s'aperçut que, contre toute attente, il était tombé beaucoup de neige, et, craignant que la trace des pieds d'un homme n'amenât sa perte en trahissant son secret, il n'osa pas sortir. Les angoisses, la frayeur causées par la conscience de leur faute les retenaient tous deux dans l'appartement, et là, au milieu des plus vives inquiétudes, ils délibéraient sur ce qu'ils devaient faire, lorsque la charmante jeune fille, que l'amour rendait audacieuse, imagina un expédient : prendre, en se baissant, Eginhard sur ses épaules,

Digitized by Google

le porter avant le jour jusqu'à l'appartement qu'il habitait et qui était situé près de là, et, après l'y avoir déposé, revenir en suivant bien soigneusement la trace de ses pas, tel fut le moyen qu'elle proposa.

« Cependant l'Empereur, vraisemblablement par un effet de la volonté divine, avait passé cette même nuit sans dormir. S'étant levé au point du jour, il promenait ses regards du haut de son palais quand il vit sa fille s'avancer en chancelant toute courbée sous le poids de son fardeau, puis le déposer au lieu convenu, et revenir en toute hâte sur ses pas. Après les avoir longtemps considérés, l'Empereur, ému à la fois d'étonnement et de douleur, mais pensant que la volonté divine était pour quelque chose dans tout cela, se contint et garda le silence sur ce qu'il avait vu.

« Cependant Eginhard, inquiet de sa faute, et bien certain que l'Empereur ne serait pas longtemps à l'ignorer, finit, au milieu de ses angoisses, par prendre une résolution. Il alla trouver ce prince, et, fléchissant le genou, il lui demanda une mission, disant que les grands et nombreux services qu'il avait déjà rendus n'avaient pas été dignement récompensés. L'Empereur l'écouta; mais, au lieu de répondre directement à sa demande, il garda longtemps le silence, finit par lui dire qu'il ferait droit à sa requête le plus tôt possible, fixa le jour et donna aussitôt des ordres pour que ses conseillers, les grands du royaume et ses autres familiers eussent à se rendre auprès de lui. Lorsque cette magnifique assemblée, composée des divers officiers de l'Empire, se trouva réunie,

Digitized by Google

l'Empereur commença en disant que la Majesté impériale avait été outrageusement offensée par l'indigne commerce de sa fille avec son notaire, et que son cœur était en proie à la plus violente indignation. Comme tous restaient frappés de stupeur, et que quelques-uns doutaient encore du fait, tant ce crime inouï leur paraissait grave, l'Empereur le leur prouva jusqu'à l'évidence, en leur racontant avec tous les détails ce qu'il avait vu de ses propres yeux, et leur demanda quel était leur avis à ce sujet. Les opinions furent divisées. Ils ne s'accordèrent point sur la nature et sur la gravité de la peine qu'il fallait imposer à l'auteur d'un pareil attentat. Les uns voulaient qu'on lui infligeât un châtiment sans exemple, les autres qu'il fût puni de l'exil, d'autres enfin qu'il subît telle ou telle peine. Chacun décidait suivant la passion dont il était animé. Cependant quelques-uns, d'un caractère beaucoup plus doux, après en avoir délibéré ensemble, prirent à part l'Empereur et le supplièrent d'examiner la chose par lui-même, pour en décider ensuite suivant la prudence que Dieu lui avait accordée. L'Empereur, après avoir examiné les dispositions personnelles de chacun d'eux et choisi parmi ces avis divers le conseil qu'il devait suivre de préférence, leur adressa la parole en ces termes : « Vous n'ignorez pas, leur dit-il, que le « genre humain est sujet à bien des accidents; et il « arrive fréquemment que certaines choses, après « avoir eu de mauvais commencements, aboutissent « à l'issue la plus favorable; il ne faut donc pas se « désoler, mais il faut bien plutôt, dans cette affaire,

Digitized by Google

« qui par sa gravité et sa nouveauté surpasse notre « entendement, désirer et rechercher un acte bien- « veillant de la providence divine, qui ne se trompe « jamais dans ce qu'elle fait et qui sait faire tourner « au bien même les mauvaises choses. Je n'infligerai « point à mon notaire, à cause de sa méchante « action, une peine qui serait bien plus propre à aug- « menter qu'à pallier le déshonneur de ma fille; je « crois plus digne de nous et plus convenable à la « gloire de notre Empire de leur pardonner en fa- « veur de leur jeunesse, et de les unir en légitime « mariage, en couvrant ainsi sous un voile d'hon- « nêteté, la honte de leur faute. » En entendant cette sentence prononcée par l'Empereur, toute l'assemblée éclate en transports de joie, et on exalte à l'envi sa grandeur d'âme et sa clémence. Cependant Eginhard, qu'on avait envoyé chercher, entre dans l'assemblée, et l'Empereur le saluant aussitôt d'un visage tranquille, lui adresse la parole en ces termes : « Depuis longtemps vos réclamations sont parvenues « à nos oreilles : vous vous êtes plaint de ce que « notre royale munificence n'avait pas encore reconnu « dignement vos services; mais, à vrai dire, c'est à « votre propre négligence qu'il faut d'abord l'attri- « buer, car, malgré le lourd fardeau de si grandes « affaires que je supporte seul, si j'avais su quelque « chose de vos désirs, je vous aurais accordé les hon- « neurs que vous avez mérités. Je ne veux pas vous « faire languir davantage en prolongeant ce discours, « et je vais faire cesser vos plaintes par le don le plus « magnifique, afin de vous trouver, comme aupara-

Digitized by Google

« vant, plein de fidélité et de dévouement pour moi; « je ferai donc passer sous votre autorité et je vous « donnerai en mariage ma fille, votre porteuse, celle « qui, l'autre fois, ceignant sa robe, a mis tant de « complaisance à vous porter. »

« Aussitôt, sur l'ordre du Roi, sa fille fut amenée au milieu d'une suite nombreuse, et, le visage tout couvert d'une vive rougeur, elle passa des mains de son père dans celles d'Eginhard, qui reçut en même temps une riche dot de plusieurs domaines, avec d'innombrables présents d'or, d'argent et d'effets précieux (1). »

Le récit, on le voit, est amplement développé et agréablement conduit. Le moine qui en est l'auteur n'est pas dépourvu de lettres; il est capable de démarquer à propos un vers de Virgile ou d'Horace : *Amor improbus omnia vincit*, ou : *Etsi enim sustineam tot et tanta negotia solus...* (2). Il connaît les bons modèles; il a du goût, de l'imagination et de l'esprit. Il a savouré manifestement, à traiter son sujet, une délectation qu'on pourrait juger quelque peu profane. Il a ménagé habilement l'intérêt et varié les effets,

---

(1) On trouvera le texte latin dans les *Monumenta Germaniæ historica* de PERTZ, Scriptorum, tomus XXI, Hannoveræ, 1868, p. 357-359; — le texte latin et la traduction française dans la *Notice sur Eginhard*, à la suite de ses *Œuvres complètes*, édit. Teulet. Paris, 1842-1843, t. II, p. XXIV et 61.

(2) VIRGILE, *Géorgiques*, I, 145-146 :

.....Labor omnia vicit
Improbus.

HORACE, *Épîtres*, II, 1, 1 :

Cum tot sustineas et tanta negotia solus....

Digitized by Google

insistant, comme il convenait, sur les scènes où la majesté royale paraît tout entière, mais se gardant bien d'omettre celles où la grandeur se fait petite en face de l'amour ou du péril. Développez le côté galant de l'aventure, substituez au latin du Moyen Age l'harmonieux toscan du quatorzième siècle, ou le savoureux français du seizième, vous avez un conte de Boccace ou de la reine de Navarre. Aussi bien n'est-ce qu'un conte, comme n'a pas eu de peine à le démontrer (1), lui dixième, le savant éditeur des *Œuvres* d'Eginhard, Teulet, dont j'empruntais tout à l'heure la traduction. Imma, si elle fut bien l'épouse du célèbre annaliste, n'était pas la fille de Charlemagne, pas plus qu'Eginhard n'en était le notaire et l'archichapelain; et l'aventure qui leur est prêtée avait déjà été mise, un demi-siècle auparavant, par le chroniqueur Guillaume de Malmesbury, au compte d'une sœur de l'empereur Henri III et d'un jeune homme de sa cour (2). Dans cette première version, non seulement les personnages étaient différents, mais la faute était plus grave et ne pouvait se réparer par un mariage, puisque la demoiselle était déjà entrée en religion, et l'amoureux engagé dans les ordres. Elle ne les empêcha point, si l'on en croit le chroniqueur, de recevoir, la moniale, une

(1) Dans sa *Notice biographique* sur Enginhard, *Œuvres*, t. II, p. XXIX et suiv.

(2) *De Gestis Regum Anglorum*, lib. II, § 190; édit. William Stubbs, London, 1887, t. I, p. 230. — Le même récit se trouve reproduit par Vincent DE BEAUVAIS dans son *Speculum Historiale*, liv. XXV, chap. 18.

Digitized by Google

abbaye, le chanoine, un évêché, accompagnés, il est vrai, d'une allusion qui les fit rougir, — en ce temps-là on ne mâchait pas les mots, — et les ramena, paraît-il, à la vertu. Qu'y a-t-il de fondé dans cette anecdote? A quel fait historique, à quelle tradition du pays du nord et de la neige doit-elle son origine? De qui la tenait Guillaume de Malmesbury lui-même? je ne saurais le dire. Mais, sous la forme que lui avait donnée notre bon moine, elle était trop jolie pour dormir éternellement dans le chartrier du monastère de Lorsch. Elle s'en échappa un beau jour et se mit à courir le monde. Elle en imposa quelquefois aux historiens; elle inspira souvent les poètes et les conteurs. Elle les inspire encore de nos jours dans l'Allemagne, son pays d'origine: elle y a été mise vingt fois en vers ou en prose, en drame ou en récit. Elle s'est répandue en Flandre, en Danemark, en Angleterre, en Espagne et en Portugal. On la retrouve jusqu'en Amérique, importée au milieu du dernier siècle par Longfellow (1). Il serait bien étonnant qu'au cours de ces pérégrinations elle ne se fût pas arrêtée en France. Y suivre sa fortune, ce ne sera pas seulement satisfaire une innocente curiosité. Nous pourrons, à la faveur de ce minuscule exemple, noter,

---

(1) Voyez l'ouvrage du Dr Heinrich MAY, *Die Behandlungen der Sage von Eginhard und Emma*, Berlin, 1900. M. MAY, dans son énumération très diligente des écrivains qui ont traité en diverses langues la légende d'Emma et d'Eginhard, ne mentionne pas le danois Baggesen; il paraît avoir également ignoré la majeure partie des ouvrages français qui seront étudiés dans le présent travail.

Digitized by Google

pendant plus d'un siècle, étape par étape, les vicissitudes de notre goût national.

***

Notre Moyen Age n'a rien tiré de cette aimable fiction, qui n'eût pas déparé pourtant la collection de ses meilleurs fabliaux. Le « lai d'Eginard » aurait pu faire un digne pendant au *lai d'Aristote*, et le secrétaire de Charlemagne, monté sur les épaules de sa belle, n'eût pas moins déridé les auditeurs que le précepteur d'Alexandre, prenant sur son dos, dûment sellé et harnaché, la jolie fille à laquelle il fait litière de sa philosophie. Les nouvellistes des quinzième et seizième siècles n'ont pas soufflé mot de l'aventure. Le dix-septième siècle n'en a pas parlé davantage : vous en chercheriez aussi vainement la trace dans les *Contes* de La Fontaine que dans l'*Histoire* du grave Mézerai. La raison en est simple : l'anecdote ne nous était pas connue. Ce n'est qu'en 1697 qu'elle nous arriva d'Amsterdam dans un des épais in-folio du *Dictionnaire historique et critique*. Bayle l'avait extraite d'une compilation due à un érudit allemand, les *Rei Germanicæ Scriptores* de Marquard Freher (1), et bien qu'à peu près convaincu de son inauthenticité, il n'avait pu se retenir d'en « égayer », selon le mot du temps, son article sur *Eginhart*. « Je ne sai, disait-il, ce qu'il faut croire

(1) Tome I de la 3e édit. (Argentorati, MDCCXVI), p. 101. La 1re édit. a paru à Francfort de 1600 à 1611.

Digitized by Google

de ses Avantures avec une fille de Charlemagne. » Mais il s'empressait d'ajouter : « Je suis sûr que la plupart de mes lecteurs se plaindroient de moi, si je ne racontois pas comment Charlemagne s'aperçut des bonnes fortunes d'Eginhart, et qu'ils me sauront gré d'avoir vu ici ce récit. » Là-dessus, il donnait de la narration du moine de Lorsch, mi en latin, mi en français, un « précis » presque aussi étendu que l'original. Des historiettes de ce genre, d'autres d'un ton même plus gaillard, contribuèrent, au grand bénéfice de l'imprimeur, à assurer le débit de l'ouvrage, et le succès du *Dictionnaire* leur valut en retour une large publicité.

Le premier effet en fut de susciter un débat entre savants sur la réalité de cette intrigue et la filiation de l'héroïne. Mabillon, faisant, dans les *Annales de l'ordre de Saint Benoît* (1), une allusion rapide au mariage d'Eginhard, laissait la question en suspens. Elle fut discutée à fond et résolue négativement par Dom Rivet dans l'article Eginhard de l'*Histoire littéraire de la France* (2), par l'abbé Lebeuf dans une dissertation qui remporta, en 1740, le prix proposé par l'Académie de Soissons (3). Dom Bouquet, en insérant dans son *Recueil des Historiens des Gaules et de la France* (4) le texte de la *Chronique de Lorsch*, fit les plus expresses réserves sur le récit des

(1) *Annales ordinis Sancti Benedicti*, 1704, t. II, p. 288 : *Eginhardus, qui Immam, Caroli filiam, duxisse creditur.*

(2) Paris, 1738, t. IV, p. 550 et suiv.

(3) Signalée par Dom BOUQUET; voir la note ci-dessous.

(4) Paris, 1744, t. V, p. XXI et 383.

Digitized by Google

fugitives amours d'Eginhard avec Imma, fille de Charles, qui « passe pour une fable chez presque tous les savans. » Par contre, des érudits moins difficiles semblaient disposés à y ajouter foi. Des Maizeaux, dans ses *Remarques critiques sur le dictionnaire de Bayle* (1), n'est pas loin d'admettre la prétention des comtes d'Erpach à descendre de Charlemagne par l'intermédiaire d'Emma et d'Eginhard, et le père Daniel, après avoir raconté, en suivant la *Vita Caroli Magni*, les désordres des filles de l'Empereur, ajoute que l'auteur, « selon quelques histoires, eut lui-même beaucoup de part à ces intrigues peu honorables (2). » Voltaire, avec son impétueux bon sens, démolit la légende en trois lignes (3). Mais les historiens ses confrères ne continuèrent pas moins soit d'en faire mention, comme Velly (4), en déclarant qu'elle avait tout l'air d'un roman, soit, comme Gaillard (5), de la reproduire tout au long. Elle est acceptée avec ou sans réserves, dans les éditions nouvelles du

---

(1) 1752, article *Eginhart.*

(2) *Histoire de France,* nouvelle édition, Paris, 1755, t. II, p. 177.

(3) *Annales de l'Empire,* édit. Beuchot, 1829, t. 23, p. 66 : « (Charlemagne) donna des terres à Eginhard, qu'on a dit l'amant de sa fille Emma. Les légendes sont pleines de fables dignes de l'archevêque Turpin sur cet Eginhard et cette prétendue fille de l'Empereur; mais, par malheur, jamais Charlemagne n'eut de fille qui s'appelât Emma. »

(4) *Histoire de France,* par MM. VELLY, VILLARET et GARNIER, t. I, par l'abbé VELLY, 1770, p. 233.

(5) *Histoire de Charlemagne.* Paris, 1819, t. I, p. 415-417. La 1re édition est de 1782.

Digitized by Google

Moreri (1), dans le *Supplément à l'Encyclopédie* (2); elle s'étale dans les réimpressions augmentées de ce dernier ouvrage (3). De compilation en compilation, elle aboutira au Dictionnaire Larousse, sous une forme, il est vrai, sensiblement différente de celle que nous lui connaissons dans la Chronique de l'abbaye de Lorsch (4).

Mais tandis que les savants en prenaient sujet de montrer la finesse ou l'absence de leur sens critique, d'autres, qui n'étaient pas des érudits, avaient eu l'idée d'utiliser l'anecdote, authentique ou non, pour des fins qui n'avaient rien à démêler avec l'histoire. Un moraliste s'en empara, qui n'était autre qu'Addison. Il l'inséra, en 1710, dans le n° 181 du *Spectator* (5). Il est question, dans ce numéro, des enfants qui se sont mariés sans l'aveu de leurs père et mère, et qui, pour ce motif, sont repoussés par eux avec la plus grande rigueur. Le rédacteur blâme hautement cette sévérité opiniâtre. « De toutes les duretés, dit-il, que les hommes ont les uns pour les autres, il n'y en a pas qu'on puisse moins excuser

(1) Édit. de 1759, article *Eginard.*

(2) *Supplément à l'Encyclopédie.* Amsterdam, 1777, t. II, p. 338 *a*, et t. IV, p. 704 *b*.

(3) *Encyclopédie Méthodique.* Paris, Panckoucke, 1782-1792; *Histoire*, article *Eginard.*

(4) Les deux jeunes gens s'enfuient et vont vivre dans une forêt où Charlemagne les retrouve plus tard au milieu de leurs enfants. — Il n'y a pas lieu de tenir compte de cette version, qui provient d'une autre source que les *Annales* de Lorsch, et n'a inspiré aucun écrivain français.

(5) *The works of Joseph Addison.* London, 1899, t. III, p. 43-44.

Digitized by Google

que celle des pères et mères pour leurs enfants. » Une humeur obstinée, inflexible et qui ne pardonne jamais, est odieuse en toute circonstance; dans ce cas, elle répugne à la nature. Elle va contre les paroles de l'oraison dominicale, où nous demandons à Dieu qu'il nous pardonne comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Et, sans prétendre épuiser tous les arguments, Addison conclut en proposant aux intéressés un exemple qui vient de haut, puisque c'est celui de Charlemagne. Il conte l'histoire d'Imma et d'Eginhard, d'après la vieille chronique publiée par Freher, mais en usant de l'intermédiaire de Bayle, dont il reproduit si exactement le « précis », — allégé seulement de quelques longueurs et de deux ou trois détails jugés sans doute un peu trop vifs, — qu'en 1716 le traducteur français du *Spectator* n'aura qu'à copier cette page de sa version dans le *Dictionnaire* (1). On sait quelle fut, de ce côté du détroit, la popularité de l'ouvrage anglais. Elle profita, elle aussi, à notre légende. Signalée à l'attention des savants par l'in-folio de Bayle, répandue dans un public plus frivole par le léger et maniable in-12 du *Spectateur*, elle commença enfin chez nous, vers le temps de la Régence, sa carrière littéraire.

Bayle en avait prédit le début : « Il n'y a guère de Contes dans le *Decaméron* de Boccace, ni dans l'*Heptaméron* de la Reine de Navarre qui valussent celui-là, si on le brodoit; et je suis sûr qu'entre les mains de M. de La Fontaine, il seroit devenu l'une des plus

(1) *Le Spectateur, ou le Socrate moderne,* traduit de l'anglais. Amsterdam, 1716, t. II, p. 325-328.

Digitized by Google

plaisantes narrations qui se puissent lire. » La Fontaine, par malheur, avait emporté avec lui le secret de son art. Les élèves qui s'évertuaient à copier sa manière égalaient plus facilement la licence de ses *Contes* qu'ils n'en imitaient le badinage. Est-ce La Chaussée, est-ce Grécourt qui s'avisa de traiter, à la façon, pensait-il, du bonhomme, l'aventure d'Emma et d'Eginhard (1)? La question, pour discutée qu'elle a été, n'en est pas moins toujours pendante (2) : c'est un de ces minuscules problèmes d'histoire littéraire dont la solution ne doit guère être attendue que du hasard. Grécourt ou La Chaussée, l'auteur se serait appliqué à donner au sujet le tour le plus vulgaire qu'il n'aurait pas mieux réussi. Ima est une fillette insignifiante, qui n'a pour elle que la fraîcheur de l'âge et la beauté du diable,

Jeune et partant gentille,
Car à quinze ans point n'est de laide fille.

De tels minois sont la proie des galants. Celui qui courtise la belle n'aura pas grand'peine à en venir à bout, car c'est « un fin renard » :

Tendron n'était dont la mine fût gente,
Sur qui l'amour ne lui dût quelque rente.

---

(1) On trouve le conte intitulé *Ima* dans les *Œuvres* de GRÉCOURT. Londres, Cazin, 1780, et dans le *Supplément* aux *Œuvres* de LA CHAUSSÉE, Paris, 1762. — Je cite d'après la réédition de ce dernier ouvrage. Amsterdam, 1778.

(2) Voyez G. LANSON, *Nivelle de La Chaussée et la Comédie larmoyante*. Paris, 1887, p. 42. — Cependant, dans une autre partie de son ouvrage (p. 133), M. LANSON paraît admettre que LA CHAUSSÉE est bien le véritable auteur d'*Ima*.

Digitized by Google

Comme celle-ci est princesse, il faut bien qu'elle fasse quelques manières. Elle rougit de condescendre aux désirs d'un sujet. Mais elle a de la lecture. Elle sait, par Ovide, que maintes fois les déesses ont placé plus bas leur choix. Elle cède donc. Et quand la neige les a mis, elle et son visiteur nocturne, dans le plus cruel embarras, elle se souvient fort à propos de Virgile. Elle enlèvera son amant sur ses épaules comme jadis Énée emporta son père et ses dieux. Le voyage se fait sans encombre. Mais la nuit suivante ramène l'heure d'un second rendez-vous. De nouveau il a neigé. Il serait aussi imprudent à Eginhard de pénétrer ce soir chez la princesse qu'il l'était hier d'en sortir. Les amoureux se morfondront-ils? Nous n'en sommes plus au premier pas, qui est le seul qui coûte. La princesse ira au-devant du galant, et le portera sur son dos jusqu'à sa chambre. C'est seulement quand il s'en retourne « par la même voiture », que Charlemagne l'aperçoit dans cette posture insolite. Il soumet l'affaire à son conseil. Le Conseil, à l'unanimité, déclare le cas pendable. Le maître en juge avec plus d'indulgence, — ou avec un raffinement de sévérité, si l'on en croit l'épigramme qui sert de conclusion :

C'est la vertu d'un roi d'être clément.
Charles le fut, si toutefois c'est l'être
Quand on se sert d'un notaire et d'un prêtre.
Est-ce pardon, est-ce punition
Que d'épouser? Jugez la question.

Qu'on attribue le conte à Grécourt ou à La Chaus-

Digitized by Google

sée, dont il serait un péché de jeunesse, la composition doit en être placée au plus tard vers le premier tiers du dix-huitième siècle, puisque l'un est mort en 1743 et l'autre en 1754. Le sujet parut-il du premier coup épuisé? ou avait-il pour le goût du temps un air trop « gothique »? Toujours est-il que personne n'y revint jusqu'en 1770, où l'on trouve, dans une livraison du *Mercure*, le premier chant d'un poème d'*Eginhart et Imma*, par M. Le B... (1). Lequel se dissimule, sous ces initiales, des innombrables Le Beau, Le Blanc, Le Blond, Le Brun qu'énumèrent les bibliographes, et de ceux, plus nombreux encore, dont ils n'ont pas enregistré les noms? Aucun indice ne permet de le découvrir. L'auteur est, dans toute la force du terme, un homme de son temps, très au courant de la littérature à la mode, et grand ami des nouveautés. Il a lu l'*Esprit des Lois* et l'*Essai sur les mœurs*, feuilleté l'*Encyclopédie* et dévoré la *Nouvelle Héloïse*. N'attendez pas de lui, en dépit du sujet, une œuvre frivole. Dès les premiers vers, il nous monte au diapason. Son héros, ce n'est pas le rusé séducteur qu'on nous peignait au temps de la Régence;

C'est Eginhart, secrétaire d'État,
Bon orateur, philosophe et non fat,
Digne Germain, l'honneur de sa patrie,
Et le premier dont la plume hardie.
Des nations étudiant les droits,
Osa tracer la conduite des rois.

(1) *Mercure de France*, livraison d'août 1770, p. 5-11.

Digitized by Google

Imma l'intéresse beaucoup moins que ce grand homme. Qu'on se figure

Une charmante et sensible princesse.

Il s'en rapporte à l'imagination du lecteur du soin de se la peindre sous les couleurs les plus séduisantes, et se hâte

de mettre l'écolière
Sur les cahiers de l'aimable docteur.

Nouvel Abailard, et surtout nouveau Saint-Preux, Eginhart instruit cette autre Héloïse, ou plutôt cette autre Julie. Il lui montre les lois de la nature; il lui découvre l'empire des passions; il s'entend surtout à lui faire partager la sienne. Le précepteur est encore trop timide, et l'élève trop innocente. Mais l'amour ne fait-il pas des merveilles? Il donne à Eginhart le courage d'affronter les plus redoutables périls :

Je braverai le courroux de ton père,
Et ne crains plus, Imma, que ta colère.
S'il faut mourir, je ne perdrai le jour
Qu'en implorant ma princesse et l'amour.

Il inspire à Imma un dédain tout philosophique des avantages de la naissance :

Me dira-t-on, pour l'honneur de ma race,
Qu'un prince doit m'épouser tôt ou tard?
Qu'est-ce qu'un prince a de plus qu'Eginhart?
Eginhart seul est le héros que j'aime.

Digitized by Google

En lui je vois et sceptre et diadème,
En ses enfants je vois les fils de Mars.
Ah! que ne puis-je en ma tendresse extrême,
O tendre amour, sous tes chers étendards
Perpétuer le sang des Eginharts?
Mais je m'égare, et ne suis qu'une esclave.
Le point d'honneur, le trône, tout me brave.
Ah! malheureuse, ah! pourquoi le destin
N'a-t-il pas fait mon amant souverain?
Ou si pour moi ses mains moins libérales
Avaient rendu nos fortunes égales,
Au rang obscur si nous rampions tous deux,
Cher Eginhart, nous serions plus heureux!

Heureux, ils le furent sans doute, en dépit de l'étiquette et des préjugés, puisque ainsi le veut la légende. Mais après quelles péripéties, quelles angoisses, et vraisemblablement, si l'on en juge par ce début, quels discours? Comment triomphèrent de concert l'amour et la philosophie? Le poète nous le laisse à deviner, car son premier chant n'a été suivi d'aucun autre. Mais, si nous ne voulons pas nous en donner la peine, nous n'aurons qu'à ouvrir le volume paru en août 1777, de la *Bibliothèque des Romans* (1).

Le rédacteur, invoquant l'autorité de Bayle, entreprend de tirer du récit de la chronique de Lorsch une « nouvelle historique ». Son procédé consiste à y coudre le plus de romanesque possible. Charlemagne, après une guerre contre les Saxons, a recueilli la veuve et le fils d'un brave seigneur austrasien tué à l'ennemi. Alpaïde est devenue une des dames d'hon-

(1) Pages 161 et suiv.

Digitized by Google

neur du palais, confidente et favorite de l'Impératrice, et gouvernante des princesses. La plus jeune est Imma; elle a dix ans de moins qu'Eginard. Le fils d'Alpaïde a marqué de bonne heure pour l'étude des sciences les dispositions les plus heureuses. Comme il paraissait d'un tempérament délicat, sa mère l'a poussé dans cette voie. A quinze ans, on l'a jugé digne de servir d'instituteur à la jeune Imma. Il lui a enseigné à lire, et, pendant cinq ou six ans, il a continué son instruction. Tandis que la princesse grandit en savoir et en beauté, son précepteur se fait remarquer de l'Empereur. Il devient son conseiller intime, son secrétaire de confiance, et son historiographe. Il le suit à la guerre, en Italie, en Espagne, chez les Saxons et les Huns, et jusqu'au Danube. Enfin, l'Empereur revient à Aix-la-Chapelle prendre quelque repos. Eginard revoit « l'aimable Imma ». Il se fait rendre compte de ses études, et constate avec joie qu'elles n'ont pas été négligées pendant son absence. L'intérêt que l'élève inspire au jeune maître se change, sans qu'il y prenne garde, en une affection plus tendre; la reconnaissance de l'élève pour le maître devient, sans qu'elle s'en aperçoive, une passion. C'est en lisant les poètes qu'ils finissent par voir clair dans leur cœur. Eginard avait, fort à propos, rapporté de Rome l'*Énéide :* il l'explique à Imma : « L'on juge bien, dit notre auteur, que le quatrième livre et l'aventure de la grotte où entrèrent Didon et Enée, devoient faire quelque impression sur deux jeunes cœurs qui étudioient ensemble cette scène délicate et intéressante; aussi cette lecture avança-

Digitized by Google

t-elle beaucoup les affaires d'Eginard. » Il avait aussi rapporté une partie des ouvrages d'Ovide, l'*Art d'aimer*, les *Héroïdes*, les *Métamorphoses*. Il s'était bien gardé de communiquer toutes ces belles choses aux savants de la cour : « la plupart de ces messieurs étoient des prêtres et des moines qu'Ovide aurait scandalisés ». Mais il n'hésita pas à en faire part à une princesse « qui étoit au-dessus des préjugés et osoit se croire au-dessus des faiblesses ». Après Ovide vient Horace; après la poésie, la musique. « La flûte, la harpe et la lyre étoient connues depuis longtemps, mais la guitarre et une espèce d'épinette ou de clavecin étoient de nouvelles inventions. Imma en prit des leçons avec le même précepteur qui lui avoit appris tant de choses. Bientôt elle se trouva en état de figurer dans l'Académie des sciences et des talens que Charlemagne avoit formée. » Elle y porte le nom de Sapho. Elle chante des hymnes pieuses, où, sous couleur de s'adresser à Dieu, elle invoque l'Amour. Mais « c'étoit la nuit que ces deux amans se donnoient et recevoient leurs plus chères et leurs plus tendres leçons ». Notre inflammable précepteur, à la faveur d'une lanterne sourde, gagne en secret la chambre de la princesse; il lui fait lire à voix basse quelques vers galants du siècle d'Auguste, « dont il fait toujours avec succès quelque heureuse application à ses propres sentimens ». Avec une pareille méthode d'enseignement, on ne s'étonne pas que les moments paraissent « délicieux » et les heures trop courtes. Un matin d'hiver, nos imprudents sont bloqués par la neige. Imma montre qu'elle est bonne

Digitized by Google

latiniste, et pense au *pater Anchises*. Comme elle est robuste, elle joue le rôle d'Énée, et reporte chez lui son amant. Mais l'Empereur a tout vu. Le jour même a lieu l'assemblée de l'Académie. « On y proposa, suivant que cela se pratiquoit, des questions à décider aux différents membres de la Société littéraire. L'Empereur mit celle-ci sur le tapis : quelle est la passion qui produit les plus grands effets, et dont il peut résulter les suites les plus importantes. » Alcuin nomme l'ambition, Théodulphe l'intérêt, Angilbert le fanatisme religieux. « Attendez, dit Charlemagne, je vais dire à présent mon avis. La passion qui peut produire les effets les plus extraordinaires, c'est l'amour; cette nuit même j'en ai eu la preuve, j'ai vu une princesse oubliant son rang... » A ces mots, Imma s'évanouit, Eginhard perd la tête, l'assemblée entière est consternée. Mais l'auteur nous a dès longtemps prévenu que Charles était « doux et humain, père tendre, et maître facile à servir. » Il s'adresse à sa fille : « Imma, lui dit-il, je sais trop quelle est la force de la passion qui vous a entraînée; j'en ai moi-même éprouvé plus d'une fois les effets, et, malgré mon âge, je n'ose m'assurer encore d'en être parfaitement à couvert. » Il l'excuse donc, et même la félicite sur l'objet de son inclination. « Il a cultivé votre esprit, et vous lui devez en partie vos lumières et vos talens : puisqu'il vous adore et qu'il vous plaît, je consens que vous fassiez son bonheur. » Et comme présent de noces, il leur offre un duché. Voilà un Charlemagne qui ne rappelle que d'assez loin celui de l'histoire. Mais quelle mesure, quelle dignité, quelle

Digitized by Google

politesse, quelle humanité ! Tous les cœurs sensibles durent être ravis de ce dénouement.

Où les uns ont sujet de s'attendrir, d'autres trouvent matière à philosopher. Mercier, dans son *Tableau de Paris* (1), fait une petite place à notre anecdote. Entre une diatribe contre le Tableau des avocats et une réclame pour les bains du sieur Albert, il consacre une page à l'*hôtel de Clugny*. « Le palais ordinaire des rois de la première race est habité aujourd'hui par le sieur Moutard, libraire; il dîne où soupait l'empereur Julien, et ses servantes habitent les chambres où Charlemagne fit enfermer ses deux filles, qui avoient un peu trop hérité du tempérament de leur père. Ce fut pour Charlemagne un étrange spectacle, lorsque cet Empereur, levé de trop grand matin, se promenant dans sa chambre et jettant les yeux sur une petite cour de son palais, aperçut à travers les fenêtres, à la lueur du crépuscule, la princesse sa seconde fille, les pieds dans la neige, portant sur son dos le premier ministre... Eh bien ! cette plaisante scène s'est peut-être passée dans les cours du sieur Moutard, qui ne songe point à lire l'histoire, mais bien à la faire imprimer. » Voilà les réflexions d'un philosophe de la borne. Voulez-vous à présent celles d'un moraliste en jupons? Ouvrez le prolixe et bizarre roman que Mme de Genlis intitule : *Les Chevaliers du Cygne, ou la Cour de Charlemagne, conte historique et moral* (2). L'histoire d'Emma et d'Eginard en

(1) Nouvelle édition, 1782-1788, t. XI, p. 264-265.

(2) Paris et Hambourg, 1795, 3 vol. in-8. — L'histoire des

Digitized by Google

est un des épisodes les plus complaisamment développés, avec l'intention non déguisée d'en tirer, à l'usage des princes (Mme de Genlis leur donnait des enseignements de toute sorte), une leçon à la fois de démocratie et de grandeur d'âme. Voici comment il se rattache au sujet. Les Chevaliers du Cygne, ce sont deux jeunes paladins, Olivier et Isambard, qui ont pris cet oiseau pour emblème, et l'ont fait peindre sur leurs boucliers avec la devise : *Candeur et loyauté.* Ils ont quitté la Cour de l'Empereur pour chercher fortune. Chemin faisant, ils dévident la chronique galante d'Aix-la-Chapelle. Olivier raconte à son compagnon une scène dont il a été le témoin. L'Empereur, qui mettait en lui toute sa confiance, l'avait retenu un soir fort avant dans la nuit, l'entretenant tour à tour de ses projets politiques et de ses chagrins de famille. Au point du jour, comme ils allaient se séparer, ils virent sur le perron du pavillon d'Emma, dans l'enclos réservé aux femmes, Eginard et la princesse, qui semblaient conférer ensemble, en regardant la neige tombée pendant la nuit. Olivier, en bon courtisan, gagnait discrètement la porte. L'Empereur le contraignit de suivre l'aventure jusqu'au bout. La main de Charlemagne était tremblante, « l'altération de ses traits avait quelque chose de terrible et d'effrayant ». Il garda quelque temps le silence; enfin, retrouvant la parole : « Olivier,

---

amours d'Imma et d'Eginard est racontée au t. I, chap. XX, p. 322-330. — S'il faut en croire la préface du ro man, Mme DE GENLIS avait commencé à l'écrire deux ans avant la Révolution.

Digitized by Google

dit-il, j'ai su me préserver des préjugés absurdes que l'éducation, la flatterie et l'orgueil inspirent communément aux souverains; celui qui, le seul de nos rois depuis les premiers successeurs de Clovis, admit le peuple aux assemblées législatives; celui qui dans les écoles d'éducation nationale, sans égard à la naissance, ne distribuant les prix et les emplois qu'au mérite et aux vertus, donne souvent un blâme public à l'héritier d'un grand seigneur, et couronne dans son concurrent le fils d'un simple artisan; celui qui, dans l'Académie littéraire qu'il a fondée, a rejeté pour lui toute espèce de distinction particulière; celui qui voulait, il y a quelques années, marier sa fille à l'un de ses sujets, celui-là, dis-je, a bien prouvé qu'il n'attache aucun prix à la naissance. Aussi les motifs de mon ressentiment sont légitimes et fondés sur la raison. L'indigne suborneur de ma fille me doit tout, son éducation, sa fortune et même la vie. Vous savez que dans une bataille je sauvai ses jours en exposant les miens. Parlez, Olivier, quelle punition mérite une telle ingratitude? » Olivier, pour un chevalier de la candeur, ne manque pas de finesse. Il convient que le châtiment devrait être exemplaire; mais il invoque « le soin de la gloire de la princesse »; puis, profitant de l'effet produit et poussant son avantage, il rappelle au monarque qu'on ne saurait être à la fois juge et partie. « C'est pourquoi, Seigneur, un prince ne se venge jamais légitimement; c'est pourquoi il doit punir les causes qui intéressent l'État et la société, et pardonner toutes ses injures personnelles. » Charles, non sans quelque résistance, se rend à ces

Digitized by Google

raisons. Comme empereur, il pardonne, et, comme père de famille, il s'empresse de régulariser la situation. Il accorde le consentement qu'on avait négligé de lui demander. Il ôte, pour la forme, à Eginard la place qu'il occupait à la cour; mais comme il faut bien qu'un jeune ménage vive, il double les appointements du fonctionnaire révoqué. Heureux temps! mœurs débonnaires! administration paternelle! On dirait d'un arrêt de M. Prud'homme rendu par la bouche de Salomon.

Quelques années encore, et par un avatar que nul n'aurait pu prévoir au temps où Mme de Genlis composait sa rapsodie, Charlemagne, de monarque philosophe allait devenir « héros pacificateur ». Entre l'empereur des Francs, roi des Lombards, et l'empereur des Français, roi d'Italie, entre le vainqueur des Saxons et des Sarrazins et le triomphateur de l'Europe, le parallèle, au lendemain de la paix de Tilsitt, s'imposait. « Charlemagne parut; ses guerriers se couvrirent de gloire. Mille ans s'écoulèrent... Napoléon naquit. Plus grand que Charlemagne, il créa des héros. » Ces phrases lapidaires se lisent dans la dédicace « aux armées françaises » d'*Eginard et Imma, anecdote du huitième siècle*, mélodrame en trois actes, à grand spectacle, mêlé de chants, danses, évolutions militaires et divertissements, par M. Plancher-Valcour (1). Trois actes à remplir avec l'intrigue galante du secrétaire et de la princesse! et trois actes de

(1) Représenté pour la première fois à Paris sur le théâtre de la Gaîté, le samedi 8 août 1807.

Digitized by Google

mélodrame! Plancher-Valcour n'en était pas à son coup d'essai. Il possédait toutes les ficelles du genre; il était homme à en avoir toutes les audaces. L'aventure des deux amants, avec ses péripéties consacrées, stupeur, puis colère de Charlemagne, jugement et pardon, n'occupe que le troisième acte. Que mettre dans les deux autres? Voici. Dans un bon mélodrame, il faut un combat, ou tout au moins une démonstration militaire. On verra défiler sur la scène les troupes françaises qui vont battre les Saxons; on apprendra leur triomphe; on aura le sublime spectacle de Witikind vaincu, comme un simple roi de Prusse, par les armes de nos soldats et par la générosité de l'Empereur. Charlemagne le présentera à Imma, — j'allais dire à Joséphine, — et le Saxon adressera à la princesse le madrigal le plus galant, sinon le plus grammaticalement correct : « Madame, j'ai combattu Charlemagne; mais Charlemagne commande à la victoire, et la victoire lui obéit. Je sens néanmoins qu'en vous voyant on peut oublier ses revers. Loin de me traiter en ennemi, ce prince généreux a daigné m'honorer de son amitié : il ajoute à ce bienfait en offrant à mes yeux, en me permettant d'adresser mes respectueux hommages à ce que la nature a formé de plus beau, à ce que la sagesse a créé de plus parfait. » Le ballet indispensable est fourni par la réception solennelle de l'ambassadeur du calife Aaron-al-Rachid. Le rôle du *niais*, ou du comique, dont on sait l'importance dans le mélodrame, est tenu par un certain Wilfrid, une manière de *grognard*, qui a laissé « un bras en Aquitaine, un œil en Lombardie

Digitized by Google

et une jambe à Rome », comme d'autres en Égypte, en Italie ou à Austerlitz. Mais un seul personnage suffirait à remplir la pièce : c'est Napoléon-Charlemagne. Les soldats entonnent une chanson en son honneur :

La gloire, un peu capricieuse,
A sa voix a capitulé;
Dans le fourreau de sa *Joyeuse*.
De son boudoir il a la clé.

Wilfrid admire son activité sans bornes : « Cet homme étonnant brouille toutes mes idées : il se bat l'hiver comme l'été, il travaille la nuit comme le jour. » Eginard le justifie d'avoir usurpé la couronne sur les rejetons abâtardis du Sicambre Clovis; il l'approuve d'avoir fait la guerre aux perfides Saxons et aux forbans du Nord, contre lesquels il a dressé... l'Arsenal de Boulogne; il vante son génie administratif et militaire : « Eh! qui ne triompherait pas sous un aussi grand capitaine? Il est le père et l'ami des guerriers qui combattent sous ses ordres. En cet instant, dépouillé de la pourpre et vêtu comme un simple officier, il parcourt les rangs, s'entretient familièrement avec les soldats, leur prend la main, partage leurs aliments grossiers, les encourage au combat, leur promet la victoire. Elle n'est pas douteuse. Guidées par un héros, nos armées sont invincibles. » Mais écoutez « le monstre » lui-même : « Soldats! l'ennemi est en présence : il vous prépare une nouvelle moisson de lauriers. Ce sont ces mêmes Saxons, dont nous avez triomphé tant de fois; vous

Digitized by Google

en triompherez encore. La gloire du nom des Francs, la tranquillité de l'État, votre honneur, votre repos, votre attachement à ma personne, tout l'exige. Cette journée sera décisive, et demain vous direz avec orgueil : il exista des Saxons. » Alors le nouveau César pourra déposer les armes. Il ne les a prises, d'ailleurs, que « pour terrasser l'hydre des coalitions ». A l'entendre, on ne saurait s'imaginer « combien ces triomphes coûtent à sa sensibilité ! » La véritable gloire, déclare-t-il, est celle du héros pacificateur : « En déposant le glaive de Mars, je saisirai le bouclier de Minerve : le conquérant disparaîtra pour faire place à l'homme d'État. » On savait, en 1807, sur le boulevard du crime, flatter le maître tout en caressant l'opinion publique, mêler habilement le conseil à l'éloge, et concilier ces deux choses inconciliables, *res dissociabiles*, l'enthousiasme guerrier et l'amour du repos.

Millevoye n'avait pas de si hautes visées, quand, à peu près à la même époque, il versifiait à son tour l'histoire d'Emma et d'Eginard (1). Le sujet, décidément, était de plus en plus à la mode. Un artiste, — c'est, je crois, un M. Camus, d'ailleurs parfaitement ignoré (2) — venait d'en faire un tableau dont je n'ai pas retrouvé la trace, mais que les contem-

(1) *Emma et Eginard,* par MILLEVOYE, a paru pour la première fois au mois d'avril 1808 dans le volume intitulé : *Belzunce, ou la Peste de Marseille, poème suivi d'autres poésies.*

(2) Voyez MARCHANGY, *Gaule poétique,* 3e édit., t. III, p. 44, note, et la *Biographie Michaud,* t. XII, 1814, article *Eginard.*

Digitized by Google

porains jugeaient fort joli. Est-ce cette peinture qui inspira Millevoye et lui suggéra l'idée de son poème? On serait tenté de le croire, car le souci du pittoresque commence à devenir sensible dans la composition. Point d'intention moralisante, point de philosophie, point d'allégorie politique, ni de prétention à instruire les rois. Charles ne figure dans le récit que comme un « nom fameux » capable d' « ennoblir » les vers du poète. Mais la cour d'Aix-la-Chapelle offre la matière d'une description brillante dans le goût du jour. Depuis une trentaine d'années, la vogue est au *genre troubadour*. Sa faveur a commencé sous le règne de Louis XVI; elle n'a point été interrompue par la Révolution; sous le Consulat et l'Empire, elle est à l'apogée. Le *Génie du Christianisme* a révélé aux poètes tout le charme que recèle un passé où l'on se figure, sous les auspices de la religion, l'héroïsme tempéré de galanterie et indissolublement lié à l'amour. « Le seul mot de *chevalerie*, dit Chateaubriand, le seul nom d'un illustre *chevalier*, est proprement une merveille, que les détails les plus intéressants ne peuvent surpasser; tout est là dedans, depuis les fables de l'Arioste jusqu'aux exploits des véritables paladins, depuis le palais d'Alcine et d'Armide jusqu'aux tourelles de Cœuvres et d'Anet (1). » Le type du genre, c'est la romance bien connue de la reine Hortense. Le chef-d'œuvre, ce sont les poèmes carolingiens de Millevoye. Avec quel plaisir il évoque,

(1) *Génie du Christianisme*, IIe partie, liv. V, chap. 4 : *Vie et Mœurs des Chevaliers.*

Digitized by Google

dans un décor un peu prématuré d'arceaux « gothiques », les compagnons et les suivants de l'Empereur, paladins, barons et chevaliers, leurs hauts faits et leurs grands coups de lance, les carrousels et les tournois, les jeunes beautés qui préparent pour les vainqueurs

> Les tendres nœuds de rubans et de fleurs,
> De nœuds plus doux images symboliques,

et les ménestrels entonnant leurs chansons :

> Lance en arrêt, marchez, vaillants rivaux!
> Le fier Roland préside à nos travaux,
> Le fier Roland qui rendit sa grande âme
> En défendant, aux champs de Roncevaux,
> Son Dieu, son roi, son pays et sa dame.

Au centre de ces enluminures, s'encadre, traitée en demi-teintes, comme un élégant camaïeu, la touchante aventure mise par l'auteur sous l'invocation de la Muse d'amour et de mélancolie. Rien de pédant ni d'égrillard. Emma est naïve et belle. Eginard est un soldat de fortune :

> Humble est son nom, mais l'honneur le décore.

En faut-il plus?

> Il est aimable, il aime, il est aimé.

Tout cela, oh! de la façon la plus innocente. Chaque soir, dans les jardins du palais, sous le balcon de sa maîtresse, il dit les longs ennuis du jour. Il se plaint

Digitized by Google

du soleil, qui le retient loin de ses amours. Il célèbre, comme s'il avait lu Ossian et Young, l'astre pâle et charmant, plus doux à ses yeux et à son cœur, et la langueur délicieuse du crépuscule :

> Heure du soir! heure paisible et sombre,
> Descends des cieux sur ton char nébuleux!
> Du jour trop lent viens éteindre les feux;
> Et verse-nous les bienfaits de ton ombre.
> Pour qui d'absence a gémi tout le jour,
> Heure du soir est aurore d'amour.

Il en faut pourtant venir à la conclusion du roman. L'art du poète se dépense à rendre la tendre faiblesse de son héroïne excusable, louable et presque désirable. Charlemagne a brusquement décidé la guerre. Demain il faudra se séparer. On pleure, et la vertu fond sous les larmes. Et puis la nature se fait complice. L'année en est, comme dit gracieusement le poète,

> ...aux jours où le printemps frissonne,
> Craignant l'hiver, qui revient quelquefois
> D'une main brusque arracher sa couronne.

La tempête mugit, l'ouragan tourbillonne. Le rugissement de l'aquilon couvre la voix d'Emma, les vents roulent sur la tête d'Eginard. Faut-il laisser un amant fidèle exposé aux injures de l'air?

> La porte enfin s'entr'ouvre,
> Et la pudeur se confie à l'amour.

Elle y court de grands risques. Elle se défend un peu mollement, mais enfin elle se défend, et peut-

Digitized by Google

être elle triompherait, si, au moment propice, Eginard n'invoquait le grand, le suprême argument :

> Cet entretien est le dernier peut-être.
> Emma frissonne. « Ah ! poursuit Eginard,
> Peut-on jamais se séparer trop tard?
> O mon Emma, que les feux de l'aurore
> A tes genoux me retrouvent encore ! »
> Ainsi parlait Eginard éperdu.
> Emma se tait : c'est avoir répondu.
> Son cœur pourtant n'était pas sans alarmes,
> Et murmurait des reproches confus.
> Un long baiser, triste, mais plein de charmes,
> Fit, sur sa bouche, expirer le refus,
> Et le bonheur naquit du sein des larmes.

Insensiblement nous voici passés du ton héroïque au ton élégiaque. La suite du poème, que Millevoye traite librement, à la couleur de son esprit, marque sa prédilection pour les impressions mélancoliques. Charlemagne, de la fenêtre du palais, a vu le couple amoureux franchir, à la façon du paralytique porté sur les épaules de l'aveugle, le blanc tapis qui pourrait trahir son secret. Le lendemain, dès l'aube, il mande devant lui les amoureux en faute; il leur enjoint d'un ton sévère de prononcer la peine qu'ils ont méritée. Pour toute réponse, ils embrassent ses genoux. C'est bien, dit l'Empereur; tout à l'heure je rendrai ma sentence.

> Il sort. Emma d'une mourante voix :
> « Embrassons-nous pour la dernière fois,
> Objet chéri que j'ai rendu coupable !
> Dans un instant on va nous séparer,

Digitized by Google

Et pour jamais. — Ah ! plutôt expirer !
Nous séparer ! non, rien n'en est capable ;
Le tombeau seul... si le ciel veut ma mort,
O mon Emma ! par un dernier effort
Pour me pleurer consens à me survivre,
Et jure-moi... — Je jure de te suivre. »

Peu importe qu'ensuite Charlemagne leur accorde le plus large pardon, qu'il presse sa fille sur son cœur et qu'il ouvre ses bras à Eginard en s'écriant : « Sois mon gendre ! » Ce dénouement heureux ne fait que purifier, au sens aristotélicien, en effaçant à demi la trace qu'elles auraient pu laisser à l'âme, les tristes émotions dont elle a été un instant oppressée. Le poète a atteint son but : c'était d'unir les baisers et les pleurs, l'amour et la mort, les scènes voluptueuses et les imaginations funèbres dans un ambigu de galanterie et de mélancolie qui est l'idéal un peu simplet du romantisme à ses débuts.

On s'étonnait qu'au temps où fleurissait la romance, personne n'eût songé à en composer une sur les amours d'Emma et d'Eginard. Un poète de l'*Almanach des Muses*, P.-A. Vieillard, se chargea d'en fabriquer les paroles. On les trouvera, avec la musique de Mlle A. E., dans le *Chansonnier des Grâces* de 1812 (1) :

---

(1) *Le Chansonnier des Grâces, avec la musique gravée des airs nouveaux.* Paris, 1812, p. 9-13. — Cette « romance historique » sera réimprimée en 1822 dans les *Annales de la littérature et des arts*, 82e livraison, t. VII, p. 116-119. — Le même *Chansonnier* insère, à la page 149, une autre romance en trois couplets intitulée : *Eginhard.* « Prêt à voler où la gloire

Digitized by Google

Charlemagne eut jadis pour fille
La belle Imma,
Qu'Eginard, d'obscure famille,
Pourtant aima :
De ces deux amants l'aventure
Vous touchera;
Vous à qui l'amour fit blessure,
Écoutez-la.

Suivent, sur un rythme de complainte, une douzaine de couplets qui ne renouvellent pas le sujet, et aboutissent à cette application pratique :

Rois, parents sur qui l'indulgence
N'a point de droits,
Apprenez de quelle vengeance
Charles fit choix.
Aux deux amants, plaignant leur peine,
Il pardonna,
Et le nœud d'hymen fut la chaîne
Qu'il leur donna.

Cette conclusion combine ingénieusement la moralité du conte de Grécourt et celle du *Spectator*. Si nous passons du genre léger au genre sérieux, et de la chanson à l'épopée, nous trouvons vers le même temps des allusions à notre légende dans le grand ouvrage auquel Lucien Bonaparte consacre ses loisirs forcés, *Charlemagne, ou l'Église délivrée*, poème en vingt-quatre chants, par M. le prince de Canino,

---

l'appelle », le « beau guerrier » adresse ses adieux à la « sensible Imma »; mais, s'il évoque le souvenir de leurs amours, il ne fait aucune allusion à la galante aventure que la légende leur prête.

Digitized by Google

de l'Institut de France (1). Parmi les seigneurs qui peuplent la cour de l'Empereur, il ne manque pas de nommer

cet amant d'Emma,
Eginard, dont l'hymen couronnera l'audace.

Le preux chevalier ne se dissimule pas les obstacles qu'il devra surmonter, pour parvenir jusqu'à celle qu'il aime :

L'avenir paraît sombre à son âme inquiète :
Charles, pour lui, du trône oubliera-t-il les lois?

Le moyen par lequel les amants, dans la légende, forcent la volonté de l'Empereur, parut sans doute au prince de Canino indigne de la poésie épique. Il préféra supposer que Charlemagne, secrètement favorable à Eginard, prenait prétexte d'une blessure reçue par le guerrier dans un combat pour lui accorder avec empressement la main de sa fille, sans que la vertu d'Emma fût effleurée du plus léger soupçon.

On voit, vers la fin du premier Empire, quelle fortune le vieux conte du moine de Lorsch avait déjà faite en France. L'avènement du romantisme semblait devoir mettre le comble à sa popularité. Parmi les théoriciens qui prétendaient marquer ses directions à l'école nouvelle, l'un des plus en vue était alors le vicomte de Marchangy, l'auteur de *La Gaule poétique, ou l'histoire de France considérée dans ses*

(1) Deux vol. in-8, Paris, 1815. Voir chants II, IV, XXIII, XXIV.

Digitized by Google

rapports avec la poésie, l'éloquence et les beaux-arts (1). L'ouvrage avait pour objet, dit la préface, « de répandre un jour moins douteux sur les lointains de notre histoire, de faire connaître et aimer ses antiquités et ses origines, d'extraire de la littérature du Moyen Age, comme d'une mine féconde et trop peu connue, des trésors vierges et purs », de découvrir dans les chroniques françaises, où « jusqu'à présent on n'a cru voir que des événements obscurs et des fables grossières peu propres aux conceptions poétiques, les germes précieux qui n'attendent pour éclore que la volonté du génie ». En termes moins pompeux, Marchangy offrait aux jeunes poètes de son temps un vaste recueil de matières françaises à mettre en vers français. On n'avait qu'à ouvrir le livre pour y trouver, à son gré, depuis les prêtresses de l'île de Saine jusqu'à Henri IV, vingt sujets de poème ou de tragédie. Le plus recommandé, pour l'épopée, était Charlemagne. Marchangy conseillait d'entremêler, en le traitant, aux événements héroïques des épisodes de sentiment et d'amour. Il n'y avait qu'à choisir parmi les aventures galantes des filles de Charlemagne : Berthe ne s'était-elle pas éprise du beau Roricus, Rotrude du brave Archambault, Rosamonde du jeune Angilbert? « Et vous, charmante Emma, continuait l'auteur, est-il un cœur sensible qui n'ait point connu vos amours? » Mais afin que si par hasard il y en avait un, il ne pût persister dans

(1) 3e édit., 8 vol. in-8, Paris, 1819. La première édition a paru de 1813 à 1817.

Digitized by Google

cette ignorance, il s'empressait de les raconter tout au long, en se fondant sur l'autorité historique de la *Bibliothèque universelle des romans.*

« Vous donc, s'écriait Marchangy, poètes et artistes citoyens, que l'amour de votre pays échauffe de son feu sacré, saisissez la lyre, le ciseau, la palette, et daignez me suivre dans les nouveaux sentiers que je vais vous frayer... » L'appel fut entendu. Le vicomte d'Arlincourt traita le grand sujet avec toute l'ampleur, sinon avec tout le talent désirable, dans sa *Caroléide*, poème épique en vingt-quatre chants et deux volumes; et, de l'épisode, Alfred de Vigny tira un *conte*, intitulé : *La Neige*, qui parut, à la fin de 1822, dans les *Tablettes romantiques* (1), le premier recueil collectif où l'école nouvelle arbora son drapeau.

L'œuvre, il faut bien en convenir, n'est pas de celles qui ont porté si haut la gloire du poète de *Moïse*, du *Déluge*, d'*Eloa* et des *Destinées*. Lue après le poème de Millevoye, elle ne le fait pas oublier. Mais elle marque, par rapport à lui, une étape dans l'évolution du goût. La tendre sentimentalité, la douce mélancolie des premières années du siècle continuent d'exercer leur empire. L'imagination est toujours avide de vieilles légendes et de récits merveilleux :

---

(1) *Tablettes romantiques*, recueil orné de quatre portraits inédits et d'une vignette, lithographiés par MM. Colin et Boulanger. Paris, Persan, 1823. — *La Neige*, ballade, occupe les pages 228-231 du volume. La pièce a été réimprimée, avec quelques légères variantes et le sous-titre : *poème*, dans les *Poèmes antiques et modernes*. On suit ici le texte original.

Digitized by Google

Qu'il est doux, qu'il est doux d'écouter des histoires,
Des histoires du temps passé,
Quand les branches d'arbre sont noires,
Quand la neige est épaisse et charge un sol glacé !...

Mais elle ne se contente plus, comme il y a vingt ans, avec de faciles archaïsmes, des traits généraux et des demi-teintes. Elle veut trouver, dans les scènes qu'on lui présente, des détails précis, des lignes arrêtées, des couleurs vives. Elle se soucie moins des âmes que des corps, et des sentiments que du costume. Emma est une princesse, Eginard est un page : types consacrés. En voulez-vous savoir plus? ce sont « deux beaux enfants »; ils s'aiment, ils sont en péril, ils sont sauvés; à quoi bon insister? l'aventure est bien connue. L'important, c'est que nous voyions de nos yeux, derrière le vitrail de sa fenêtre, Charlemagne épiant le rendez-vous clandestin, que nous suivions, depuis la tête jusqu'aux pieds, la description de son luxe barbare :

De cheveux longs et gris son front brun s'environne,
Et porte en se ridant le fer de la couronne;
Sur l'habit dont la pourpre a peint l'ample velours
L'Empereur a jeté la lourde peau d'un ours.

Avidement courbé, sur le sombre vitrage
Ses soupirs inquiets impriment un nuage.
Contre un marbre frappé d'un pied appesanti,
Sa sandale romaine a vingt fois retenti.

Il faut que nous jouissions du contraste entre les jeunes amoureux et le cadre austère où se déroule

Digitized by Google

leur idylle, entre une claire silhouette de femme, cou d'ivoire, blanches épaules émergeant du corsage bordé d'hermine, et les voûtes sombres dont de noirs hommes d'armes barrent les chemins aux fugitifs. Mais voici que la majesté impériale nous éblouit de l'éclat de ses pompes; tout brille, tout resplendit :

Un grand trône, ombragé des drapeaux d'Allemagne,
De son dossier de pourpre entoure Charlemagne.
Les douze pairs, debout sur ses larges degrés,
Y font luire l'orgueil des lourds manteaux dorés.

Tous posent un bras fort sur une longue épée,
Dans le sang des Saxons neuf fois par eux trempée;
Par trois vives couleurs se peint sur leurs écus
La gothique devise autour des rois vaincus.

Sous les triples piliers des colonnes moresques
En cercle sont placés des soldats gigantesques,
Dont le casque fermé, chargé de cimiers blancs,
Laisse à peine entrevoir les yeux étincelans.

Au milieu de cet appareil, à peine avons-nous eu le temps de distinguer, à genoux sur la pierre, les charmants coupables, elle, la tête dans ses mains, guettant entre ses doigts l'orage qui les menace, lui, perdu sous ses cheveux blonds,

Tentant vers sa maîtresse un oblique regard,

et déjà notre œil est attiré par la robe violette de Turpin, l'évêque du palais, qui, sur l'ordre de Charlemagne, s'avance pour les bénir. Il y a là un mélange de réalisme ingénu et de recherche décorative

Digitized by Google

qui fait songer aux toiles des peintres romantiques contemporains et amis du poète, des Johannot et des Devéria.

A peine le thème avait-il été repris dans la tonalité « gothique », qu'il reparaissait, transformé et modernisé avec plus ou moins de bonheur, sur deux théâtres à la fois. Melesville et Carmouche faisaient jouer aux Variétés un « tableau villageois » en un acte qu'ils intitulaient *La Neige, ou l'Eginard de campagne* (1). Le meunier Jacques Ledoux, ainsi nommé sans doute parce qu'il a la main rude, a promis l'une de ses filles, Denise, au forgeron Pataud, qu'on devine aussitôt dénué d'élégance. La rusée aimerait bien mieux le petit Julien, le jardinier du château. Elle commet l'imprudence de lui assigner la nuit, dans la salle basse du moulin, un rendez-vous qu'une chute de neige inopinée rend singulièrement compromettant. Blanchet, le domestique, raconte qu'il a vu passer dans l'ombre comme une espèce d'animal : « Ça s'coulait le long des arbres, et j'ons distingué un'coupe de deux personnes... » Il explique laborieusement qu'il s'agit « d'une brouette qui marchait toute seule, avec un homme qu'était en lapin ». On devine le stratagème. Les choses pourraient se gâter, si, dans l'intervalle, Pataud ne s'était laissé persuader par Toinette, l'autre fille de Jacques, qu'elle ferait son affaire beaucoup mieux que sa sœur. Tout finit par un double mariage. Et c'est par un double mariage

(1) Représenté sur le théâtre des Variétés le 26 décembre 1823.

Digitized by Google

aussi que se conclut *La Neige, ou le nouvel Eginard*, l'opéra comique dont Scribe et Germain Delavigne avaient écrit le livret pour Auber (1). Nous passons du village au château. Au lieu que la meunière Denise transporte à distance, dans une brouette, son encombrant amoureux, la princesse Louise de Souabe, aidée de sa dame d'honneur, voiture en traîneau, sur la glace d'un lac, l'époux auquel elle s'est secrètement unie, le comte de Lensberg. Le grand-duc imagine de torturer le couple infortuné en leur déclarant que Lensberg est son fils. « Sans doute, ajoute-t-il après qu'il a bien joui de la stupeur de sa fille, sans doute, puisqu'il est ton époux. » Désormais, Louise sera officiellement comtesse de Lensberg, et la dame d'honneur, qui fut elle aussi à la peine, deviendra princesse de Neubourg.

On le sent, la veine s'épuise. L'heure approche où l'histoire d'Emma et d'Eginhard, après avoir excité les imaginations, fait palpiter les cœurs et tiré peut-être de douces larmes, aura cessé d'intéresser conteurs, poètes, dramaturges, spectateurs et lecteurs, où elle ne sera plus qu'une pauvre chose usée et fanée, une vieillerie à mettre au rebut. Mais avant de finir, il faut, par une plaisante rencontre de sa destinée, qu'elle reçoive encore une fois l'empreinte de nos révolutions politiques, et qu'après avoir servi à glorifier Napoléon, elle soit employée à célébrer Charles X. En 1825, la Ville de Paris offre

(1) Représenté sur le théâtre de l'Opéra-Comique le 9 octobre 1823.

Digitized by Google

des fêtes au Roi, à l'occasion de la Saint-Charles. Elles comportent, entre autres divertissements, la représentation d'*Un trait de Charlemagne, ou Eginard et Imma*, drame héroïque en trois actes, par M. J.-A. Jacquelin, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur et inspecteur des théâtres (1). C'est le pendant du mélodrame de Plancher-Valcour. Il n'y manque ni le ballet, qui est « un pas guerrier » dansé devant la cour, ni le combat qui est une double reprise de tournoi entre Eginard et son rival Lautrec. La nouveauté, c'est qu'au lieu d'un homme, il y en a deux à transporter sur la neige. Eginard, en effet, ne va pas sans son fidèle écuyer Lionel. Voilà pour la pauvre Imma un surcroît de besogne! Qu'on se rassure : l'auteur a eu soin de la pourvoir d'une suivante qui est disposée à faire pour le serviteur tout ce que sa maîtresse fera pour le maître. Les choses s'arrangeront le mieux du monde. Mais le pauvre Charlemagne fait ici piètre figure. Il n'a ni volonté, ni éloquence, ni génie, ni panache. Ses chevaliers ne l'écoutent guère, et sa fille refuse tout net de lui obéir. S'il fallait absolument perdre son propre caractère, encore valait-il mieux être refait à l'image du premier des Bonaparte, que retaillé à la mesure du dernier des Bourbons.

Passé 1830, le conte du mariage d'Eginhard disparaît des œuvres de science. Guizot est le dernier histo-

(1) Représenté pour la première fois à Paris, le 3 novembre 1825, dans les fêtes municipales offertes par la Ville de Paris à S. M. Charles X, à l'occasion de la Saint-Charles. Paris, in-8, 1826.

Digitized by Google

rien qui ait cité tout au long, dans son cours sur la civilisation en France (1), « ce gracieux récit », je ne dis pas en affectant d'y croire, mais en laissant deviner quelque regret de ne le pouvoir pas. A part Teulet, que sa fonction de biographe oblige à une réfutation en règle, les érudits se bornent désormais, si par hasard ils le trouvent sur leur chemin, à l'écarter d'un mot. Il ne reparaît plus dans les œuvres des poètes. La sentimentalité un peu mièvre, le coloriage naïf auxquels il offrait d'heureux prétextes, ne sont plus de mise. Cette imagerie de Keepsake ne supporte pas le voisinage des truculences du second romantisme, ou de l'art robuste et savant des Parnassiens. Pourtant, vers 1875, un écrivain qui n'était à vrai dire ni un romantique ni un parnassien, mais un honnête versificateur dramatique, lequel eut son heure de talent et de renommée, Henri de Bornier, retrouva l'anecdote au fond de sa mémoire, et lui donna une toute petite place dans une tirade de la *Fille de Roland* (2). On sait que Gérald, le fils du comte Amaury, a sauvé de la violence des Saxons, Berthe, la fille du paladin tombé à Roncevaux. Il l'aime, et il est

---

(1) *Histoire de la Civilisation en France,* nouvelle édit., t. II, p. 218-222. Cet ouvrage résume les leçons faites par Guizot à la Sorbonne de 1828 à 1830. — Dans sa *Notice sur Eginhard,* en tête des *Annales* et de la *Vie de Charlemagne,* dans la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France,* Paris, 1823, Guizot avait discuté l'authenticité de l'anecdote, et conclu négativement, « non sans quelque regret, dit-il, car l'aventure est gracieuse et douce » (p. xv).

(2) La pièce a été représentée pour la première fois sur le Théâtre-Français, le 15 février 1875.

Digitized by Google

digne d'en être aimé. L'Empereur les a fiancés l'un à l'autre. Mais un affreux secret se découvre : le comte Amaury, c'est Ganelon. Le fils du traître épousera-t-il la fille de la victime? Le crime du père retombera-t-il sur le fils héroïque et glorieux? Charlemagne n'ose décider :

Que résoudre, ô mon Dieu? Double et sombre problème!
Ganelon et Roland!... tant de honte et d'honneur!
Où sera la justice? Inspirez-moi, Seigneur (1)!

Mais avant de rendre l'arrêt que lui dicte sa conscience, il tient à interroger son conseil :

Barons, ducs, chevaliers, vous tous qui m'entourez,
Si ma justice a pu faillir, vous jugerez...
. . . . . .
Autrefois, en un jour douloureux pour moi-même,
J'assemblai mes seigneurs en tribunal suprême,
Et c'est dans ce conseil que ma voix proclama
L'union d'Eginhardt et de ma fille Emma.
Ce qu'ils furent jadis, vous le serez sans doute,
Bons et droits justiciers! Parlez, je vous écoute... (2).

***

Cette allusion discrète et digne, c'est vraiment, dans la littérature française, le dernier soupir de la légende d'Emma et d'Eginhard. Elle y a végété pendant deux siècles; pendant cinquante ou soixante ans, elle y a

(1) Acte III, scène 10.
(2 Acte IV, scène 3.

Digitized by Google

vécu. Elle a subi les variations de notre goût, de nos idées et de nos mœurs; elle a reflété nos modes sentimentales, philosophiques, littéraires et politiques; son histoire est un peu notre histoire. Elle a été traitée une douzaine de fois, sans nous avoir jamais valu un chef-d'œuvre. Qui donc a manqué? l'étoffe, ou la façon? peut-être l'une et l'autre; mais surtout cet heureux accord du sujet, du poète et de l'heure qui produit, dans tous les genres, les ouvrages parfaits. Il eût fallu les premières années, brillantes, galantes, voluptueuses, de la cour de Louis XIV. Bayle le disait : il eût fallu La Fontaine. Dès 1697, l'occasion était passée, et sans retour. Mais n'est-ce pas encore un très beau succès pour une si mince légende, et un assez glorieux honneur pour le moine inconnu qui l'inventa, que d'avoir, à six ou sept siècles de distance, inspiré, — parmi beaucoup de rapsodies, — un poème de Millevoye et une ballade d'Alfred de Vigny?

Digitized by Google

LES DERNIERS SEIGNEURS

DU

DISTRICT DE BLAMONT

ÉTUDE LORRAINE

Par M. E. AMBROISE

MEMBRE TITULAIRE

La petite ville de Blâmont fut, dès les premiers temps du Moyen Age, le centre et le chef-lieu des communes qui l'entourent. D'abord capitale d'un comté indépendant, puis prévôté lorraine au commencement du seizième siècle, elle était devenue, lors de la réorganisation administrative de 1751, le siège d'un petit bailliage composé de vingt-trois localités, isolées du reste de la Lorraine par les enclaves de la province des Trois Évêchés; complication séculaire que la France, même lorsqu'elle devint définitivement maîtresse de la Lorraine, en 1766, ne s'était jamais souciée de simplifier (1).

(1) Le bailliage de Blâmont comprenait, outre la ville : Amenoncourt, Avricourt, Autrepierre, Barbas, Blémerey,

Digitized by Google

Blâmont n'avait rien gagné à cette annexion. Elle restait une petite ville close de vieux murs, au pied de son château en ruine, comptant quatre cent cinquante bourgeois, y compris les privilégiés, et vivant d'un budget de 11.000 francs, lorsque, en 1790, elle eut la bonne fortune d'être choisie par l'Assemblée constituante pour siège de l'un des neuf districts du nouveau département de la Meurthe, et de voir ainsi plus que doublée l'étendue de son ressort (1).

En effet, à la circonscription de l'ancien bailliage étaient réunies quarante et une communes tirées tout d'abord du comté de Salm, dont la capitale, Badonviller, se voyait déchoir au rang de simple canton; de douze communes prises à la châtellenie messine de Baccarat, avec Ogéviller et le ban de la Rivière; de la baronnie de Châtillon; du comté de Réchicourt qui, depuis 1764, appartenait au célèbre maréchal de Richelieu; enfin des baronnies de Saint-Georges et de Cirey, naguère propriétés privées des ducs de Lorraine en terre française, et où les familles de Beauvau et du Chatelet, comblées des faveurs de Léopold, avaient pu, presque jusqu'en 1789, faire figure de seigneurs indépendants.

Chazelles, Domêvre, Foulcrey, Frémonville, Gogney, Halloville, Igney, Leintrey, Saint-Martin, Montreux, Raon-lès-Leau, Reillon, Remoncourt avec le fief de Belcourt, Repaix, Saint-Sauveur, Xousse, Barville, village isolé des autres, non loin de Lorquin, Hermaménil, territoire sans maisons, aujourd'hui relié à Emberménil, qui était alors terre d'évêché, Grandseille, siège d'un marquisat créé pour M. du Chatelet, hameau près de Verdenal, enfin le fief de la Grand'haye, commune de Nonhigny.

(1) Arch. M.-et-M., Suppl. E. Blâmont, 1626-1656.

Digitized by Google

Les grands seigneurs que nous venons de nommer, MM. de Beauvau et de Richelieu, n'habitaient pas la contrée; ils faisaient administrer leurs vastes domaines par des intendants, des juges-gardes, des forestiers qui, presque tous, habitaient Blâmont.

D'autre part, la partie la plus fertile du nouveau district, la vallée de la Vezouse, avait toujours été terre d'église, occupée par les vastes possessions des abbayes de Domèvre, Saint-Remy de Lunéville, Haute-Seille, Belchamp, Senones, et des collégiales de Blâmont et Deneuvre. Il ne restait donc que fort peu de place pour la noblesse terrienne, et nous ne la trouvons représentée en effet que par neuf ou dix familles, qu'unissait entre elles, outre de nombreuses alliances anciennes ou récentes, la permanence des intérêts communs (1).

Dans leurs maisons de Blâmont, qu'on reconnaît encore à leurs lambris confortables, à leurs portes sculptées, elles faisaient leur résidence d'hiver. L'été les dispersait dans les vieux manoirs plus ou moins réparés depuis les guerres, sièges des souvenirs plutôt que des réalités de l'ancienne puissance seigneuriale, mais où se maintenait le respect des sépultures et des traditions familiales.

---

(1) Les familles de Mitry et Regneault de Châtillon sont alliées depuis 1699. Cette dernière l'est depuis 1706 à la famille de Mortal, à laquelle appartient Mme de Prémont, etc., etc.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

LA RÉVOLUTION

§ 1. — *Les domaines seigneuriaux.*

Quelques-uns de ces domaines sont très anciens.

Le fief de BARBAS, contemporain de la fondation du comté de Blâmont, et uni depuis le treizième siècle à la seigneurie de Montreux (1), en a été séparé en 1752. La famille de Barbas, illustre au Moyen Age, mais éteinte à l'époque des guerres, avait laissé à la famille Mauljean des possessions amoindries d'abord, par l'effet des Édits de Réunion en 1729, puis dispersées à la suite de revers et de poursuites judiciaires. C'est ainsi que MONTREUX appartenait, en 1789, à M. Billard-Salins, *dit* de Chéville, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel de cavalerie; tandis qu'un jeune officier, Michel-Nicolas de Mirbeck, dont le père servait comme capitaine aux Gardes de Monsieur, frère du Roi, habitait le manoir de BARBAS avec sa grand'mère, Mme Ervet, qui l'avait acheté en 1752.

A HERBÉVILLER, la vieille seigneurie de Lannoy et son intéressant château, appartiennent à Nicolas-Hyacinthe de La Garde-de-Fage, gentilhomme de la noblesse messine.

C'est un vieillard que son grand âge et ses infir-

(1) Renaud de Bar, évêque de Metz en 1308, promit au duc Thiébaut de rebâtir ce château, détruit au cours d'une guerre.

Digitized by Google

mités, dûment constatées par les autorités du district, préserveront, mais non sans peine, des rancunes démagogiques.

M. Charles-Gabriel Regneault, baron de CHATILLON, est un vieux soldat qui porte au front une cicatrice double. Il vit retiré « dans sa maison isolée au milieu des bois », auprès des ruines du château que sa famille possède depuis un siècle.

M. de Mitry, seigneur de REPAIX et de GOGNEY, uni aux Regneault par plusieurs alliances, représente, lui aussi, une vieille souche lorraine d'ancienne chevalerie. L'élection populaire de 1790 le fera maire de Blâmont.

M. Arnould, seigneur de Prémont, au bailliage de Vézelise, vient d'acquérir en 1784 la baronnie et le vieux manoir de CIREY, délaissés par les du Châtelet, marquis de Grandseille, qui, après les d'Haussonville, l'ont habité deux cents ans (1).

Il reste encore dans la contrée d'autres représentants de cette antique maison des comtes d'Hausson-

---

(1) La première maison d'Haussonville, qui s'éteignit au commencement du dix-septième siècle, possédait Châtillon et Turquestein depuis le quinzième. Lors du partage de ces seigneuries, en 1567, le lot dit de Châtillon échut aux deux filles de Gaspard d'Haussonville : Anne, femme de Georges de Nettancourt, et Marguerite, femme de Jean II du Châtelet. Après un sous-partage, en 1611, Châtillon fut vendu, puis racheté en 1676 par Nicolas Regneault.

Cirey, érigé en baronnie, demeura à la famille du Châtelet jusqu'en 1769, et la branche des Nettancourt-Châtillon se fixa à Frémonville. Antoine-Joseph épousait en 1786 Marie-Thérèse-Marguerite de Pindray, sa cousine, sœur de Charlotte, épouse de Xavier de Fage de Rochemur, et toutes deux habitaient Frémonville en 1789.

Digitized by Google

ville, barons de Turquestein, dès le quinzième siècle. Une de leurs branches, celle de Nettancourt-Châtillon, n'a jamais quitté le pays. Mais depuis la mort toute récente (1786) de Marie-Madeleine de Nettancourt, dernière de ce nom, elle est représentée par ses fils : Antoine-Joseph de Sailly, capitaine au régiment de La Fère; Mathieu, son frère, ancien capitaine au service d'Empire, et Mme de Rochemur, comtesse de Pindray, dame de FRÉMONVILLE.

Un parlementaire, M. Harmand de Bénaménil, seigneur de CHAZELLES (1), Mme Marguerite Conigliano, veuve de Barail de Bussène, enfin la famille du baron de Laugier, seigneur censitaire du fief de Belcourt (près REMONCOURT) complètent ce cercle très restreint de privilégiés, société polie, plus riche en général d'honneur que d'argent, et à laquelle ne manque même pas l'abbé, aimable et indulgente parure de toute réunion mondaine, en cette fin du dix-huitième siècle.

L'abbé Louis-Gabriel de Laugier, né le 5 septembre 1732, frère du seigneur de Belcourt, était comme lui le fils d'un gentilhomme autrefois page du duc Léopold, et qui avait conservé, avec le grand-duc de Toscane devenu empereur, des relations profitables. L'abbé jouissait, indépendamment de quatre

(1) La justice de Bénaménil (Lunéville-sud) avait été acensée pour partie, en 1771, à Nicolas-Joseph Harmand, conseiller au Parlement, déjà seigneur censitaire de Chazelles (Blâmont-Lunéville) par contrat du 26 avril 1714, confirmé par arrêt du bureau de réunion du 18 février 1730.

Digitized by Google

prébendes en Lorraine, d'un important canonicat de la métropole de Florence. A Blâmont, il était de toutes les fêtes de famille : témoin en 1772 au mariage de M^lle^ de Nettancourt, en 1786 à celui de M. Antoine de Sailly, etc. Mais si nous savons de lui quelque chose, ce n'est pas par le babil des mémoires du temps, c'est par la brutale indiscrétion de l'inventaire qui fut dressé en 1792, lorsque, privé de ses bénéfices lorrains par la constitution civile du clergé, l'abbé s'en fut vivre à Florence des revenus de sa prébende italienne, résolution funeste qui devait attirer sur sa famille et sur lui les pires catastrophes.

Par ce pittoresque constat, nous savons que l'abbé de Laugier avait une modeste bibliothèque de 237 volumes reliés et 156 brochures, dont plusieurs rongées des souris, un lit recouvert d'une housse de camelot à deux boudins, dont l'un garni de plume, mais l'autre rempli de paille; une table de *sculpterie* demi-ronde, avec son dessus de marbre surmonté d'un trumeau en deux morceaux de glace, et un *bonheur du jour*. Nous retrouvons les chandeliers, l'éteignoir et les indispensables mouchettes que notre siècle eût érigés en bibelots de musée, si la nation de les eût fait fondre; enfin les *gands* de chamois, la soutane de dauphine et les porte-perruques, qui seraient les édifiants témoignages d'une existence très calme, bien ordonnée, et très orthodoxe, si le protocole impitoyable n'enregistrait pour finir... un tablier de franc-maçon.

---

(1) Arch. M.-et-M., Suppl., Blâmont, 1767.

Digitized by Google

Rien ne nous autorise à suspecter le loyalisme de ces derniers représentants de l'ancien régime. Au début de la Révolution, ils témoignent en général de tendances sympathiques au nouvel ordre de choses, puis de soumission résignée aux coups qu'il leur porte. M. de Prémont était encore, en 1790, l'un des administrateurs du nouveau district. Lors du sac de l'abbaye de Haute-Seille, il avait contenu de son mieux et sans violence les paysans exaspérés. M. de Mitry, maire élu de la Ville de Blâmont, exerça ses fonctions jusqu'en 1791; le baron de Châtillon était membre de l'Administration départementale.

Il faut ajouter cependant que quelques-uns se montraient moins attachés à la France qu'à la famille ducale qu'ils avaient servie, et dont cinquante ans de régime français n'avaient pas aboli le souvenir. MM. de Chéville, de Mirbeck, de Rochemur ont servi dans l'armée royale, mais M. de Sailly, ancien capitaine, reçoit une pension de l'Empire, le baron de Laugier est entré par mariage dans une famille dont plusieurs membres ont fait leur carrière au service de la reine de Hongrie; lui-même a servi l'Empire et ses deux fils sont en Allemagne.

Si l'on a pu dire qu'en 1789 la Lorraine a complètement oublié son passé ducal, c'est en ce sens que les intérêts et les sentiments qui pouvaient l'y relier encore, furent désormais sans influence sur les actes politiques et les faits sociaux. Mais nous allons voir que, dans le domaine des intérêts privés, la persistance de ces souvenirs pourra déterminer de graves et parfois funestes résolutions.

Digitized by Google

§ 2. — *Les officiers du bailliage.*

A la tête de l'ancien bailliage, était M. le baron de Lubert (1), bailli d'épée, personnage absolument inconnu dans sa circonscription, où ne l'avaient attiré ni les réformes de 1787, ni les élections de 1788, ni l'énorme émotion causée dans le pays par la convocation des États généraux.

Les fonctionnaires effectifs étaient le lieutenant général civil et criminel, le lieutenant particulier, les juges au bailliage.

A la noblesse, plus ou moins ancienne, qui possède les terres seigneuriales, confine de très près la classe la plus élevée de la société bourgeoise, celle qui détient, à titre à peu près héréditaire, les charges de judicature au bailliage et à la municipalité.

Les fonctions publiques, dans cette petite ville de Blâmont, n'ajoutaient par elles-mêmes, aux conditions d'une existence modeste, que le relief flatteur d'un peu d'autorité et de considération. Mais en fait, elles se rehaussaient toujours du cumul lucratif et nullement interdit de la gérance des grands domaines seigneuriaux et des justices privées, profits appréciables qui menaient assez vite à l'aisance, puis à l'acquisition très convoitée et relativement facile du titre d'anobli.

De là des relations étroites d'intérêts et de poli-

(1) Louis-Pierre de Lubert, ancien major des gardes du corps de Stanislas, était fils de Louis de Lubert, président au Parlement de Paris; il s'était marié à Lunéville le 28 juillet 1766.

Digitized by Google

tesse, auxquelles la noblesse de race elle-même ne cherche pas à se soustraire, parce que sur tous ses domaines, dans toutes ses affaires, elle rencontre l'homme de loi, avec son expérience, son influence avisée et agissante, qui, dès les premiers jours de la Révolution, va inspirer, dominer même pendant quelque temps, toutes les manifestations de l'esprit public.

Un personnage avait incarné à Blâmont cette magistrature d'ancien régime. C'était Jean-Baptiste-Jacques Fromental (1), d'abord avocat conseiller du Roi et lieutenant en la maîtrise des Eaux et Forêts de Lunéville. Il était devenu à la fois lieutenant général au bailliage de Blâmont, subdélégué de l'intendant et, par surcroît, prévôt et gruyer du prince de Beauvau dans ses terres de Lorquin et d'Harbouey. Il était mort à cinquante-huit ans en 1787, mais ses deux fils s'étaient partagé ses multiples fonctions. L'aîné, Théodore (2), déjà procureur du Roi en la ville de Blâmont, où il avait épousé la fille de l'un des échevins, était devenu, après son père, subdélégué de l'intendant, tandis que son frère Louis (3) héritait des fonctions de lieutenant général civil et criminel au bailliage, où leur cousin Christophe Bathelot (4) cumulait déjà les fonctions de lieutenant particulier avec celles de haut officier de la baronnie de Cirey.

---

(1) Né en 1729, avait épousé en 1754 Élisabeth Zimmermann; mort en 1787 (Arch. M.-et-M., Suppl. E. Blâmont).

(2) Né en 1756, avait épousé en 1779 Catherine Voinot.

(3) Louis Fromental, né en 1761.

(4) Originaire de Saint-Georges, chef-lieu d'une des baronnies du prince de Beauvau (Arch. M.-et-M., Suppl. F, 1766).

Digitized by Google

Au nombre de leurs amis et comme témoins dans leurs actes de famille, on rencontre Louis Laurent, haut officier pour le duc de Richelieu du comté de Réchicourt, et son frère César, procureur fiscal du marquisat de Grandseille.

Tant d'influences combinées et ramifiées appellent les égards. Le comte et la comtesse de Lignéville, seigneur et dame d'Herbéviller en 1761, ont tenu Louis Fromental sur les fonts baptismaux; puis en 1788, la marquise de Lambertye, au bras du même Louis Fromental, devenu grand, a accepté d'être marraine de la fille de son frère Théodore (1). Enfin, lorsque, en pleine Terreur, le baron de Châtillon devra prendre une résolution d'où peut dépendre sa liberté, il priera Théodore Fromental de le conseiller « en ami (2) ».

Telle était la petite société, diverse d'origine, mais groupée par le lien commun du privilège, sur laquelle allait s'abattre la tempête révolutionnaire.

Avant les nobles, les magistrats furent menacés et atteints.

La suppression radicale de tout le système judiciaire et administratif, la division nouvelle de la France en départements et districts, les plaçait brusquement dans l'alternative de perdre sans retour l'influence et les avantages attachés à leurs fonctions

(1) Emmanuel-François, marquis de Lambertye, maréchal de camp, et Louise-Antoinette de Lambertye, sa femme (Arch. M.-et-M., Suppl. E, 1766).

(2) Lettre du baron Charles-Gabriel Regneault de Châtillon, à Fromental, du 13 frimaire an II (3 déc. 1793) (Arch. M.-et-M., Suppl. Q, 1036).

Digitized by Google

abolies, ou de briguer les faveurs du nouveau souverain, dispensateur de tous les emplois : le suffrage populaire.

Louis Fromental se fit élire juge de paix du canton de Cirey; Théodore trouva dans ses fonctions nouvelles de *procureur-syndic du district* beaucoup plus que l'équivalent de son ancien titre de subdélégué de l'intendant, car ce mandat lui conférait sur un territoire doublé, des pouvoirs d'autant plus redoutables qu'ils étaient moins définis.

Il eut l'habileté de s'y maintenir jusqu'à la fin de la période révolutionnaire, changeant son titre de procureur-syndic sous la Constitution de 1790, en celui d'*agent national*, sous le gouvernement démocratique, jusqu'en 1795, puis de *commissaire du Gouvernement* auprès de la municipalité cantonale, jusqu'à la fusion en 1800, de ces petites circonscriptions administratives dans l'arrondissement. Il demeura ainsi le personnage le plus important de la région, disposant d'une influence énorme, parfois d'une puissance redoutable; et nous allons voir que, comme exécuteur des mesures révolutionnaires, il l'exerça contre ses anciens amis. N'essayons pas de rechercher dans quelle mesure ont pu le déterminer successivement le patriotisme, le zèle démocratique, l'intérêt personnel, la nécessité d'obéir, la peur. C'est un problème bien redoutable que de prétendre fixer et expliquer le caractère des hommes qui ont traversé cette tragique époque. Nous nous contenterons de dégager sans parti pris le rôle qu'a joué Fromental au cours des événements.

Digitized by Google

§ 3. — *Premières mesures contre les absents.*

Les premières lois inspirées à l'Assemblée législative par le fait de l'émigration sont celles des 9 février et 8 avril 1792.

Elles ne sont encore que des menaces; elles suffisent néanmoins à aiguiser les convoitises déchaînées, mais non satisfaites par la mise en vente des biens d'Église, et par conséquent à jeter l'alarme dans les familles menacées.

Les biens des émigrés sont mis sous la main de la nation et sous la surveillance des corps élus. Ils constituent la garantie de l'indemnité que la nation exige pour le tort que lui cause la fuite d'une partie des citoyens. En conséquence, chaque municipalité enverra au district l'état des biens situés sur son territoire, appartenant à des personnes « qu'elle *ne connaîtrait pas pour être actuellement domiciliées dans le département* ». Les directoires de district, les administrations départementales, enfin le pouvoir central vérifieront, contrôleront, amenderont, compléteront ces premières données, et de ce travail en apparence sérieux et réfléchi, sortiront les listes provisoires d'abord, puis définitives d'émigrés.

Mais, tandis que les municipalités, guidées par les instructions de Fromental, se mettent en devoir de dresser les listes d'absents, les unes avec zèle, les autres avec quelque appréhension de l'abus qu'on pourra faire de leurs déclarations, les passions s'agitent autour d'elles, s'impatientent de leur lenteur, et

Digitized by Google

élèvent contre les administrateurs que le peuple a récemment élus pour exécuter ses volontés, des soupçons qui rendent leur tâche singulièrement délicate et compliquée.

On ne saurait s'étonner que Théodore Fromental, devenu procureur-syndic dans la ville même où il avait occupé la première place de judicature du régime monarchique, dût rencontrer quelques difficultés au début de sa nouvelle carrière de fonctionnaire républicain.

En travers de sa route, se dresse en effet un de ces personnages que la Révolution a vus surgir par centaines, ignorants, ambitieux, sans scrupules, agitateurs et dénonciateurs incorrigibles, jouets de tous les événements et surtout de cette fièvre de la domination et du pouvoir qui a fixé depuis lors le type célèbre du Jacobin. Malgré la vulgarité du personnage, il doit nous retenir un instant, puisqu'il a eu son heure d'influence et, en quelques mois de popularité, a pu faire beaucoup de mal.

Ce personnage, qui ne savait pas l'orthographe de son nom (1), était Jean Claudon, cultivateur et propriétaire de l'auberge du *Grand-Cerf*.

Depuis l'époque des premières élections populaires (2), où il avait convoité sans succès les fonctions de maire, sa jalousie n'avait désarmé ni contre son concurrent heureux, M. de Mitry, ni contre ceux qui, avec Fromental, entendaient réaliser au seul profit

(1) Il l'écrivait *Glodont*.

(2) Elles avaient eu lieu le 8 février 1790.

Digitized by Google

de l'ancienne bourgeoisie, les espérances du régime nouveau (1).

Ils avaient commis la faute de faire rayer ce gêneur de la liste électorale. En se posant en victime, Claudon put s'assurer pour un jour les faveurs populaires, se faire élire le 4 septembre 1791, et imposer à ses adversaires et à la ville entière toute l'intolérance de sa tyrannie démagogique.

M. de Mitry supplanté, insulté et menacé, s'est bientôt éloigné, ou, pour employer l'expression de Claudon, il a *émigré* de ses fonctions, qu'il avait cependant remplies avec conscience et désintéressement, car il n'avait pas hésité à contracter personnellement un emprunt, pour procurer du blé à la commune (2). Claudon saisit le moment propice, et, par un de ces abus auxquels se prêtait trop facilement la loi du 8 février 1792, fit inscrire M. de Mitry sur la liste des citoyens non présents.

Les meubles de la maison qu'il possède à Blâmont sont inventoriés, les caves visitées, et Claudon veut entrer de force dans le manoir de Repaix. En vain les autorités et la population indignée prêtent main-forte aux domestiques qui résistent; il amène de Sarrebourg des hommes armés, qui l'aident à saisir la laine de quatre à cinq cents moutons, et neuf petits

(1) M. Thomas de Mitry, maire le 25 juillet 1790, en suite de la démission du titulaire, conserva ses fonctions jusqu'au 4 septembre 1791 (Voir, sur ces incidents, Bibliothèque publique F L, 1236, un factum n° 35).

(2) Emprunt de 4 louis à la sœur de l'abbé de Laugier. Le Directoire contesta cette créance, sous prétexte qu'elle n'avait pas date certaine (Arch. M.-et-M., Q, 1038).

Digitized by Google

canons, objets de musée, qu'il rapporte comme un trophée.

Il se fait gloire auprès du directoire départemental d'avoir provoqué le séquestre de tous les biens de M. de Mitry, et d'avoir, en trois jours, consommé le partage des biens communaux, en dépouillant Fromental de 14 arpents de jardin qu'il se serait arbitrairement attribués; abus moins criminel d'ailleurs que celui qu'aurait commis l'ancien subdélégué, de concert avec ses collègues du district, en dépensant les fonds destinés à l'entretien des routes, sur le seul chemin de Frémonville, afin de se rendre plus commodément au dîner hebdomadaire que leur offre la ci-devant comtesse de Pindray (1).

On sait ce que peut à certains moments la perfidie de pareilles attaques. Répandant partout le trouble et l'alarme, elles atteignaient l'autorité de Fromental, et l'obligeaient, en jetant le soupçon sur le civisme de son attitude et la probité de sa gestion, à donner sans cesse des gages nouveaux de son loyalisme démocratique. Son zèle d'agent du pouvoir exécutif dut, pour conserver son prestige, se montrer de jour en jour plus ardent.

M. de Mitry, menacé et violenté, dès l'avènement de Claudon comme maire, passera à l'étranger en mai 1792, à la nouvelle du séquestre jeté sur ses biens. M. de Prémont se retirera à Strasbourg avec un domestique, prétextant les soins qu'exige sa santé.

---

(1) Arch. M.-et-M., L, 662, et Bibliothèque publique, F L, 1236, 35).

Digitized by Google

M. de Rochemur, qui séjourne depuis quelques années en Alsace, se tiendra à proximité de la frontière; l'abbé de Laugier se retirera à Florence, puisque la constitution civile du clergé l'a privé de ses bénéfices lorrains.

Mme de Pindray, le baron de Laugier, Mme Ervet, M. de La Garde de Fage et le baron de Châtillon tiennent bon devant la tourmente. Mais le jeune de Mirbeck rejoint à l'armée de Condé son père, officier des gardes du corps de Monsieur, croyant faire ce que lui commandent l'honneur militaire et la fidélité à son prince. Enfin M. de Chéville, qui avait annoncé en 1791 son intention de revenir, comme tous les ans, habiter au printemps sa propriété de Montreux, n'y paraît plus en 1792.

Nous ne pouvons savoir dans quelle mesure les événements généraux, la fuite du Roi, l'émigration des princes, ont pu déterminer ces graves résolutions. Mais l'administration de Claudon et d'autres désordres qui éclatèrent dans la région suffiraient à les expliquer. Il ne faut pas oublier en effet que, de toutes les abbayes lorraines, seule Haute-Seille, à 2 lieues de Blâmont, avait été saccagée par les paysans d'alentour le 1er août 1789 (1), et qu'un peu plus tard (2), la garde nationale de Blâmont avait accompli l'investissement burlesque des ruines du château de Turquestein, où l'imagination populaire voulait voir un dépôt d'armes et de munitions. Les violences de

(1) *J. S. A. L.*, 1894, p. 172.

(2) 14 sept. 1791, *M. S. A. L.*, 1886, p. 166.

Digitized by Google

Claudon à Repaix et à Blâmont n'étaient pas faites pour dissiper le malaise qui pesait sur toute la région.

§ 4. — *Établissement de la liste des émigrés.*

Voici donc comment, sous la pression de tous ces événements, les municipalités, puis le directoire du district de Blâmont ont procédé, en exécution de la loi du 9 février 1792, au recensement des biens des citoyens *non présents*.

Le plus grand propriétaire du pays est sans contredit l'illustre maréchal de Beauvau. Il était encore ministre de la Guerre en 1790. Il a soixante-douze ans. Il possède l'important domaine appelé les Baronnies qui s'étend sur dix-huit villages. Il n'y réside pas, mais c'est Fromental qui est son homme d'affaires.

La commune de Harbouey dit qu'elle n'a pas connaissance que le maréchal soit domicilié dans le département; puis, se conformant à la loi, donne l'énumération des terres qu'il possède sur le territoire communal (1). Merviller fait de même, mais Hattigny, visiblement préoccupé de l'abus qui pourrait être fait de ses déclarations, manifeste ses scrupules. Il ne se trouve, dit la municipalité de cette commune, le 9 mars 1792, aucun bien étranger, sinon celui qui appartient à M. le maréchal de Beauvau; mais comme ledit sieur n'a point déguerpi son poste, selon la voix commune, son dit bien se trouve *exant* de la déclaration (2). Le district en délibère le 14 mai, et, sans trop

(1) Arch. M.-et-M., Q, 1034.
(2) Arch. M.-et-M., Q, 1031.

Digitized by Google

de peine, Fromental, qui ne peut ignorer la situation de son maître, fait décider que M. de Beauvau « est considéré dans le moment présent comme maréchal de France, et n'a aucun soupçon d'émigration » (1).

La situation du duc de Richelieu, possesseur du comté de Réchicourt, était moins nette. Le trop célèbre maréchal de Richelieu, petit-neveu du cardinal, était mort en 1788 à l'âge de quatre-vingt-douze ans, laissant un fils, Louis-Sophie-Antoine, et un petit-fils Armand-Emmanuel du Plessis de Richelieu-Fronsac, comte de Chinon (2), auquel paraissait destinée la possession du domaine de Réchicourt. Il avait pris la précaution de déposer et de faire enregistrer à Blâmont un passeport qu'il avait obtenu de l'Assemblée nationale, le 1er août 1791, pour aller, disait-il, acquérir en Russie « des connaissances militaires ».

On interrogea les fermiers, on nomma un commissaire qui n'hésita pas à déclarer que « suivant la réponse que les *agant* lui ont *fait*, il est croïable que Chinon est émigré, et qu'il ne faudrait rien *négligé* pour le faire *dénoncé* ». Cependant Fromental et ses collègues, Pacotte et Dumont, éludant la grave conséquence que commandent ces conclusions péremptoires, déclarent, le 10 octobre 1792, que l'émigration ne paraît pas certaine, mais renvoient l'affaire au département (3).

---

(1) Arch. M.-et-M., Q, 1034.

(2) Né le 25 septembre 1766, mort le 16 mai 1821.

(3) 26 octobre 1792 (Arch. M.-et-M., Q, 1038).

Digitized by Google

Le comte de Chinon se défendit, fit valoir le passeport déposé à Blâmont et obtint, le 8 novembre, qu'il fût sursis à son inscription sur la liste.

Toutefois, le séquestre étant maintenu, le comté continuait à être régi par la nation, et, pendant ce temps, M. de Chinon, abusant de son passeport, allait rejoindre l'armée des princes...

Tout autre fut l'attitude des autorités à l'égard de ceux qui ne disposaient pas du prestige de ces grands seigneurs, ni surtout de l'appui des régisseurs de leurs biens devenus magistrats du district. Leur sort se régla sommairement.

Comme l'avait fait la commune de Hattigny à l'égard des biens du maréchal de Beauvau, celle de Montreux, après avoir libéré sa conscience en énonçant que M. Billard de Chéville est venu dans le village en 1791, et qu'il a annoncé qu'il reviendrait en mai 1792, donne la déclaration de ses terres. Mais le Directoire, trahissant l'évident scrupule des gens de Montreux, décide le 7 mai qu' « il y a lieu de présumer que la municipalité a regardé le sieur J.-Louis Billard comme n'étant pas actuellement domicilié dans le département, *puisqu'elle* a fourni le détail de tous les biens qui lui appartenaient » : décision jésuitique, inconciliable d'ailleurs avec celle qui allait être prise huit jours après en faveur du maréchal de Beauvau, et qui, malheureusement, n'est pas un fait isolé, car une sentence pareille devait atteindre M. de Prémont qui n'avait quitté Cirey que pour aller se faire soigner à Strasbourg.

Il n'est donc pas permis de douter que le Directoire,

Digitized by Google

de parti pris, maintient sur la liste des gens dont les municipalités avaient signalé la présence toute récente.

Un prêtre, Christophe Barbier, a passé à Bréménil, vers le 16 avril 1792; son frère J.-B. y était venu en décembre 1791 et avait obtenu, pour voyager, un certificat de la municipalité, qui en conclut que l'un et l'autre ne peuvent être que *soupçonnés*. Le Directoire fait, de ce soupçon, une certitude qui suffira pour faire vendre tout ce que possédaient les deux frères (1).

Colvis Nicolas, prêtre à Buissoncourt, était encore à Ancerviller le 30 juillet 1792. S'il a fait une déclaration de résidence à Nancy d'où dépend sa paroisse, il ne peut passer pour émigré. Mais le district de Blâmont, considérant que l'émigration de Colvis « *paraît* certaine », puis surchargeant son procès-verbal pour écrire qu'elle « *est* certaine », le couche sur la fatale liste (20 octobre 1792). Colvis avait fait sa déclaration à Nancy (2).

Tandis que s'établit cette liste toute provisoire, que les municipalités hésitantes dressent d'après de simples suppositions, les événements se précipitent.

Du séquestre à la confiscation il n'y avait qu'un pas. L'Assemblée législative l'a franchi le 27 juillet 1792, et, le 5 septembre (3), le Conseil exécutif proclamait que « l'obstination des mauvais citoyens dans

(1) Arch. M.-et-M., Q, 1034.
(2) Arch. M.-et-M., Q, 1038.
(3) Proclamation du 5 juillet; lois des 27 juillet et 6 septembre 1792.

Digitized by Google

une désertion coupable, depuis surtout le danger déclaré de la patrie, et les pertes incalculables qu'elle lui a fait éprouver, ne permettent pas d'user plus longtemps de ménagements à leur égard »; et le lendemain, l'Assemblée décrète la vente de tous les biens saisis, assimilant même à l'émigration l'absence du territoire français « par maladie ou nécessité de traitement » (1).

Tous ces biens jetés sur le marché doivent aider à enrayer la baisse de l'assignat qui a déjà perdu 31 % de sa valeur. Le ministre Rolland le dit sans ambages dans une circulaire du 30 octobre où il exalte les avantages « inappréciables que la République attend de la vente prompte des biens d'émigrés, et de l'influence que cette opération doit avoir pour rehausser le crédit national, et pour subvenir aux dépenses de la guerre ». Il termine par une menace : « Vous devez vous attendre à trouver en moi le dénonciateur le plus sévère, si j'ai de la négligence ou des fautes à vous reprocher. »

Naturellement les agents locaux renchérissent sur les sévérités ministérielles. Fromental n'y manque pas. Il écrit, le 27 avril 1793, à la municipalité de Foulcrey (2) : « J'apprends que..., Fleurence, prêtre,

(1) La loi du 6 septembre 1792 dispose encore que les biens meubles et immeubles des citoyens absents, leurs titres et papiers seront mis sous la main de la nation, et que les municipalités feront apposer les scellés chez tous ceux qui ne justifieront pas *à l'instant même* de leur résidence. Cette mainmise sera faite à Paris, à l'instant même, et partout ailleurs dans le jour de la réception du texte des décrets.

(2) Arch. M.-et-M., Q, 1033.

Digitized by Google

a du bien dans votre commune et que nous ne l'avez pas déclaré... je vous requiert (*sic*), au nom de la loi, de me déclarer, dans les trois jours, le bien de cet homme qui est soupçonné être émigré, et je vous requiert de donner connaissance de ma lettre à tous les citoyens. » Fleurence avait en effet un mobilier qui fut vendu ... 40 francs (1).

La liste provisoire des émigrés du district de Blâmont, dressée sous l'empire des suggestions que nous venons de décrire, était affichée à Nancy dès le 19 juillet 1792. Définitive, elle fut signée par Fromental le 14 novembre de l'année suivante : 24 frimaire an II.

Elle comprit d'abord vingt-huit noms (2), dix nobles : MM. Arnould de Prémont, ci-devant baron de Cirey; Billard de Chéville, ci-devant seigneur de Montreux; Jean-Thomas de Mitry et Rose de Bault, sa femme, seigneur et dame de Repaix; Mathieu de Sailly; le duc de Richelieu, comte de Réchicourt; de Fage de Rochemur, seigneur en partie de Frémonville; l'abbé Louis de Laugier; Julie de Laugier, sa sœur; Marguerite Conigliano, femme Barail de Bussène.

A ces noms s'ajoutaient ceux de neuf prêtres ou religieux et de dix autres personnes presque toutes attachées au service des nobles dont elles avaient suivi la fortune. Plus tard la liste s'allongea, on y porta : le chevalier de Sailly, M^me^ de Pindray, dame

(1) Arch. M.-et-M., Q, 1033.
(2) Arch. M.-et-M., Q, 431.

Digitized by Google

de Frémonville, M. de Mirbeck, seigneur du fief de Barbas.

Ainsi la déclaration toute provisoire des municipalités était devenue la base d'uné liste de proscription ignorée de beaucoup de ceux qui y furent portés, et qui demeura définitive en dépit des réclamations qui s'élevèrent tardivement.

§ 5. — *Ventes du mobilier des absents.*

La loi du 5 septembre et les décrets du 31 octobre 1792, qui ordonnaient cette vente immédiate du mobilier des émigrés notoires, et dans le mois celle des absents simplement *soupçonnés*, furent exécutés avec une hâte fébrile. Pour éviter le désastre de la mise aux enchères, il fallait se présenter au *moment de la vente* et produire soit des certificats de résidence et de civisme certifiés par huit citoyens, soit une décision du district appuyé d'un avis conforme de la municipalité.

En fait, les réclamations se produisirent très nombreuses; mais instruites avec lenteur, rendues très hasardeuses par la difficulté des preuves, elles n'aboutirent, sauf de rares exceptions, que quand tout était vendu depuis longtemps. Bien plus, si finalement la réclamation était accueillie, elle ne donnait droit qu'à la remise de ce qui pouvait rester du prix de la vente, après déduction de tout ce qui avait été prélevé pour les besoins de la nation.

Que restait-il dès lors (1)? Les matières d'or et

(1) Décrets des 1er mars, 31 août, 16 septembre, 17 octobre 1792, 13 brumaire, 2 ventôse, 9 messidor an II.

Digitized by Google

d'argent sont envoyées à la trésorerie générale; les statues et objets d'art sont réservés; les objets en fer, cuivre, étain, sont fondus et l'on devra les rechercher, dit une circulaire du 3 novembre 1793 (13 brumaire an II) jusque dans les bâtisses et sur la couverture des principaux édifices (1). Le linge et la literie vont aux hôpitaux, la bijouterie à la Monnaie, la toile et la laine aux magasins de pansement ou aux manufactures nationales (2). Blâmont envoyait, le 15 avril 1795, 542 livres d'argenterie prélevées sur les ventes.

On peut juger ainsi de la valeur de ce qui fut jeté pêle-mêle à l'encan de ces marchés tumultueux, mais qui n'en furent pas moins délaissés, quand le public spécial des mégères et des brocanteurs se fut repu de ces dépouilles. On cite un mobilier estimé 5.081 francs, qui fut vendu 25.300 francs, payables en assignats, dont la valeur réelle, à l'époque de la vente (prairial an IV), ne dépassait pas 380 francs.

Toutes les convoitises, toutes les fraudes se don-

---

(1) L'exécution de cette décision provoqua de vives réclamations. L'agent national de Lunéville, Haillecourt, écrit, le 12 janvier 1795 (3 pluviôse an III), qu'il ne trouve pas de cuivre, sauf quelques chanlattes en rosette au château et à la comédie, mais que leur remplacement en fer-blanc, qui est d'une rareté et d'un prix extraordinaire dans ce moment, serait singulièrement contraire aux intérêts de la République. Il en envoie cependant 2.365 livres (Arch. M.-et-M., Q, 62).

(2) Peu après, le 14 août 1794 (27 thermidor an II), le Comité de Salut public revenait sur cette décision, et reconnaissait que les couvertures fines de coton et toutes celles réputées de luxe, étaient inutilisables dans les hôpitaux (Marion, *Vente des biens nationaux*, chap. IX, p. 239).

Digitized by Google

naient carrière, au point que, dès avril 1793 (1), il fallut un décret pour défendre aux municipalités d'acheter pour leur propre compte, aux officiers municipaux de se rendre acquéreurs sous des noms supposés, aux gardiens de trafiquer des objets déposés entre leurs mains.

Il arriva que les scellés restèrent posés pendant huit mois sur du lard, de la graisse, des jambons (2), qu'on vendit les portes, les cheminées, les grilles, boiseries et balcons des maisons, qui eussent été prêtes à recevoir leurs acquéreurs et « qui, comme le déclara le ministre Rolland, ne présentaient plus que des masures inhabitables » (3).

Enfin, lorsque la Terreur eut pris fin, une circulaire ministérielle du 7 septembre 1794 (21 fructidor an II) constata que les corps administratifs avaient provoqué des ventes pour lesquelles ils n'étaient pas autorisés, et alors que les lois ordonnant le séquestre n'avaient encore rien prononcé sur le fond.

Blâmont dut avouer, le 3 brumaire an III (24 oct. 1794), que toutes les ventes mobilières du district étaient terminées dès avant le 13 avril 1793, c'est-à-dire bien avant la publication de la liste des émigrés (4).

Comment, au milieu de cette hâte désordonnée, stimulée d'ailleurs par les injonctions des Direc-

---

(1) Décret du 24 avril 1793.

(2) MARION, *loc. cit*, p. 236.

(3) Lettre du ministre Rolland, du 7 septembre 1794 (21 fructidor an II) (Arch. M.-et-M., Q, 1034).

(4) Arch. M.-et-M., Q, 1036.

Digitized by Google

toires (1), les réclamations pouvaient-elles aboutir? Tous ceux qui, devant les menaces et les violences, avaient quitté leurs résidences, même sans passer à l'étranger, s'efforcèrent d'y rentrer et protestèrent contre leur inscription sur les listes.

Mme de Mitry accourait à Blâmont dès la fin de 1792, et demandait sa radiation, protestant qu'une femme, contrainte de suivre son mari, ne pouvait être assimilée à une émigrée. Beaucoup ne connurent que plus tard les mesures qui s'exécutaient contre eux. Ceux qu'on jeta en prison ne purent réclamer; et, quand ils furent relâchés, ils se trouvèrent dans un complet dénuement.

Un vieillard de soixante-six ans, Jean-Jacques Pierre, mis en liberté après une détention de vingt mois, expose, le 20 frimaire an III (10 nov. 1794), « qu'il n'a même plus une paillasse pour se coucher et que, dénué de ressources, il est hors d'état de se procurer le moindre meuble, mais même de subsister ». Il demande qu'on lui remette au moins le prix de ce qu'on a vendu; mais le Directoire a repoussé sa requête (le 11 germinal an II) en chicanant sur la validité des serments qu'il avait prêtés.

Ces rigueurs inutiles ont d'ailleurs été générales, mais on ne songea à les trouver odieuses qu'après la chute de Robespierre. Il semble que Dubois-Crancé ait connu le cas du malheureux Pierre, lorsque, le 11 novembre 1794 (21 brumaire an III), il appela la pitié de la Convention sur ceux qui, « ayant été jetés

(1) Articles 6, 7, 9 de la loi des 1er-2 février 1793.

Digitized by Google

en prison puis relâchés, parce qu'on n'avait pu établir aucun fait à leur charge, ne trouvaient plus, en rentrant chez eux, une paillasse pour se coucher ».

Nicolas Colvis, que nous avons vu maintenir sur la liste, par la supercherie d'une surcharge, n'est nullement un émigré. C'est un prêtre, et il a été déporté pour refus de serment. Il réclame le 8 avril 1793 et le Directoire du département prononce sa radiation. Mais cette décision semble ignorée à Blâmont, et tout son bien y est vendu le 16 décembre (26 frimaire an II).

M. de Bussène a quitté Blâmont (1) en 1789 pour aller exploiter une minière en Dauphiné, où sa femme l'a suivi. Le directoire de Blâmont la porte sur la liste des émigrés. Mais quand, devenue veuve, elle réclame contre cette iniquité, toute la partie utilisable de son mobilier a disparu, et ce qui reste, c'est-à-dire un crible et un cadre, a été vendu 10 livres (2).

---

(1) Arch. M.-et-M., Q, 1038. — Marguerite Conigliano, veuve de Marie-Joseph de Bussène, originaire de Franche-Comté, anobli le 22 septembre 1760 « étant venu à Lunéville il y a environ vingt-cinq ans, après avoir épousé la fille de Marie-Joseph Conigliano, attaché au service du roi de Pologne pour la fourniture des marchandises nécessaires à la dépense de sa maison ». M. de Bussène avait successivement acheté la seigneurie de Bathlémont (1749), puis les droits utiles de la seigneurie d'Igney et la terre de Gogney (1778). Il avait ensuite cédé Igney à l'ingénieur Lecreulx, et Gogney à M. de Mitry.

(2) Arch. M.-et-M., Q, 1033. — On pourrait multiplier facilement ces exemples. La mère du curé de Montreux, Barbiche, s'est retirée avec ses meubles chez une voisine. Elle y est morte. Le district de Blâmont revendique les meubles comme appartenant à un émigré (Arch. M.-et-M., Q, 1038). Blaise, prêtre à Rambervillers, est parti, donnant à sa domestique

Digitized by Google

Bref, à la fin de 1794 (25 brumaire an III), les rapports officiels constatent que tout ce que M. de Chéville possédait dans sa maison de Montreux est vendu pour 3.189 livres; que le mobilier de l'abbé Laugier, celui de sa belle-sœur et de son frère sont vendus; qu'il ne reste rien de ce que possédaient M. et Mme de Mitry, ni de M. de Sailly. Il n'y a pas eu de vente du mobilier du château de Frémonville, parce qu'il appartient non à M. de Rochemur, mais à sa femme, Charlotte de Pindray qui, bien qu'un instant inquiétée, n'a pas émigré; mais à sa mort, la nation aura à reprendre 2.000 livres de rente viagère dont le capital ne sera disponible qu'à cette époque. Enfin, on n'a rien pu prendre à M. de Mirbeck parce que le mobilier du château de Barbas est la propriété de sa grand'mère, Mme Ervet.

Une mention prise au hasard, dans ce rapport officiel, montre jusqu'où le zèle patriotique des agents avait poussé l'ardeur des séquestres et des ventes. A Saint-Maurice, il ne restait plus que les effets du nommé Martin, qui a abandonné dans une baraque sa femme et ses cinq enfants, dont un est volontaire et les quatre autres très petits (1).

---

son mobilier, qu'elle ramène dans son village, à Hablainville. La municipalité s'empare de tout et fait enfermer à Blâmont cette femme et sa fille. Elles ont pu s'évader. Marianne Lhommée est la sœur d'un prêtre chassé pour refus de serment. Elle vivait avec lui et demande qu'on lui laisse au moins le mobilier qu'elle a reçu de ses parents. Le Directoire qualifie cette réclamation de ridicule, et la pauvre femme est dépouillée de tout (avril 1793).

(1) Arch. M.-et-M., Q, 431 et 1033.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

VENTE ET DISPERSION DES DOMAINES SEIGNEURIAUX

§ 1. — *La famille d'ancien régime.*

Les lois révolutionnaires ont frappé la famille de l'émigré plus durement que l'émigré lui-même. Elles ont prétendu disloquer l'organisation familiale telle que la comprenaient les traditions nobiliaires.

Le décret du 7 mars 1793, qui abolit le droit de tester en ligne directe, visait surtout les grands fortunes « toujours dangereuses, disait Cambacérès, dans une République ». Les lois qui suivirent se proposèrent de ruiner l'autorité paternelle dans la famille, ainsi que l'esprit de tradition sur lequel reposait tout l'ancien régime (1).

Le droit successoral variait selon les provinces; mais partout, la coutume écrite et les mœurs s'accordaient pour assurer, avec un soin jaloux, la conservation du bien patrimonial, alors même qu'elles excluaient ou limitaient le privilège de l'aîné.

C'était le cas de la coutume de Lorraine et de celle de l'évêché de Metz, dont l'application simultanée s'imposait aux nouveaux magistrats du district de Blâmont, formé de localités empruntées à ces deux provinces. « En directe, dit la coutume de l'Évêché (2),

(1) Charles DE RIBBES, *Les Familles et la Société avant la Révolution*, t. II, 289-292.

(2) T. XI, art. II.

Digitized by Google

fils ou filles sans distinction succèdent également et sans que l'un puisse prétendre avantage sur l'autre. » De même en Lorraine (1), « entre annoblis et roturiers, les frères et sœurs, fils ou filles, sans distinction, succèdent également aux biens meubles et immeubles, fiefs et de roture ».

Seul le statut particulier de l'ancienne chevalerie admet le privilège de l'aîné; mais il le soumet à de telles restrictions qu'il n'apparaît plus guère que comme un vestige de l'indépendance de ce corps politique et militaire, auquel la suppression des Assises a porté le coup mortel.

« Entre gentilshommes (2), tant qu'il y a fils ou descendants d'eux, ils excluent les filles. Le frère aîné ou son représentant... prend par préciput et sans obligation d'aucune récompense, le château ou maisonforte avec ses dépendances immédiates (3). » Mais là s'arrête le droit d'aînesse, et même si, dans l'enceinte du château, il y a « moulins, pressoirs et fours banaux », ils ne sont attribués au chef de la famille qu'à charge de récompense.

Les filles seules sont maintenues en état d'infériorité. Elles reçoivent indistinctement « sommes de deniers selon l'ordonnance du père ». A défaut de testament, elles sont pourvues « selon les qualités,

---

(1) T. XI, art. II.

(2) Coutumes nouvelles du titre XI, article IV.

(3) Ces dépendances sont : basse-cour, parc fermé de murailles, jardins et pourpris contigus, avec le droit de guet, etc. Suivant la coutume de Paris, l'aîné prend, outre le château, soit les deux tiers soit la moitié des fiefs.

Digitized by Google

moyens et facultés de leur maison, outre et par-dessus les habillements convenables à la décence de leurs états, et frais de festin de noces ».

La plupart du temps, soit que la médiocrité des fortunes lorraines rende trop difficile, sans un démembrement ruineux, la séparation des intérêts, soit que, d'un commun accord, et pour conserver l'intégrité du domaine patrimonial, on prolonge de génération en génération la jouissance commune, la majeure partie du bien reste en la possession de l'aîné. Seulement, et par cela même, les cadets, les filles, les oncles et tantes non mariés conservent comme un droit leur place au foyer. Ils y sont toujours accueillis, ils y gardent souvent, nous allons le voir, un appartement, et ces obligations du chef envers les puînés et les collatéraux se traduisent en pratique par des conventions multiples, compliquées, qui toutes ont pour effet de constituer l'aîné débiteur, sous des formes diverses, des autres membres de la famille et de perpétuer entre eux un état d'indivision que le temps aggrave de jour en jour.

Toutes ces circonstances rendaient très difficiles la mise sous séquestre et la vente d'un bien d'émigré. Elles offraient tout au moins de nombreux moyens dilatoires pour en retarder la consommation.

Pour renverser tous ces obstacles et réaliser la conception qui présidait à toutes les lois d'exception, c'est-à-dire l'idée de vengeance et de réparation pécuniaire du tort causé à la nation, le Gouvernement révolutionnaire fut conduit aux mesures terribles de la mort civile, aggravées encore par le système dra-

Digitized by Google

conien et cruel de la *présuccession*. Les parents durent, du vivant même de leur fils émigré, subir le partage anticipé ou la vente de tous leurs biens, dans lesquels la République s'attribuait la part de l'absent qu'elle considérait comme mort, pour prendre sa place dans le partage qu'elle imposait à ses parents encore vivants (1).

Mais les difficultés du partage n'en demeuraient pas moins très ardues. Pressés de donner une satisfaction immédiate aux convoitises qu'éveillait toujours la perspective d'une vente, harcelés par la Commission des biens nationaux qui voulait, pour masquer l'état des finances, jeter sans cesse de nouveaux domaines sur le marché, les agents nationaux ne sortirent, le plus souvent, de ces graves embarras, qu'au mépris des quelques règles et des formalités pourtant bien sommaires que les décrets de la Convention tentaient d'imposer à l'arbitraire des directoires et des municipalités.

C'est dans le trouble et la confusion de ce conflit entre les lois révolutionnaires et le régime séculaire de la propriété familiale que s'est accomplie l'œuvre

(1) Loi du 17 frimaire an II (7 déc. 1793) : « Les biens des pères et mères dont les enfants majeurs ont émigré sont séquestrés et mis sous la main de la nation. » Loi du 9 floréal an III (28 avril 1795) : « Tout ascendant d'émigré doit faire la déclaration détaillée de ses biens. Le Directoire procède à la liquidation de tout patrimoine supérieur à 20.000 livres. Il fera autant de parts égales qu'il y aura de têtes ou de souches, l'ascendant comptant pour une. Les parts revenant aux émigrés sont acquises à la nation. Les parents peuvent racheter à certaines conditions. » L'application de cette loi, suspendue comme inique le 25 juin 1795 (11 messidor an III), fut rétablie à titre facultatif le 31 mars 1796 (11 germinal an IV).

Digitized by Google

de dislocation et de dispersion dont nous voudrions suivre les péripéties.

Le démembrement de la seigneurie de Repaix, propriété de M. de Mitry, nous en fournit un premier tableau.

§ 2. — *La seigneurie de Repaix. Le comte de Mitry.*

La famille de Mitry, d'ancienne chevalerie, avait ses domaines à Vigneulles, à Charmois et au Ménil-Mitry (cantons d'Haroué et de Bayon). Un mariage l'avait unie, en 1699, à la maison de Châtillon, puis, en 1787, son représentant d'alors, Jean Thomas (1), chevalier de Saint-Louis, avait acheté à M. de Bussène la seigneurie de Repaix et le domaine de Gogney. Fixé dans le pays, il avait présidé en personne, en 1788, l'Assemblée de paroisse, premier échelon des réformes ébauchées par l'Assemblée des notables. Il avait même été élu maire de Blâmont aux élections de 1790.

M. de Mitry possédait une maison à Gogney, trois autres à Repaix, chef-lieu de sa seigneurie, plusieurs fermes auxquelles on attribua une valeur de 47.000 livres, et un mobilier estimé 4.000 livres. Mais il

(1) Fils de Jean-Hyacinthe et de Jeanne de Franquemont, épouse le 6 avril 1777 Marie-Charlotte (ou Catherine) de Bault, née le 11 novembre 1759 de Dieudonné-Henry-Antoine-François de Bault, gentilhomme du roi de Pologne, habitant Blâmont, et de Rose-Élisabeth Abram (Arch. M.-et-M., E, Suppl., n° 1765).

Antérieurement, le 20 février 1699, Charles-Joseph de Mitry avait épousé Anne-Nicole, fille de Nicolas Regneault et de Marie-Catherine Haxaire, acquéreurs en 1676 du château de Châtillon (Dom Pelletier).

Digitized by Google

devait 1.500 francs à l'une de ses sœurs, Louise-Françoise (1), 34.000 livres à une autre sœur, Jeanne-Charlotte, chanoinesse de Poussay, qui les lui avait prêtées pour permettre l'acquisition du domaine de Gogney (2), une rente de 400 francs à Marie-Charlotte, née en 1756, dont c'était l'unique ressource, 6.000 livres à Mme de Pindray. De plus, comme, dans la constitution traditionnelle de la famille d'ancien régime, les serviteurs attachés à la maison ont coutume de laisser leurs gages entre les mains de leur maitre, M. de Mitry doit 2.273 livres à ses domestiques.

Tels sont les détails que livrait à la malignité du vulgaire, le registre ouvert à la municipalité, le 10 octobre 1792, sur lequel quiconque avait eu des rapports avec l'émigré ou soi-disant tel, devait déclarer tout ce qu'il connaissait de ses affaires (3). A nous, qui n'y puiserons qu'avec le respect qui convient, il révèle l'extrême complication des intérêts qui s'agitaient autour de ce centre familial, où les mesures révolutionnaires et les rancunes locales venaient jeter le trouble d'abord, la ruine ensuite.

Il faut ajouter encore, comme élément de cette situation complexe, l'effet des douaires et des dispositions entre époux, qui mêlaient et confondaient

---

(1) Arch. M.-et-M., Q, 1033-1035.

(2) Le district contesta cette créance, en alléguant qu'il y avait eu concert entre l'émigré et sa sœur, pour « ôter à la nation la juste indemnité que lui doivent les ennemis du bien public » (Arch. M.-et-M., Q, 1038).

(3) Arch. M.-et-M., Q, 1035.

Digitized by Google

souvent les intérêts de deux familles alliées par mariage.

Dans les biens de M. de Mitry, mis sous séquestre, sa femme, Catherine de Bault, a droit, par suite de conventions matrimoniales, à un sixième. Ils ont un fils de douze ans, élève à l'école de Brienne (1), auquel les lois révolutionnaires, malgré leur rigueur, réservent un quart de sa part héréditaire. Mais quelle sera cette part? Elle variera selon que la mère de l'enfant, femme d'émigré, sera elle-même considérée comme émigrée. Aussi, dès qu'elle apprend la vente qui se prépare (2), Mme de Mitry accourt-elle à Blâmont. Elle n'a quitté, s'écrie-t-elle, le territoire que contrainte et forcée. Peut-on considérer comme émigrée la femme qui n'a fait que suivre son mari?

Fromental, et les membres du district, en face de l'avidité pressante des spéculateurs, trouvent une solution qui ne les compromet pas. Ils renvoient la question au ministre (3); mais en attendant, Mme de Mitry reste internée à Nancy à la Maison du Refuge (4); les créanciers attendent la décision ministérielle, et cette sœur de l'émigré, qui n'a pour vivre que la rente de 400 francs que doit lui servir son frère, demeurera dans le dénuement. Elle exhale sa plainte en une requête touchante qui n'a guère d'autre effet

(1) Arch. M.-et-M., Q, 1041.

(2) 24 décembre 1792 (Arch. M.-et-M., Q, 1041).

(3) Arch. M.-et-M., Q, 638. — Le district se compose, à cette époque, de Hanus, Ducret, Fromental l'aîné, Marchal, Pacotte, Hertz et Lafrogne.

(4) 8 septembre 1792 (Arch. M.-et-M., Q, 1041).

Digitized by Google

que d'attirer sur elle l'attention et la défiance; car si on lui accorde, en l'obligeant à donner caution, un faible subside, nous la retrouvons en 1794 arrêtée comme ex-noble et suspecte, et internée aux Tiercelins du 4 juin au 27 septembre, c'est-à-dire jusqu'après la chute de Robespierre (1).

L'état des biens de M. de Mitry, dressé immédiatement après son départ, porte leur valeur à 46.855 livres. Fromental l'ayant signé le 4 novembre 1793, la vente commençait le 17, pour se poursuivre jusqu'en mai 1794, puis, après une interruption, en juin 1795 (2). Tout ce bien, dépecé en 157 lots, atteignit le prix de 130.446 livres. Seulement, si l'on considère que l'assignat, pendant cette période, perdit plus des deux tiers de sa valeur nominale, on est ramené au chiffre de 43.000 livres, inférieur à l'estimation.

Il s'en fallut de peu que M. de Mitry ne fût déclaré en faillite; et il semble bien que, sans une protestation des autorités de Blâmont, c'est-à-dire de Fromental, il n'eût point échappé à cette nouvelle catastrophe.

Il restait encore des lambeaux de ses terres que l'on vendit en 1796, alors que l'assignat de 100 livres n'en valait plus que 3. Il en restait encore en 1803, que racheta M. de Mitry lui-même rentré en France, où nous le retrouvons en 1823, vivant à Nancy avec M^me^ de Mitry, et en possession de la charge de prévôt

(1) Arch. M.-et-M., L, 1525 et 3294; Q, 1038.
(2) Arch. M.-et-M., Q, 1033 et 431.

Digitized by Google

de la Cour prévôtale. Mais il avait quitté Blâmont sans esprit de retour.

Il nous faut revenir cependant au château de Repaix, où l'on avait posé les scellés sur une chambre réservée à un frère de Mme de Mitry, Antoine de Bault, né en 1758 (1), ancien garde du corps, qui, habitant Nancy lors du départ de son beau-frère, n'a pu s'opposer à l'inventaire de ce mobilier, et a été, comme conséquence, porté sur la liste des citoyens absents. Malgré ses réclamations, le Directoire de Blâmont s'apprêtait à procéder à la vente (8 avril 1793), prétendant que M. de Bault n'avait pas demandé sa radiation en temps utile. A force d'insistance, il avait enfin obtenu un sursis, mais ses démarches même avaient attiré les soupçons, et le 13 avril 1794 (24 germinal an II) une dénonciation était adressée à Fromental, alors agent national, par le Directoire de Nancy.

« Je te préviens que Dieudonné Henry, François de Salle Antoine de Bault, domicilié à Blâmont, actuellement résidant dans cette commune, prévenu d'émigration, te serait dénoncé comme suspect pour avoir été garde du tyran et s'être trouvé à Paris à

(1) M. de Bault et Catherine (ou Charlotte) de Bault, sa sœur, née le 11 novembre 1759, devenue épouse de Jean-Thomas, comte de Mitry, étaient les enfants de Dieudonné-Henry-Antoine-François de Bault, né en 1712, mort le 14 mai 1762, gentilhomme du roi de Pologne, qui avait épousé en premières noces Catherine Massu de Fleury, morte le 4 juin 1756, et en secondes noces Rose-Élisabeth Abram, qui, en 1781, se remariait à M. de Villaucourt (témoin Jean-Thomas de Mitry, son gendre). (Arch. M.-et-M., E, Suppl., Blâmont, nos 1765-1766, et Q, 1038).

Digitized by Google

la journée du 10 août 1792; il passe même pour un être... incivique. Il est conséquemment dangereux qu'il communique ses principes gangrénés. Ta haine contre les ennemis de la patrie m'est un sûr garant ...que tu t'empresseras de le réunir à ceux de son espèce » (1).

Immédiatement de Bault est arrêté à Lunéville (2) et envoyé à Nancy. Il reste en détention cent quatre-vingts jours et n'est relâché que le 20 septembre (4e sans-culottide an II) sur la déclaration du Directoire de Blâmont qui reconnaît enfin « que Bault est en instance pour se faire tirer de la liste des émigrés, et que, d'après les certificats qu'il produit, il a été avéré qu'il n'était pas dans le cas d'émigration ».

Il avait suffi des quelques meubles laissés à Repaix, dans l'appartement réservé à son beau-frère par M. de Mitry, pour attirer sur lui tous ces dangers (3).

§ 3. — *Comté de Réchicourt. Le duc de Richelieu.*

La vente du comté de Réchicourt (4) nous présente les mêmes complications, mais sous un aspect différent auquel le rang et la célébrité des person-

(1) La dénonciation est signée : Sonnini, administrateur; Brandon, secrétaire général (Arch. M.-et-M., L, 1524).

(2) Arch. M.-et-M., Q, 3300. — Procès-verbal signé Laurent, Placiard, Georgeot, Bourguignon le jeune, Delorme, Petit et Castara.

(3) Arch. M.-et-M., Q, 1041.

(4) Réchicourt-le-Château, ancienne Meurthe, canton de l'arrondissement de Sarrebourg. Le comté s'étendait sur Avricourt, Foulcrey, Gondrexange, Ibigny, Moussey, Richeval (Arch. M.-et-M., Q, 1033-1040).

Digitized by Google

nages qu'elles mirent en scène prêtent un certain intérêt.

Ce comté, possession ancienne de la famille de Linange-Dabo, comprenait des terres et des forêts que les actes administratifs, en dépit de leur sécheresse ordinaire, qualifient d'immenses. Il s'étendait sur sept villages, et sa valeur approchait de 800.000 livres, non compris le château estimé 12.000 livres et son mobilier 10.000 livres. Il était entré dans la famille de Richelieu en 1751, du chef de la seconde femme du maréchal, Marie-Élisabeth-Sophie de Guise morte en 1740, et par l'effet des partages de sa succession confondue dans la masse des biens de cette famille.

Il était loué 20.300 livres, réduites à 10.465 depuis la suppression des dîmes et droits féodaux (1). Un ami de Fromental, Louis Laurent, en était régisseur et haut officier.

Le maréchal étant mort en 1788, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, le comté était passé aux mains de son fils, Louis-Sophie-Antoine, père de trois enfants, deux filles (2) et un fils puîné, le jeune comte de Chinon qui, nous le savons déjà, était passé en Russie, dès les débuts de la Révolution, au moyen d'un passeport qui n'avait pas empêché le Directoire de Blâmont de séquestrer provisoirement son bien.

Depuis lors, le soupçon d'émigration qui pesait sur lui était devenu une certitude, le comte de Chinon

(1) Cette ventilation avait été faite le 12 janvier 1792 (Arch. M.-et-M., Q, 1095).

(2) Armande-Marie-Antoinette et Simplicie-Gabrielle-Armande.

Digitized by Google

ayant rejoint l'armée de Condé. Aussi, dès que son père mourut, en 1794, on le considéra comme seul propriétaire de tout ce comté, sur lequel la République avait hâte de jeter un arrêté définitif de confiscation (1). Elle n'y parvint pas sans difficultés. La haute situation de la famille de Richelieu ne se soutenait en effet que grâce à une série de substitutions, qui frappaient la majeure partie de ses biens entre les mains de l'aîné des fils et en assuraient la conservation en dépit des prodigalités et des gestions les plus désordonnées. La plus importante de ces substitutions remontait aux dispositions testamentaires du cardinal (1642) et voici ce qu'en dit le cynique et présomptueux maréchal dans ses Mémoires (2) :

« Le chagrin que j'eus de la mort de mon père fut si faible, qu'il n'eut pas de peine à être effacé par le plaisir que je ressentis d'être plus riche... Je succédais à une substitution très avantageuse, et j'admirai la prudence du cardinal mon grand-oncle, qui faisait

---

(1) Louis-François-Armand de Vignerod du Plessis, duc de Richelieu, maréchal de France, petit-neveu du cardinal, était né en 1696. Il mourut en 1788. De sa seconde femme, Marie-Élisabeth-Sophie de Guise, morte en 1740, il avait deux enfants : Louis-Sophie-Antoine, duc de Fronsac, et, après son père, duc de Richelieu, mort en 1794, et une fille, qui fut la comtesse d'Egmont.

Le duc de Fronsac avait épousé successivement Mlle de Hautefort et Mlle de Galifet. Il eut trois enfants : deux filles et un fils puîné, Armand-Emmanuel, comte de Chinon, né en 1766, mort en 1821 sans enfant de son épouse, Mlle de Rochechouart. Louis XVIII a substitué sa pairie au fils de sa sœur, comtesse de Pumillac.

(2) Mémoires du maréchal de Richelieu, dans *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. II, p. 414.

Digitized by Google

passer dans mes mains les duchés de Richelieu et de Fronsac, la terre de La Ferté-Bernard, etc... Sans cette sage prévoyance du cardinal, j'étais perdu... Mon père... s'était ruiné sans se faire honneur. Si j'ai hérité de lui le goût des femmes, du moins j'ai su l'anoblir un peu. Il s'y livrait presque toujours crapuleusement... Je ne puis assez bénir l'usage des substitutions. C'est sans doute ce qu'on a pu faire de mieux pour le soutien des grandes familles; sans cela, il n'en subsisterait pas la moitié... Ce serait la faute la plus grossière en politique de les éteindre, et je suis bien persuadé qu'aucun roi ne le souffrira (1). »

Une autre substitution avait été créée en 1728 par la mère du maréchal sur des biens provenant de la famille de Guise. La troisième était d'origine galante.

« Une dame, lisons-nous dans les mémoires déjà cités (2), qui se ressouvenait avec plaisir de quelques moments qui lui avaient été anciennement donnés, Mme Gayac, crut probablement s'honorer en léguant à peu près 100.000 livres, sans compter le mobilier, à un grand seigneur qui n'avait pas besoin de cette augmentation de fortune, et en déshérita un neveu sans ressources, qui était en apprentissage chez un ouvrier. La bonne dame avait substitué une partie de son bien en faveur de Fronsac; les plaintes du pauvre neveu furent inutiles. La loi était contre lui et le cri de la justice et de l'humanité ne fut point entendu. »

(1) Loi du 25 octobre 1792, art. 1 : « Toutes les substitutions sont interdites et prohibées à l'avenir. »

(2) T. II, p. 316.

Digitized by Google

Il fallait ces abus de l'ancien régime pour soutenir l'opulence apparente de certains grands seigneurs, car la succession de Guise, fort obérée, n'avait été acceptée que sous bénéfice d'inventaire. Le duc de Richelieu avait emprunté 16.000 livres à son propre fermier de Blâmont, et il redevait, en outre, 19.583 livres au régisseur de ses forêts, qui fit de son chef une coupe extraordinaire pour se payer (1).

Le directoire du district de Blâmont hâtait les expertises et tous les préparatifs de la vente, lorsque la Commission des biens nationaux, plus prudente, se demanda si, en définitive, la nation, en se substituant à l'émigré, ne risquait pas de payer ses dettes sans en trouver l'équivalent dans le patrimoine confisqué. Il faut, écrit-elle le 26 prairial an III (2), donner les ordres les plus précis et les plus prompts au district de Blâmont pour qu'il suspende la vente du lot en question jusqu'à ce que les opérations servant à constater l'état actif et passif de cette succession et à déterminer le parti qu'il convient de prendre, soient terminées.

En dépit des espérances déçues il fallut obéir et surseoir. De longs débats furent engagés devant la Commission des biens nationaux (3). Les sœurs du comte de Chinon, nouveau duc de Richelieu, obligèrent l'État à rechercher l'origine et la portée de ces substitutions, dont il prétendait s'attribuer tout le

(1) Arch. M.-et-M., Q, 1035.
(2) Arch. M.-et-M., Q, 59.
(3) 24 thermidor an II (Arch. M.-et-M., Q, 1034).

Digitized by Google

profit comme représentant de l'émigré; et l'on dut reconnaître en définitive qu'elles ne pouvaient frapper le château de Réchicourt. C'était un bien libre qu'il fallait partager également entre les trois enfants du duc défunt, et dans lequel le comte de Chinon n'avait droit qu'à un tiers. La République, n'en pouvant prendre davantage, fit opérer un lotissement; l'agent national, usant du privilège que la coutume de Lorraine réservait en pareil cas au plus jeune des héritiers, choisit, comme substitué au comte mort civilement, le lot le plus avantageux pour la nation. Il put enfin faire vendre le château de Réchicourt le 6 juillet 1796. Mais il n'empêcha pas M. de Richelieu de poursuivre en Russie, après ses études militaires, sa carrière diplomatique. Le duc rentrait en France avec les alliés en 1814, signait avec eux, pour le roi Louis XVIII, le traité qui replaçait les Bourbons sur le trône de France, et devenait ministre en 1815 et 1821, après avoir participé au procès du maréchal Ney.

§ 4. — *Les Baronnies. Le maréchal de Beauvau.*

Nous avons dit qu'un autre grand domaine, la baronnie de Saint-Georges, était entré dans la composition territoriale du district de Blâmont.

Il appartenait, comme Réchicourt, à un grand seigneur dont la mémoire cependant nous est plus chère que celle du maréchal de Richelieu : le prince de Beauvau-Craon, né à Lunéville en 1720, fils de l'ancien gouverneur pour le duc François III du grand-

Digitized by Google

duché de Toscane, maréchal de France et ministre de la Guerre en 1790. Nous savons déjà que, sur l'avis de Fromental, son homme d'affaires, le Directoire de Blâmont avait renoncé à le considérer comme suspect d'émigration.

Le maréchal mourut à Paris en 1793 sans avoir été inquiété. Mais sa fille, la princesse de Poix, bien que n'ayant jamais quitté la France, n'en eut pas moins à se défendre, pour d'autres raisons, contre les prétentions du fisc, sous la République, sous l'Empire, et même, circonstance plus singulière, sous la Restauration. Nous avons recueilli ailleurs les péripéties de ce procès des Baronnies qui ne prit fin qu'en 1835, par la reconnaissance définitive des droits de la Princesse (1).

Mais le sort de ces grands domaines nous intéresse moins que celui des familles plus humbles qui constituaient la noblesse terrienne du district, car les lois révolutionnaires devaient les atteindre plus directement, plus injustement et souvent plus cruellement.

§ 5. — *La Tour de Frémonville. La famille de Pindray.*

La seigneurie de la Tour de Frémonville était, dès la fin du seizième siècle, aux mains d'un conseiller d'État, M. de Lampugnan, dont une descendante,

(1) « Le procès des baronnies » (*M. A. S.*, 1912).

Digitized by Google

Anne-Françoise, l'apporta par mariage à George-Louis de Pindray. C'était une famille originaire du Périgord, fixée en Lorraine depuis 1641 par une alliance avec la maison d'Anglure.

Dès le premier tiers du dix-huitième siècle, la famille de Pindray était entrée dans celle de Nettancourt-Châtillon, par le mariage d'Anne de Pindray avec Nicolas-Adrian de Nettancourt (13 janvier 1739), puis dans celle de Sailly, par l'union de Marie-Madeleine de Nettancourt, dernière de ce nom, avec François de Sailly. Mais, en 1790, elle n'était plus représentée que par quatre filles, issues de François de Pindray, toutes nées à Frémonville, et dont deux au moins habitaient la Tour.

Fromental, nous l'avons vu, était reçu chez elles, et Claudon, dans ses dénonciations, avait prétendu que, pour rendre ses relations plus commodes, le procureur syndic avait dépensé tous les fonds affectés à l'entretien des routes sur le seul chemin de Blâmont à Frémonville.

Il était difficile cependant de faire passer ce château des dames de Pindray pour un repaire de la réaction, car Marie-Catherine épousait, en 1793, le curé constitutionnel de la paroisse et les sentiments que professait ou qu'affectait Charlotte, nous sont connus par un curieux document. Elle avait épousé M. Xavier de Fage de Rochemur, plus jeune qu'elle de dix-sept ans, et qui, au moment de l'établissement de la liste des citoyens non présents, se trouvait à Colmar. Mais comme il ne possédait rien à Blâmont, son avoir se bornant à une rente de 10.000

Digitized by Google

livres que sa femme lui avait reconnue par contrat (1), le séquestre ne put la frapper. Cependant une lettre sans signature venant de Colmar et adressée à Mme de Rochemur tomba, le 18 avril 1793, sous les yeux du comité révolutionnaire, dont la fonction quotidienne était de décacheter les lettres à la poste. Sa lecture, dit le procès-verbal des séances, a fait penser qu'elle pourrait être de X. de Rochemur, son mari émigré, ce que la tournure mystérieuse de la lettre donne lieu de présumer (2). De ce jour, Mme de Rochemur devenait suspecte; elle fut arrêtée un peu plus tard, le 10 novembre (28 brumaire an II) et ne put qu'avec peine obtenir un certificat de civisme (3).

Voici en quels termes elle protesta deux jours après :

« Aux citoyens composant le Comité de surveillance révolutionnaire.

« Expose Charlotte Pindray que, victime d'une alliance malheureuse, elle gémit dans les liens d'un mandat d'arrêt... quoiqu'elle ait obtenu un certificat de civisme... Elle a précisément fait connaître... combien elle était détachée de son mari, qui cause dans le moment ses chagrins, et qui la compromet aux yeux de ses concitoyens, en la rendant suspecte... L'exposante a prouvé dans toutes les circonstances tout le civisme dont une femme est capable; elle a toujours regretté de ne pouvoir contribuer davan-

(1) Contrat de mariage du 5 juillet 1791 (Arch. M.-et-M., Q, 1033, et L. 638).

(2) Arch. M.-et-M., L, 3157.

(3) Arch. M.-et-M., L, 3162.

Digitized by Google

tage à l'affermissement de la République... Elle ose espérer que ses concitoyens ne la confondront pas avec les aristocrates impudents qui causent tous nos maux. L'exposante se présente au Comité, détachée des liens qui l'unissaient à un ennemi de la patrie, et si elle n'a fait plus tôt des démarches pour y parvenir, c'est qu'elle n'avait *pue* (*sic*) se persuader qu'il l'eût abandonnée ou qu'il fût émigré. Mais son absolu silence depuis plus d'un an lève tous les obstacles et son cœur a prononcé le divorce même avant son arrestation. »

Peu de jours après, le 3e nonidi de brumaire, cette supplique était lue à la réunion plénière des corps administratifs et judiciaires, présidée par Fromental, et paraissait si touchante et si vraie, que l'Assemblée, s'en appropriant les idées et les termes, comme si quelqu'un de ses membres les eût inspirés, déclarait : « que la citoyenne Pindray-Rochemur est la victime d'un mariage malheureux; qu'elle a toujours été dans le sens de la Révolution; qu'elle a manifesté dans toutes les circonstances les intentions les plus favorables, que la calomnie même n'a pu trouver moyen de lui nuire (allusion aux dénonciations de Claudon) et qu'on ne peut rien lui reprocher ». Mme de Rochemur fut mise en liberté sans surveillance (1).

Elle réalisa ses projets de divorce le 16 février 1794 (28 pluviôse an II), affirmant ainsi la sincérité momentanée de ses griefs contre son mari, et l'ardeur de ses sentiments révolutionnaires. La fin de la Ter-

(1) Arch. M.-et-M., L, 3160.

Digitized by Google

reur, puis l'établissement de l'Empire calmèrent toutefois les uns et les autres, car, en 1806, Mme de Rochemur vivait avec son mari à Blâmont même, où elle mourut l'année suivante (1). La Révolution a ébranlé les consciences non moins profondément que les institutions.

La quatrième des châtelaines de Frémonville, Thérèse de Pindray, dame de Guéblange, avait épousé Antoine-Joseph de Sailly, capitaine au régiment de La Fère, qui ne fut porté sur la liste des émigrés qu'à la suite de son frère Mathieu, et probablement à cause de la confusion de leurs biens (2). Ils possédaient, en effet, une maison à Blâmont avec deux jardins et une vigne, qui furent vendus, dès le 17 décembre 1793, pour 10.155 livres.

Cependant M. Mathieu de Sailly n'acceptait pas la qualification d'émigré. Dès le 4 mars 1793, il accourait à Nancy pour se faire rayer de la liste encore provisoire. Il expliquait qu'il ne s'était retiré à Luxembourg que pour ne pas se voir priver de sa pension d'officier ayant servi l'Empire. On lui répondit qu'il avait eu tort de laisser expirer le délai d'un

(1) M. Germain de Maidy, Notice sur *Frémonville*, dans *B. S. A. L.*, 1912, p. 186.

(2) Mathieu de Sailly *dit* l'aîné, capitaine au service d'Empire, et son frère Antoine-Joseph, étaient fils de François de Sailly, seigneur de Montigny et d'Igney, et de Marie-Madeleine de Nettancourt, fille de Gabriel-Laurent de Nettancourt (mort le 7 décembre 1735) et de Jeanne Cossu (morte le 27 août 1739). Antoine avait épousé, le 30 janvier 1786, Marie-Thérèse-Marguerite, comtesse de Pindray, dame de Guéblange. De ce mariage était née, le 29 janvier 1787, Charlotte-Marie-Thérèse de Sailly (Arch. M.-et-M., L, 3162).

Digitized by Google

mois imparti par la loi (1), et il ne réussit qu'à sauver son mobilier, estimé 3.000 livres, en démontrant qu'il appartenait à la citoyenne Martimprey, sa sœur (2).

Quant à Antoine-Joseph de Sailly, il semble bien qu'il ait réellement émigré. Sa femme, Thérèse de Pindray, ne l'avait pas suivi. Elle demeura à Guéblange, assez paisible pour obtenir un passeport le 10 juillet 1794 (22 messidor an II) (3), puis vécut à Blâmont jusqu'en 1816, donna à l'hospice la plus grande partie de sa fortune et, par sa bienfaisance, mérita la reconnaissance publique. La municipalité fit élever à sa mémoire, en 1844, un petit monument qu'on voit encore au cimetière de Blâmont (4).

Mais, avec elle, le nom des trois familles de Nettancourt, de Pindray, de Sailly, habituées dans la contrée depuis deux cents ans, disparaît. La tempête révolutionnaire avait rompu les liens d'intérêt et de sentiment qui les y avaient si longtemps fixées.

§ 6. — *Le fief de Barbas. M. de Mirbeck.*

Fromental paraît avoir usé de plus de rigueur

(1) Arch. M.-et-M., Q, 1038-1041, L, 638. — Loi du 8 avril 1792 : « Ceux qui rentreront avant le 9 mai seront réintégrés..., mais ils paieront les frais du séquestre, toutes leurs contributions arriérées, et, à titre d'indemnité, une somme double de leurs impositions. » Le 23 octobre, la Convention décrétait que tous les émigrés sont bannis à perpétuité, et seront punis de mort s'ils rentrent.

(2) Catherine, baronne de Sailly, épouse de Georges-Constant-Alexandre de Martimprey (Arch. M.-et-M., Q, 1033, et E, suppl., n° 1766, à la date du 27 janvier 1777).

(3) Arch. M.-et-M., L, 639.

(4) Notice précitée, *B. S. A. L.*, 1912, p. 187.

Digitized by Google

envers la famille de Mirbeck qu'envers les châtelaines de Frémonville.

Au château de Barbas habitait avec sa grand'mère, Mme Ervet, un tout jeune homme, M. de Mirbeck, lieutenant de cavalerie (1), qui, par suite du décès prématuré de sa mère, possédait du chef de celle-ci un quart du fief de Barbas, et, du chef de M. Ervet, son grand-père, un dixième de la même seigneurie.

Le 24 août 1792 (2), la municipalité de Blâmont avertissait le district que ce jeune homme avait quitté Barbas depuis un an (ce qui n'avait rien d'étonnant puisqu'il était officier), en ajoutant : « Nous le soupçonnons avoir passé aux émigrés à *Comblenzt* (*sic*). » Cinq jours après, et sans plus ample informé, M. de Mirbeck était déclaré suspect, et ses biens étaient mis sous séquestre pour être éventuellement affectés à l'indemnité due à la nation. Mais ces biens, confondus avec ceux de la famille Ervet, n'étaient pas liquidés, il fallait attendre une occasion de les saisir.

Le 20 août 1793 (3), Mme Ervet est dénoncée comme donnant refuge à des émigrés. La garde nationale accourt, fouille sa demeure et, dans un réduit derrière une tapisserie, trouve 20 réseaux de blé, 3 sacs

(1) Arch. M.-et-M., L, 454. — Michel-Nicolas de Mirbeck, né à Barbas en 1769 de Nicolas de Mirbeck, chevalier de Saint-Louis, officier aux gardes du corps de Monsieur, lequel vivait encore en 1791, et de Marie Ervet, morte à vingt et un ans, peu après la naissance de son fils, le 15 novembre 1769. Elle était fille de Jean Ervet, ancien chirurgien militaire, et de Françoise Valier qui, en 1791, habitait le château de Barbas avec son petit-fils.

(2) Arch. M.-et-M., Q, 1034.

(3) Arch. M.-et-M., L, 3157.

Digitized by Google

de farine, 2 bichets de pois. Mme Ervet n'avait déclaré que 6 réseaux (1). Elle a donc commis une fraude. Le blé sera confisqué au profit des pauvres, et livré à un boulanger bon patriote. Le Comité de surveillance laisse cependant Mme Ervet en liberté.

Mais deux jours après, Fromental, au retour d'une absence, s'émeut à la lecture du procès-verbal de la séance, à laquelle il n'a pas assisté. Il demande la revision de la délibération et exige l'arrestation de Mme Ervet, à cause, dit-il, « de la suspicion publique (qui pèse) sur cette maison, de l'asile qu'elle a donné aux prêtres insermentés, des correspondances qu'elle a entretenues avec eux, et des violents soupçons que le public a, qu'elle cache et a caché des émigrés ». L'arrestation, à laquelle nul n'avait songé l'avant-veille, est votée à l'unanimité.

La pauvre femme comparaît le lendemain devant le Comité, où elle obtient de se faire assister du citoyen Mengin, homme de loi à Lunéville (2). Elle se défend de recéler du blé appartenant à autrui. On n'a trouvé chez elle que sa récolte de deux années, qu'elle conserve pour les pauvres et pour elle-même. Les sacs seuls lui ont été prêtés. Elle croit avoir obéi à la loi en déclarant ce qui provient de la récolte de 1791, et non des précédentes. Elle a caché ce blé parce qu'elle craint les voleurs et brigands qui plusieurs fois l'ont insultée et menacée, dans sa maison, où elle vit seule, à l'écart du village. Enfin, c'est elle-même qui spontanément a montré la cachette.

(1) Loi du 4 mai 1793.
(2) Arch. M.-et-M., L, 3160.

Digitized by Google

L'arrestation n'en est pas moins maintenue. Fromental se charge de partager les grains saisis. Il donne double part aux volontaires qui, pendant plus d'un mois, ont occupé militairement la maison, et fait vendre le reste pour en distribuer le prix aux pauvres (1).

Mme Ervet, enfermée d'abord à Blâmont, fut ensuite tranférée à Nancy et livrée au juré criminel. Nous n'avons pas trouvé la solution de son procès (2), nous savons seulement qu'elle y survécut.

Le cas de Mme Ervet n'entraînait pas confiscation de son bien personnel, et, grâce à l'indivision compliquée qui liait sa situation à celle de M. de Mirbeck du chef de sa femme, et du jeune de Mirbeck du chef de son grand-père, la vente n'en eut lieu qu'en juin 1796, sous l'empire d'une législation déjà adoucie, qui permit à Mme Ervet de racheter le bien de son petit-fils. Mais la poursuite des biens de la famille de Mirbeck continuait encore en 1800, et l'on vendait, le 25 messidor an VIII, le tiers dans la moitié de huit domaines, formant la part de l'un des membres de la famille, porté sur la liste des émigrés.

§ 7. — *Seigneurie de Montreux. M. de Chéville.*

Nous avons vu comment M. Billard de Salins, dit de Chéville, seigneur de Montreux, fut porté sur la

(1) Arch. M.-et-M., L, 3157.

(2) Les actes du tribunal criminel ne sont pas déposés aux Archives départementales, mais sans doute à celles de la Cour, qui ne sont pas complètement classées.

Digitized by Google

liste des émigrés, bien qu'en se retirant à Nancy pour l'hiver, il eût annoncé son intention de revenir à la campagne au printemps de 1792, comme il le faisait tous les ans. Cette injustice fut peut-être pour quelque chose dans la résolution qu'il prit; mais il paraît certain qu'il émigra et se joignit même à l'armée des princes (1). Une lettre, dans laquelle il était question de Dumouriez qui, nouveau Monck, pourrait bien préparer la reddition de toute son armée, fut interceptée en Belgique. Elle était adressée à M. de Chéville, lieutenant-colonel de cavalerie en France, volontaire dans la compagnie des gentilshommes de la province de Champagne en cantonnement à... près Namur, armée de S. A. S. M. le duc de Bourbon (2). La vente de tous ses biens, séquestrés dès 1792, fut dès lors poursuivie avec un zèle probablement intéressé, car on n'y eut souci, ni des erreurs matérielles, ni de la loi. On mit en vente, le 24 janvier 1794, comme contenant 309 jours, une ferme qui n'en contenait que 209 (3). La loi du 6 août 1790 défendait de vendre les bois particuliers attenant aux forêts domaniales ou communales; on mit aux enchères un petit bois appelé les Boulottes, contigu à la forêt de Montreux. Le domaine qui constituait cette

(1) Arch. M.-et-M., Q, 1034, 1038. — Jean-Louis de Billard de Salins, dit de Chéville, chevalier, lieutenant-colonel de cavalerie, seigneur de Montreux qu'il avait acheté en 1784, avait été maintenu dans les droits accordés à ses ancêtres de se qualifier gentilshommes (*Complément au nobiliaire*, LEPAGE et GERMAIN, p. 2233). Il était célibataire, du moins en 1787.

(2) Arch. M.-et-M., L, 3375.

(3) Arch. de M.-et-M., Q, 434.

Digitized by Google

seigneurie fut également adjugé en bloc, alors qu'il eût été avantageux de le diviser, et le nom des acquéreurs ne permet guère de douter des complaisances qui favorisèrent leur convoitise (1).

Le scandale fut assez évident pour qu'une réclamation s'élevât et parvînt jusqu'à la Commission des biens nationaux, qui demanda des explications. Le Directoire de Blâmont répondit que la vente s'était faite en gros à cause des mauvaises terres dont les habitants n'auraient pas voulu; et que, quant au petit bois, il était par sa position exposé à des délits qu' « il est toujours désagréable de faire réprimer par les agents de la patrie contre ses propres enfants » (2). Cette phraséologie parut pitoyable, et la vente fut provisoirement annulée. Mais on acheva de ruiner M. de Chéville en l'empêchant de recouvrer ses fermages, sous prétexte qu'un Français émigré n'avait plus qualité pour exercer les droits de propriété, sentence « qui fait éclater, déclara le tribunal du département, le patriotisme déjà connu des magistrats qui y ont concouru » (10 août 1792) (3). Ils avaient en effet découvert et appliqué les conséquences de la mort civile, plus de six mois avant qu'elle ne fût décrétée (28 mars 1793).

(1) La plupart des domaines seigneuriaux ont été acquis par des spéculateurs, toujours les mêmes, agissant individuellement ou en société. Leurs noms, très répandus dans le pays, sont portés actuellement encore par d'honorables familles dont plusieurs, malgré cette coïncidence, n'ont peut-être rien de commun avec eux. C'est pour ne prêter à aucun rapprochement que nous ne les citons pas.

(2) Arch. M.-et-M., Q, 59 et 434.

(3) Arch. M.-et-M., Q, 1034.

Digitized by Google

Les ventes furent reprises le 18 mars 1795, en 25 lots. Les pièces détachées fournirent environ 28.000 livres, la ferme principale et la maison 66.200, mais l'assignat ne valait plus alors que 15 % (1). M. de Chéville, coupable, mais ruiné par des agissements contraires à tout droit, ne reparut jamais à Montreux.

§ 8. — *Baronnie de Cirey. M. de Prémont.*

M. de Prémont (2), acquéreur, vers 1784, de la baronnie de Cirey, dernier démembrement de la seigneurie de Turquestein, demeurée jusque-là entre les mains de la famille du Châtelet, était, de ce chef, un des grands propriétaires du pays. Sa baronnie comprenait une ferme de 80 hectares et 1.360 hectares de forêts, feuillus, sapinières et chaumes.

Séparée de corps dès avant la Révolution, Mme de Prémont s'était hâtée de divorcer, dès que les lois nouvelles le lui avaient permis, et se prétendait propriétaire de la moitié du domaine de Cirey. Un procès était depuis longtemps engagé sur cette question.

M. de Prémont qui, comme tant d'autres, avait en 1789 manifesté des sentiments libéraux, avait été élu administrateur du district, en 1790; mais, en 1792 il s'était retiré à Strasbourg, pour raison de santé.

---

(1) Arch. M.-et-M., Q, 434.

(2) Joseph-Sigisbert-Arnould de Prémont descendait du sieur Arnould, gentilhomme ordinaire du duc Léopold (1709), seigneur de Parey-Saint-Césaire et du fief de Prémont, ban de Thelod (canton de Vézelise) (LEPAGE, *Communes*, II, 267-727). Il avait épousé Marie-Thérèse-Marguerite Mortal, née le 7 octobre 1750.

Digitized by Google

Il n'en fallut pas plus pour que ses biens, objets de vives convoitises, fussent portés dans la déclaration imposée aux municipalités, par la loi du 8 avril 1792, en dépit des explications courageusement données par Christophe Bathelot, juge et gruyer de sa baronnie, qui dut se défendre comme d'une action incivique d'avoir accepté de se charger de ses affaires. « Il ne croyait pas mieux faire, dit-il, qu'en se rendant utile à un individu qui s'était montré dans le sens de la Révolution. » (1)

Ici encore, la simple déclaration des biens de l'absent suffit à le faire considérer comme émigré, et Fromental en arrêtait la liste le 4 décembre 1793 (14 frimaire an II). La ferme fut estimée 18.000 livres, les forêts 240.000 (2).

Tout d'abord, dans la hâte de jeter sur le marché une proie si tentante, on ne tint pas compte des prétentions de M^me^ de Prémont, et dès la fin de 1793 on procédait à une vente qui fut plus tard annulée comme illégale.

Mais l'adjudication du moulin de Cirey souleva une protestation d'un autre genre, et qui révèle la mentalité créée dans certains milieux par l'établissement de la dictature démocratique.

La fièvre du patriotisme exaspéré qu'exalta jusqu'au délire la menace de l'invasion étrangère, est

(1) Arch. M.-et-M., Q, 1036.

(2) Ce séquestre arrêta la construction d'un château que M. de Prémont avait commencé et au sujet de laquelle il devait 600 livres à son architecte, Piroux, de Lunéville, qui venait tous les quinze jours visiter les travaux (Arch. M.-et-M., Q, 1034 et 1035).

Digitized by Google

l'excuse des procédés que ce régime mit en œuvre pour sauver la République et la liberté; mais en province, l'esprit jacobin, ne s'exerçant guère que dans le cercle restreint des intérêts locaux, confondit simplement et presque naïvement les convoitises du sans-culotte avec l'intérêt public. De cette mentalité procède l'étrange protestation qui s'éleva contre la vente du moulin de Cirey (1) :

« Le soussigné, depuis deux mois et demi, désire se maitre en possession de l'ancien battant et enclos de Cirey... A cet effet, j'ai entré en composition avec les différents acquéreurs... J'ai eu beau leurs apprécier que c'est pour y établir une fabrique de limes et visse, objets de la première nécessité pour la République, puisque ce sont les objets desquels nous manquons le plus, et qu'il fallut envoyer des sommes énormes à l'étranger... pour se procurer ces objets. J'ai en conséquence recours à vous, Citoyens administrateurs, pour l'optenire. Le bien général vous y oblige de donner des ordres à ce sujet... la nation y gagnera par une fabrique des plus essentielles, surtout dans les vues du Comité de Salut public... Je vous demande à qui je dois m'adresser pour pouvoir solidement m'y établir en vertu d'une fabrique aussi nécessaire à tous égards.

« Je suis le citoyen Aorne demeurant ordinairement à Strasbourg, rue de la philosophie 25, et propriétaire à Turquestein (2). »

(1) Arch. M.-et-M., Q, 1041, 12 mai 1794.

(2) C'est chez ce citoyen, et dans les ruines de Turquestein qu'il habitait en été, et où il venait d'édifier une chapelle

Digitized by Google

Le Directoire prit la peine de répondre au pétitionnaire que le droit de propriété était sacré, et qu'il ne pouvait obliger les acquéreurs à se dessaisir d'un bien que la nation leur avait vendu.

Mais il fallut tenir compte des difficultés soulevées par Mme de Prémont, reconnue créancière de son mari de 77.841 livres (1). On dut, en définitive, lui céder une part des forêts qu'elle fit immédiatement défricher, et ce n'est qu'après le 10 octobre 1795 (18 vendémiaire an IV) que furent vendues, à Cirey, deux maisons, l'une avec volière et potager, l'autre à plusieurs logements, serre, charmilles, verger, attenant au parterre, avec clos de 53 jours, dépouilles de M. de Prémont, et restes défigurés ou transformés du vieux manoir des du Châtelet.

§ 9. — *Baronnie de Châtillon. M. Regneault de Châtillon.*

Le baron de *Châtillon*, Charles-Gabriel-Regneault (2), dont les ancêtres habitaient ce château depuis plus de cent ans, n'émigra pas. Mais il fut, malgré sa soumission aux lois et les bons rapports qu'il entretint avec Fromental, plus d'une fois inquiété. Son frère cadet, Joseph-Romain, qui habitait Rosières, ayant

---

approuvée par l'évêque constitutionnel, que la garde nationale de Blâmont avait fait une perquisition le 11 septembre 1791, pour rechercher les armes qu'on y disait cachées (*M. S. A. L.*, 1886, p. 166).

(1) Arch. M.-et-M., Q, 1034.

(2) Né en 1742, mort le 1er septembre 1817.

Digitized by Google

émigré, Charles-Gabriel dut faire la déclaration des sommes que ce frère pouvait lui devoir. Il la souscrivit en ces termes (1), le 26 octobre 1792 :

« Moi, Charles-Gabriel-Regneault, citoyen, déclare par la présente devoir une somme de 24.000 livres cours de France, à Joseph-Romain Regneault mon frère cadet, par contrat de vente de son quart dans la terre de Châtillon; de laquelle somme je dois lui payer les rentes jusqu'à parfait paiement. Donné à Châtillon le 26 octobre 1792, l'an IV de la liberté et la première de l'égalité. — Regneault-Châtillon citoyen. »

Ce pacte de famille sauva le château de Châtillon du séquestre, et de la vente à laquelle il n'eût pas échappé, si la cession à l'aîné par le cadet de sa part du domaine n'eût fait cesser l'indivision.

Mais l'émigration de Joseph-Romain n'en porta pas moins un trouble profond dans les intérêts de cette famille, car, jusqu'en 1800, l'État s'immisça dans ses affaires. Le 25 messidor an VII, il faisait vendre cent neuf cinq cent quatrièmes (109/504) d'une cense restée indivise entre M. de Châtillon et cinq autres copartageants, depuis une longue suite de générations.

M. de Châtillon crut prudent de déclarer aussi ce qu'il devait à chacune de ses sœurs, l'une habitant Nancy, l'autre, Mme de Bast, fixée à Gross-Hermestrof près Saint-Avold, et qui était peut-être émigrée. Il confiait ses doutes à Fromental, le 13 frimaire

(1) Arch. M.-et-M., Q, 1035.

Digitized by Google

an II (1) et lui demandait « en ami » ce qu'il devait faire. Cette prudence n'était que trop commandée par les circonstances, car, le 12 novembre 1793, le Comité de surveillance de Blâmont recevait de celui de Rosières « l'invitation de surveiller la maison de Regneault, ci-devant Châtillon et les environs, crainte qu'il ne s'y rassemble des émigrés » (2). Fromental avait répondu qu'une surveillance active allait être immédiatement exercée « sur cette partie de la montagne ».

La tradition rapporte que M. de Châtillon dut se tenir caché pendant plusieurs jours sous les roches qui portent son château, pour échapper à ces menaces, contre lesquelles le défendait mal l'amitié de Fromental; et dès lors il fut obligé de se présenter tous les deux mois devant la municipalité de Cirey, pour prouver sa présence et solliciter un certificat de civisme (3).

§ 10. — *Fief de Belcourt. Le baron de Laugier.*

De toutes les catastrophes causées par l'émigration, la disparition de la famille de Laugier est la plus poignante et la plus tragique.

Cette famille, nous l'avons dit, était surtout attachée à la maison ducale. Originaire de Provence, elle était ancienne, et en Lorraine deux de ses membres,

(1) Arch. M.-et-M., Q, 1036.
(2) Arch. M.-et-M., L, 3158.
(3) Arch. municipales de Cirey, D I, 1793, 1.

Digitized by Google

Jean-François en 1754, François de Paule en 1769, avaient fait partie de la Société royale des Sciences et Belles-Lettres.

Louis, baron de Laugier, né en 1725, était seigneur d'un domaine situé sur le territoire de Remoncourt, à 2 lieues de Blâmont, vieille métairie appelée les Rappes que son père avait acquise du domaine à titre d'acensement, et dont il avait obtenu en 1736 l'érection en fief sous le nom de Belcourt.

Le père et le fils avaient servi l'Empire comme officiers; le premier en recevait encore une pension (1). Trois autres de ses fils servaient à l'étranger. La famille Dumesnil, à laquelle appartenait Mme de Laugier, avait conservé avec la cour d'Autriche des rapports non moins étroits. Son père, seigneur de Hoëville (2), avait été capitaine au service de la reine de Hongrie; un frère de celui-ci avait en Toscane le grade de général. On ne saurait s'étonner dès lors que les deux fils du baron de Laugier, dont l'un avait étudié à l'école du génie à Metz, fussent passés en Allemagne dès avant les débuts de l'émigration.

Deux sœurs du baron, Julie et Françoise-Charlotte, celle-ci née en 1733, vivaient d'une rente que leur servait le chef de la famille. Enfin, son frère cadet, Louis-Gabriel, titulaire de quatre canonicats en Lorraine et d'une prébende du chapitre métropolitain de Florence, habitait l'une des maisons que sa famille possédait à Blâmont.

---

(1) Arch. M.-et-M., B, 11386.

(2) Hoëville, arrondissement et canton nord de Lunéville.

Digitized by Google

Atteint par la suppression de ses bénéfices lorrains, l'abbé eut la fatale idée de se réfugier à Florence. Il laissait à François Balthasar Lafrogne, homme de loi, devenu secrétaire adjoint de Fromental, le soin d'obtenir les indemnités promises par la constitution civile du clergé (1); confiait son mobilier et celui de sa sœur Julie à Louis Fromental, locataire dans sa maison de Blâmont, et lui empruntait 600 livres pour faire le voyage d'Italie.

De son côté, Mme de Laugier, à l'annonce d'un accident grave qui mettait en danger la vie de l'un de ses fils, était partie précipitamment pour l'Allemagne, où l'avait surprise la promulgation de la loi frappant les émigrés de mort civile. Tandis qu'elle implorait de la Convention une autorisation de rentrer en France, on avait profité de son absence pour séquestrer non seulement son bien personnel, mais celui de son mari (2).

Celui-ci, demeuré à Belcourt, protestait. Il soutenait que l'émigration de la femme ne justifiait pas le séquestre des biens du mari; tandis que, pour gagner du temps, son avocat, M. Chippel, exaspérait par de savantes procédures dilatoires la convoitise des spéculateurs.

Le malheur voulut que, en avril 1793, M. de Laugier confiât à un sieur Braun de Sarrebourg, qui se

---

(1) Arch. M.-et-M., Q, 1034-1035. — Les prébendes dont jouissait l'abbé de Laugier étaient celles de chanoine à Domèvre, Deneuvre, Saint-Jean-de-Briey et Saint-Amand-de-Metz.

(2) Arch. M.-et-M., E, 190.

Digitized by Google

chargeait de faire passer des correspondances en Allemagne, une lettre non signée pour son ami M. d'Olonne et probablement aussi un peu d'argent pour sa femme, restée dans le dénuement, et qui n'osait repasser la frontière.

Le Comité de surveillance de Sarrebourg intercepte cette correspondance, il y voit tous les éléments d'un complot. Laugier est arrêté le 21 avril, et un exprès court à Blâmont à la recherche d'un corps d'écriture permettant de prouver que la lettre saisie est de sa main.

Le soir même les scellés sont apposés à Belcourt par le juge de paix de Leintrey, et Marquis, lieutenant de gendarmerie, fouille la maison de Blâmont où il ne découvre que de vieux papiers. Le lendemain, dès 4 heures du matin, il est à Belcourt, force un bureau, et trouve enfin, au milieu de papiers intimes qu'il saisit, un livre de comptes. Il rapporte ce trophée qu'on expédie à Sarrebourg, non sans avoir félicité le lieutenant de son zèle, et l'avoir admis, à titre de récompense civique, aux honneurs de toutes les séances du Comité révolutionnaire.

Les patriotes de Sarrebourg remercient leurs frères de Blâmont, protestent qu'ils « achèveront de purger la terre de la liberté de tous les traîtres », et envoient Laugier à la maison de justice criminelle de Nancy (25 avril).

Celui-ci ne cesse cependant de répéter qu'il n'est ni créancier ni débiteur de son ami, qu'il n'a chargé personne de lui envoyer de l'argent. Il n'en est pas moins maintenu en état d'arrestation. Peut-être le

Digitized by Google

tribunal criminel eût-il, après un examen moins sommaire, renvoyé Laugier faute de preuves. Malheureusement, l'affaire lui fut retirée pour être déférée au tribunal révolutionnaire.

L'existence à Nancy de cette juridiction exceptionnelle et heureusement éphémère est peu connue. Voici les souvenirs qu'en gardent les archives.

C'est le 22 novembre 1793 (3 frimaire an II) que le représentant du peuple en mission, Balthasar Faure, institue ce tribunal, auquel il donne le nom et qui partage les attributions du trop célèbre tribunal révolutionnaire de Paris.

A la tête de ce terrible instrument de terreur, il a mis le citoyen Marc, dont le prénom de Tricolor qu'il s'est donné, révèle suffisamment le zèle et l'ardeur (1). Il l'a chargé de juger « toutes les personnes soupçonnées d'aristocratie, fédéralisme, royalisme, projets, actions et propos contre-révolutionnaires » (2).

Dans son audience d'ouverture, le tribunal délibère qu'il ne recevra aucun solliciteur. Ceux qui feraient cette démarche seraient dénoncés comme suspects, « attendu que l'innocent doit être fort de sa conscience et que le coupable perdrait son temps ».

Durant les quarante-trois jours qu'il a vécu, le tribunal révolutionnaire (3) semble avoir été saisi de vingt-neuf affaires d'incivisme, propos tendant à ré-

---

(1) Tricolor Marc ou Marque est connu par deux factums conservés à la Bibliothèque, F L, 1574-1575.

(2) Le président du tribunal touche 300 livres par mois, les juges 250.

(3) Arch. M.-et-M., L, liasse et registre 3291-3292.

Digitized by Google

tablir la royauté, infractions à la loi du maximum, faux passeports, actions fanatiques. Une dame du Plessis lui fut déférée pour correspondance avec les ennemis, au moyen d'un bâton creux, MM. de Nicéville et de Mahuet pour aristocratie, Mme de Lignéville pour action incivique. Mais presque toutes ces plaintes restèrent sans suite, ou furent renvoyées aux tribunaux réguliers; et je ne trouve la trace que de quatre jugements dont l'un, celui du 23 frimaire (13 décembre), maintient la détention jusqu'à la paix du trop fameux Claudon, ancien maire de Blâmont, et un autre, malheureusement plus déplorable, qui est la condamnation à mort du malheureux baron de Laugier.

Le 18 frimaire an II (8 décembre 1793) le greffier du tribunal criminel déposait au greffe du tribunal révolutionnaire la procédure suivie contre lui à Sarrebourg pour avoir entretenu une correspondance avec les ennemis de la République et avoir fait passer des fonds aux émigrés. En marge est écrit : « Jugé le 19 frimaire. » (1).

Presque aussitôt on procédait à la vente des biens du condamné et de ceux de ses parents émigrés.

La modeste maison de Blâmont, estimée 3.000 livres, louée pour 96 livres à Fromental, n'atteignit que le prix de 1.391 livres (2). Le 16 fructidor an II (2 septembre 1794), on vendait de même une « belle grosse maison, dont la face prend jour sur la rue des

(1) Arch. M.-et-M., L, 3292.
(2) Arch. M.-et-M., Q, 431.

Digitized by Google

Émigrés ». Estimée 1.000 livres, elle fut adjugée 8.120. Un membre du district et un spéculateur se la disputèrent; une autre encore, place de la Liberté et rue des Émigrés, estimée 13.500 livres, fut vendue 31.000 livres à un spéculateur. Enfin, le 25 juin (7 messidor an II), on dépeça le domaine de Belcourt : 440 jours de terres enclavées en partie dans les bois, 4 jours de jardin, 100 jours de friches, 80 jours de pré, maison de ferme et bergerie. On en fit deux lots qui atteignirent 172.800 livres (1). L'assignat de 100 livres valant à cette époque 34 %, le désastre fut complet; et les paperasses de cette triste affaire conservent un témoignage de la détresse où resta plongée la seule personne de la famille Laugier qui fût restée en Lorraine, Françoise-Charlotte, l'une des sœurs du condamné. Dans une supplique adressée aux Pouvoirs publics le 14 août 1797 (27 thermidor an III), elle expose « qu'il dépendait de la succession de son père la terre de Belcourt... Cette seigneurie a été dévolue à son frère, et l'exposante, comme fille de gentilhomme, a été rétribuée d'une somme modique. Ce frère, baron de Laugier, a été une des victimes du régime assassin de Robespierre, et est péri sur l'échaffaud, pour avoir voulu faire passer à son épouse émigrée une somme modique de dix pièces d'or. Il avait deux fils qui, à cette fatale époque, étaient au service de l'Empire. En conséquence, la succession de leur père a été dévolue à la nation qui les a considérés comme émigrés ». Ne s'étant pas

(1) Arch. M.-et-M., Q, 59 et 434.

Digitized by Google

soustraite aux lois de la République, elle demande sa part de ces successions prématurément ouvertes, puisque le droit d'aînesse n'existe plus.

Cet appel à l'équité se heurtait à la rigueur des lois, il ne fut pas entendu; et ni Charlotte de Laugier ni aucun membre de sa famille ne reparurent dans le pays de Blâmont. La nation ne rendit même pas les correspondances intimes saisies à Belcourt, elles restent confiées à la discrétion des habitués de nos archives.

Ainsi, à la fin de 1796 (an IV) les ventes étaient à peu près terminées, la dislocation, la dispersion des anciens domaines seigneuriaux accomplies. Il ne restait guère que des terres sur lesquelles les prétentions de la nation étaient contestées; et, comme la faillite définitive de l'assignat, tombé à moins de 4 livres en mai 1796 (prairial an IV), rendait désormais l'opération aussi ruineuse pour l'État que pour les particuliers dépossédés, les ventes furent suspendues. Le but d'ailleurs est atteint. A l'exception de trois, toutes les anciennes seigneuries du district sont démembrées; les familles, même celles que les ventes n'ont pas totalement ruinées, ont quitté, sans esprit de retour, une contrée où elles n'eussent retrouvé que l'amertume de leur déchéance et le souvenir de ce qu'elles avaient souffert. Cell s que la Révolution a épargnées demeurent meurtries et diminuées. Après Mme de Sailly, morte à Blâmont en 1816, les maisons de Nettancourt, de Pindray, de Sailly, de-

Digitized by Google

viennent étrangères à ce pays où leur influence s'est exercée pendant près de deux cents ans. Si M. de La Garde de Fage, protégé par son grand âge et ses infirmités, conserve et transmet à sa postérité le château d'Herbéviller-Lannoy, sa petite-fille, Mme de Brunet, cessera de l'habiter en 1873. Seule la maison de Châtillon, alliée en 1835 à celle de Klopstein, conservera jusqu'à nos jours le château et le domaine qu'elle n'a pas quittés depuis deux cent trente-sept ans.

Mais tandis que disparaissait le régime foncier de la propriété nobiliaire, entraînant la déchéance et l'exode des familles privilégiées, les magistrats de l'ancien régime, devenus pour la plupart fonctionnaires républicains, traversaient plus facilement la tourmente. Fromental, plus habile et plus heureux que tous les autres, demeurait, nous l'avons vu, le maître incontesté de la contrée tant que dura la division du département en districts, c'est-à-dire jusqu'en 1795. Il survivait encore à cette organisation avec le titre d'agent national, commissaire du Directoire exécutif, lorsqu'il n'y eut plus que des cantons reliés directement au chef-lieu de département. Seule la division nouvelle du département en cinq arrondissements, en supprimant au chef-lieu de canton tout rouage administratif, mit fin sans compensation à sa carrière politique. Son collègue Lafrogne était devenu notaire; Bathelot, juge de paix (1). Pour refaire sa carrière brisée pour la seconde fois, Fro-

(1) Annuaires de l'an VIII, IX, X et suivants.

Digitized by Google

mental dut de nouveau briguer les emplois. En 1801 (an X) il entrait au Conseil d'arrondissement de Lunéville; en 1803 (an XII) il devenait suppléant du juge de paix et maire de Blâmont. Mais en 1804 (an XIII) son nom ne figure plus sur la liste des membres du collège électoral et Bathelot lui est préféré comme maire. Enfin l'Empire met fin à ses vicissitudes; en 1806 il obtient la charge de juge de paix à Blâmont. C'est dans ce poste très modeste, qu'il a terminé sa carrière à soixante-six ans, le 26 novembre 1821, ayant servi, après la Monarchie et la République, l'Empire et la Restauration.

Probablement sceptique, égoïste, mais étonnamment laborieux, comme le furent en général les fonctionnaires de ce temps, rarement sinon jamais violent, mais savamment énergique ou résigné, souple ou impérieux suivant les circonstances, Théodore Fromental avait réalisé pendant trente ans, au milieu de bouleversements sans précédents, le type intéressant du fonctionnaire avisé et fidèle sous tous les régimes.

Digitized by Google

LES NOTES DE LECTURE

DE

NAPOLÉON BONAPARTE

OFFICIER D'ARTILLERIE

Par M. G. PARISET

MEMBRE TITULAIRE

Pendant qu'il résidait comme lieutenant d'artillerie à Valence et à Auxonne de 1786 à 1791 — service coupé par de longs congés en Corse —Napoléon Bonaparte, alors âgé de dix-sept à vingt-deux ans, occupait ses loisirs de garnison à lire en prenant des notes. Lectures librement choisies, notes prises pour soi-même : les unes et les autres aident à faire comprendre la formation intellectuelle du jeune officier, ses idées, ses goûts, sa manière de travailler et de réfléchir. Ses notes et ses écrits ont été publiés en 1895 par MM. Frédéric Masson et Guido Biagi, dans un livre qui est d'importance capitale pour l'histoire napoléonienne (1). Mais il ne semble pas

---

(1) *Napoléon inconnu. Papiers inédits (1786-1793)*, publiés par Frédéric Masson et Guido Biagi, accompagnés de notes sur la jeunesse de Napoléon (1769-1793), par Frédéric Masson. Paris, Ollendorff, 1895, 2 vol. in-8.

Digitized by Google

que jusqu'à présent on ait fait d'assez près la critique des textes ainsi révélés au public. Seul, un historien anglais, dont l'ouvrage n'a peut-être pas trouvé en France l'accueil qu'il méritait, M. Young (1), a esquissé le travail et formulé quelques conclusions générales. Elles ne seront définitives qu'après qu'une enquête aura été menée très minutieusement, comme il convient. Il faudrait contrôler, ligne par ligne, les notes de Napoléon sur les livres qu'il lisait.

I

Un exemple précis fera mieux comprendre que de longues explications la méthode à suivre. Nous avons pris, au hasard, une page quelconque des notes écrites par Napoléon. Il est alors à Auxonne, en avril 1791, il a vingt et un ans huit mois, il n'est plus un enfant; son esprit est déjà formé; il lit le voyage en Suisse de l'Anglais William Coxe et il se sert très vraisemblablement de la traduction établie et annotée par l'Alsacien Ramond (2). Le livre est encore aujourd'hui fort intéressant et les notes de Ramond ne sont pas moins instructives que le texte de Coxe. Nous transcrivons en italique les notes de Napoléon (3) à

(1) *The Growth of Napoleon. A Study in Environment*, by Norwood Young. London, John Murray, 1910, in-8.

(2) *Lettres* de M. William Coxe à M. W. Melmoth *sur l'état politique, civil et naturel de la Suisse*, traduites de l'anglais et augmentées des observations faites dans le même pays par le traducteur (Ramond). Paris, Belin, 1781, 2 vol. in-8.

(3) *Napoléon inconnu*, t. II, p. 227.

Digitized by Google

la suite du texte correspondant de Coxe ou de Ramond (1);•la suite du texte et, autant que possible, la disposition même des alinéas ont été maintenues.

COXE : « Doneschingen est le lieu de la résidence du prince de Furstemberg. Le Danube sort d'une cour de son château. Je viens d'en visiter la source et je vous en ferai la description en peu de mots : imaginez quelques filets d'eau jaillissant de la terre et formant un bassin d'environ trente pieds carrés dont s'échappe un ruisseau qui, à quelque distance de la ville, tombant dans les deux rivières unies de Bribach et de Brêge, l'une et l'autre beaucoup plus considérables que lui, a l'honneur d'être seul appelé le Danube et le privilège de leur donner son nom. Après avoir, selon l'usage, fait la cérémonie de sauter le ruisseau pour avoir le plaisir de dire que nous avions enjambé le Danube, nous avons quitté un lieu qui n'a des droits à la curiosité des voyageurs que parce qu'il possède une des sources de ce grand fleuve; et, en effet, ce n'est qu'en faveur de cela que nous avons choisi la route de la Souabe pour entrer en Suisse. »

BONAPARTE : « *Doneschingen est le lieu de la résidence du prince de Furstenberg. Le Danube sort d'une cave de son château.* » (Il est probable que les éditeurs ont ici mal lu le manuscrit de Bonaparte, et qu'il faut lire *cour* au lieu de *cave*, ou alors Bonaparte n'aurait pas lu la page qu'il avait sous les yeux et dont il fait l'analyse.)

COXE : « Schaffhouse, 22 juillet. — J'éprouve un

(1) COXE et RAMOND, t. I, p. 4 et suiv.

Digitized by Google

plaisir nouveau, je respire l'air de la liberté; tous les visages portent ici le caractère de la satisfaction; la netteté des maisons et la propreté du peuple annoncent d'une manière frappante une nation aisée; et l'on ne peut s'empêcher de voir dans les manières, dans le maintien, dans l'habillement même de ces heureux républicains, des traits caractéristiques et fortement dessinés qui les distinguent de leurs voisins. Je ne sais si c'est préjugé national et partialité, mais tout ici me rappelle mon pays et je serais à tous moments tenté de me croire en Angleterre. »

BONAPARTE n'a rien trouvé à noter dans ce paragraphe.

COXE : « La ville, située sur le rivage septentrional du Rhin, est propre et passablement bien bâtie, elle est la capitale de son canton et doit son origine à la cataracte de Lauffen qui interrompt la navigation du fleuve qui baigne ses murs. Quelques cabanes bâties pour recevoir les marchandises que les bateaux étaient forcés de décharger ont peu à peu formé Schaffhouse. »

BONAPARTE : « *Schaffouse est bâtie sur la rive septentrionale du Rhin. Elle doit son origine à la cataracte de Lauffen qui interrompt la navigation et oblige à décharger les marchandises.* » (L'analyse est ici fort exacte. Noter pourtant la graphie incorrecte ou francisée de *Schaffouse*. Inversement, Bonaparte a écrit plus haut, à l'allemande, *Furstenberg* au lieu de *Furstemberg*.)

COXE : « Cette ville autrefois impériale et gouvernée par une magistrature aristocratique, conserva sa

Digitized by Google

liberté, menacée par les ducs d'Autriche, en s'alliant avec quelques autres villes impériales et avec les cantons suisses. En 1501 elle fut reçue membre de la Confédération helvétique et y prit le douzième rang. »

BONAPARTE : « *Cette ville, autrefois impériale, est gouvernée par une magistrature aristocratique. Elle fut reçue dans la Confédération en 1501.* » (Comme d'ordinaire, Bonaparte transcrit littéralement le début du paragraphe, pour abréger ensuite. Mais la transcription est mal faite : *est* substitué à *et* dénature tout le sens. Le manuscrit semble avoir été ici correctement édité et doit porter en effet *est*. En marge ou en note, Bonaparte a écrit : *Schaffouse aristocratique*. Or comme on le verra plus loin, Coxe et son traducteur montrent que le gouvernement du canton est démocratique. L'abréviation est obtenue par suppression de détails et non par condensation du texte.)

COXE : « Son canton est le moins étendu des 13 cantons, il n'a que 5 lieues de long sur 3 de large; sa population monte, dit-on, à 25.000 âmes, dont la capitale contient environ 6.000. »

BONAPARTE : « *Son canton n'a que 5 lieues sur 3 de large. Sa population monte à 25.000 âmes. La ville a 6.000 âmes.* » (Tous les chiffres sont retenus et bien transcrits; les réserves sur leur authenticité sont supprimées.)

COXE : « Le nombre entier des citoyens ou bourgeois dans l'assemblée desquels réside le pouvoir suprême monte à environ 1.600; ils sont divisés en 12 tribus (1) dans lesquelles on élit 85 membres pour former le Conseil souverain composé d'un Grand et d'un Petit

Digitized by Google

conseil (2). L'administration générale des affaires de la République est confiée à ces deux Conseils combinés. Le Sénat, ou Petit conseil des 25, est muni de la puissance exécutrice (3). Le Grand conseil, réuni au Petit, juge en dernier ressort tous les appels et dirige les opérations les plus importantes du gouvernement. »

BONAPARTE : « *Le nombre des citoyens dans l'assemblée desquels réside le pouvoir suprême monte à environ 1.600. Ils sont divisés en 12 tribus dans lesquelles on élit 85 membres pour former le Conseil souverain composé d'un Grand et d'un Petit conseil. Le Sénat, ou Petit conseil, comprend 25 membres, est muni de la puissance exécutive. Les deux conseils réunis jugent les appels et dirigent tous les mouvements de la République.* » (Bonaparte copie presque mot à mot. Mais comme il croit que la constitution est aristocratique, il supprime le mot *entier* qui lui paraît inutile et qui est pourtant essentiel. L'exposé des attributions respectives des deux conseils est peu exact. C'est qu'il est donné à la fin du paragraphe et, en règle générale, Bonaparte ne lit avec soin que les premières lignes de chaque paragraphe; son attention faiblit ensuite. Il remplace *exécutrice* par *exécutive* qui est un néologisme de la fin du dix-huitième siècle et qui devient d'usage courant à l'époque révolutionnaire. Montesquieu écrivait : la puissance *exécutrice*.)

RAMOND; Note 1 : « Dans ces 12 tribus, il y en a 10 roturières, 1 noble et 1 mixte; ces deux dernières n'ont cependant aucune prérogative particulière. » (Les notes de Ramond, le traducteur de

Digitized by Google

Coxe, sont imprimées au bas des pages et doivent être lues en même temps que le texte qu'elles complètent et aident à mieux comprendre. Comme tous les lecteurs novices, Bonaparte lit d'abord le texte entier du paragraphe, et ensuite seulement les notes. Il n'a d'ailleurs rien transcrit de la note 1, encore que le détail qu'elle indique ne soit pas sans importance au point de vue démocratique.)

RAMOND; Note 2 : « Les membres de ces conseils sont élus tous les ans, le lendemain de la Pentecôte. Pour procéder à cette élection, on munit chaque citoyen d'une feuille imprimée contenant les noms de tous les coassociés à la même tribu que lui. Il raye avec du crayon rouge ceux auxquels il donne sa voix, et, les feuilles étant réunies, on juge de la majorité des suffrages. Le bourgmestre, qui est le président du Grand conseil, dans lequel cependant il n'a point voix, est élu le jour de la Pentecôte par les membres du Conseil qui se démet. »

BONAPARTE : « *Les membres de ces conseils sont élus tous les ans, le lendemain de la Pentecôte. L'on munit chaque citoyen d'une liste de tous les citoyens, et il raye avec un crayon rouge ceux qu'il veut nommer. Le bourgmestre est nommé par les membres du Conseil sortant de charge.* » (La transcription n'est exacte que pour le début; Bonaparte est ensuite inattentif. Il semble croire que chaque électeur reçoit une liste de 1.600 noms. Par contre, il note que le crayon est rouge. Visiblement, il ne lit plus que d'un œil.)

RAMOND; Note 3 : « Ce Petit conseil juge définitivement les causes civiles et les appels interjetés des

Digitized by Google

sentences des baillis; mais dans les affaires criminelles, il ne peut prononcer une peine capitale; si le délit l'a encourue, sa connaissance appartient au Grand conseil. » (Suivent sept lignes de détails complémentaires.)

« Les procès civils se plaident par les parties elles-mêmes qui n'ont pas la permission d'écrire leurs moyens, fût-ce pour soulager leur mémoire; cependant elles ont le droit de prier un des conseillers de quitter son siège pour les assister et suppléer à leur ignorance ou à leur timidité, pourvu toutefois que cela soit fait sans préparation et à l'audience même. Les frais d'un procès, quelque considérable qu'il soit, ne passent pas 7 livres 10 sous tournois. »

BONAPARTE : « *Leurs procès se discutent et se jugent sans écrits même pour soulager leur mémoire. Il n'y en a pas qui coûte plus de 7 livres sterling.* » (Bonaparte est décidément fatigué. Il ne retient rien du premier alinéa de la note, et il résume très brièvement, en style fort incorrect, le deuxième alinéa. Il termine par une erreur singulière, transformant les livres et sous tournois en livres sterling.) Un peu plus loin, Coxe donne encore quelques chiffres, et alors l'attention de Bonaparte se réveille, mais pas assez pour chasser sa torpeur grandissante :

COXE parle de la modicité des appointements du chef de la magistrature : le bourgmestre a en tout 150 livres de revenu... La meilleure cure du pays rapporte 100 livres et il en est qui n'en donnent que 40. »

BONAPARTE : « *Le chef de la république a 150 livres*

Digitized by Google

sterling d'appointement.... Les meilleures cures du royaume rapportent 100 livres sterling. Il en est qui ne rapportent que 40 livres sterling. » (Ainsi Bonaparte écrit *chef de la république* au lieu de *chef de la magistrature*, et aussitôt après, oubliant où il en est, il transcrit *cures du royaume* au lieu de *cures du pays*, mais il renouvelle trois fois encore l'erreur déjà faite : *livre sterling*, au lieu de *livre tournois*. Pourtant, lorsque, quelques lignes plus bas, Coxe parle d'une somme de « 6 florins », Ramond a soin de rappeler que « le florin vaut 45 sols de France » et Bonaparte écrit « six florins ou 15 livres sterling », ce qui prouve qu'il a lu la note. Peut-être, après tout, s'imaginait-il que la livre sterling et la livre tournois étaient de même valeur. Mais alors son calcul est encore fautif, car 6 florins à 45 sous le florin font 13 livres 10 sous tournois et non 15 livres.)

Il est inutile de poursuivre plus longtemps la comparaison et il serait présomptueux de conclure. Cependant on pourra remarquer d'abord que le texte publié par MM. Biagi et Masson n'est peut-être pas toujours absolument certain; Napoléon avait, comme on sait, une écriture peu lisible et l'on comprend sans peine que les éditeurs se soient parfois trompés en la transcrivant; une vérification sur les manuscrits originaux paraîtra souvent indispensable. D'autre part, il apparaît que Napoléon lisait vite, trop vite; son attention fléchit rapidement; elle n'est éveillée qu'au début des paragraphes. Lisant trop vite, Napoléon comprend mal. Le texte de Coxe et les notes de Ramond sont très nets : la constitution de Schaff-

Digitized by Google

house était démocratique; Napoléon la croit aristocratique et c'est pas une inadvertance de même nature qu'il se trompe sur la transcription des livres tournois ou sterling.

II

Or, il n'est pas une page des notes de Napoléon qui ne prête à remarques semblables et, nous le répétons, la page que nous avons prise en exemple n'a pas été choisie, mais à dessein prise au hasard. Les comparaisons que nous avons faites d'autres passages ne sont pas moins suggestives. Aussi croyons-nous pouvoir maintenant résumer les conclusions générales de M. Young. Peut-être l'enquête que nous souhaitons ne les confirmera-t-elle pas toutes, mais dans l'ensemble, elles paraissent vraisemblables et judicieusement établies.

Tous les historiens étaient jusqu'à présent d'accord pour admirer le travail considérable auquel Napoléon s'est livré dans sa jeunesse pour compléter lui-même son instruction. Mais, d'après les notes qui ont été publiées, il semble que Napoléon écrivait en moyenne la valeur d'une page d'impression par jour, tout au plus. Même si les notes n'ont pas toutes été conservées, il est probable que le total du travail quotidien ne dépassait pas une heure ou deux. Il n'y a là rien d'extraordinaire. Napoléon travaillait en amateur, puisqu'il avait du temps de reste et que les distractions lui manquaient. Son cas n'a rien de surnaturel. Il faut voir le jeune homme comme il est, et non à travers la gloire aveuglante du héros. « La

Digitized by Google

partie la plus difficile de la tâche du biographe, quand il étudie la jeunesse d'un grand homme, écrit M. Young, est d'oublier ce qui est arrivé ensuite : il est dans la position d'un juré qui vient d'entendre un témoignage, mais dont le juge lui dit qu'il ne doit pas tenir compte et qu'il faut le chasser de son esprit. »

Napoléon lisait les philosophes comme Voltaire, Rousseau, Raynal, Mably; il s'intéressait à l'histoire ancienne avec Rollin, à l'histoire d'Angleterre avec Barrow, à l'histoire de France contemporaine avec Mirabeau et Necker, ou récente avec Duclos et Terray, à l'histoire des républiques italiennes : Venise avec Amelot de La Houssaye, Florence avec Machiavel, à la géographie générale avec Lacroix, à la Suisse avec Coxe, aux Arabes avec Marigny, aux Tatars avec de Tott, à l'histoire naturelle avec Buffon, à la Corse, qui avait toutes ses prédilections, à l'artillerie enfin. Il se faisait de préférence historien et géographe, publiciste et sociologue, mais il ne s'occupait pas de science pure : mathématiques, physique ou chimie. Il n'excluait pas les questions militaires, mais elles n'excluaient pas les autres, tant s'en faut. Non que Napoléon eût la claire vision que, devenu le maître, — en Corse, en France, ou ailleurs, — la science des choses civiles lui serait aussi utile que le commandement militaire, mais tout simplement parce qu'il a la curiosité d'esprit et l'esprit sérieux, qu'il veut s'ouvrir en quelque sorte des intelligences au delà du cercle où il vit, et qu'il se promène pour son plaisir et son profit, hors de son nouveau métier.

Digitized by Google

Aussi se donne-t-il très rarement la peine de prendre des notes avec méthode et réflexion, comme par exemple lorsqu'il résume en forme de thèses et d'antithèses les doctrines ultramontaine et gallicane opposées l'une à l'autre. Il y a là une page écrite de main de maître et qui prouve que Napoléon avait réfléchi sur la question, difficile entre toutes, des rapports entre l'Église et l'État, qu'il l'avait comprise en elle-même et dépouillée de tous les inutiles détails de chronologie ou de compilation historique. Mais, d'ordinaire, il suivait son texte pas à pas, comme on l'a vu faire avec Coxe. Ou bien encore, il lisait d'abord un certain nombre de pages, puis il les résumait, plutôt mal que bien, le livre sous les yeux et, par endroits, en copiant littéralement. Pendant qu'il écrivait, un rapprochement se faisait parfois dans son esprit avec un détail qui l'avait frappé au cours de sa première lecture. Alors il tournait quelques pages et, tenant entre ses doigts les feuillets intermédiaires, il copiait à la fois les deux passages. Parfois enfin il se lassait; la lecture commencée n'était pas achevée et d'un livre il sautait à un autre.

Il avait une prédilection marquée pour les chiffres, mais il lui arrivait de les transcrire autrement qu'il ne les lisait. Rollin parle-t-il d'une bataille où Cyrus avait mis en ligne 196.000 hommes : Napoléon écrit 180.000; d'une date d'environ cent trente ans après Lycurgue, Napoléon écrit cent cinquante ans; de la flotte de Xerxès qui comprenait 1.207 vaisseaux avec 230 hommes chacun, ce qui fait environ 277.600 hom-

Digitized by Google

mes : Napoléon écrit 1.200 vaisseaux à 200 hommes : il arrondit les chiffres et, oubliant qu'il les a ainsi transformés, il maintient le total devenu inexact : 277.600 au lieu de 240.000. Raynal raconte que les Portugais ont découvert l'île de Madère en 1419 et qu'ils tirent du Japon 14 à 15 millions de livres par an : Napoléon écrit 1418 et 14 ou 16 millions. Et ainsi de suite. Même incorrectement transcrits, les chiffres plaisaient à Napoléon par leur apparence de précision réaliste.

Les noms propres lui plaisaient aussi, parce que leur transcription donne un semblant de compétence, surtout quand ils sont étrangers et étranges. Les nomenclatures géographiques comblent d'aise le jeune officier : « Cette zone contient le Yetitchékoulé, le Dziambeylouk, le Yedesan et la Bessarabie », et les nomenclatures généalogiques : « Chirine, Mansour, Sedjoud, Arguin et Baroum sont les cinq familles; celle de Kondalak est la 6me ». Napoléon va jusqu'à transcrire les noms des rois de l'heptarchie anglo-saxonne : « Cerdic, Cynric, Ceawlin, Ceobric, Ceolwulf, Cinegils, Cenwold, Sexburga, femme, etc. », et quand il épelait un nom comme Amrou-ben-Al-As, il croyait sans doute se familiariser de quelque manière avec la vie arabe.

Beaucoup de chiffres, beaucoup de noms, beaucoup de précision apparente et, au fond, une indifférence singulière pour l'exactitude vraie. Les erreurs matérielles sont fréquentes dans les notes de Napoléon et il leur arrive de s'accumuler les unes sous les autres de la manière la plus étrange. Dans un fragment sur les

Digitized by Google

guerres de Frédéric II, il écrit que « Frédéric-Guillaume, surnommé le Grand-Électeur, se vit enlever la Silésie qui lui appartenait..... Le duché de Prusse fut érigé en royaume en 1657 en faveur de Frédéric fils du premier..... Le roi Frédéric-Guillaume monta sur le trône en 1712 ». Il y a là autant d'erreurs que de mots. Le Grand-Électeur n'a pas à proprement parler perdu la Silésie. Le duché de Prusse a été érigé en royaume en 1701 et Frédéric-Guillaume Ier est devenu roi en 1713. Au reste, Napoléon jouait de malheur avec la Prusse. Coxe écrit, au sujet de Neuchâtel et Vallengin : « La souveraineté de ces deux États étant devenue vacante en 1707 par la mort de la duchesse de Nemours, Frédéric Ier, roi de Prusse, se présenta parmi les autres prétendants, en qualité d'héritier du prince d'Orange, et son droit fut reconnu par les États du pays. Après sa mort, ce domaine passa à son fils Frédéric-Guillaume, qui le transmit avec ses autres possessions au monarque actuel Frédéric II. » Tous ces détails sont exacts. Mais voici la transcription faite par Napoléon : « La principauté de Neufchâtel appartenait à la duchesse de Nemours. Frédéric Ier, en 1707, hérita de cette princesse et son fils, Frédéric II, après lui. »

Le contenu des notes n'est pas moins significatif que la manière dont les notes ont été prises. Napoléon professait un mépris égal pour les Français, pour les femmes, pour les prêtres et pour les rois. Sa haine contre la France, haine qui dure encore même après qu'il est devenu, grâce aux bontés du roi de France, officier français, constitue un des traits les plus

Digitized by Google

remarquables de sa psychologie juvénile. Il était Corse, admirateur de Paoli, le héros de l'indépendance de son pays, et il détestait les conquérants étrangers. En 1786, étant en garnison à Valence, il notait que « les Corses ont pu, en suivant toutes les lois de la justice, secouer le joug génois et peuvent en faire autant de celui des Français. Amen! »; et de sa garnison d'Auxonne il écrivait à Paoli en 1789 : « Général, je naquis quand la patrie périssait. Trente mille Français, vomis sur nos côtes, noyant le trône de la liberté dans des flots de sang, tel fut le spectacle odieux qui vint le premier frapper mes regards..... L'esclavage fut le prix de notre soumission. Accablés sous la triple chaîne du soldat, du légiste et du percepteur d'impôt, nos compatriotes vivent méprisés — méprisés par ceux qui ont les forces de l'administration en mains. N'est-ce pas la plus cruelle des tortures que puisse éprouver celui qui a du sentiment? »

Quand Napoléon résume la guerre de Cent ans, il mentionne le siège d'Orléans, mais il supprime le nom de Jeanne d'Arc. Par contre, il n'oublie pas de relever le nombre des Français tués aux défaites de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt. Et quelle joie pour lui quand il trouve dans Mably que « féroces et lâches, les Français joignirent aux vices des Germains ceux des Gaulois »; remarque précieuse qu'il à soin de copier. « Français » désigne ici les Francs, mais peu importe. Napoléon souligne les incidents où le clergé se trouve en mauvaise posture. Il transforme les faits ou il en invente pour les mettre à la

Digitized by Google

charge du roi Charles dans sa lutte contre les révolutionnaires d'Angleterre. Il est attentif au récit des tortures asiatiques, des meurtres et des cruautés. Les détails sur la génération, les mâles et les femelles en histoire naturelle, sont pour lui pleins de saveur.

La forme politique du gouvernement chez les différents peuples l'intéresse tout particulièrement. Son attention semble aller surtout aux prérogatives des rois, des nobles, au principe de l'hérédité avec ses conséquences. En matière économique, il constate que le commerce peut enrichir une nation, mais ne lui sera d'aucune aide, si même il ne devient pas une cause de faiblesse : ainsi Sparte a vaincu Athènes, Rome Carthage, et la France aura sur l'Angleterre un avantage permanent.

Les omissions fourniraient d'autres remarques encore. Napoléon résume bien des pages de l'histoire grecque de Rollin, mais il ne trouve rien d'utile à noter sur Miltiade, Thémistocle, Aristide, Pisistrate; il ne nomme même pas Socrate. Peut-être estimait-il en savoir assez sur leur compte; mais il a lu une traduction de Platon. En analysant un ouvrage sur les Arabes, il ne relève aucun détail sur la religion de Mahomet, le courage militaire qu'elle donne à ses adeptes, ses rapports avec le christianisme : ces considérations étaient pour lui apparemment sans valeur. Il ne se représente pas l'importance des idées morales et des sentiments religieux en histoire.

L'étude critique des notes prises par Napoléon

Digitized by Google

pendant sa jeunesse comporte ainsi de nombreuses questions, qu'il faudrait pouvoir étudier une à une. La biographie des premières années de Napoléon n'avait jusqu'à présent d'autres sources que des documents brefs et sporadiques, quelques lettres trop rares, des souvenirs oraux transcrits tardivement et sujets à caution, témoignages pour la plupart extérieurs; les notes de Napoléon lui-même constituent au contraire des témoignages intérieurs, si l'on peut ainsi parler, directs et d'autant plus instructifs qu'ils n'ont pas été écrits pour nous instruire. Ces notes permettent de pénétrer dans l'âme même du jeune homme, elles montrent déjà comme acquises quelques-unes des idées qui le guideront quand il sera devenu le maître de la France et de l'Europe. Il serait assurément injuste et inexact de juger l'homme fait d'après ses brouillons de jeunesse, mais il serait plus inexact encore de séparer l'un de l'autre. Si, pour bien comprendre le jeune officier il faut oublier qu'il est devenu l'Empereur, on ne saurait comprendre l'Empereur en oubliant le jeune officier, tel qu'il se révèle à nous dans ses notes de lecture.

Digitized by Google

UN

SYMBOLE GRAPHIQUE CRUCIFORME

D'ORIGINE CAROLINGIENNE

PAR

M. Léon GERMAIN DE MAIDY

MEMBRE TITULAIRE

Dans une brochurette joliment illustrée, publiée à Nancy il y a une dizaine d'années (1), on remarque une figure assez curieuse qui n'est pas commentée dans le texte. Elle représente une croix pattée, au pied fiché (comme l'on dit en blason), et sur les branches de laquelle sont inscrits les mots : *Rex*, *Lex*, *Lux*, *Pax*, convergeant vers le centre, de manière qu'il n'y a qu'un seul *x*, commun aux quatre mots (2). Les caractères sont en majuscule romaine, sauf l'*e* de *Rex*, qui est oncial. Toutes les lettres sont posées dans le sens vertical ordinaire, excepté les deux premières de Pax, couchées sur leur droite. — Au-dessous de la

---

(1) Christol (F.), *L'Image de Jésus*. Berger-Levrault, 1903, petit in-8, 52 p., 32 illustr. — Voir p. 9.

(2) Je les ai cités dans l'ordre qui me paraît logique : d'abord celui du haut, puis ceux des traverses, en commençant par le côté droit (dextre); enfin, le mot du bas.

Digitized by Google

figure, on lit : « Croix sculptée sur une porte de l'église Saint-Pierre, à Caen (xv^e siècle). » L'indication d'église et de date est inexacte, ainsi qu'on le verra plus loin.

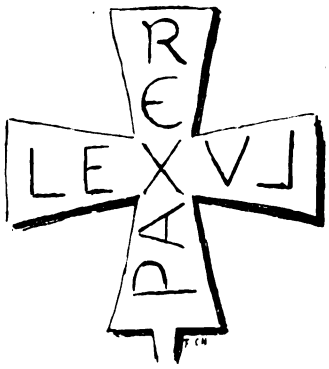

Cette image, qui représente ingénieusement, en forme de croix, quatre *aspects* de Dieu (si l'on veut bien me permettre cette expression), m'a paru intéressante et d'origine ancienne; elle rappelle ces pieux jeux d'esprit auxquels se plaisaient les moines et les évêques studieux, à l'époque de la Renaissance carolingienne (1) et je résolus de recueillir sur ce point les renseignements que mes voyages et mes lectures pourraient faire surgir à mes yeux.

Il y a des coïncidences surprenantes. Voici quelques années, l'un de mes plus distingués confrères, dans une lettre relative à divers sujets, me consultait sur une sculpture analogue existant en la même ville de Caen, dans la très vieille église de l'Abbaye aux Hommes, autrement dite Saint-Étienne (xi^e siècle), image également placée « sur la porte d'entrée ». Le croquis de mon correspondant la représente conforme à la précédente, sauf d'infimes détails.

Autrefois, j'ai séjourné longuement à Caen; mais cela remonte à une époque où mes préoccupations

(1) Déjà, aux temps mérovingiens, de nombreux écrivains ecclésiastiques, notamment Venant Fortunat, se sont exercés à de pareils jeux; mais, en général, ils y mettaient plus de complication et moins de goût.

Digitized by Google

étaient sensiblement différentes, même dans le domaine de l'archéologie. Il ne me restait aucun souvenir des images dont il s'agit. Il y avait du reste une bonne raison pour que je n'aie pas aperçu celle qui est indiquée sur la porte de l'église Saint-Pierre : c'est qu'elle ne s'y trouve pas; l'auteur a certainement confondu les deux églises. Peut-être aussi existait-il un motif pour que le symbole qui est réellement sculpté sur le linteau de la porte de l'église Saint-Étienne m'ait échappé : cette sculpture pouvait être cachée par des échafaudages ou ne pas encore être faite. En effet, le bas-relief est moderne (1) : je n'ai pas pu savoir s'il est imité d'un état antérieur, ou bien si l'architecte, auteur de la restauration, s'est inspiré d'un modèle pris ailleurs. Sûrement, cette figure, dans son ensemble, n'est pas une invention nouvelle et remonte au delà du quinzième siècle; de plus, je pense qu'à l'origine toutes les lettres étaient posées dans le même sens vertical.

J'ai dit que cette image symbolique du Christ me paraissait d'origine monastique et carolingienne. Cette hypothèse se trouve confirmée par un savant article paru récemment à Liége. Il y est rappelé que saint Angilbert, abbé de Centule, autrement dit de Saint-Riquier, fut un personnage illustre de son temps, poète latin remarquable. Avant d'entrer en religion, il eut deux enfants de Berthe, fille de Charlemagne, puis il devint abbé, dès 792.

(1) Je tiens ce renseignement de mon excellent confrère et ami M. Émile Travers, directeur honoraire de la Société française d'Archéologie. Depuis la rédaction de ce travail, M. Travers est décédé, en 1913.

Digitized by Google

« Il mourut le 17 février 814, moins d'un mois après son illustre empereur, décédé le 28 janvier.

« Son épitaphe, qu'il composa lui-même, porte ces vers » :

Rex, requiem Angilberto da, Pater atque pius Rex.
Lex legum, vitam eternam illi da, quia tu es Lex.
Lux, lucem semper concede illi, bona qui es Lux.
Pax, pacem illi perpetuam dona, es quoniam Pax (1).

On voit que cette inscription, empreinte de beaucoup de foi et de piété, se compose de quatre vers latins, offrant cette particularité que chacun d'eux commence et finit par un même mot, et ces quatre mots sont précisément, ou peut même dire dans le même ordre, ceux de l'image représentée à Caen. Il est infiniment probable qu'une telle image était sculptée ou peinte au haut de l'épitaphe, qui en est, en quelque sorte, le commentaire.

Depuis, j'ai retrouvé ce texte dans l'*Iconographie chrétienne* de Didron (1843). A propos d'un exemple du même symbole graphique, au Dorat (2), sur lequel je reviendrai, il dit (Voir p. 408) : « Enfin le tombeau de saint Angilbert, gendre et pair de Charlemagne, septième abbé de Saint-Riquier, portait gravés sur les quatre côtés de la dalle (3) ces quatre vers, qui

(1) DELAITE (Julien), *Les Comtes de Dammartin-en-Goële et leurs ancêtres*, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XL (2e fasc., 1910); voir p. 143.

(2) Haute-Vienne.

(3) Si ces quatre vers étaient inscrits le long des bords d'une pierre tombale, l'image cruciforme devait se trouver non pas au-dessus de l'épitaphe, comme je l'avais supposé, mais vers le haut du champ de la tombe.

Digitized by Google

commencent et finissent par les quatre mots du Dorat, et qui en donnent l'explication » (suit le texte des quatre vers, comme ci-dessus) (1).

Ce n'est pas exactement sur les quatre branches du signe chrétien que Didron paraît avoir trouvé les mots en question. Il dit, en effet (p. 407) :

« ...A Saint-Pierre du Dorat, on lit au-dessus d'une croix, escortée de l'A et de l'Ω, ces quatre mots (2) : Lvx, Pax, Lex, Rex (3). »

Toutefois, plus loin, il s'exprime ainsi :

« Ces quatre mots : Lvx, Pax, Lex, Rex, sont écrits en croix, comme dans le nº 1 du dessin suivant, mais avec une variante. Dans le champ de cette croix grecque, on lit, disposé également en croix : Lvx, Dvx, Lex, Rex. Ainsi *Dux* est substitué à *Pax*. » — C'est en réalité cette dernière sculpture que représente le dessin. Les mots convergent vers le centre et la lettre *x* leur est commune; de plus, ils sont disposés comme si le graveur avait fait tourner la croix pour les inscrire, c'est-à-dire qu'en haut, le mot *Lex* est rétrograde; en bas le mot *Rex* se lit dans le sens de la tige; sur la traverse de gauche (sénestre),

---

(1) Didron la donne d'après « *Act. SS. ord. S. Bened.*, IVe siècle bénédictin, 1re partie. Vie de saint Angilbert ».

(2) L'auteur ne dit pas si les quatre mots sont eux-mêmes disposés en croix.

(3) Didron ajoute, en note : « Cette inscription, que me communique M. de Guilhermy, est du douzième siècle. Elle est gravée sur le mur septentrional de l'église du Dorat. Elle surmonte, comme on a dit, une croix grecque accompagnée de l'A et de l'Ω; mais, sous cette croix, on lit une autre inscription où les fidèles se recommandent à la protection de Dieu et à la garde des anges. »

Digitized by Google

le mot *Dux* doit être lu d'en haut; seul, le mot *Lux*, sur la traverse de droite, se trouve en position naturelle.

Le savant archéologue chrétien a donné ces exemples à l'appui d'une thèse qui ne me paraît point juste : « La croix, ainsi s'exprime-t-il, est ...le symbole de Jésus; c'est le Christ sous les apparences du gibet où il est mort. » Et plus loin, il dit encore, à propos des quatre mots en question : « La croix éclaire, comme Jésus-Christ qui a lui dans les ténèbres; la croix apaise et règle les passions, elle gouverne et dirige dans la route du devoir; elle est le flambeau, la paix, la loi et le guide ».

L'épitaphe d'Angilbert me paraît démontrer que cette explication n'est pas très exacte; ces vers ne font aucune allusion à la croix, et Jésus est, comme je le dirai plus loin, beaucoup mieux symbolisé par la lettre X centrale. On objectera peut-être qu'Angilbert s'adresse non au Christ, mais au Père; toutefois, Jésus — comme déjà j'ai eu l'occasion de le montrer ailleurs (1) — est parfois considéré comme un père, et la piété peut le *confondre*, au sens étymologique du mot, avec le Père céleste. Au reste, Jésus n'a-t-il pas dit : « Le Père est en moi et je suis en lui » (2)?

Aux temps carolingiens, les Chrétiens évitaient encore de représenter, même symboliquement, la Pas-

(1) Voir mon article *Sur un Ancien texte liturgique, « Patrem parit filia »*, dans le *Bulletin mensuel de la Société d'Archéologie lorraine*, 1908, p. 275-278.

(2) *Pater in me est, et ego in Patre*, JOANN. X, 38; cf. XIV, 10, 11; XVII, 21, etc.

Digitized by Google

sion et la mort du Christ. La croix était l'image de son triomphe, de son règne, l'attestation du salut, le *signe* par excellence de la religion; mais elle ne symbolisait pas le Christ, du moins ordinairement.

D'autre part, à cette époque, les moines continuaient, comme aux temps mérovingiens (1), à se complaire dans la composition de pieuses pièces de vers, offrant des jeux de mots variés ou bien affectant des formes diverses, telles que des croix, des calices, etc. Alors que les livres étaient rares et les ressources littéraires peu nombreuses, il y avait là un genre de distraction de nature à entretenir la dévotion, à occuper l'esprit et même à l'exercer utilement. Parfois, il est vrai, ces compositions nous semblent puériles et même d'une saveur peu agréable; mais il en est au contraire qui sont vraiment délicates et de bon goût. C'est, à mon avis, ce que l'on peut dire de celle dont Angilbert paraît être l'auteur. Elle représente, se réunissant en croix, qui est le signe de la Rédemption, quatre importants aspects de Dieu, chacun sous la forme d'un mot de trois lettres, le nombre divin, et tous terminés par la même lettre *x*, qui permet de les faire converger par une terminaison commune. Cette lettre devient elle-même une image de Dieu : en grec, elle est la première lettre du mot *Christ*, et le fameux monogramme constantinien, symbolisant le Sauveur, se composait de ce caractère avec le second du mot, P (*rho*). Ces deux lettres

(1) Cf. Mowat (R.), *Découverte d'une strophe cruciforme inédite de Fortunat dans un manuscrit du X^e siècle*, dans les *Mém. de la Soc. nat. des Antiquaires de France*, 1904, p. 163 et suiv.

Digitized by Google

grecques ont été conservées jusqu'aux temps modernes dans le mot latin *Christus*, qui s'écrivait d'habitude *Xpistus*, et même dans le mot français *Christ*, ainsi que dans ses dérivés. La disposition de ces quatre mots s'impose elle-même à la méditation. Dieu est le Roi souverain, et ce titre domine, au sommet de la croix. De lui émanent la Loi, — car il possède le pouvoir législateur — et la Lumière éternelle, deux choses qu'il répand, — dans le sens du diamètre horizontal, — sur tout l'univers; et matériellement ces deux mots se font très bien pendant, car ils ne diffèrent que par la voyelle du milieu (1). Enfin, c'est en Dieu que se trouve la Paix suprême, que les fidèles reçoivent, ici-bas, dans le repos de leur conscience, et ensuite dans les joies du paradis.

Cette image était donc réellement ingénieuse et louable, ce qui explique son succès, ainsi que la vogue dont elle paraît avoir joui longtemps et, sans doute, jusqu'à la fin du Moyen Age, c'est-à-dire tant que l'art, mis au service de l'Église, resta populaire et sincèrement chrétien.

(1) Je ne suis pas trop certain du motif pour lequel le mot *lex* a le pas sur le mot *lux*. Peut-être, toutefois, faut-il remarquer que le côté droit est celui du bien : c'est aux fidèles que s'adresse plutôt la loi, tandis que la lumière est répandue sur tous les hommes, même sur les méchants, qui refusent de la reconnaître et semblent avoir un bandeau sur les yeux; c'est ainsi que la Synagogue est ordinairement représentée dans la scène de la crucifixion, en pendant avec l'Église. « La lumière, dit l'Évangile, luit dans les ténèbres, et les ténèbres ne l'ont point reçue. » (*Joann.*, I, 5.)

Digitized by Google

LE PROGRÈS ET LA LIBERTÉ

PAR

M. le Capitaine COUDERC DE FONLONGUE

ASSOCIÉ-CORRESPONDANT

Permettez-moi tout d'abord, Messieurs, de m'excuser si, malgré mon incompétence, j'ose traiter un aussi grave sujet devant votre docte compagnie; car, s'il est vrai que la possession tue l'amour, celui que j'ai pour la philosophie est toujours aussi profond, l'épreuve de l'expérience l'ayant à peine effleuré.

Mais n'est-ce pas déjà tout ignorer de la philosophie que de faire à son endroit un pareil rapprochement? L'amour de la sagesse, en effet, ne ressemble aucunement à ces imprudentes amours qu'un objet indigne enflamme et que la sensibilité seule alimente et rassasie. Il s'agit avec elle de la passion généreuse que l'intelligence ressent à la vue du bien; et, si chacun l'éprouve et s'efforce de la satisfaire dans la mesure qui lui est propre, vous savez mieux que moi qu'en pareille matière il n'est point de satiété; le bien n'ayant pas de limite, et nulle intelligence, si ce n'est Dieu lui-même, ne pouvant en réaliser la complète et infinie possession.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, je fais appel à votre grande indulgence dont j'ai besoin.

Digitized by Google

La question du progrès est une de celles qui préoccupent le plus, et à bon droit, tous ceux dont la pensée affinée par une culture appropriée s'intéresse aux problèmes humains; mais, selon les principes qui servent de règle à cette pensée, les avis et les conclusions diffèrent notablement.

Cette différence, pour certains dilettantes, est un bienfait qui rompt la monotonie de la controverse en donnant naissance aux discussions les plus subtiles : elle a cependant, aux yeux du moraliste, une influence bien autrement importante, puisque, suivant que l'on recherche ici ou là les conditions du progrès, on est logiquement amené à pratiquer une règle de vie correspondant à cette recherche. Une règle de vie, c'est-à-dire une morale, une norme susceptible de fournir une raison suffisante et nécessaire aux déterminations de la volonté, en lui donnant un point fixe auquel vient s'appuyer le levier de son énergie.

Mais le choix de ce point d'appui, dont certains veulent se passer comme s'ils en étaient les maîtres, ce choix, dis-je, n'est point indifférent.

Heureux celui qui le fait dans l'ordre de sa nature, dans le domaine de l'intelligence et de la véritable liberté.

« Étant lié je suis libre, » nous dit Auguste Comte; et, en effet, une ferme discipline n'est-elle pas la source de la certitude et de la décision? ne permet-elle pas, dès lors, l'acte libre auquel viennent coopérer toutes les puissances de la volonté?

La plus belle prérogative de l'homme est d'agir ainsi dans le juste équilibre de ses facultés apaisées;

Digitized by Google

mais donner à la liberté son véritable sens n'est point une préoccupation qui soit commune aujourd'hui.

Quel est donc le progrès qui l'exalte et la fortifie? Quel est celui qui la combat et peut même la supprimer?

Deux grands courants, semble-t-il, entraînent et passionnent les esprits : on peut les définir en ces termes :

Les uns admettent que l'humanité s'avance, sur la voie d'un progrès constant, vers un idéal que l'avenir lui réserve fatalement; les autres affirment, au contraire, que le progrès, loin de suivre un développement continu, connaît des fortunes diverses donnant entre elles des écarts souvent fort grands; qu'à certaines époques il s'est trouvé des peuples ou des individus capables de montrer ce que peut être véritablement une humanité en marche vers la perfection et que, si cette ascension fut interrompue par la mort chez les individus, elle le fut chez les peuples prospères par une décadence rapide, due incontestablement à la méconnaissance et au mépris des causes qui déterminèrent un instant leur grandeur et leur prospérité.

Dans le premier de ces systèmes, le droit peut trop souvent dominer le devoir; l'homme, principe et fin des succès de l'heure présente, proclame une victoire dont il s'attribue tout le mérite et tout l'éclat, et dont il cherche à profiter, personnellement, dans la mesure la plus large. Il développe, certes, ses qualités naturelles, son intelligence et sa volonté, mais

Digitized by Google

aussi son orgueil et son égoïsme. Ainsi entendu, le progrès risque de devenir une apologie de la force, de la richesse et du succès à tout prix; il est par là même susceptible d'engendrer la violence et l'arbitraire; il exalte le riche et le puissant, puisque les facilités qu'il apporte semblent faites en vue d'eux seuls.

En proie à un libéralisme intransigeant, l'individu peut en arriver à se considérer comme le centre d'un monde qui n'existe que pour lui et à poursuivre jalousement l'exercice de ses droits qu'il exagère au dépens de ses devoirs qu'il méconnaît.

A quels excès peut se porter, dès lors, celui qui, dénué de ressources comme de scrupules, déclare vivre sa vie un « browning » à la main, nous le constatons fréquemment aujourd'hui. Les exploits tragiques de certaines bandes de malfaiteurs ne sont pas effacés de notre souvenir et le paradis scientifique de Lazoudie, un des héros du Daudet dans la *Fausse Étoile* (1), représente une forme curieuse du mysticisme anarchique; mais, en attendant la réalisation de son rêve, Lazoudie comprend la vie comme Bonnot et Garnier!

A quels excès, également, peut se porter celui qui ne manque que de scrupules, le scandale de certains trusts nous le montre hélas! trop souvent! Dans l'autre système, au contraire, le devoir limite le droit; l'homme admet un maître suprême dont il

(1) Nouvelle Librairie nationale, 11, rue de Médicis. Un vol. in-16.

Digitized by Google

aime et cherche la loi; il développe également ses qualités naturelles, mais il oppose à ses défauts la règle qui les maîtrise et peut les utiliser. Il conçoit la force, l'adresse, la fortune, le succès comme des charges sociales imposant des devoirs nouveaux au lieu de créer des droits; il les met au service du prochain, pour le bien de la société, dans un monde organisé dont il est l'hôte immortel.

Il poursuit l'arbitraire et la violence; il honore la faiblesse et la pauvreté vers qui le législateur doit se pencher comme le médecin sur un blessé. Par l'effet d'un objectivisme pitoyable à la misère, il s'efforce d'apporter à ses maux éternels les secours qui encouragent et qui consolent, se souvenant que si la misère est sans remède elle peut changer de foyer.

En un mot, le premier de ces systèmes a pour raison la science; il nous parle de liberté, d'égalité et de fraternité, mais en leur donnant pour base une loi écrite dont les préceptes arbitraires et changeants prônent une trompeuse et vague solidarité; le second, inspiré par la foi, permet à l'homme de mettre réellement en pratique, en son âme d'abord et dans sa vie, ces trois admirables vertus, parce qu'il lui impose la charité.

Le progrès scientifique ne détourne pas, nécessairement, ceux qui le recherchent sans tempérament, de la préoccupation trop souvent exclusive de leur bien particulier; c'est pourquoi nous le voyons triompher dans l'histoire ou dans la vie de tous les

Digitized by Google

jours à la veille des périodes de décadence, car le désintéressement du bien commun et la méconnaissance des devoirs qui en découle entraînent fatalement la ruine des peuples et des familles dont les gouvernements ou les chefs sacrifient, à leurs jouissances égoïstes, leurs sujets ou leurs enfants.

Le progrès basé sur la foi peut, au contraire, développer la personnalité individuelle dans ce qu'elle a de plus digne et de plus fécond. Il porte ses adeptes à rechercher l'accomplissement de ce devoir supérieur, qui est le bien commun de la société, et à réaliser le progrès dans la personne elle-même par le jeu hiérarchique et régulier de toutes ses facultés.

Celles-ci, dans le domaine qui leur convient, peuvent agir utilement suivant leur fin, dominées par l'intelligence et dirigées par elle vers le bien suprême que seule elle peut comprendre et désirer et dont elle subit volontairement l'attraction parce qu'elle en attend les satisfactions les plus hautes et les bienfaits les plus certains.

Enfin, il conserve au monde extérieur sa valeur propre et subordonnée.

Puisant sa bienfaisance dans l'ordre et l'harmonie, il les établit dans le cœur de l'homme et conduit celui-ci vers la perfection la plus haute à laquelle il puisse atteindre, en permettant la supériorité croissante de tous les éléments qui composent son être intime comme aussi leur indépendance vis-à-vis de la nature entière dont l'homme demeure le maître et le comptable en face du créateur.

Ce progrès, nous le voyons apparaître également

Digitized by Google

dans l'histoire et dans la vie de tous les jours, mais c'est au lendemain de toutes les catastrophes.

Par ses enseignements salutaires, il relève les ruines accumulées, suscite des énergies nouvelles et console les affligés, car il entretient, toujours vivants et forts, même dans les cœurs en apparence les plus meurtris, l'espérance, le courage et la joie.

Bien loin d'exclure le progrès scientifique, il lui imprime une vertu nouvelle en projetant sur ses travaux la lumière surnaturelle, dont on le privait volontiers aux jours heureux.

En effet, par une ironie singulière, ce progrès si fier débute par une inconnue relativement à nos origines; il se déduit d'une hypothèse dont la grande ombre projette sur tous les raisonnements consécutifs une obscurité qui vient en ternir l'éclat.

Pour ne pas vouloir pénétrer dans ce domaine réservé que certains appellent l'inconnaissable et qui nous environne de toutes parts, il est entraîné par sa propre logique vers des conclusions que les maîtres s'efforcent de repousser ou de dissimuler. Mais, courbé sans répit sous le poids de son incertitude originelle, il se voit condamné à rechercher le contentement de soi dans les satisfactions que procure le développement de plus en plus compliqué d'une civilisation dont les forces de la nature font tous les frais.

Séduit par une forme dont il néglige le principe, l'homme dans le grand livre de la nature s'attache uniquement à la lettre homicide au lieu de se pénétrer de l'esprit qui seul éclaire et vivifie.

Il appelle facilités de vie des besoins nouveaux

Digitized by Google

créés de toute pièce : leur étalage aux yeux de l'indigent en fait un spectacle immoral et dangereux par l'envie et la jalousie qui, dans ce monde de la joie, en sont les fruits vénéneux et qui surexcitent, en face de la puissance de l'or, la puissance du désespoir.

Combien, du reste, cette civilisation apparaît égoïste et cruelle, si l'on songe à quel prix elle est parfois obtenue et quelle vie misérable mènent certains ouvriers !

Dans l'antiquité, pour excuser la cruauté de maîtres inexorables, on avait coutume de dire : « Les esclaves n'ont pas d'âme »; dans notre monde moderne, qui possède une autre lumière, il faut, si l'on se dérobe à sa clarté, enseigner publiquement que c'est l'être humain qui n'en a point.

Mais qu'elle paraît vaine aussi, quand on se représente par l'imagination ce qu'elle deviendra demain; ces raffinements que nous ne connaîtrons pas et ces époques prochaines au cours desquelles nos descendants nous mépriseront de nous être enorgueillis de procédés et d'habitudes qu'ils jugeront barbares et grossiers, pour être eux-mêmes, à leur tour, méprisés dans des conditions identiques par ceux qui viendront après eux.

Telles sont, en effet, les étapes diverses de ce progrès factice et éphémère.

Est-ce même un progrès, au sens propre du mot, que ces applications successives par l'homme de lois

Digitized by Google

indépendantes de sa volonté; dont il subit les effets sans pouvoir jamais s'y dérober, les utilisant seulement en vertu de la fatalité qui leur est propre et dans la proportion même où il se soumet à leur empire? Incapable de transformer et même d'apercevoir une seule parcelle de cette matière immuable, dont l'essence profonde lui échappe, il en juxtapose pour un instant les éléments divers et les forces inconnues, pour obtenir un ouvrage imparfait que le temps détruit aussitôt.

S'il découvre parfois ou s'il invente, il ne peut jamais rien créer, car tout existe en dehors de lui et avant lui, bien qu'il se refuse à élever son regard et sa pensée vers Celui qui étendit sur la nature entière ce voile mystérieux dont le savant soulève avec tant de peine, ici où là, quelques lambeaux.

Quelle est la place de la morale dans un progrès ainsi compris? A quel moment voyons-nous véritablement s'affirmer la bienfaisance essentielle de notre indéfectible liberté?

En 1855, Auguste Comte, écrivant à sa sœur, après leur seconde réconciliation et peu de temps avant sa mort, s'exprimait en ces termes au sujet de l'inauguration du chemin de fer de Bordeaux à Cette : « Quelque pompe qu'on étale dans ces inaugurations, elles me font toujours regretter que mes contemporains soient assez dégradés pour ne pouvoir s'entendre qu'à fêter des progrès purement matériels, spécialement accompagnés de vicieuses réactions morales, ne fût-ce qu'en dissipant l'heureuse fraternité passagère qui jadis régnait entre les compagnons de

Digitized by Google

voyage... » et plus loin, après avoir vanté le plaisir naturel de bien voir tous les lieux et de s'arrêter presque à volonté, il ajoute : « Je comprends sans peine que Rossini n'ait pas voulu risquer la disgracieuse mélodie des locomotives, préférant se transporter ici par la bonne chaise de poste qu'il gouvernait à son gré. »

Tant il est vrai que chaque pas en avant semble fouler une liberté ancienne; la rapidité qui bouleverse si fiévreusement notre existence a tué la douceur de vivre.

Que voyons-nous aujourd'hui? Qui donc est libre au sein d'une civilisation qui s'abat sur les peuples comme un réseau de fer où chacun vit dans sa case, inquiet du lendemain et jaloux de son voisin?

En quoi consiste la liberté du fonctionnaire, de l'industriel, du commerçant ou du client, de l'ouvrier ou du patron, du chef ou du subordonné, du pauvre comme du riche : inexorablement liés les uns aux autres dans l'insécurité du lendemain, ils vont à travers la vie, emportés dans une fuite incompréhensible et, pour se tenir en haleine, ils l'appellent course au bonheur.

Pour nous rendre compte de ce progrès de pure forme, considérons, non point l'homme qui savoure sans répit l'amertume des jouissances éphémères, mais le misérable sans ressources, dont les désirs impuissants ignorent les déceptions du succès et que sa misère même isole si complètement de ses semblables plus fortunés.

Quelle est, dans ce monde individualiste, préoccupé

Digitized by Google

de ses intérêts personnels et immédiats, la part du pauvre, du faible et du malheureux? Comment peut s'imposer ce que l'on a si justement appelé leur éminente dignité.

Que reste-t-il aux heureux du monde eux-mêmes, quand le malheur les frappe d'un de ses coups inexorables et soudains? Voyez-les privés de leurs richesses, de tout cet extérieur pompeux et brillant qui semblait les rendre si différents des autres hommes; vêtement d'emprunt dont le vent du malheur emporte les broderies et les dorures et qui, lui-même, est enlevé?

Quand cet homme apparaît seul et nu, que deviennent son prestige et son progrès personnels? N'ont-ils pas disparu avec les apparences qui les imposaient faussement à l'admiration des passants, justifiant ainsi, cruellement, les vers de J.-B. Rousseau, dans son *Ode à la Fortune.*

> Le masque tombe, l'homme reste,
> Et le héros s'évanouit!

Et cependant le véritable progrès ne doit-il pas résider dans la personne elle-même et garantir à l'homme, avec sa liberté toujours intacte et féconde, la sérénité dans le mépris, la grandeur dans la tristesse et l'abandon?

Alors le malheur perd son caractère fatal et désespéré; il demeure une épreuve et laisse entière l'espérance, mère des lendemains triomphants.

Bien avant qu'Horace eût célébré dans ses vers immortels l'impassibilité superbe, Job, au pays des

Digitized by Google

Aesites, assis à l'entrée de son village sur la cendre des fumiers, réalisait en sa personne un idéal moral incomparable devant sa femme et ses amis que sa confiance en Dieu révoltait.

La recherche du progrès, quand elle est indifférente à cet état supérieur de l'âme humaine, qui est la perfection de l'être, aboutit logiquement à une désillusion, puisque, en vertu d'un individualisme mal entendu, elle risque de placer le progrès dans les objets extérieurs et ne rien garder pour le sujet.

La science, dont l'homme voudrait faire ainsi sa raison d'être et sa fin, n'est point capable de lui donner une règle de vie intérieure, ses vérités d'un jour ne peuvent rassasier le cœur de l'homme.

Le progrès qu'elle engendre est un progrès matériel; il s'adresse à la sensibilité, la flatte et la caresse au point de lui faire perdre son caractère de servante : elle devient alors une maîtresse impérieuse et déréglée.

Celui qu'elle tient en son pouvoir doit abdiquer, par l'effet de cette domination sensuelle et voluptueuse, les qualités qui donnent à l'âme humaine comme un reflet vivant de la divinité.

Les influences extérieures deviennent prépondérantes sur les déterminations de la volonté; la matière domine l'intelligence et l'homme, roi de la création, reçoit de ses sujets émancipés les servitudes que cependant lui seul devrait pouvoir leur imposer.

Mais, encore une fois, que devient donc alors sa liberté?

Digitized by Google

En descendant à ce degré subalterne, en acceptant délibérément cette détermination objective, l'homme risque de devenir semblable aux animaux que l'instinct seul conduit, tout en leur imposant une règle qui les préserve de tout excès.

Insensible, par sa nature même, aux effets bienfaisants de cette règle, l'homme ne peut en pratiquer, s'il accepte de s'y soumettre, que l'intransigeance fatale et la cruelle tyrannie; ne considérant, dès lors, dans ses rapports avec ses semblables que la lutte pour la vie, il mérite de se voir appliquer la pensée avec laquelle Plaute, au deuxième acte de son *Asinaria*, flagellait la société antique : « *Homo homini lupus;* l'homme est un loup pour les autres hommes. »

Pour remédier à un pareil état de choses, il faut opposer à l'individu, le groupe; à l'anarchie, l'autorité et proclamer hardiment ce que Charles Maurras, dans sa *Politique religieuse* (1), appelle la déclaration des devoirs de l'homme en société.

Voici ce que dit Georges Valois quand il oppose, dans son beau livre *Le Père* (1), aux dérèglements dangereux et funestes de l'individu, la bienfaisance du chef qu'il nomme si heureusement le Père; bienfaisance fondée à la fois sur l'hérédité, la tradition, la prévoyance et la charité, c'est-à-dire sur les qualités essentielles qui légitiment et fécondent l'autorité.

« L'homme seul vit strictement dans le présent. S'il s'élève dans ce qu'on nomme la hiérarchie sociale, il veut tirer de sa situation et des avantages maté-

(1) Nouvelle Librairie nationale. Un vol. in-16.

Digitized by Google

riels qu'elle représente toutes les jouissances sentimentales que l'on peut y trouver. Il acquiert une conscience cruelle de sa prééminence, il veut qu'autrui la reconnaisse, s'incline devant elle et la chante. Par quoi il engendre chez ceux qui sont soumis à sa loi des sentiments de révolte. S'il demeure à l'un des rangs élémentaires de la cité, il n'accepte qu'avec la plus grande difficulté de se concevoir pour toute la durée de son existence sous la discipline de son frère plus apte que lui aux fonctions de direction dans la vie sociale. Ce riche et ce pauvre s'opposent alors comme deux carnassiers. Ils n'appartiennent pas à la cité; à peine font-ils partie de l'humanité. Ils sont comme deux êtres, plus proches de la bête que de l'homme, qui ne connaissent qu'une seule loi, celle de la force par laquelle ils essaient de se disputer ce qu'ils possèdent. Le pauvre, devant le spectacle de la fortune du riche, est possédé par l'envie et vit dans l'attente du jour où, par une surprise de la force, il pourra renverser les situations. Le riche vit dans la terreur et la haine du pauvre et emploie la force pour contenir sa révolte. L'un et l'autre détruisent à chaque instant la paix de la cité.

« Mais le père est le protecteur de la paix. Le père n'est point limité au présent : sa vue plonge dans cet avenir où sa famille se prolonge, continue son œuvre, suivant les différentes aptitudes de ses membres. C'est là tout le secret de la pacification de la cité par la paternité. Le père subit les mêmes sentiments que l'homme seul; il a, lui aussi, l'appétit de l'égalité; mais étant un être de la durée et non une figure éphé-

Digitized by Google

mère, il recherche l'égalité dans le cours du temps, dans la suite des générations. S'il est pauvre et s'il souffre humainement de sa pauvreté devant le riche, il imagine le temps où son fils, ou le fils de son fils, aura établi l'équilibre qu'il désire secrètement. S'il est parmi les riches, il songe au jour où sa fortune sera détruite par quelque descendant inhabile. Ainsi l'un et l'autre ne sont pas dominés par l'envie et ses compagnes la peur et la cruauté. Ils ne se regardent pas comme deux êtres absolument différents et essentiellement hostiles. Ils voient leur différence dans le présent, mais ils reconnaissent leur parité dans le temps. Ils savent qu'ils sont comme deux anneaux d'une même chaîne, que traverse le courant de la vie humaine sous le regard de Dieu et que, dans cette longue journée divine où naissent, grandissent, disparaissent et se remplacent les générations, maintes fois la main qui tient leurs destinées abattra les superbes et élèvera les humbles. C'est pourquoi ils peuvent vivre en paix à côté de l'un et de l'autre, semblables, mais différents, dans la cité, comme ils vivent en paix, agenouillés côte à côte, différents, mais semblables, à l'église, au paisible dimanche où la cité s'arrête dans son travail du présent pour écouter la voix qui domine son siècle et qui parle à ses fils de l'Éternité. »

« Observez, dit Joseph de Maistre à propos de la guerre, que cette loi déjà si terrible n'est cependant qu'un chapitre de la loi générale qui pèse sur l'univers. Dans le vaste domaine de la nature vivante, il règne une violence manifeste, une espèce de rage

Digitized by Google

prescrite qui arme tous les êtres *in mutua funera ;* dès que vous sortez du monde insensible, vous trouvez le décret de la mort violente écrit sur les frontières mêmes de la vie. »

Les temps sont-ils donc revenus où nous devons appliquer à l'homme intelligent et libre, jusque dans la cité elle-même, ce que Joseph de Maistre pouvait dire si justement de ce domaine de l'instinct, dans lequel se meuvent fatalement des êtres privés de raison.

La fraternité qui devrait régner dans le monde de l'intelligence et de la liberté va-t-elle donc disparaître de nouveau? Si elle a été, à deux reprises, inscrite au cœur de l'homme, elle peut en être encore bannie, bien qu'elle brille en lettres d'or au fronton de nos monuments publics avec ces deux abstractions que tendent à devenir comme elle l'égalité et la liberté.

Dans une situation si étrange, dans ce déséquilibre général et perpétuel, les dispositions naturelles, susceptibles de produire chez l'homme la vertu, transforment en un orgueil exaspéré, sans limite et sans frein, la fierté la plus légitime.

Dans cette civilisation où l'on achète ce qui se donne et où l'on prend ce qui se vend, l'homme, imitant ce qu'ont fait autrefois les empereurs romains au crépuscule du paganisme, en arrive à se déclarer Dieu lui-même pour justifier à ses propres yeux sa révolte et ses passions.

Contempteur des lois éternelles, il en promulgue à son tour, les déclarant universelles et impérissables,

Digitized by Google

et, pour affirmer son pouvoir arbitraire, il ne craint pas de décréter que, désormais, la liberté c'est l'obéissance à sa loi.

Mais que devient donc alors la liberté du prochain?

Celle de l'honnête homme, du moins, respectueux en principe de ce qui s'annonce comme l'expression légitime de l'ordre et de l'autorité; on lui impose cyniquement des servitudes de plus en plus tyranniques auxquelles refusent de se soumettre le législateur tout d'abord et le coquin sans foi ni loi.

Ainsi, pour avoir méprisé le premier commandement : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de toute ton âme », l'homme a perdu la discipline qui lui garantissait sa propre liberté : voilà maintenant que, par une conséquence inéluctable de cette faute initiale, il méprise aussi le second : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même ». Mais ce second commandement, qui est semblable au premier, n'est-il pas la seule garantie de la liberté du prochain?

Tel est l'aboutissement logique d'un progrès que l'idée de Dieu n'est pas venue promouvoir et diriger; l'homme est esclave de ses semblables, de ses passions ou de ses biens : sa liberté n'est plus qu'un mot.

Ainsi apparaît nettement la grave et profonde erreur de ceux qui la considèrent uniquement comme un droit; elle est, en effet, bien autre chose, elle est surtout une vertu : ainsi s'affirme également la vanité d'un bonheur de la fragilité duquel ses propres

Digitized by Google

éléments sont les inexorables témoins et qui, dès lors, entretient au fond de l'âme humaine, jusque dans les transports les plus éblouissants, avec une inquiétude secrète, comme une soif inapaisée.

C'est à la lumière de ces pensées, c'est dans ce sens supérieur que se justifie pleinement la forte parole d'Auguste Comte : « Étant lié, je suis libre », mais lié à un idéal extérieur à la nature, qui élève l'homme par la séduction infinie de son indiscutable bienfaisance et de sa majesté, au lieu de le rabaisser au rang des animaux inférieurs.

« Étant lié, je suis libre », mais alors être libre, c'est agir suivant sa fin. Seulement celle-ci n'est pas à notre choix; elle nous est imposée, en même temps que notre âme immortelle, par celui qui est l'alpha et l'oméga, le créateur et le maître de toutes choses; elle se confond en lui. Celui qui, malgré tout, veut la placer en lui-même renonce à la liberté.

Est-ce à dire que tous les esprits éminents, qui préconisent, d'une manière parfois exclusive, le progrès scientifique et matériel, en arrivent à un tel excès?

Ce serait mal interpréter notre pensée que de le croire un seul instant.

Mais à côté de ces théoriciens, dilettantes raffinés que berce le charme d'une belle phrase ou qu'enchante la subtilité d'un paradoxe, il y a les intrigants et les révoltés qui trouvent leur plaisir et leur intérêt à pratiquer les plus dangereuses idées.

Se sentant couverts par ces idées qu'ils n'ont pas

Digitized by Google

eues, comme aussi par l'autorité de ceux qui les ont un jour enseignées, ils en tirent les conséquences les plus funestes, avec la logique impitoyable et brutale de l'animal obéissant à son instinct.

Mais si l'instinct de l'animal est toujours bon, nous savons qu'il n'en est point ainsi pour l'homme qui mésallie sa liberté.

La plupart des maîtres insouciants, qui lancent dans le public ces idées subversives, dont ils se désintéressent ensuite trop souvent, demeurent certes de fort honnêtes gens; ils doivent cette situation privilégiée à un long atavisme religieux, parfois renié par eux, mais qui les pénètre et les dirige à leur insu; la branche fraîchement coupée ne garde-t-elle pas ses couleurs? La fleur ne donne-t-elle pas son parfum pendant de longues heures après qu'elle fut cueillie?

Dans leurs rapports journaliers ces esprits délicats semblent donc, par l'honorabilité de leur vie, parfaitement inoffensifs, mais leur action sur la société demeure, la plupart du temps, au plus haut point pernicieuse.

Est-il donc toujours condamnable de soutenir, en un cercle restreint, ces paradoxes qui, par leur finesse, obligent ceux qui possèdent la vérité à la creuser davantage pour l'exprimer plus clairement?

Qui donc oserait l'affirmer?

De telles théories dans le domaine de la pure spéculation permettent au penseur avisé de discerner les maux qu'elles contiennent et de les dénoncer par des arguments décisifs, mais à ces discussions passionnantes le public ne peut être admis.

Digitized by Google

Maxima debetur puero reverentia, a dit un jour Juvénal, il en est ainsi de la foule; celui qui veut être honnête doit toujours la respecter.

Nul n'a le droit de réaliser avec son concours les expériences de laboratoire que son ambition ou son imagination lui suggèrent.

Maudit celui qui lui sert des paradoxes! Et malheur au pays dans lequel on peut impunément agir ainsi, car ils sont aussitôt mis en pratique et déterminent toujours, par l'effet de la violence ou de la crédulité populaire, des catastrophes irréparables, comme celles que produit un explosif puissant dans la main inexpérimentée d'un enfant.

Nancy, le 20 mars 1914.

Digitized by Google

CONCOURS OUVERTS

ET

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

I

PRIX LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

1° Prix Herpin

M. le docteur Herpin (Jean-Charles), de Metz, associé-correspondant de l'Académie de Stanislas, décédé à Nice le 17 janvier 1872, a fondé un prix de 1.000 francs à décerner tous les *quatre ans,* à la suite d'un concours ouvert par l'Académie de Stanislas « sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés ».

Il a été attribué pour la première fois en 1881.

Le concours est ouvert pour 1916.

2° Prix Dupeux

Fondation par M. François-Raymond Dupeux, ancien professeur, décédé à Rosières-aux-Salines le 19 novembre 1893, d'un prix de 350 francs à décerner par l'Académie de Stanislas au meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé traitant d'histoire ou d'archéologie, se rapportant de préférence à la Lorraine, ou bien traitant un sujet de science ou de linguistique, se rapportant aussi de préférence à la Lorraine.

Ce prix est décerné trois années sur quatre : il l'a été pour la première fois en 1898.

Le concours est ouvert pour 1915 (*sujet d'histoire ou d'archéologie*).

Digitized by Google

3° Prix Stanislas de Guaita

En mémoire de son fils Stanislas, décédé au château d'Alteville le 19 décembre 1897, Mme de Guaita a institué un prix *annuel* de 200 francs ayant pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur, ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres. Le candidat devra appartenir à la région lorraine.

4° Prix Gabriel Thomas

En souvenir de son mari, M. Gabriel Thomas, en son vivant président de Chambre honoraire à la Cour d'appel et secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, Mme Gabriel Thomas a institué une fondation d'un capital de 6.000 francs, dont les arrérages constitueront un prix triennal et indivisible, en faveur d'un jeune licencié ès lettres de l'Université de Nancy, ou résidant dans le ressort académique de Nancy, et par qui ce prix serait employé à la préparation ou édition d'un ouvrage, ou comme bourse de voyage, ou de quelque autre façon analogue utile à ses études et à son avenir.

Ce prix sera décerné pour la première fois en 1915.

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Gouy

Une fondation a été faite par M. Jules Gouy, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 12 février 1892. L'importance en a été accrue par la générosité de ses enfants : M. Albert Gouy de Bellocq-Feuquières et Mme la vicomtesse de Chambrun.

Digitized by Google

Cette libéralité a mis à la disposition de l'Académie de Stanislas, *chaque année,* depuis 1876, 600 francs pour récompenser le dévouement maternel et 600 francs pour récompenser la piété filiale.

Sont admises à concourir les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.

2° Prix Jeanne Bourgon

M. Bourgon, ancien banquier, décédé à Nancy en 1888, a légué à l'Académie de Stanislas, en souvenir de M^lle^ Jeanne Bourgon, sa fille, une somme de 10.000 francs, payable après le décès de sa veuve, avec mission d'en consacrer les revenus à doter, *tous les cinq ans,* une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale.

Le concours est ouvert pour 1915.

3° Prix Mangeon

En mémoire de son père, M. Mangeon, décédé conservateur des hypothèques en retraite à Nancy, M^lle^ Emma Mangeon a confié, depuis 1893, à l'Académie de Stanislas, le soin de décerner, *chaque année,* un prix de piété filiale de 100 francs.

4° Prix René de Goussaincourt

Prix *annuel* de 300 francs destiné à récompenser la piété filiale ou, exceptionnellement, tout acte de vertu et de dévouement, même en dehors des liens de parenté ou d'alliance.

5° Prix du 3^e^ bataillon des mobiles de la Meurthe

Grâce encore à la générosité de M. René de Goussaincourt, un prix *quinquennal* et indivisible de 500 francs est

Digitized by Google

destiné à récompenser les actes de dévouement ou de vertu accomplis : en première ligne, par d'anciens sous-officiers, caporaux et soldats ayant pris part à la défense de Toul, en 1870, comme appartenant au 3e bataillon des mobiles de la Meurthe (bataillon de Nancy) ; en seconde ligne, par d'anciens sous-officiers rengagés, gendarmes, chasseurs forestiers, douaniers, ou par des membres de leurs familles à un degré déterminé. Enfin, ce prix pourrait être décerné pour tout acte de dévouement ou de vertu, soit dans la famille, soit même en dehors de la famille.

Il a été, pour la première fois, décerné en 1899.

Le concours est ouvert pour 1919.

6° Prix Chassignet

Par son testament en date du 27 janvier 1898, M. Chassignet, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 25 février 1898, a fondé un prix *quinquennal* et indivisible de 1.500 francs en faveur de la femme — fille, épouse ou veuve — jugée par l'Académie de Stanislas la plus méritante et la plus digne d'intérêt.

Le généreux abandon fait par Mme Chassignet de son droit d'usufruit a permis d'attribuer ce prix dès 1903.

Le concours est ouvert pour 1918.

7° Prix René de Goussaincourt

Prix *triennal* et indivisible de 200 francs « destiné à récompenser le serviteur ou la servante qui, par sa fidélité, par ses soins dévoués et désintéressés, aura donné l'illusion de l'aisance à ses maîtres trahis par la fortune, et, à défaut de ce mérite particulier, à récompenser un mérite analogue apprécié par l'Académie ».

Le concours pour l'obtention de ce prix s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1916.

Digitized by Google

8° Prix de Bouxières-aux-Dames

Prix *triennal* de 200 francs, en vue de récompenser des actes de vertu, institué par M. René de Goussaincourt, au profit des personnes habitant la commune de Bouxières-aux-Dames depuis plus de trois ans.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1916.

9° Prix René de Goussaincourt

Prix *biennal* de 100 francs fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser le dévouement dans la famille ou en dehors de la famille, chez des enfants ou des jeunes gens de l'un ou de l'autre sexe, âgés de moins de vingt et un ans.

Le concours pour l'obtention de ce prix, décerné pour la première fois en 1902, s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Le concours est ouvert pour 1916.

10° Prix Cardin-Roussel

En mémoire de ses parents, Mme Cardin-Roussel a fondé un prix *annuel* de 200 francs destiné à récompenser une fille plus ou moins jeune, ouvrière de son état, remarquable par son dévouement à sa mère veuve et pauvre, vivant ensemble toutes deux, très honnêtes, bonnes catholiques et dignes d'intérêt. Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.

11° Prix des infirmiers militaires

Prix *biennal* de 100 francs fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser un homme de troupe de l'armée française, gradé ou non gradé, appartenant au service des hôpitaux militaires ou à celui des infirmeries

Digitized by Google

régimentaires de la place de Nancy, ou y étant temporairement employé à un titre quelconque, et qui se serait signalé par son dévouement, soit dans une circonstance particulière, soit dans la suite de ses services.

Dans le cas où, pour une raison quelconque, le prix ne pourrait être décerné dans ces conditions à l'une de ses échéances, l'Académie en disposerait en faveur de quelque autre dévouement.

Le concours est ouvert pour 1916.

12° Prix Ferdinand Lachasse

En souvenir de M. Ferdinand Lachasse, de son vivant docteur en droit et secrétaire de la Faculté de droit, Mme Lachasse, sa veuve, a institué un prix *annuel* de 100 francs, destiné à récompenser le dévouement, ce mot étant pris dans son sens le plus large.

Aucune condition particulière n'est imposée à l'Académie, qui appréciera souverainement.

13° Prix des ouvriers et ouvrières de l'industrie

Prix *biennal* de 100 francs, institué par M. René de Goussaincourt, et destiné à récompenser un ouvrier (ou ouvrière) titulaire de la médaille des trente ans de travail, qui aura fait preuve de dévouement dans la famille, ou même envers des étrangers.

Il est ouvert pour 1915.

14° Prix Charles Bour

M. Charles Bour, décédé à Nancy en 1907, a légué à l'Académie de Stanislas une rente annuelle de 1.800 francs, à charge d'employer cette somme en des prix de 300 ou 400 francs à remettre à des jeunes filles catholiques que l'Académie jugera mériter cet encouragement par leur conduite et leur dévouement à leurs parents.

Ces prix ont été décernés pour la première fois en 1911.

Digitized by Google

15° Prix Clotilde Humbert

Prix annuel de 250 francs, institué en souvenir de Mlle Clotilde Humbert, pour récompenser la vertu et le dévouement, en dehors de toute détermination spéciale.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1911.

16° Prix Simonin

Don annuel de 150 francs, fait par Mme Prosper Simonin, née de Roche, pour récompenser une femme — fille, épouse ou veuve — de son dévouement familial (prix limité au département de Meurthe-et-Moselle).

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1912.

17° Prix Nicolas Humbert

En souvenir de son mari, M. Nicolas Humbert, Mme veuve Humbert a fait don à l'Académie de Stanislas d'une somme de 6.000 francs, à condition que les revenus de ce capital servent à récompenser, *chaque année,* un *homme* veuf, marié ou célibataire, de préférence habitant Nancy, jugé digne de cette récompense par l'Académie.

Ce prix, d'une valeur de 200 francs, sera décerné pour la première fois en décembre 1915.

Digitized by Google

CONCOURS DE 1915

L'Académie décernera dans sa séance publique de décembre, en 1915, les prix suivants :

I

PRIX LITTÉRAIRES

1° Concours Dupeux. — Prix de 350 francs attribué au meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé depuis le 1er janvier 1904, qui aura été présenté sur un sujet **d'histoire ou d'archéologie,** se rapportant de préférence à la Lorraine. Le dépôt des mémoires et des travaux imprimés (ces derniers en triple exemplaire) sera effectué, au plus tard, le 1er juin 1915, au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy.

2° Concours Stanislas de Guaita. — Prix de 200 francs ayant pour objet de **récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres.** Le candidat devra appartenir à la région lorraine.

3° Concours Gabriel Thomas. — Prix de 600 francs en faveur d'un jeune licencié ès lettres de l'Université de Nancy ou résidant dans le ressort académique de Nancy, et par qui ce prix serait employé à la préparation ou édition d'un ouvrage, ou comme bourse de voyage, ou de quelque autre façon analogue utile à ses études et à son avenir.

Digitized by Google

Les renseignements relatifs aux candidats de ces deux derniers prix devront être adressés au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, au plus tard le 1er juin 1915.

N. B. — Sont de fait hors concours les ouvrages ou mémoires déjà récompensés par une des Académies de l'Institut de France.

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Jules Gouy, de 600 francs, pour récompenser le dévouement maternel.

2° Prix Jules Gouy, de 600 francs, pour récompenser la piété filiale.

(Sont admises à concourir pour ces deux prix les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.)

3° Prix Mangeon, de 100 francs, pour récompenser la piété filiale.

4° Prix René de Goussaincourt, de 300 francs, pour récompenser la piété filiale.

5° Prix Cardin-Roussel, de 200 francs, pour récompenser une ouvrière dévouée à sa mère veuve.

(Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.)

6° Prix Ferdinand Lachasse, de 100 francs, pour récompenser le dévouement.

Digitized by Google

7° **Prix René de Goussaincourt**, de 100 francs, pour récompenser un ouvrier (ou ouvrière) titulaire de la médaille des trente ans de travail.

8° **Prix Jeanne Bourgon**, de 1.545 francs, pour doter une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale.

9° **Prix Charles Bour**, de 1.800 francs, à partager par sommes de 300 ou de 400 francs, entre des jeunes filles catholiques, pour récompenser leur bonne conduite et leur dévouement à leurs parents.

10° **Prix Clotilde Humbert**, de 250 francs, pour récompenser la vertu et le dévouement.

11° **Prix Prosper Simonin**, de 150 francs, pour récompenser le dévouement familial.

12° **Prix Nicolas Humbert**, de 200 francs, pour récompenser un homme veuf, marié ou célibataire, de préférence habitant Nancy, jugé digne par l'Académie.

On est prié de faire connaître les concurrents et leurs titres par un rapport écrit, adressé, avant le 1er juin 1915, à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, 43, rue Stanislas, à Nancy.

Digitized by Google

CONCOURS DE 1916

PRIX HERPIN

L'Académie décernera en **1916** le prix de 1.000 francs de la fondation Herpin, au meilleur mémoire sur le sujet suivant :

Étude d'un château ancien de la région lorraine présentant un sérieux intérêt au point de vue historique et archéologique. — Qu'il s'agisse soit d'un château ruiné (tel que Prény, Custines, etc.), soit d'un château actuellement existant (tel que Cons-la-Grandville, Haroué, Fléville, etc.).

N. B. — Sont de fait hors concours les ouvrages ou mémoires déjà récompensés par une des Académies de l'Institut de France.

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1913

ADELUNG (DE). — An experimental study of poison oak. Chicago, 1913, 1 plaq. in-8.

AIMOND (Ch.). — L'église Saint-Étienne, ancienne collégiale Saint-Pierre de Bar-le-Duc. Bar-le-Duc, 1912, 1 vol. in-8.

ARTIGNAN (Dr J.). — Les plantes de la Bible d'après la version arménienne du cinquième siècle. 1 vol. in-18. — Des plantes et de leurs noms arméniens. Paris, 1906, 1 vol. in-8.

AUPETIT, BROCARD (L.) et ARMAGNAC. — Les grands marchés financiers. Nancy, 1912, 1 vol. in-12.

AVENEL (Vte D'). — Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général depuis l'an 1200 jusqu'en 1800. T. VI. Paris, 1912, 1 vol. in-8.

BADEL (E.). — La famille Badel de Saint-Nicolas. — Les familles Lahaxet et Lacour. — Notes généalogiques, 1662-1913. — Souvenirs d'autrefois. Malzéville-Nancy,

Digitized by Google

1913, 1 vol. in-8. — Le monument de Bosserville et le procès du Souvenir alsacien-lorrain à Metz. — Ma déposition. Malzéville-Nancy, 1913, 1 br. in-8. — Les évêques de Nancy. Mgr Ch. Ruch, coadjuteur de Mgr Turinaz. Nancy, 1913, 1 vol. in-8. — Les soldats français morts à Saint-Nicolas, 1813-1814. Malzéville-Nancy, 1913, 1 br. in-8. — Suburbain-guide. Nancy, 1913, 1 br. in-8.

Baranowski (J.-T.). — La Pologne au seizième siècle au point de vue géographique et statistique. T. XII. — La Prusse royale. Ire partie (en polonais). Varsovie, 1911, 1 vol. in-8.

Beaupré (Cte J.). — Contribution à l'étude de l'habitation aux débuts de la Tène. — Nouvelles recherches au camp d'Afrique-Messein (Meurthe-et-Moselle). Nancy, 1912, 1 vol. in-8.

Bernard (H.). — Les oiseaux observés dans l'Ain (nos 54 et 55 du Bulletin de la Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain). Bourg, 1909, 1 fasc. in-folio.

Bertier (G.). — L'École des Roches (article inséré dans la Science sociale d'août-septembre 1907). Paris, 1907, 1 vol. in-8. — L'éducation de la responsabilité (article inséré dans la Revue de philosophie du 1er juillet 1910). Paris, 1910, 1 vol. in-8.

Binet (E.). — Rapport sur les travaux de la Faculté de Droit de Nancy (année 1911-1912). Nancy, 1913, 1 br. in-8.

Bonnard (Fourier). — Fleurs des cieux. Lille-Paris, s. d., 1 vol. in-8.

Bossu (Louis). — Maisons ardennaises éteintes ou disparues. III. La famille des Morin. Paris, 1912, 1 br.

Digitized by Google

in-8. — La prophylaxie de la peste en Barrois vers l'an 1500. Paris, 1913, 1 br. in-8.

BROCARD (L.). — De l'émission des billets de banque et du privilège de la Banque de France (thèse pour le doctorat). Dijon, 1896, 1 vol. in-8. — La répartition des primes entre les armateurs et les constructeurs de navires dans la législation française. Paris, 1900, 1 vol. in-8. — Les doctrines économiques et sociales du marquis de Mirabeau, dans l'*Ami des hommes*. Paris, 1902, 1 vol. in-12. — La production de l'or. Paris, 1905, 1 vol. in-8. — Le travail des femmes à domicile dans la région de Nancy (Extrait des Questions pratiques de législation ouvrière et d'économie sociale). Paris, 1908, 1 br. in-8. — Les relations commerciales de la France avec l'Allemagne. Nancy, 1911, 1 plaq. in-8. — Le développement économique de la Lorraine française (Extrait de la Réforme sociale du 1er juin 1913). Paris, 1913, 1 br. in-8.

(BRUXELLES). — Société royale d'archéologie de Bruxelles. Vingt-cinq années d'activité, 1887-1912. Bruxelles, 1913, 1 vol. in-8.

BULLETIN de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire. T. XI, fasc. 1. Le Caire, 1913, 1 vol. in-4.

CAISSE des recherches scientifiques. — Rapports scientifiques sur les travaux entrepris en 1912 au moyen des subventions de la Caisse des recherches scientifiques. Melun, 1913, 1 vol. in-4.

CALMETTE, GALLOIS, DE PRADEL, BERTIER, etc. — Les œuvres périscolaires. — Leçons professées à l'École des hautes études sociales. Paris, 1913, 1 vol. in-8, cart.

CENTENAIRE de la campagne de Russie. — Inauguration du

Digitized by Google

monument français de la Moskowa, le 8 septembre 1912. Documents. Paris, 1912, 1 br. in-8.

CHAPELIER (le chanoine Ch.). — Église Notre-Dame de Mirecourt. Saint-Dié, 1913, 1 vol. in-8. — Le panégyrique du B. Fourier, par le R. P. Lacordaire. 7 juillet 1853. Abbeville, 1913, 1 br. in-8. — Un petit-neveu de saint Pierre Fourier. Nicolas Fourier, curé de Mattaincourt. Saint-Dié, 1913, 1 br. in-8.

COLLIGNON (A.). — Le Romuléon de Charles le Téméraire. Nancy, 1913, 1 plaq. in-8.

DANGIN (René). — Réponse à M. Thévenot. Celles-sur-Ource, 1913, 1 feuille in-4.

DELAMOTTE, AUBERT et BROCARD (L.). — Le rôle des banques dans les paiements. Nancy, 1911, 1 br. in-8.

DUCROCQ (Georges). — Les provinces inébranlables. Paris, 1913, 1 vol. in-8. — Les roses du Valois. Poèmes. Paris, 1913, 1 vol. in-4 oblong.

DUVERNOY (E.). — Une source négligée de notre histoire locale au dix-neuvième siècle. L'Annuaire de la Meurthe. Nancy, 1913, 1 br. in-8.

ÉDUCATION (L'). — Revue trimestrielle d'éducation familiale et scolaire, sous la direction de M. Georges Bertier. Années 1909, 1910, 1911, 1912. Paris, s. d., 8 vol. in-8.

FABRE (Léon). — De l'ordre à la base de la géométrie. Bordeaux, 1913, 1 plaq. in-8.

FLATAU (Ed.). — La migraine (en polonais). Varsovie, 1912, 1 vol. in-8.

FLOQUET (G.). — L'Exposition d'aéronautique et le IVe Congrès international d'aéronautique. Nancy, 1912, 1 plaq. in-folio.

Digitized by Google

FRIREN (Abbé A.). — Excursions bryologiques (28e cahier). Metz, 1913, 1 br. in-8.

GAY (F.-P.) et CLAYPOLE (Ed.-J.). — Induced variations in the agglutinability of bacillus typhosus. Chicago, 1913, 1 plaq. in-8.

GORCZYNSKI (W.). — Précipitations observées en Pologne pendant la période 1901-1910, avec un supplément contenant les précipitations à Varsovie (1803-1910) et à Jedrzejow (1886-1905) (en polonais). Varsovie, 1905, 1 vol. in-8.

GRAND'EURY (C.). — Recherches géobotaniques sur les forêts et sols fossiles et sur la végétation et la flore houillères. Paris, 1912-1913, 2 vol. in-folio.

GUYOT (Ch.). — Congrès forestier international. Aperçu des travaux de la 2e section. Besançon, 1913, 1 br. in-8. — Congrès forestier international. Établissement de forêts de protection. Paris, 1913, 1 plaq. in-8. — La verrerie de Gironcourt. Étude sociale. Nancy, 1913, 1 br. in-8. — Souvenirs de la première invasion d'après le journal de Charles d'Espinal, maire de Fouchécourt (25 décembre 1813-1er mai 1814). Nancy, 1913, 1 br. in-8.

GUYOT (Ch.) et ROULLEAU. — Congrès forestier international. Intervention de l'État dans la gestion des bois particuliers. Législations diverses réglant cette intervention. Paris, 1913, 1 plaq. in-8.

HAZON DE SAINT-FIRMIN (J.). — Un assassin du duc Henri de Guise. François II de Montpezat, baron de Laugnac, capitaine des quarante-cinq. 1566-1590. Paris, 1912, 1 vol. in-8 double-raisin.

HENRY (R.). — Contribution à l'étude des sphaignes vosgiennes. Caen, 1912, 1 br. in-8.

Digitized by Google

HOTTENGER (Georges). — Comment faire un séjour à l'étranger ? et dans quel but ? Nancy, 1913, 1 br. in-8. — La cité moderne et ses fonctions. Nancy, 1913, 1 br. in-8. — La vie régionale. Pays de Briey et pays messin. Nancy, 1913, 1 br. in-8. — L'œuvre de l'ingénieur social. Nancy, 1913, 1 br. in-8. — Nancy et la question du plan d'extension des villes. Nancy, 1913, 1 vol. in-8.

HUFFEL. — Les forêts et l'intérêt général. Rôle des forêts domaniales. Nancy, s. d., 1 br. in-8. — Les forêts de la Roumanie. Poitiers, s. d., 1 plaq. in-8. — Sols forestiers et sols agricoles. Nancy, 1894, 1 br. in-8. — Influence des forêts sur le climat. Besançon, 1895. 1 br. in-8. — Rapport sur la 3e réunion de l'Association internationale des stations de recherches forestières à Zurich. Paris, 1901, 1 br. in-8. — Traitement du sapin. Paris, 1901, 1 br. in-8. — La conversion en futaies des forêts traitées en taillis sous futaie. Besançon, 1909, 1 br. in-8. — Le martelage au début de l'ère mérovingienne. Paris, 1909, 1 plaq. in-8. — Französischen Sprachgebiet. 1910-1911. Frankfurt-am-Main, 1911-1912, 2 plaq. in-8. — Influence de la provenance des graines sur la qualité des plants de pin sylvestre. Paris, 1912, 1 br. in-8.

INAUGURATION solennelle du Musée historique lorrain. 28 juillet 1912. Nancy, 1912, 1 vol. in-8.

JADART (H.), BOSSE et CARLIER. — Les anciens châteaux de l'arrondissement de Rethel (Ardennes), cantons d'Asfeld et de Château-Porcien. Reims, 1913, 1 vol. in-8.

JAMES (William). — Précis de psychologie (trad. Baudin et Bertier). 3e édition. Paris, 1912, 2 vol. in-8.

JÉRÔME (Abbé L.). — Discours prononcé le 10 août 1912

Digitized by Google

aux obsèques de M. le doyen Albert Martin, membre titulaire. Nancy, 1913, 1 br. in-8. — Discours prononcé le 24 juillet 1912 aux obsèques de M. Ch. de Meixmoron de Dombasle, membre titulaire. Nancy, 1913, 1 br. in-8. — Réponse du président, M. l'abbé L. Jérôme, aux récipiendaires, MM. Robert Parisot, L. Michon et E. Ambroise. Nancy, 1913, 1 br. in-8.

JOURNAL de l'École des Roches. 1899-1902, 1907-1912. Verneuil-sur-Avre, 1900-1912, 12 vol.

KONOPCZYNSKI (W.). — Comptes rendus parlementaires du dix-huitième siècle. I. Compte rendu du Parlement de 1748. T. I, II (en polonais). Varsovie, 1911, 2 vol. in-8.

LAFFITTE (L.). — Exposition de la cité moderne organisée par la Chambre de commerce de Nancy et la Société industrielle de l'Est. Nancy, 4-17 mai 1913. Nancy, 1913, 1 vol. in-8.

LARDEMELLE (G^{al} DE). — Au sujet d'un brevet de chevalier de l'ordre noble de Saint-Hubert de Lorraine. Nancy, 1913, 1 plaq. in-8.

LEBON (Ernest). — Notice sur Henri Poincaré. Paris, 1913, 1 vol. in-8.

LEFÈVRE-PONTALIS et JADART. — L'église de Courville (Marne). Caen, 1913, 1 br. in-8.

LEHR (Ernest). — Du travail à domicile, d'après la loi allemande du 20 décembre 1911. Bruxelles, 1913, 1 br. in-8.

LIÉBAUT (A.). — M. Antoine-François Raulin, deuxième supérieur et cofondateur des sœurs de la Providence de Portieux (Vosges). Nancy, 1912, 1 br. in-8. — Les notables habitants et défenseurs de La Mothe en Lorraine. Nancy, 1912, 1 br. in-8.

Digitized by Google

LISTE des membres titulaires, honoraires et non résidents du Comité des travaux historiques et scientifiques. Paris, 1913, 1 vol. in-8.

MAGNANT (Dr Ernest). — La fille du barde. Drame. Paris, 1913, 1 vol. in-18.

MAHUET (Cte A. DE). — Biographie de la Chambre des Comptes de Lorraine. Nancy, 1914, 1 vol. gr. in-8.

MANGENOT (Abbé Eug.). — « La colline inspirée ». Un peu d'histoire à propos d'un roman. Paris, s. d., 1 vol. in-8. — Le ruisseau l'Aroffe et le village d'Aroffe. Nancy, 1912, 1 plaq. in-8.

MARTIN (Abbé Eugène). — Comment faire une monographie de commune lorraine. Nancy, 1913, 1 br. in-8. — Un joyau de la Renaissance toscane. Nancy, 1913, 1 br. in-8.

MELIN (G.). — Questions de sociologie. La notion de prospérité et de supériorité sociales. Paris, 1914, 1 vol. in-18.

MÉMOIRES publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie orientale au Caire. T. XIX : Le livre des rois d'Égypte. Recueil de titres et protocoles royaux, suivi d'un index alphabétique, par Henri Gauthier; T. III : De la XIXe à la XXIVe dynastie. Ier fascicule. Le Caire, 1913, 1 vol. in-folio. — T. XXXI. Louis Massignon, Mission en Mésopotamie, 1907-1908, t. 2. Le Caire, 1912, 1 vol. in-folio. — T. XXXIV. J. Couyat et P. Montet. Les inscriptions hiéroglyphiques et hiératiques du Ouâdi Hammâmât. Fasc. I. Le Caire, 1912, 1 vol. in-folio. — T. XXXV. Paul Casanova, Essai de reconstitution topographique de la ville d'Al Foustât ou Misr, t. 1, fasc. I. Le Caire, 1913, 1 vol. in-folio.

Digitized by Google

MICHON (L.). — Quelques dictons de l'ancienne Lorraine. Nancy, 1913, 1 br. in-8.

MILLOT (C.). — Comment la lune pourrait influencer le temps. Nancy, 1912, 1 br. in-8.

NATURE (LA) (Numéro du 1er mars 1913 du journal) contenant un article : « Les cristaux d'art d'Émile Gallé », par Georges Lamorville. Paris, 1913, 1 br. in-4.

PETIT-DUTAILLIS, PFISTER et Léon BÉRARD. — Discours prononcés à la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes à Grenoble, le vendredi 16 mai 1913. Paris, 1913, 1 br. in-8.

PFISTER (Chr.). — Les élections à Nancy et dans le département de la Meurthe sous le Consulat et le premier Empire. 1799-1815. Nancy, 1912, 1 vol. in-8. — Le personnage de l'œuvre de Charlemagne (Extrait de l'Austrasie). Metz, 1913, 1 br. in-8. — Les passages de Napoléon Ier et de Joséphine dans le département de la Meurthe. Nancy, 1913, 1 vol. in-8.

PHILIPPOTEAUX (A.). — Le moyen de parvenir, à Villers-Cernay (article paru dans le numéro de janvier 1913 de la Revue historique ardennaise). Paris, 1913, 1 br. in-8.

POTTECHER (Maurice). — Amys et Amyle, légende dramatique. Paris, 1913, 1 vol. in-18. — Le théâtre du peuple de Bussang (Vosges), son origine, son développement et son but exposés par son fondateur. Paris, 1913, 1 vol. in-18.

ROLLAND (Mme). — Lettres. Nouvelle série. 1767-1780. T. I. Paris, 1913, 1 vol. in-4, cart.

ROY (Hippolyte). — Un explorateur lorrain. Le docteur Charles Cuny. 1811-1858. Nancy, 1912, 1 br. in-8.

Digitized by Google

SABARTHÈS (Abbé). — Dictionnaire topographique du département de l'Aube. Paris, 1912, 1 vol. in-folio.

SCHAUDEL (L.). — XIV[e] session du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques. Nancy, 1913, 1 plaq. in-8.

SCŒNIA (Journal théâtral, artistique, littéraire, mondain et sportif). Numéro du 25 juillet 1913, in-folio.

SEE (T.-J.-J.). — Brief biography and popular account of the Unparalleled discoveries. Lynn (Massach.) U. S. A., 1913, 1 vol. in-8, cart.

THÉVENOT (A.). — Histoire de vendange ou odyssée d'un vendangeur. Lettre à M. René Dangin, agriculteur-viticulteur à Celles-sur-Ource. 1 feuille in-folio. — Hommage à Lamartine, suivi d'une lettre du poète. 1 feuille in-32. — Notice sur M. et M[me] Fertiault, leur vie et leurs œuvres. Les soirs du doyen. Arcis-sur-Aube, 1913, 1 br. in-12. — Odyssée de Jeanne d'Arc. 1 plaq. in-18. — La question d'enquête sur les moineaux et les escargots. 1 feuille in-4. — Réglementation du ramassage des escargots comestibles. 1 feuille in-4. — Le rôle des moineaux dans l'agriculture. 1 feuille in-4.

THIÉBAUT (Maurice). — Monographies communales de Lorraine (Plan d'Essey-les-Nancy). In-folio.

TISSERANT (Abbé Eugène). — Le calendrier d'Abou'l-Barakât (texte arabe édité et traduit par E. T.). Paris, s. d., 1 vol. in-folio. — Un fragment d'onomasticon biblique (Extrait de la Revue biblique, janvier 1913). Paris, 1913, 1 plaq. in-8.

UNIVERSITÉ de Nancy. — Séance de rentrée. 14 novembre 1912. Nancy, 1913, 1 vol. in-8.

Digitized by Google

VACANT et MANGENOT. — Dictionnaire de théologie catholique. Fasc. XL-XLIV. Paris, 1912-1913. 5 vol. in-folio.

VIRÉ (Armand). — « Sur l'Impernal » Luzech-Lot. Recherches préhistoriques et historiques. Cahors, 1913, 1 br. in-12.

WIERZBOWSKI (Théodore). — Les privilèges de la ville royale et de la capitale. « Ancienne Varsovie ». 1376-1772 (en polonais). Varsovie, 1913, 1 vol. in-4.

WOYCICKI (Casimir). — La forme sonore de la prose polonaise et du vers polonais (en polonais). Varsovie, 1912, 1 vol. in-8. — Les vers « Barbou de Radziwill » par A. Felinski, comme exemple d'une treizième syllabe pseudo-classique (en polonais), n° 2. Varsovie, 1912, 1 br. in-8.

ZILGIEN (Dr Henry). — Le présent dans le passé ou quelques pages d'histoire de la médecine. Paris, 1910, 1 br. in-8.

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1913-1914

1° Sociétés françaises

ABBEVILLE. — Société d'émulation.

AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (80, rue Laurendeau).

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie (au Musée).

AMIENS. — Société linnéenne du nord de la France (21, rue de Noyon).

ANGERS. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts (35, boulevard du Roi-René).

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (au Musée).

AVIGNON. — Académie de Vaucluse.

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts (44, quai Carnot).

BEAUVAIS. — Société d'études historiques et scientifiques de l'Oise.

BELFORT. — Société belfortaine d'émulation.

Digitized by Google

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire (hôtel Fabrigat, 8, rue Bonsi).

BLOIS. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (Athénée, 3, rue des Trois-Conils).

BORDEAUX. — Société linnéenne (Athénée, 3, rue des Trois-Conils).

BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles (palais des Facultés, cours Pasteur).

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture.

BOURG. — Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.

BREST. — Société académique.

CAEN. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

CAEN. — Société d'agriculture et de commerce (Hôtel des Sociétés savantes).

CAEN. — Société des Antiquaires de Normandie.

CAEN. — Société des beaux-arts.

CAEN. — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques (34, rue au Canu).

CAHORS. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

CAMBRAI. — Société d'émulation (rue Vaucelette).

CARCASSONNE. — Société des arts et sciences.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.

CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

CHAMBÉRY. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie (Palais de justice).

CHARTRES. — Société archéologique d'Eure-et-Loir (16, rue Saint-Pierre).

Digitized by Google

CHERBOURG. — Société académique.

CHERBOURG. — Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (à la Bibliothèque).

COMPIÈGNE. — Société d'agriculture (à l'Hôtel de ville).

CONSTANTINE. — Société d'archéologie.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

ELBEUF. — Société industrielle (ancien Hôtel de ville).

ÉPINAL. — Société d'émulation du département des Vosges.

ÉVREUX. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

GRENOBLE. — Académie delphinale.

GRENOBLE. — Société de statistique de l'Isère.

LAON. — Société académique (Musée communal).

LE HAVRE. — Société nationale havraise d'études diverses.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine (11, Grande-Rue).

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (13, boulevard René-Levasseur, 2e étage).

LE PUY. — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

LILLE. — Commission historique du département du Nord.

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin (au Musée national Adrien Dubouché).

LONS-LE-SAUNIER. — Société d'émulation du Jura.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (Palais des Arts).

LYON. — Société d'agriculture, sciences et industrie (30, quai Saint-Antoine).

LYON. — Société littéraire, historique et archéologique (12, rue Alphonse-Fochier).

MÂCON. — Société des arts, sciences, lettres, agriculture et encouragement au bien de Saône-et-Loire (hôtel Sénée).

Digitized by Google

MARSEILLE. — Académie des sciences, lettres et arts (40, rue Adolphe-Thiers).

MARSEILLE. — Société de statistique (52, rue Paradis).

MEAUX. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Meaux.

MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

MONTAUBAN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

MONTMÉDY. — Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse.

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MOULINS. — Société d'émulation du Bourbonnais (4, rue de Michel-de-L'Hospital).

NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.

NANCY. — Société centrale d'agriculture (24, rue de Strasbourg).

NANCY. — Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain (Palais ducal, Grande-Rue).

NANCY. — Société d'encouragement et de bienfaisance pour les campagnes de Meurthe-et-Moselle.

NANCY. — Société lorraine de photographie (15, rue Gilbert).

NANCY. — Société régionale des architectes de l'Est de la France (1, place Thiers).

NANCY. — Société de géographie de l'Est (4, rue Chanzy).

NANCY. — Société de médecine (4, rue Chanzy).

NANCY. — Société des sciences (4, rue Chanzy).

NANTES. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure (1, rue Suffren).

NANTES. — Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (au Muséum d'histoire naturelle).

Digitized by Google

NICE. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (13, rue Saint-François-de-Paule).

NIMES. — Académie.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts (96, rue Bannier).

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie de médecine (16, rue Bonaparte, 6e).

PARIS. — Association pour l'encouragement des études grecques (12, rue de l'Abbaye, 6e).

PARIS. — Club alpin français (30, rue du Bac, 7e).

PARIS. — Société d'anthropologie (15, rue de l'École-de-Médecine, 6e).

PARIS. — Société nationale des antiquaires de France (au Musée du Louvre, 1er).

PARIS. — Société de botanique de France (84, rue de Grenelle, 7e).

PARIS. — Société des études historiques (2, square de Luynes, 7e).

PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France (8, rue des Petits-Champs, 2e).

PARIS. — Société de secours des Amis des sciences (79, boulevard Saint-Germain, 6e).

PARIS. — Société héraldique de France (5, rue Mornay, 4e).

PARIS. — Société philomathique (45-47, rue des Écoles, 5e).

PARIS. — Société philotechnique (8, rue de la Banque, 2e).

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

POITIERS. — Société des antiquaires de l'Ouest (rue des Grandes-Écoles).

REIMS. — Académie nationale.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne.

SAINT-DIZIER. — Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie (rue du Marché).

Digitized by Google

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie (42 *bis*, Grande-Place).

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

SOUSSE. — Société archéologique.

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres (26, port Saint-Étienne).

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle (17, rue de Rémusat).

TOURS. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire (4 *bis*, rue Origet).

TROYES. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

VALENCE. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme (46, rue Madier-de-Montjau).

VANNES. — Société polymathique du Morbihan.

VERDUN. — Société philomathique (4, rue des Vierges).

VERSAILLES. — Société d'agriculture de Seine-et-Oise (2, rue des Réservoirs).

VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise (Hôtel de la Bibliothèque).

VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et arts.

2° Sociétés étrangères

AMSTERDAM. — Koninklijke Academie.

ANVERS. — Académie royale d'archéologie de Belgique (53, rue du Transvaal).

BÂLE. — Naturforschende Gesellschaft.

BATAVIA. — Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.

Digitized by Google

BERLIN. — Königlich-preussische Akademie der Wissenschaften (N. W. 7. Unter den Linden, 38).

BERNE. — Naturforschende Gesellschaft (Kesslergasse, 41).

BOLOGNE. — Accademia delle scienze dell'Istituto.

BRÊME. — Naturwissenschaftlicher Verein.

BRUNSWICK. — Verein für Naturwissenschaft.

BRUXELLES. — Académie royale de médecine de Belgique.

BRUXELLES. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.

BRUXELLES. — Commission royale d'histoire (palais des Académies).

BRUXELLES. — Société d'archéologie (3, rue Ravenstein).

BRUXELLES. — Société royale zoologique et malacologique de Belgique (14, rue des Sols, Université libre, salle 27).

BRUXELLES. — Société des Bollandistes (122, boulevard Saint-Michel).

CAIRE. — Institut égyptien (à la Bibliothèque).

COLMAR. — Société d'histoire naturelle.

CRACOVIE. — Académie des sciences.

DRONTHEIM. — Videnskabers Selskabs Skrifter.

DUBLIN. — Royal Irish Academy.

DÜRKHEIM. — Naturwissenschaftlicher Verein der Rheinpfalz.

ENGHIEN. — Cercle archéologique.

FLORENCE. — Reale Accademia della Crusca.

GENÈVE. — Société de physique et d'histoire naturelle (au Muséum d'histoire naturelle).

GIESSEN. — Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde.

GOTHENBOURG. — Kungl. Vetenskaps- och Vitterhets-Samhälles Handlingar.

HALLE-SUR-SAALE. — Kaiser Leop. Carol. Akademie der Naturforscher (Wilhelmstrasse, 37).

Digitized by Google

HARLEM. — Société hollandaise des sciences (Spaarne, 17).

HEIDELBERG. — Historisch-philosophischer Verein (Grossh. Universitäts Bibliotek).

KIEL. — Gesellschaft für Schleswig-Holsteinische Geschichte (Gebaüde der Provinzial-Werwaltung).

KIEL. — Naturwissenschaftliche Vereine für Schleswig-Holstein.

KIEW. — Société des naturalistes attachés à l'Université impériale de Saint-Wladimir.

KÖNIGSBERG. — Physikalisch-ökonomische Gesellschaft.

LAUSANNE. — Société vaudoise des sciences naturelles (Salle Tissot, Palais de Rumine).

LÉOPOL (Galicie). — Kwartalnik historyczny (56, rue Syxtuska).

LIÉGE. — Institut archéologique liégeois (14, rue Fabry).

LIÉGE. — Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége (2, rue Bonne-Fortune).

LIÉGE. — Société géologique de Belgique (25, rue Nysten).

LONDRES. — Geological Society (Burlington House, W.).

LUXEMBOURG. — Institut royal grand-ducal.

LUXEMBOURG. — Société des naturalistes luxembourgeois (20, Boulevard extérieur).

LUXEMBOURG. — Verein für Geschichte, Litteratur und Kunst (Gesellenhaus, Casino-Strasse).

MADISON. — Wisconsin Academy of sciences, arts and letters.

MADISON. — Wisconsin geological and natural history Society.

METZ. — Académie.

METZ. — Société d'histoire naturelle (25, rue de l'Évêché).

MEXICO. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate » (Palma, 13).

MEXICO. — Institut géologique (6ª Del Cyprès, nº 176).

MODÈNE. — Reale Accademia di scienze, lettere ed arti.

Digitized by Google

MONS. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut (22, avenue d'Havré).

MOSCOU. — Société impériale des naturalistes, à l'Université.

MULHOUSE. — Société industrielle.

MUNICH. — Königlich-bayerische Akademie der Wissenschaften.

NAMUR. — Société archéologique (Musée archéologique).

NEUCHÂTEL. — Société neuchâteloise de géographie.

NEW HAVEN. — Connecticut Academy of arts and sciences.

NEW YORK. — Academy of sciences (77th. Street and Central Park, West).

ROCHESTER (N. Y.). — Academy of sciences.

ROME. — Reale Accademia dei Lincei.

ROME. — Accademia pontificia dei nuovi Lincei (Palazzo della Cancellaria).

SAINT-LOUIS (Missouri). — Academy of sciences (3817, Olive Street).

SAINT-LOUIS (Missouri). — Missouri botanical Garden (3817, Olive Street).

SAINT-PÉTERSBOURG. — Académie impériale des sciences.

SAN-FRANCISCO. — California Academy of sciences.

STOCKHOLM. — Kongliga Svenska Vetenskaps-Akademiens.

STRASBOURG. — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace (10, place Gutenberg).

STRASBOURG. — Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

TOURNAI. — Société historique et archéologique (45, rue Royale).

TURIN. — Reale Accademia delle scienze di Torino.

VARSOVIE. — Towarzystwa Naukowego Warszawskiego (Société scientifique de Varsovie) (8, rue Kaliksta).

VIENNE. — K. k. Akademie der Wissenschaften (Philosophisch-historische Classe).

VIENNE. — K. k. geologische Reichsanstalt.

Digitized by Google

VIENNE. — K. k. zoologische und botanische Gesellschaft (III/3, Mechelgasse n° 2).

WASHINGTON. — Smithsonian Institution.

WASHINGTON. — National Academy of sciences.

WASHINGTON. — United States Geological Survey (Government printing office).

WASHINGTON. — Bureau of Ethnology.

ZAGRA. — Societas historico-naturalis croatica.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

1° Publications françaises

LYON. — Bulletin historique du diocèse de Lyon (place de Fourvière).

NANCY. — Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est.

PARIS. — Association philotechnique (47, rue Saint-André-des-Arts, 6e).

PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques (Ministère de l'instruction publique) [110, rue de Grenelle, 7e].

PARIS. — École des Chartes (Bibliothèque de l') [60, rue des Francs-Bourgeois, 3e].

PARIS. — École polytechnique (Journal de l') [21, rue Descartes, 5e].

PARIS. — Journal des savants (Bibliothèque de l'Institut) [quai Conti, 6e].

PARIS. — Les Marches de l'Est (84, rue Vaugirard, 6e).

Digitized by Google

PARIS. — Revue de l'histoire des religions. — Musée Guimet (place d'Iéna, *16e*).

PARIS. — Revue Mabillon (abbaye de Ligugé), à Chevetogne, par Leignon, province de Namur (Belgique).

PARIS. — Revue mensuelle illustrée « Art et Industrie » (30, rue Belgrand, *20e*).

TOULOUSE. — Bulletin de l'Université (56, rue du Taur).

2° Publications étrangères

BERKELEY. — University of California.

CEARA (Brésil). — Revista trimensal do Instituto do Ceará.

CINCINNATI (Ohio). — Bulletin of the Lloyd library of botany, pharmacy and materia medica (309, W. Court Street).

FLORENCE. — Bibliothèque nationale centrale. — Bollettino delle publicazioni italiane.

HARLEM. — Archives du musée Teyler.

KIEL. — Christian-Albrechts Universität in Kiel.

MONTEVIDEO. — Anales del museo nacional de Montevideo.

RIO-DE-JANEIRO. — Archives du Muséum national.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Acta horti Petropolitani.

UPSAL. — Geological Institution of the University.

URBANA (Illinois). — University of Illinois (305, University Hall).

ÉTABLISSEMENTS

AUXQUELS L'ACADÉMIE ADRESSE SES PUBLICATIONS

1° Établissements français

AIX-EN-PROVENCE. — Annales des Facultés de droit et des lettres (bibliothèque de l'Université).

Digitized by Google

BAR-LE-DUC. — Bibliothèque de la ville.
LUNÉVILLE. — Bibliothèque de la ville.
PARIS. — Ministère de l'instruction publique (110, rue de Grenelle, 7e).
PARIS. — Académie française (23, quai Conti, 6e).
PARIS. — Académie des inscriptions et belles-lettres (23, quai Conti, 6e).
PARIS. — Académie des sciences morales et politiques (23, quai Conti, 6e).
PARIS. — Académie des sciences (23, quai Conti, 6e).
PARIS. — Académie des beaux-arts (23, quai Conti, 6e).
PARIS. — Bibliothèque de la Sorbonne (15, rue de la Sorbonne, 5e).
PARIS. — Bibliothèque du Ministère de la guerre (231, boulevard Saint-Germain, 7e).
PARIS. — Muséum d'histoire naturelle (57, rue Cuvier, 5e).
PONT-A-MOUSSON. — Bibliothèque de la ville.
REMIREMONT. — Bibliothèque de la ville.
TOUL. — Bibliothèque de la ville.

2° Établissements étrangers

BRUXELLES. — Bibliothèque royale de Belgique.
METZ. — Bibliothèque de la ville.
STRASBOURG. — Bibliothèque de la ville.

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Mai 1914

BUREAU

Président : M. Ch. Dessez.
Vice-Président : M. le lieutenant-colonel Le Joindre.
Secrétaire perpétuel : M. Ch. Guyot.
Bibliothécaire-Archiviste : M. J. Favier.
Questeur : M. E. Ambroise.
Secrétaire annuel : M. E. Chatelain.

I

MEMBRES TITULAIRES

1884. 18 Janv. M. Guyot (Charles), ancien Directeur de l'École nationale des eaux et forêts (Associé le 19 janvier 1883, Secrétaire perpétuel le 3 novembre 1911), 13, rue de Lorraine, Nancy.

[1] L'Académie de Stanislas, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.

La qualification d'*associé-correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés-correspondants nationaux et aux associés-correspondants étrangers.

Digitized by Google

1884. 2 Mai. M. FAVIER (Justin), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville, Vice-Président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 7 décembre 1883), 2, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1885. 6 Mars. M. GERMAIN DE MAIDY (Léon), Secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 15 décembre 1882), 26, rue Héré, Nancy.

1888. 21 Déc. M. MILLOT (Charles), ancien Officier de marine, chargé de cours honoraire à la Faculté des Sciences de l'Université (Associé le 2 mars 1888), 7, place Saint-Jean, Nancy.

1893. 5 Mai. M. RISTON (Victor), Avocat (Associé le 8 janvier 1892), 3, rue d'Essey (Val-au-Mont), à Malzéville, près Nancy.

1894. 15 Juin. M. MENGIN (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé le 12 mai 1893), 49, rue Stanislas, Nancy.

1897. 5 Févr. M. DE ROCHE DU TEILLOY (Alexandre), Professeur honoraire au Lycée (Associé le 12 mai 1893), 5, rue de Rigny, Nancy.

16 Juill. M. MARTIN (l'abbé Eugène), Directeur de la *Semaine religieuse* (Associé le 7 juillet 1893), 146 *bis*, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1898. 3 Juin. M. FLOQUET (Gaston), Doyen et Professeur d'analyse à la Faculté des Sciences de l'Université (Associé le 3 mars 1893), 21, rue de la Commanderie, Nancy.

1900. 27 Avril. M. BOYÉ (Pierre), Avocat à la Cour d'appel, Président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 18 novembre 1898), 53, rue Hermite, Nancy.

21 Déc. M. COLLIGNON (Albert), Professeur honoraire d'histoire de la littérature latine à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé le 17 février 1893), 4, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1902. 16 Mai. M. JÉRÔME (l'abbé Léon), Vicaire général (Associé le 20 novembre 1896), 54, place de la Cathédrale, Nancy.

Digitized by Google

1903. 9 Janv. M. Gross (le Dr Frédéric), Doyen honoraire et Professeur de clinique externe à la Faculté de Médecine de l'Université, 19, rue Isabey, Nancy.

Id. M. Pariset (Georges), Professeur d'histoire moderne à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé le 29 octobre 1897), 12, rue Saint-Charles, Nancy.

1904. 2 Déc. M. Villain (François), Ingénieur en chef des mines (Associé le 21 novembre 1902), 57, rue Stanislas, Nancy.

1905. 5 Mai. M. Melin (Gabriel), Avocat, Chargé du cours de science sociale à la Faculté de Droit de l'Université (Associé du 16 mars 1900), 39, rue de Boudonville, Nancy.

1906. 5 Janv. M. Le Joindre (Raymond), Lieutenant-colonel d'artillerie en retraite (Associé du 20 janvier 1905), 8, place d'Alliance, Nancy.

1907. 4 Janv. M. Duvernoy (Émile), Archiviste de Meurthe-et-Moselle (Associé du 21 octobre 1904), 1, rue de la Monnaie, Nancy.

26 Avril. M. Dessez (Charles), Inspecteur d'Académie (Associé du 20 juillet 1906), 5, cours Léopold, Nancy.

1908. 21 Févr. M. Perdrizet (Paul), Professeur d'archéologie et d'histoire de l'art à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé du 15 février 1907), 2, avenue de la Garenne, Nancy.

1909. 19 Mars. M. Nicklès (René), Professeur de géologie à la Faculté des Sciences de l'Université (Associé du 28 juin 1900), 4, rue des Jardiniers, Nancy.

1910. 4 Févr. M. Parisot (Robert), Professeur d'histoire de l'Est de la France à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé du 7 juillet 1905), 15, rue Sigisbert-Adam, Nancy.

Digitized by Google

1910. 21 Oct. M. DE LARDEMELLE (le Général de brigade Marie-Georges), du cadre de réserve (Associé du 17 décembre 1909), 7, rue du Manège, Nancy.

1911. 5 Mai. M. MICHON (Lucien), Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit de l'Université (Associé du 18 décembre 1908), 14, boulevard Charles V, Nancy.

9 Juin. M. SCHAUDEL (Louis), Receveur principal des Douanes (Associé du 6 décembre 1907), 43, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1912. 2 Févr. M. AMBROISE (Émile), Docteur en droit, Avocat (Associé du 16 décembre 1887), 11, rue de la Ravinelle, Nancy.

Id. M. DE LALLEMAND DE MONT (Pierre), ancien Secrétaire général de préfecture (Associé du 26 avril 1901), 16, rue Isabey, Nancy.

Id. M. PROUVÉ (Victor), Artiste peintre, Président de l'École de Nancy (Associé du 20 juillet 1906), 6, avenue de la Garenne, Nancy.

29 Mars. M. CHATELAIN (Émile), Professeur honoraire au Lycée de Nancy (Associé du 4 juin 1910), 42, rue de Boudonville, Nancy.

19 Juill. M. PARISOT (le Dr Pierre), Professeur de Médecine légale à la Faculté de Médecine de l'Université (Associé du 16 mars 1900), 47, rue Gambetta, Nancy.

1913. 24 Janv. M. BEAUPRÉ (le Comte Jules), Membre non résident du Comité des travaux historiques et scientifiques (Associé du 8 novembre 1901), 18, rue de Serre, Nancy.

Id. M. SADOUL (Charles), Conservateur au Musée historique lorrain, Directeur de la *Revue lorraine illustrée* et du *Pays lorrain* (Associé du 3 avril 1908), 29, rue des Carmes, Nancy.

7 Févr. M. ESTÈVE (Edmond), Professeur adjoint de littérature française à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé du 29 mars 1912), 5, rue de Lorraine, Nancy.

Digitized by Google

1913. 7 Mars. M. Souriau (Paul), Professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé du 17 mai 1912), 11, rue Hermite, Nancy.

1914. 9 Janv. M. Binet (Édouard), Doyen et Professeur de Droit civil à la Faculté de Droit de l'Université (Associé du 7 février 1913), 36, rue Grandville, Nancy.

MEMBRES DONATEURS

M. Lallement (Edmond), Professeur à la Faculté de Médecine, Associé le 22 juin 1866, Membre titulaire le 16 février 1867, décédé le 27 février 1889.

M. Leupol (Louis), Homme de lettres, Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862, Membre honoraire le 16 juin 1882, décédé le 29 octobre 1896.

M. Chassignet (Modeste), Sous-Intendant militaire en retraite, Associé le 5 mai 1882, Membre titulaire le 4 août 1882, décédé le 25 février 1898.

M. Lejeune (Jules), Homme de lettres, Associé le 22 novembre 1872, Membre titulaire le 1er février 1878, Secrétaire perpétuel de l'Académie le 6 juin 1884, décédé le 6 août 1898.

S. E. le Cardinal Mathieu (Désiré), Membre de l'Académie française, Membre titulaire le 23 janvier 1880, Membre honoraire le 21 juillet 1899, décédé le 26 octobre 1908.

M. Audiat (Edgard), Président de chambre honoraire, Associé le 4 décembre 1885, Membre titulaire le 21 janvier 1887, décédé le 9 septembre 1911.

M. de Metz-Noblat (Antoine), Associé le 4 juin 1880, Membre titulaire le 5 août 1881, Questeur de 1893 à 1895 et de 1899 au 8 mai 1914, décédé le 9 mai 1914.

Digitized by Google

II

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1855. 16 Févr. M. Mézières (Alfred), Membre de l'Académie française, Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, Sénateur de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), 57, boulevard Saint-Michel, Paris (5e).

1865. 16 Juin. M. Arnault de La Ménardière (Joseph-Camille), Professeur honoraire à la Faculté de Droit de l'Université de Poitiers (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

1872. 12 Avril. M. Adam (Lucien), ancien Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire jusqu'au 9 novembre 1883), 30, quai Saint-Cast, Rennes.

1878. 15 Nov. M. Debidour (Antonin), Professeur d'histoire du christianisme dans les temps modernes à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris (Titulaire du 3 janvier 1879 au 1er mai 1891), 7, rue Pierre-Nicole, Paris (5e), et Au Pommier, à Saint-Front-la-Rivière (Dordogne).

1882. 4 Août. M. Ballot-Beaupré (Alexis), Premier Président honoraire de la Cour de cassation (Titulaire jusqu'au 16 décembre 1882), 104, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8e).

1886. 2 Juill. M. Pfister (Christian), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur d'histoire de la civilisation et des institutions du Moyen Age à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris (Titulaire du 3 février 1888 au 23 octobre 1902), 10, rue Leneveux, Paris (14e).

1889. 5 Juill. M. Barthélemy (François), Archéologue (Titulaire du 5 juin 1892 au 29 juin 1900), 2, place Sully, à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

1892. 6 Mai. M. Thoulet (Julien), Professeur honoraire de minéralogie à la Faculté des Sciences de l'Université de Nancy, 9, rue de Guise, Nancy.

*

Digitized by Google

1892. 15 Juill. M. Blondlot (René), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de l'Université (Titulaire du 6 janvier 1905 au 24 mai 1912), 16, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

15 Juill. M. Villard (Évrard), Président de Chambre honoraire (Titulaire du 3 juin 1898 au 10 janvier 1913), 64, rue Charles III, Nancy.

1897. 2 Avril. M. Le Monnier (Georges), Professeur honoraire de botanique à la Faculté des Sciences de l'Université de Nancy (Titulaire du 6 janvier 1905 au 20 octobre 1910), 19, rue Montesquieu, Nancy.

1898. 22 Avril. M. Imbeaux (le Dr Édouard), Ingénieur en chef des ponts et chaussées, Professeur à l'École nationale des Ponts et Chaussées (Titulaire du 25 octobre 1901 au 22 novembre 1912), 18, rue Émile-Gallé, Nancy.

1900. 16 Mars. M. Blondel (Raymond), Doyen et Professeur honoraire à la Faculté de Droit de l'Université de Nancy (Titulaire du 21 juin 1901 au 17 novembre 1911), 13, rue Hermite, Nancy.

III

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1)

1°

1863. 24 Juill. M. Lambert (Théophile), Professeur honoraire au Lycée de La Roche-sur-Yon, 11, rue Littré (Vendée).

1867. 29 Mars. M. d'Arbois de Jubainville (Alexandre), Conservateur des eaux et forêts en retraite, 73, rue de Toul, Nancy.

1874. 6 Mars. M. Hyver (l'abbé Charles), Vicaire général honoraire d'Alger, 10, La Croix-du-Val, Meudon (Seine-et-Oise).

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1 du Règlement.

La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

Digitized by Google

1874. 18 Déc. M. Depautaine (Léon), Docteur en médecine, à Gondrecourt (Meuse).

1877. 7 Déc. M. Grand'Eury (Cyrille), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Ingénieur civil des mines, 12, rue d'Amance, Malzéville (Meurthe-et-Moselle).

1883. 15 Juin. M. le comte de Warren (Lucien), ancien Capitaine d'artillerie, 19, place des Dames, Nancy.

1884. 18 Juill. M. Dinago (François), Avocat, 9, rue des Carmes, Nancy.

19 Déc. M. Haillant (Nicolas), Docteur en droit, Avoué, Secrétaire perpétuel honoraire de la Société d'émulation des Vosges, 21, place de l'Atre, Épinal.

1886. 19 Mars. M. Tisserant (Hippolyte), Vétérinaire, 3, rue Gilbert, Nancy.

1887. 4 Févr. M. Krantz (Émile), Doyen honoraire, Professeur de langue et de littérature françaises à la Faculté des Lettres de l'Université, 21, rue des Dominicains, Nancy.

1888. 2 Mars. M. Collignon (le Dr René), Médecin-Major de 1re classe en retraite, Membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Jaulny (Meurthe-et-Moselle).

13 Avril. M. Chapelier (l'abbé Charles), Chanoine de la Cathédrale de Saint-Dié, 7, rue des Frères-Simon, à Saint-Dié.

29 Juin. M. le baron Hulot (Étienne), Secrétaire général de la Société de géographie de Paris, 170 *bis*, rue de Grenelle, Paris (7e).

1889. 3 Mai. M. Rogie (l'abbé J.), à Vaudoncourt, par Spincourt (Meuse).

1892. 8 Janv. M. Brunot (Ferdinand), Professeur d'histoire de la langue française à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 8, rue Leneveux (14e).

1893. 3 Mars. M. Journée (le Général de brigade Félix-Albert), du cadre de réserve, 10, rue José-Maria-de-Heredia, Paris (7e).

Digitized by Google

1893. 7 Juill. M. Diehl (Charles), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Professeur d'histoire byzantine à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 72, avenue de Wagram (17e).

1894. 2 Mars. M. Basset (René), Doyen et Professeur d'arabe à la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger, villa Louise, rue Denfert-Rochereau, Alger.

23 Nov. M. Zeiller (René), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Inspecteur général des mines, 8, rue du Vieux-Colombier, Paris (6e).

21 Déc. M. Ferry (René), Juge au Tribunal, 3, avenue de Robache, à Saint-Dié (Vosges).

1896. 21 Févr. M. Briot (Félix), Conservateur des eaux et forêts, en retraite, 12, rue Nezin, Chambéry (Savoie).

1897. 7 Mai. M. Bloch (Isaac), Grand Rabbin, 28, rue de l'Équitation, Nancy.

1898. 4 Mars. M. Liégeois (le Dr Charles), Correspondant de l'Académie de Médecine, à Bainville-aux-Saules (Vosges).

22 Avril. M. Henry (Edmond), Sous-Directeur honoraire de l'École nationale des Eaux et Forêts, 4, rue Isabey, Nancy.

1899. 20 Janv. M. Boppe (Paul), Chef d'escadrons de cavalerie territoriale, 44, rue de Toul, Nancy.

1904. 15 Avril. M. Fournier (le Vice-Amiral Ernest), du cadre de réserve, Vice-Président du Bureau des Longitudes, 65, avenue Bosquet, Paris (7e).

1er Juill. M. de Goussaincourt (René), ancien Officier de mobiles, 59 *bis*, avenue de France, Nancy.

16 Déc. Mme la marquise d'Eyragues, 27, place de la Carrière, Nancy.

1905. 6 Janv. M. Levallois (Henri), Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 12, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

17 Janv. M. Adam (Charles), Membre libre de l'Académie des Sciences morales et politiques, Recteur de l'Université, palais de l'Université, place Carnot, Nancy.

Digitized by Google

1905. 3 Mars. M. Barrès (Maurice), Membre de l'Académie française, 100, boulevard Maillot, Neuilly (Seine).

Id. M. Liébaut (l'abbé Augustin), Curé d'Outremécourt, par Bourmont (Haute-Marne).

20 Oct. M. Perrout (René), Avocat, 8, rue de la Louvière, Épinal.

3 Nov. M. Marin (l'abbé Eugène), Chanoine honoraire, ancien Supérieur de la Congrégation de la Doctrine, 10, rue Lionnois, Nancy.

1906. 27 Avril. M. Ferté (Georges), Proviseur du Lycée Louis-le-Grand, 123, rue Saint-Jacques, Paris (5e).

1907. 18 Janv. M. Poulet (Henry), Maître des requêtes au Conseil d'État, 201, faubourg Saint-Honoré, Paris (8e).

7 Juin. M. Simonin (Armand), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 174, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).

1908. 21 Févr. M. May (Gaston), Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, 12, rue de Longchamp, Paris (16e).

1910. 13 Mai. M. Madelin (Louis), Agrégé de l'Université, Professeur d'histoire, 123, rue Mozart, Paris (16e).

1911. 6 Janv. M. des Robert (Edmond), Secrétaire de la Société d'archéologie lorraine, 48, rue Hermite, Nancy.

17 Févr. M. Daum (Antonin), Maître verrier, rue du Pont-Cassé (Verreries de Nancy).

7 Juill. M. Magnant (le Dr Ernest), Docteur en médecine à Gondrecourt (Meuse).

1912. 2 Févr. M. Malgras (Léon) [René d'Avril], Homme de lettres, 50, rue Pasteur, Nancy.

Id. M. Bonnard (l'abbé Fourier), Aumônier du Sanatorium de Champrosay, par Draveil (Seine-et-Oise).

Id. M. d'Ollone (Henri-Marie-Gustave), Lieutenant-Colonel au 86e de ligne, au Puy, et 46, rue Hamelin, Paris (16e).

Digitized by Google

1912. 19 Avril. M. Collesson (Pierre), Secrétaire général de la Société de Géographie de l'Est, 44, rue de Cronstadt, Nancy.

24 Mai. M. Chatton (l'abbé Edmond), Curé de Sornéville, par Moncel-sur-Seille (Meurthe-et-Moselle).

21 Juin. M. Martz (René), Président de Chambre à la Cour d'appel, Conservateur au Musée historique lorrain, 30, rue des Tiercelins, Nancy.

5 Juill. M. Pottecher (Maurice), Homme de lettres, 3, rue de la Santé, Paris (13e).

25 Oct. M. Hinzelin (Émile), Homme de lettres, 10 *bis*, rue Saint-Charles, à Villemonble (Seine).

6 Déc. M. Mangenot (l'abbé Eugène), Professeur d'Écriture Sainte à l'Université catholique de Paris, 14, rue de Grenelle, Paris (7e).

1913. 24 Janv. M. Couderc de Fonlongue (Georges), Capitaine en retraite, 6, rue du Manège, Nancy.

Id. M. de Dumast (le baron René Guerrier), 38, place de la Carrière, Nancy.

Id. M. Laffitte (Louis), Secrétaire de la Chambre de Commerce, 25, rue Hermite, Nancy.

Id. M. de Mahuet (le comte Antoine), 38, rue Gambetta, Nancy.

21 Févr. M. Brocard (Lucien), Professeur d'Économie politique à la Faculté de Droit de l'Université, 5-7, rue Désilles, Nancy.

Id. M. Huffel (Gustave), Sous-Directeur et Professeur de Sciences forestières à l'École nationale des Eaux et Forêts, 13, rue des Bégonias, Nancy.

Id. M. Zilgien (le Dr Henry), Professeur de Thérapeutique à la Faculté de Médecine de l'Université, 34, rue Grandville, Nancy.

7 Nov. M. Aimond (l'abbé Charles), Professeur à l'École Saint-Louis (Esplanade du Château), Bar-le-Duc (Meuse).

21 Nov. M. Bertier (Georges), Directeur de l'École des Roches, Verneuil-sur-Avre (Eure).

Digitized by Google

1914. 9 Janv. M. Hottenger (Georges), ancien Notaire, 11, rue des Tiercelins, Nancy.

6 Mars. M. Bohème (Charles), Professeur de philosophie au Lycée de Nancy, 12, rue d'Alliance, Nancy.

20 Mars. M. Davillé (Louis), Professeur d'histoire au Lycée de Bar-le-Duc, 35, rue Martelot, Bar-le-Duc (Meuse).

2°

1864. 15 Juill. M. Millien (Achille), Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1866. 20 Avr. M. de Rosny (Léon), Directeur à l'École des Hautes-Études, 28, rue Mazarine, Paris (6e), et à Fontenay-aux-Roses (villa des Chrysanthèmes) [Seine].

1870. 17 Juin. M. Lehr (Ernest), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Conseiller-Jurisconsulte de l'Ambassade de France en Suisse, Professeur honoraire de législation comparée, villa Saint-Jean, 12, avenue des Toises, Lausanne (Suisse).

1874. 4 Déc. M. Garrigou (Félix), Docteur en médecine, 38, rue Valade, Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 6 Août. M. Petitot (l'abbé Émile), ancien Missionnaire arctique, Curé de Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne).

Id. M. Vinson (Julien), Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, 58, rue de l'Université, Paris (7e).

Id. M. Gaffarel (Paul), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Dijon, Professeur honoraire d'histoire à la Faculté des Lettres de l'Université d'Aix-Marseille, 317, rue Paradis, Marseille.

Digitized by Google

1875. 6 Août. M. DE SÉMALLÉ (René), Homme de lettres, 9, rue de l'Ermitage, Versailles (Seine-et-Oise).

1884. 7 Nov. M. le comte D'HAUSSONVILLE (Othenin), Membre de l'Académie française, 5 *bis*, rue de Constantine, Paris (7e).

1888. 2 Mars. M. JADART (Henri), Secrétaire général de l'Académie de Reims, 15, rue du Couchant, Reims (Marne).

16 Mars. M. DE MAGNIENVILLE (Roger), 5, rue des Cordeliers, Compiègne (Oise).

1889. 4 Janv. M. FOURNIER (Paul), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Doyen honoraire de la Faculté de Droit de l'Université de Grenoble, Professeur de droit public français à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, 6 *bis*, rue Campagne-Première, Paris (14e), et à Chaligny, par Neuves-Maisons (Meurthe-et-Moselle).

1890. 10 Janv. M. CHERVIN (Dr Arthur), Directeur de l'Institut des bègues, 82, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).

1893. 17 Mars. M. BOUTROUX (Émile), Membre de l'Académie française et de l'Académie des Sciences morales et politiques, Professeur honoraire d'histoire de la philosophie moderne à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, Directeur de la Fondation Thiers, 5, rond-point Bugeaud, Paris (16e).

12 Mai. M. DOLLFUS (Adrien), Licencié ès sciences naturelles, 6, Rond-Point de Longchamp, Paris (16e).

15 Déc. M. PINGAUD (Léonce), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur honoraire d'histoire et de géographie des temps modernes à la Faculté des Lettres de l'Université de Besançon (Doubs), 17, rue Saint-Vincent.

1897. 8 Janv. M. MARICHAL (Paul), Archiviste aux Archives nationales, 11, avenue de Paris, à Sceaux (Seine).

Digitized by Google

1900. 1er Juin. M. LYAUTEY (le Général de division Louis-Hubert-Gonzalve), Membre de l'Académie française, Résident général au Maroc, à Rabat.

1903. 4 Déc. M. BAZIN (René), Membre de l'Académie française, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule, Paris (8e), et Les Rangeardières, à Saint-Barthélemy (Maine-et-Loire).

1904. 22 Janv. M. APPELL (Paul), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen et Professeur de mécanique rationnelle à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, 32, rue du Bac, Paris (7e).

Id. M. PICARD (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur d'analyse et d'algèbre supérieures à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, 2 et 4, rue Joseph-Bara, Paris (6e).

1905. 17 Mars. M. HOMOLLE (Théophile), Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts et Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Administrateur général de la Bibliothèque nationale, 8, rue des Petits-Champs, Paris (1er).

1907. 15 Févr. M. CHEVALIER (l'abbé Ulysse), Chanoine honoraire à Romans (Drôme).

5 Juill. M. HALLAYS (André), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 19, rue de Lille, Paris (7e).

19 Juill. M. HARMAND (Georges), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 134, rue de Rivoli, Paris (1er), et 14, rue des Fontenelles, à Sèvres (Seine-et-Oise).

25 Oct. M. INGOLD (l'abbé Augustin-Marie-Pierre), à Colmar (Alsace).

1909. 5 Févr. M. CHUQUET (Arthur), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur au Collège de France, 41, boulevard de Villemonble, à Villemonble (Seine).

1912. 2 Févr. M. ADAM (Paul), Homme de lettres, 16, quai de Passy, Paris (16e).

Digitized by Google

1912. 3 Mai. Mgr Herscher (Sébastien), Archevêque de Laodicée, ancien Évêque de Langres, 41, boulevard Henri IV, Paris (4e).

7 Juin. M. Ducrocq (Georges), Directeur des Marches de l'Est, 99, boulevard Raspail, Paris (6e).

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

1869. 17 Déc. M. Muller (E.), Chambellan et Veneur de la Cour de S. M. le roi de Danemark, 109, Vestervoldgade, Copenhague.

1875. 6 Août. M. Haynes (H.-W.), Professeur, Vice-Président of the Society of natural history (Berkeley Street), Boston (États-Unis).

6 Août. M. Schmidt (Waldemar), Professeur d'égyptologie et d'assyriologie à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

Id. M. Chil y Naranjo, Docteur en médecine, à Las Palmas (îles Canaries).

1888. 13 Avr. M. Aagaard, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, 83, Nordre Frihamsgade, Copenhague (Danemark).

1889. 5 Juill. M. Marchal (le chevalier Edmond), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, 63, rue de la Poste, Bruxelles.

1893. 15 Déc. M. Nœlting (E.), Directeur de l'École de chimie de Mulhouse (Alsace).

1897. 8 Janv. M. Arendt (Charles), Architecte honoraire de l'État, à Luxembourg.

1913. 4 Avr. M. Hyde (James-H.), 18, rue Adolphe-Yvon, Paris (16e), et 23, West 50th Street, New-York (États-Unis).

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Séance publique du 14 mai 1914

Pages

Rapport sur les prix de vertu, par M. Émile Chatelain, membre titulaire 1

Rapport sur le concours pour le prix Dupeux, par M. G. Floquet, membre titulaire. xx

Critique littéraire et histoire littéraire, par M. Edmond Estève, membre titulaire (Discours de réception). . . xxviii

Réponse du président, M. Gabriel Melin, au récipiendaire, M. Edmond Estève xlvi

Compte rendu de l'exercice 1913-1914, par M. L. Michon, secrétaire annuel. lxiv

Discours prononcé, le 13 mai 1914, aux obsèques de M. A. de Metz-Noblat, membre titulaire, par M. Melin, président xcii

Mémoires dont la Société a voté l'impression

Avicenne réhabilité par la thérapeutique moderne, par le Dr Henry Zilgien, associé-correspondant 1

Les fêtes à Nancy sous le Consulat et le premier Empire (1799-1813), par M. Chr. Pfister. 11

Histoire littéraire d'une légende historique. Le conte d'Emma et Eginhard dans la littérature française, par M. Edmond Estève, membre titulaire. 146

Les derniers seigneurs du district de Blâmont. Étude lorraine, par M. E. Ambroise, membre titulaire . . . 191

Digitized by Google

Pages

Les notes de lecture de Napoléon Bonaparte, officier d'artillerie, par M. G. Pariset, membre titulaire. . . 261

Un symbole graphique cruciforme d'origine carolingienne, par M. Léon Germain de Maidy, membre titulaire 278

Le progrès et la liberté, par M. le capitaine Couderc de Fonlongue. 286

Concours ouverts et prix décernés par l'Académie de Stanislas 306

Concours de 1915 313

Concours de 1916. Prix Herpin 316

Ouvrages imprimés offerts à l'Académie du 1er janvier au 31 décembre 1913 317

Liste alphabétique des sociétés savantes en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1913-1914. 328

Publications périodiques adressées à l'Académie 337

Établissements auxquels l'Académie adresse ses publications 338

Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception 340

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

32101 073495705

Digitized by Google